Kanton Bern
Canton de Berne

Rapport de gestion 2025, volume 2
Groupes de produits y compris comptes spéciaux et financements spéciaux du canton de Berne

Administration des finances
du canton de Berne

Photo de couverture: © Adrian Moser

Kanton Bern
Canton de Berne

Rapport de gestion 2025, volume 2
Groupes de produits y compris comptes spéciaux et financements spéciaux
Table des matières

Table des matières

1 Ensemble du canton 7
1.1 Aperçu des charges et des revenus par directions (compte 2025) 7
1.2 Résultat global compte de résultats 8

2 Autorités (AUT) 11
2.1 Compte de résultats 11
2.2 Compte des investissements 12
2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT 12
2.4 Comptes spéciaux 13
2.4.1 Grand Conseil 13
2.4.2 Conseil-exécutif 15

3 Chancellerie d'État (CHA) 17
3.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025) 17
3.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits 17
3.3 Priorités de l'activité 18
3.4 Compte de résultats 20
3.5 Compte des investissements 21
3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA 22
3.7 Groupes de produits 23
3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil 23

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) 27
4.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025) 27
4.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits 27
4.3 Priorités de l'activité 28
4.4 Compte de résultats 29
4.5 Compte des investissements 30
4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE 31
4.7 Groupes de produits 32
4.7.1 Soutien aux fonctions de direction 32
4.7.2 Assurance-chômage 35
4.7.3 Développement et surveillance économique 38
4.7.4 Forêt et dangers naturels 41
4.7.5 Agriculture 44
4.7.6 Nature 47
4.7.7 Environnement et énergie 50
4.7.8 Protection des vonsommateurs et de l'environnement 53
4.7.9 Service vétérinaire 56
4.7.10 Caisse des épizooties 59
4.8 Fonds 61
4.8.1 Fonds de régénération des eaux 61
4.8.2 Fonds du tourisme 63
4.8.3 Fonds pour les dommages causés par le gibier 65
4.9 Préfinancements 67
4.9.1 Fonds d'aide investissements 67

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) 69
5.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025) 69
5.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits 69
5.3 Priorités de l'activité 70
5.4 Compte de résultats 73
5.5 Compte des investissements 74
5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI 75
5.7 Groupes de produits 76
5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques 76
5.7.2 Santé publique 79
5.7.3 Intégration sociale sociale et action sociale 83

5.8 Financements spéciaux 87
5.8.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie 87
5.9 Préfinancements 89
5.9.1 Fonds d'investissements hospitaliers 89

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) 91
6.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025) 91
6.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits 91
6.3 Priorités de l'activité 92
6.4 Compte de résultats 96
6.5 Compte des investissements 98
6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ 99
6.7 Groupes de produits 100
6.7.1 Soutien à la direction 100
6.7.2 Relations entre l'État et les Églises 103
6.7.3 Justice administrative interne à l'administration 106
6.7.4 Organisation du territoire et affaires communales 108
6.7.5 Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant 111
6.7.6 Institutions cantonales 114
6.7.7 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales 117
6.7.8 Préfectures 120
6.7.9 Poursuites et faillites 123
6.7.10 Tenue du registre foncier 126
6.7.11 Registre du commerce 129
6.7.12 L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte 131
6.7.13 Information géographique 134
6.8 Financements spéciaux 137
6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée 137

7 Direction de la sécurité (DSE) 139
7.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025) 139
7.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits 139
7.3 Priorités de l'activité 140
7.4 Compte de résultats 143
7.5 Compte des investissements 144
7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE 145
7.7 Groupes de produits 146
7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques 146
7.7.2 Police 149
7.7.3 Circulation routière et navigation 154
7.7.4 Exécution judiciaire 158
7.7.5 Population 162
7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires 166
7.8 Financements spéciaux 170
7.8.1 Constributions de remplacement 170
7.9 Fonds 172
7.9.1 Fonds de loterie 172
7.9.2 Fonds du sport 173

8 Direction des finances (FIN) 175
8.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025) 175
8.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits 175
8.3 Priorités de l'activité 176
8.4 Compte de résultats 177
8.5 Compte des investissements 178
8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN 179
8.7 Groupes de produits 180
8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit 180
8.7.2 Prestations services finances du groupe 183
8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes 186
8.7.4 Impôts et prestations de services 189
8.7.5 Personnel 193
8.7.6 Informatique et organisation 196
8.8 Financements spéciaux 199

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux 199
8.9 Préfinancements 201
8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement 201
8.10 Réserve de politique financière 202
8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS 202

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) 205
9.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025) 205
9.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits 205
9.3 Priorités de l'activité 206
9.4 Compte de résultats 208
9.5 Compte des investissements 209
9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC 210
9.7 Groupes de produits 211
9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques 211
9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires 213
9.7.3 Écoles moyennes et formation professionnelle 216
9.7.4 Enseignement supérieur 219
9.7.5 Culture 222
9.7.6 Service centralisés 225
9.7.7 Fonds d'encouragement des activités culturelles 228

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT) 229
10.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025) 229
10.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits 229
10.3 Priorités de l'activité 230
10.4 Compte de résultats 231
10.5 Compte des investissements 232
10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT 233
10.7 Groupes de produits 234
10.7.1 Soutien à la direction 234
10.7.2 Justice administrative et services juridiques 237
10.7.3 Infrastructures 239
10.7.4 Transports publics et coordination des transports 242
10.7.5 Gestion des biens immobiliers 245
10.7.6 Eaux et déchets 248
10.7.7 Fonds pour la gestion des déchets 252
10.7.8 Fonds pour l'assainissement 255
10.7.9 Fonds pour l'alimentation en eau 257
10.8 Fonds 259
10.8.1 Fonds des rives des lacs et des rivières 259

11 Contrôle des finances (CF) 261
11.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025) 261
11.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits 261
11.3 Priorités de l'activité 261
11.4 Compte de résultats 262
11.5 Compte des investissements 263
11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF 263
11.7 Groupes de produits 264
11.7.1 Révision des comptes annuels et surveillance financière 264

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD) 267
12.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025) 267
12.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits 267
12.3 Priorités de l'activité 267
12.4 Compte de résultats 268
12.5 Compte des investissements 269
12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD 269
12.7 Groupes de produits 270
12.7.1 Protection des données 270

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS) 273
13.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025) 273
13.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits 273
13.3 Priorités de l'activité 273
13.4 Compte de résultats 274
13.5 Compte des investissements 275
13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS 276
13.7 Groupes de produits 277
13.7.1 Direction de la magistrature état-major 277
13.7.2 Juridictions civile et pénale 279
13.7.3 Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration 282
13.7.4 Ministère public 284

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des charges et des revenus par directions (compte 2025)

en millions CHF	Charges	Revenus
Autorités (AUT)	–13.9	0.1
Chancellerie d'État (CHA)	–24.8	1.4
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	–909.6	706.7
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	–3 133.4	443.5
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	–2 190.7	1 329.1
Direction de la sécurité (DSE)	–925.9	691.3
Direction des finances (FIN)	–774.2	8 983.2
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	–3 795.6	940.3
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	–1 268.4	993.2
Contrôle des finances (CF)	–5.0	1.0
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	–1.5	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	–233.6	82.0
Ensemble du canton	**–13 276.6**	**14 171.8**

1.2 Résultat global compte de résultats

Le résultat global du compte de résultats (budget global et comptes spéciaux) autorise le service compétent des autorités, de la Chancellerie d'État, des Directions, du Contrôle des finances (CF), du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, des autorités judiciaires et du Ministère public à enregistrer des charges au compte de résultats pour le but déterminé, à concurrence du montant fixé, sous réserve des dépenses dont l'autorisation relève d'un autre organe.

Le Grand Conseil approuve le résultat global du compte de résultats fixant le solde du groupe de produits ou du compte spécial sous forme de budget global valant paramètre de pilotage formel.

Tout dépassement budgétaire par rapport au solde du compte de résultats nécessite une demande de crédit supplémentaire. Les crédits budgétaires non utilisés sont perdus, sous réserve de leur report sur l'exercice suivant à la fin de l'année.

Le tableau ci-après présente tous les groupes de produits et comptes spéciaux du canton de Berne selon le résultat global du compte de résultats et regroupés sous les autorités, la Chancellerie d'État, les Directions, le Contrôle des finances (CF), le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, les autorités judiciaires et le Ministère public.

Résultat global compte de résultats au 31.12. en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Autorités (AUT)	**–13.8**	**–14.6**	**–13.8**	–0.8	–5.3 %
Grand Conseil	–10.5	–11.0	–10.4	–0.6	–5.6 %
Conseil-exécutif	–3.3	–3.5	–3.4	–0.2	–4.4 %
Chancellerie d'État (CHA)	**–21.6**	**–22.7**	**–23.4**	0.7	3.1 %
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–21.6	–22.7	–23.4	0.7	3.1 %
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	**–214.9**	**–232.0**	**–202.8**	–29.2	–12.6 %
Soutien aux fonctions de direction	–14.0	–14.5	–11.8	–2.7	–18.7 %
Assurance-chômage	–19.2	–20.9	–19.5	–1.5	–7.0 %
Développement et surveillance économique	–35.2	–41.9	–28.8	–13.2	–31.4 %
Forêt et dangers naturels	–31.3	–32.7	–30.7	–2.0	–6.2 %
Agriculture	–37.9	–39.7	–35.4	–4.3	–10.9 %
Nature	–24.7	–24.7	–24.7	0.0	0.1 %
Environnement et énergie	–35.7	–40.3	–35.1	–5.2	–12.8 %
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade et de l'environnement	–10.0	–9.8	–9.8	–0.1	–0.8 %
Service vétérinaire	–6.9	–7.4	–7.2	–0.2	–2.9 %
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	**–2 574.5**	**–2 674.1**	**–2 689.0**	14.9	0.6 %
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	–26.2	–33.2	–25.8	–7.4	–22.2 %
Santé publique	–1 799.0	–1 824.9	–1 893.7	68.8	3.8 %
Intégration sociale sociale sociale sociale sociale sociale et action sociale	–749.3	–816.1	–769.5	–46.5	–5.7 %
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	**–831.7**	**–825.5**	**–861.6**	36.1	4.4 %
Soutien à la direction	–37.8	–29.8	–26.6	–3.3	–11.0 %
Relations entre l'État et les Églises	–74.2	–74.3	–74.1	–0.2	–0.2 %
Justice administrative interne à l'administration	–1.8	–2.2	–1.9	–0.3	–11.5 %
Organisation du territoire et affaires communales	–16.9	–19.7	–17.3	–2.4	–12.2 %
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	–71.1	–69.1	–76.7	7.6	11.0 %
Institutions cantonales	–2.1	0.5	–3.0	3.5	>100.0 %
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–566.8	–553.1	–595.7	42.6	7.7 %
Préfectures	–12.3	–14.1	–12.5	–1.6	–11.4 %
Poursuites et faillites	16.8	12.2	15.9	–3.7	–30.7 %
Tenue du registre foncier	99.5	93.7	113.2	–19.5	–20.9 %
Registre du commerce	1.2	0.4	1.1	–0.6	–161.5 %
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–159.5	–160.8	–176.3	15.5	9.6 %
Information géographique	–6.7	–9.1	–7.7	–1.4	–15.7 %

Résultat global compte de résultats au 31.12. en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Direction de la sécurité (DSE)	**–220.3**	**–237.9**	**–234.6**	–3.3	–1.4 %
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	–21.2	–10.6	–9.8	–0.8	–7.7 %
Police	–339.5	–347.6	–358.1	10.5	3.0 %
Circulation routière et navigation	297.8	292.6	297.8	–5.2	–1.8 %
Exécution judiciaire	–135.0	–138.1	–135.1	–3.0	–2.2 %
Population	–16.9	–22.1	–18.6	–3.5	–16.0 %
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–5.5	–12.1	–10.8	–1.2	–10.3 %
Direction des finances (FIN)	**7 394.9**	**7 780.5**	**8 185.7**	–405.2	–5.2 %
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.4	–4.5	–4.0	–0.6	–12.2 %
Prestations de services finances du groupe	77.2	250.2	425.3	–175.2	–70.0 %
Péréquation financière confédération – canton / canton – communes	1 318.0	1 444.4	1 447.9	–3.4	–0.2 %
Impôts et prestations de services	6 076.4	6 241.1	6 346.7	–105.6	–1.7 %
Personnel	–33.2	–11.4	110.1	–121.5	<–100.0 %
Informatique et organisation	–39.0	–139.3	–140.4	1.1	0.8 %
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	**–2 749.8**	**–2 724.1**	**–2 855.3**	131.2	4.8 %
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–17.1	–19.2	–16.9	–2.3	–12.0 %
École obligatoire et offres périscolaires	–1 322.5	–1 274.3	–1 377.7	103.4	8.1 %
Écoles moyennes et formation professionnelle	–655.0	–646.6	–680.9	34.2	5.3 %
Enseignement supérieur	–640.3	–666.2	–665.8	–0.4	–0.1 %
Culture	–70.1	–75.1	–72.3	–2.8	–3.7 %
Service centralisés	–44.8	–42.7	–41.8	–0.9	–2.1 %
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	**–625.7**	**–646.3**	**–275.2**	–371.0	–57.4 %
Soutien aux fonctions de direction	–20.3	–15.8	–15.4	–0.4	–2.5 %
Justice administrative et service juridique	–2.3	–2.5	–2.3	–0.2	–6.3 %
Infrastructures	–73.9	–74.7	247.8	–322.5	<–100.0 %
Transports publics et coordination des transports	–282.0	–310.1	–295.9	–14.2	–4.6 %
Gestion immobilière	–272.2	–265.9	–234.1	–31.8	–12.0 %
Eaux et déchets	25.0	22.8	24.8	–2.0	–8.9 %
Contrôle des finances (CF)	**–4.0**	**–4.5**	**–3.9**	–0.6	–13.0 %
Révision des comptes annuels et surveillance financière	–4.0	–4.5	–3.9	–0.6	–13.0 %
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	**–1.4**	**–1.5**	**–1.5**	0.0	–2.0 %
Protection des données	–1.4	–1.5	–1.5	0.0	–2.0 %
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	**–148.0**	**–155.3**	**–151.6**	–3.6	–2.3 %
Juridictions civile et pénale	–72.0	–76.2	–71.6	–4.6	–6.0 %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–14.3	–16.4	–14.9	–1.5	–9.0 %
Ministère public	–45.1	–47.1	–46.5	–0.6	–1.3 %
Direction de la magistrature état major	–16.6	–15.7	–18.6	3.0	18.9 %

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–13 874 794**	**–14 699 229**	**–13 949 493**	749 736	5.1 %
Revenus	**109 925**	**105 000**	**129 502**	24 502	23.3 %
Solde	**–13 764 869**	**–14 594 229**	**–13 819 991**	774 238	5.3 %
Charges					
30 Charges de personnel	–10 904 369	–11 379 729	–11 118 642	261 087	2.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–1 256 492	–1 557 000	–1 084 927	472 073	30.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–1 510 201	–1 562 000	–1 543 652	18 348	1.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–203 732	–200 500	–202 271	–1 771	–0.9 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	104 323	104 000	117 531	13 531	13.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	5 602	0	11 971	11 971	–
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	0	1 000	0	–1 000	–100.0 %

Evolution du compte de résultats

Les AUT incluent les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques qui s'y rapportent sont formulées respectivement dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Les AUT n'ont pas d'investissement net. Les projets sont gérés et financés par l'intermédiaire de la CHA.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

2021	2022	2023	2024	2025
27.9	27.2	28.0	27.6	27.7

Commentaire

Depuis l'exercice 2014, les équivalents plein temps des sept membres de l'exécutif et des Services parlementaires sont comptabilisés ensemble. Il n'y a pas eu de changements significatifs dans l'effectif des Services parlementaires.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–10 503 216**	**–11 044 786**	**–10 430 767**	614 019	5.6 %
Revenus	**4 998**	**0**	**4 458**	4 458	0.0 %
Solde	**–10 498 217**	**–11 044 786**	**–10 426 309**	618 477	5.6 %
Charges					
300 Salaires autorités/commissions/juges	–4 488 945	–4 664 121	–4 423 001	241 123	9.6 %
301 Salaires du personnel administrat. et d'exploitation	–3 132 133	–3 109 414	–3 247 943	–138 529	4.5 %
305 Cotisations de l'employeur	–914 590	–1 044 751	–922 727	122 024	11.7 %
309 Autres charges de personnel	–35 370	–35 000	–45 137	–10 137	29.0 %
310 Charges de matériel et de marchandises	–5 608	–40 000	–8 572	31 428	78.6 %
311 Immobilisations non capitalisables	–777	–7 000	–177	6 823	0.0 %
313 Prestations de services et honoraires	–635 306	–776 000	–417 163	358 837	0.0 %
316 Loyers/leasing/bail à ferme/droits d'usage	–58 745	–80 000	–85 349	–5 349	–6.7 %
317 Dédommagements	–154 124	–116 000	–153 641	–37 641	–32.4 %
319 Charges d'exploitation diverses	–110 186	–202 000	–155 286	46 714	23.1 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	–759 500	–760 000	–759 500	500	0.1 %
369 Charges de transfert diverses	–5 000	–10 000	–10 000	0	0.0 %
390 Fact. interne : achats de matériel et de marchandises	0	–500	0	500	100.0 %
391 Fact. interne : prestations de services	–202 932	–200 000	–202 271	–2 271	–1.1 %
Recettes					
423 Frais d'écolage et taxes de cours	300	0	0	0	0.0 %
425 Produit des ventes	452	0	1 247	1 247	100.0 %
439 Autres revenus	0	0	0	0	100.0 %
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	0	0	3 211	3 211	0.0
469 Recettes de transfert diverses	4 246	0	0	0	0.0 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

Commentaire

Modification par budget 2025

Le solde de l'exercice sous revue affiche une amélioration d'environ CHF 0,6 million par rapport au budget. En ce qui concerne les charges de personnel, le compte spécial du Grand Conseil présente également une amélioration par rapport au budget (CHF 0,2 mio), le montant prévu pour les indemnités aux membres du Grand Conseil et les prestations sociales s'y rapportant n'ayant pas été utilisé dans son intégralité.

Des valeurs inférieures au budget ont également été enregistrées dans les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (CHF -0,4 mio), notamment dans les domaines des prestations de tiers, des frais généraux du Grand Conseil et des imprimés/publications.

Priorités de développement

Depuis début 2025, le Grand Conseil du canton de Berne met à disposition un grand nombre de données du parlement sous forme de données gouvernementales ouvertes (DGO). Lisibles aussi bien par l'œil humain que par ordinateur, ces données permettent aux utilisatrices et utilisateurs intéressés de procéder à des analyses approfondies. Le Grand Conseil soutient ainsi l'action politique, la transparence ainsi que l'innovation numérique, conformément à ce que prévoit la stratégie cantonale et la loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN; RSB 109.1).

La troisième édition des Data Hackdays BE a eu lieu les 16 et 17 mai 2025 à l'Hôtel du gouvernement à Berne sur le thème « Creating Public Value : utiliser les données dans l'intérêt public ». Cet évènement vient compléter les véhicules d'innovation traditionnels permettant d'utiliser les DGO publiées en amont pour des analyses innovantes.

Chances et risques

Dans le contexte de l'ouverture, en novembre 2025, de la procédure de consultation sur la prévoyance professionnelle pour les membres du Grand Conseil, il n'est pas impossible qu'il faille prévoir des moyens supplémentaires dans le compte spécial du Grand Conseil.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–3 371 578**	**–3 654 443**	**–3 518 725**	135 717	3.7 %
Revenus	**104 927**	**105 000**	**125 044**	20 044	19.1 %
Solde	**–3 266 651**	**–3 549 443**	**–3 393 682**	155 761	4.4 %
Charges					
300 Salaires autorités/commissions/juges	–2 008 106	–2 037 218	–2 023 785	13 433	66.0 %
305 Cotisations de l'employeur	–477 216	–489 225	–480 972	8 252	1.7 %
306 Prestation de l'employeur	151 991	0	29 099	29 099	100.0 %
309 Autres charges de personnel	0	0	4 177	–4 177	–100.0 %
310 Charges de matériel et de marchandises	–914	–1 000	0	1 000	100.0 %
317 Dédommagements	–99 692	–115 000	–106 546	8 454	7.4 %
319 Charges d'exploitation diverses	–191 140	–220 000	–158 193	61 807	28.1 %
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	–2 000	–2 000	–2 000	0	0.0 %
369 Charges de transfert diverses	–743 701	–790 000	–772 152	17 848	2.3 %
390 Fact. interne : achats de matériel et de marchandises	0	0	0	0	0.0 %
391 Prestations de service	–800	0	0	0	0.0 %
Recettes					
424 Redevances d'utilisation et prestations de services	96 494	100 000	110 281	10 281	10.3 %
425 Produit des ventes	7 077	4 000	6 003	2 003	50.1 %
439 Autres revenus	0	0	0	0	100.0 %
461 Dédommagements de collectivités publiques	0	0	8 760	8 760	100.0 %
469 Recettes de transfert diverses	1 356	0	0	0	0.0 %
490 Fact. interne : achats de matériel et de marchandises	0	1 000	0	–1 000	–100.0 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

Commentaire

Modification par budget 2025

Le compte spécial du Conseil-exécutif présente une amélioration de CHF 0,2 million par rapport au budget.

Des écarts ont été enregistrés dans les charges de personnel (GM 30) en raison du montant légèrement inférieur des rentes de retraite versées aux anciens membres du Conseil-exécutif ainsi que dans le domaine des cotisations aux assurances sociales.

À l'instar des revenus, les charges de bien et services et autres charges d'exploitation (GM 31) présentent de légères fluctuations, qui peuvent être négligées. Concernant les charges, les frais généraux du Conseil-exécutif présentent l'écart le plus important, dû à la difficulté de planifier les évènements et les dépenses à court terme comptabilisés sous cette rubrique.

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer des tâches matérielles de l'État, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Il n'y a ni chances ni risques financiers.

3 Chancellerie d'État (CHA)

3.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–24.8	1.4

3.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2024	2025	2025	CHF	%
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	–21.6	–22.7	–23.4	–0.7	–3.1 %
Total	**–21.6**	**–22.7**	**–23.4**	–0.7	–3.1 %

3.3 Priorités de l'activité

Soutien aux fonctions de direction
La CHA est une prestataire de services à l'interface entre la politique, l'administration et le public. Comme état-major du Conseil-exécutif, elle apporte à ce dernier un soutien global dans l'exercice de ses fonctions et gère la collaboration administrative avec les organes du Grand Conseil.

La CHA est notamment responsable de la Conférence des secrétaires généraux, qui se réunit en général chaque mois et traite des thématiques et projets communs à toutes les DIR/CHA/JUS.

Élections et votations
Cinq objets fédéraux et deux objets cantonaux ont été soumis au vote à trois dates différentes. Les élections de renouvellement général des préfètes et préfets ont également eu lieu. Chaque scrutin s'est déroulé sans qu'aucun problème notable ne survienne.

En vue de la nouvelle obligation de déclarer le financement des campagnes électorales et de votation, qui s'appliquera pour la première fois lors des élections de 2026, le Domaine des droits politiques a déployé un nouveau logiciel (PofWork). Des mesures d'accompagnement ont été mises en œuvre pour informer les actrices et acteurs politiques et les former.

Communication du canton de Berne (ComBE)
Le canton de Berne a étendu son offre d'information et utilise désormais également WhatsApp pour informer la population de façon directe. ComBE gère deux canaux WhatsApp, l'un en allemand, l'autre en français. Chaque vendredi, un résumé des principales informations cantonales y est publié. WhatsApp pourra également être utilisé en tout temps pour communiquer des informations à caractère plus urgent, concernant par exemple la sécurité et la santé.

ComBE a lancé le programme d'influenceuses et influenceurs du canton en collaboration avec l'Office du personnel (OP). Ce programme accompagne, conseille et soutient les collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale qui donnent un aperçu de leur quotidien professionnel sur les réseaux sociaux à titre privé et contri-buent ainsi à forger une image positive du canton.

ComBE a soutenu l'Office des Informations et d'organisations (OIO) sur le plan conceptuel lors de la refonte de l'intranet du canton, mais aussi principalement sur le plan rédactionnel. Désormais, ComBE est donc responsable des contenus rédactionnels visibles pour l'ensemble du canton sur la page d'accueil du portail intranet. Le magazine du personnel BEinfo a été intégré au nouvel intranet.

Archives de l'État (AEB)
Le projet « Planification des versements analogiques », qui a pour objectif d'analyser systématiquement les archives papier encore existantes dans les DIR et à la CHA à la suite de l'introduction de la primauté du numérique, de déterminer la valeur archivistique des données et documents et de transférer aux Archives de l'État les données et documents ayant une valeur archivistique durable selon des étapes de versement définies, a à nouveau enregistré d'énormes progrès. Entre-temps, les travaux concernant la CHA, la FIN, la DSSI, la DIJ et la DTT sont terminés, ceux concernant la DSE et la DEEE sont en passe d'être achevés. Il ne reste plus que les travaux concernant l'INC, qui devraient suivre à partir de l'année 2026.

Dans le cadre du projet « Archives numériques à long terme pour les communes (ANLT-DCC) », des archives numériques à long terme doivent être acquises et mises en service pour l'archivage des données issues d'applications utilisées conjointement par les communes et le canton. La phase de conception a été menée à bien à la fin de l'année 2025. L'adjudication pour la mise en œuvre et l'exploitation a été attribuée à l'entreprise histify AG.

Durant l'année sous revue, le projet « Salle de lecture numérique » a été mis en route, l'objectif étant d'abandonner le logiciel scopeQuery qui est obsolète et dont le développement a été stoppé. La salle de lecture numérique va non seulement permettre à toutes les personnes et tous les offices autorisés d'accéder en ligne aux métadonnées, comme jusqu'à présent, mais aussi aux données primaires archivées. Le principe de la primauté du numérique est ainsi appliqué de A à Z.

Égalité entre la femme et l'homme (BEFH)
Dans le cadre du projet « Plan de mesures d'information et de sensibilisation sur les risques financiers liés aux interruptions de l'activité professionnelle et aux taux d'occupation très bas, ainsi que sur les possibilités de prise en compte du travail familial non rémunéré », un calculateur a été développé et mis à disposition au sein de l'outil « Cash or crash », permettant aux couples de simuler les répercussions financières à long terme de leur répartition des rôles.

Les processus définis l'an dernier pour le contrôle de l'égalité salariale dans le domaine des marchés publics ont fait leurs preuves lors des premiers contrôles test. Ces processus ont donc pu être appliqués pour les dix nouveaux contrôles aléatoires réalisés cette année.

Afin d'améliorer encore le soutien aux entreprises du canton de Berne en ce qui concerne les obligations légales de prévention en matière de harcèlement sexuel sur le lieu de travail ainsi que la procédure juridique à suivre en cas de harcèlement, le BEFH participe désormais au projet coopératif « KMU konkret+ » qui dispense des conseils et des formations.

Politique jurassienne
Après l'acceptation du concordat sur le transfert de Moutier en année 2024, ce sont les négociations et l'adoption des accords d'exécution entre les cantons de Berne et du Jura qui ont marqué l'année 2025. Les deux cantons ont conclu au total 32 accords dans divers domaines (santé, sécurité, formation, etc.).

En vue du changement de canton de Moutier, des locaux provisoires ont été préparés en anée 2025 pour le déménagement de l'administration, de la justice et de la police du canton de Berne (POCA). Les unités concernées se sont installées dans ces locaux provisoires à la fin de l'année 2025 et y resteront jusqu'à ce que les bâtiments définitifs, situés pour l'essentiel à Tavannes et Loveresse, soient achevés. Les deux cantons ont convenu que le ceff ARTISANAT restera à Moutier jusqu'à l'été 2027, avant son déménagement définitif à Bienne.

Bilinguisme
Le Conseil-exécutif a chargé la CHA de démarrer les travaux pour une loi sur les langues et le bi-linguisme en anée 2025. Ces travaux ont débuté dans un contexte marqué par des questions d'actualité en lien avec le bilinguisme (fermeture des classes bilingues CLABI à Berne, remise en question de l'apprentissage précoce du français).

En année 2025, des dizaines de projets (dont plusieurs filières de formation bilingues) ont bénéficié de subventions fédérales et cantonales au bilinguisme. L'accord avec la Confédération pour le sou-

tien des cantons plurilingues a été renouvelé pour la période 2025-2028 et, à cette occasion, les subventions fédérales ont été revues à la hausse.

La Ville de Bienne, le canton (Conseil des affaires francophones de lârrondissement de Biel/Bienne [CAF]) ou le Forum du bilinguisme ont commandé ou publié plusieurs études sur le bilinguisme en année 2025 : Baromètre des langues Suisse (2024-2026), Bilinguisme des institutions culturelles de Bienne et Bilinguisme des communes de la région de Bienne-Seeland.

Secrétariat à l'administration numérique (SAN)
Le SAN a suivi de près les travaux de l'Administration numérique suisse (ANS) au sein de l'organe de direction opérationnelle et de l'assemblée des délégués. Il a informé le Conseil-exécutif et le Grand Conseil de l'avancée des travaux de l'ANS. La communication sur les travaux de l'ANS s'est encore améliorée au sein de l'administration, les retours adressés à l'ANS étant désormais coordonnés et harmonisés.

Le SAN a soutenu les communes sur la voie de la transition numérique. Outre les réponses aux questions et l'échange avec les représentantes et représentants des communes et l'Association des communes bernoises (ACB), le SAN a notamment coordonné l'échange au sein de l'administration cantonale ainsi qu'avec l'ACB. Il a continué à peaufiner son site Internet, a répondu aux questions relatives à la loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN ; RSB 109.1) ainsi qu'aux thématiques de l'administration numérique et est en train de préparer d'autres informations à l'attention des communes.

Les mesures que le SAN a mises en œuvre de concert avec les représentantes et représentants des communes au sein du Groupe spécialisé Administration numérique (GS AN) sont efficaces et améliorent les échanges entre toutes les parties prenantes.

Les travaux en rapport avec l'intelligence artificielle (IA), qui est une priorité en matière de numérisation, suivent leur cours et visent à examiner, conformément au mandat du Conseil-exécutif, les potentiels d'utilisation de l'IA. Le Groupe de travail IA interdirectionnel élabore les bases de l'IA pour le canton de Berne au sein de cinq groupes thématiques. Les premières démonstrations de faisabilité sont en cours. Le congrès sur l'IA organisé pour la première fois à l'automne 2025 a été un succès : il a attiré près de 400 collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–22 880 379**	**–23 813 917**	**–24 811 295**	–997 378	–4.2 %
Revenus	**1 276 950**	**1 107 300**	**1 400 203**	292 903	26.5 %
Solde	**–21 603 429**	**–22 706 617**	**–23 411 092**	–704 475	–3.1 %
Charges					
30 Charges de personnel	–14 134 929	–14 503 107	–15 306 801	–803 694	–5.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–4 072 459	–3 876 500	–4 201 949	–325 449	–8.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–789 991	–750 810	–718 630	32 180	4.3 %
34 Charges financières	15	0	–1 382	–1 382	–
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–2 298 877	–4 676 000	–4 547 827	128 173	2.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–1 584 138	–7 500	–34 706	–27 206	< –100.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	515 722	451 500	585 475	133 975	29.7 %
43 Recettes diverses	9 780	0	10 309	10 309	–
44 Recette financière	90 400	66 000	85 061	19 061	28.9 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	258 175	200 000	284 000	84 000	42.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	402 873	389 800	435 357	45 557	11.7 %

Evolution du compte de résultats

La CHA ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport à la planification précédente figurent dès lors dans le commentaire relatif au groupe de produits « Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–1 451 868**	**–802 800**	**–780 397**	22 403	2.8 %
Recettes	**0**	**0**	**21 025**	21 025	–
Solde	**–1 451 868**	**–802 800**	**–759 372**	43 428	5.4 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–163 354	–94 800	–133 345	–38 545	–40.7 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–543 748	–708 000	–647 052	60 948	8.6 %
54 Prêt	–744 766	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	21 025	21 025	–
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

En 2025, divers investissements ont été engagés pour un total de CHF 0,1 million dans des immobilisations corporelles. À titre d'exemple, la salle de séance no 7 à l'Hôtel du souvernement a été dotée d'une nouvelle installation de conférence sans fil durant l'année sous revue. Il a en outre été nécessaire de remplacer des éléments du mobilier de bureau.

Le projet « Archives numériques pour les communes » a bénéficié comme prévu d'investissements supplémentaires (CHF 0,5 mio.) dans les travaux d'étude, si bien que la phase de conception a pu être bouclée.

Des dépenses de CHF 0,1 millions ont en outre été engagées dans le développement d'une salle de lecture numérique. Il s'agit, d'une part, de remplacer l'inventaire en ligne « Query », vieux de plus de 30 ans et dont le développement a été abandonné. D'autre part, l'objectif est de pouvoir mettre à disposition, en premier lieu des collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale, des documents numériques sans rupture de média.

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

2021	2022	2023	2024	2025
83.4	80.3	79.7	83.2	86.8

Commentaire

Exprimé en postes à temps complet ou en équivalents plein temps (EPT), l'effectif du personnel de la CHA a crû durant l'année sous revue. La création de 3,6 EPT au sein de la CHA s'explique par la charge de travail élevée dans plusieurs offices. Cette évolution tient à la mise en œuvre de projets (p. ex. transfert de Moutier) et de tâches ponctuelles dans le domaine de l'informatique et de la numérisation. À la fin de l'année, la CHA employait dix personnes dans le cadre de rapports de travail à durée déterminée.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil

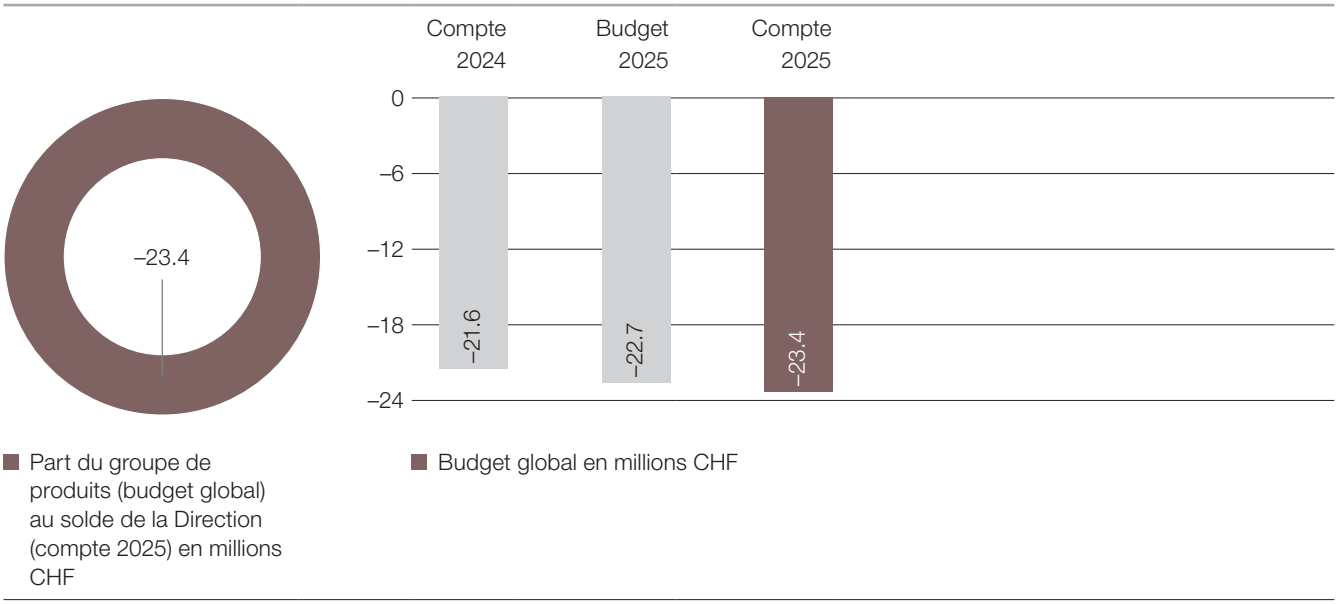

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

■ Budget global en millions CHF

Description

La Chancellerie d'État (CHA) sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à q de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la CHA [OO CHA ; RSB 152.211 ; état au 01.01.2024]) :

- elle est responsable de la planification politique générale ;
- elle assure le déroulement des élections et des votations ;
- elle se charge de la procédure préliminaire en cas de révision totale de la Constitution ;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) ;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes ;
- elle est responsable pour l'ensemble du canton des activités d'information et de communication envers le public et le personnel de l'administration cantonale ;
- elle est responsable de l'aide aux médias, ainsi que de la promotion des compétences médiatiques et de la formation politique ;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes ;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs ;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale ;
- elle conserve les archives ;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme ;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, d'ouvrages spécialisés et de produits de presse, ainsi que de services de poste et de courrier ;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches (art. 95, al. 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil [LGC ; RSB 151.21]), et accomplit les tâches décrites à l'article 95, alinéa 2 et 3 LGC ainsi qu'à l'article 95, alinéa 4 LGC en relation avec l'article 133 du règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC ; RSB 151.211) ;
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries ;
- elle nomme la représentante ou le représentant du canton de Berne au sein de l'association « Forum politique Berne » ;
- elle se tient à la disposition du Conseil-exécutif pour établir des avis juridiques s'il n'y a pas d'autres unités administratives compétentes ;
- elle encourage la transition numérique de l'administration en collaboration avec les Directions et les communes.
-

–

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–22 880 394**	**–23 809 742**	**–24 809 913**	–1 000 171	–4.2 %
30 Charges de personnel	–14 134 929	–14 503 107	–15 306 801	–803 694	–5.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–4 072 459	–3 876 500	–4 201 949	–325 449	–8.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–789 991	–746 635	–718 630	28 005	3.8 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–2 298 877	–4 676 000	–4 547 827	128 173	2.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–1 584 138	–7 500	–34 706	–27 206	< –100.0 %
Revenu d'exploitation	**1 186 550**	**1 041 300**	**1 315 142**	273 842	26.3 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	515 722	451 500	585 475	133 975	29.7 %
43 Recettes diverses	9 780	0	10 309	10 309	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	258 175	200 000	284 000	84 000	42.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	402 873	389 800	435 357	45 557	11.7 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–21 693 844**	**–22 768 442**	**–23 494 771**	–726 329	–3.2 %
34 Charges financières	15	0	–1 382	–1 382	–
44 Recette financière	90 400	66 000	85 061	19 061	28.9 %
Résultat du financement	**90 415**	**66 000**	**83 679**	17 679	26.8 %
Résultat d'exploitation	**–21 603 429**	**–22 702 442**	**–23 411 092**	–708 650	–3.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–21 603 429**	**–22 702 442**	**–23 411 092**	–708 650	–3.1 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Communication et relations extérieures	–4 111 224	–4 282 384	**–4 232 030**	50 354	1.2 %
Archives	–3 918 782	–4 146 041	**–4 189 224**	–43 182	–1.0 %
Egalité	–607 039	–710 220	**–695 228**	14 992	2.1 %
Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	–4 318 257	–3 165 563	**–2 984 846**	180 717	5.7 %
Bilinguisme, suivi législatif et ressources	–6 891 649	–7 912 128	**–9 047 966**	–1 135 839	–14.4 %
Administration numérique	–1 756 478	–2 486 106	**–2 261 798**	224 308	9.0 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Dans son groupe de produits « Soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil », la CHA dépasse les valeurs inscrites au budget de CHF 0,7 millions (budget global).

Ce dépassement est dû aux charges de personnel (GM 30) et aux charges de biens et services et autres charges d'exploitation (GM 31). Des réductions des dépenses dans les autres groupes de matières ou des recettes supplémentaires ont en partie permis de compenser les dépassements de ces postes.

Les écarts dans les charges de personnel concernent divers événements isolés.

Les charges de CHF 0,3 millions concernent les travaux de mise en œuvre du transfert de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura.

L'élargissement des compétences de la CHA et des nouvelles tâches dans le cadre de la transformation numérique ont entraîné des charges de personnel supplémentaires. Des absences pour

cause de maladie et le manque de personnel ont également occasionné des dépenses. Au total, les coûts supplémentaires se sont élevés à CHF 0,5 millions.

La révision partielle de l'ordonnance du 18 mai 2005 sur le personnel (OPers ; RSB 153.011.1) au 1er janvier 2025 comporte, comme élément essentiel, l'extension de l'horaire de travail fondé sur la confiance à certaines fonctions des classes de traitement 25 à 28. Cinq personnes étaient concernées à la CHA, ce qui a entraîné des prestations supplémentaires uniques et non budgétisées (comme des rémunérations plus importantes) en année 2025.

Par ailleurs, des opérations d'apurement ultérieures se sont imposées dans le domaine des provisions du SAP HCM pour les prétentions à court et à long termes du personnel.

Ensemble, ces deux postes bouclent sur des dépenses supplémentaires de CHF 0,1 millions.

Dans le cadre du versement analogique auprès des services psychiatriques bernois (services psychiatriques universitaires de Berne SA [SPU] non compris), la reprise des documents papier a nécessité de recourir à des prestataires externes et d'acquérir du matériel archivistique pour un montant de CHF 0,2 millions.

Des dépenses pour l'entretien des bâtiments (énergie, chauffage à distance), des frais de licences en hausse ainsi que des frais de maintenance ont alourdi les charges de biens, services et marchandises durant l'exercice écoulé.

Côté recettes, les valeurs cibles sont dépassées dans le domaine des légalisations.

En outre, la Confédération a financé des projets bilingues dans le canton de Berne avec des moyens financiers supérieurs à ceux inscrits au budget.

Priorités de développement

Le projet d'archivage numérique à long terme de données issues d'applications utilisées conjointement par les communes et le canton (ANLT-DCC) a atteint des jalons importants :

- la loi révisée du 31 mars 2009 sur l'archivage (LArch ; RSB 108.1) est entrée en vigueur le 1er février 2025, instituant la base légale pour la mise en œuvre du projet (art. 15a LArch),
- en mars 2025 , le Grand Conseil a approuvé à l'unanimité un crédit d'objet de CHF 5366,0 millions,
- à la fin du mois de juin 2025, une procédure ouverte a abouti à l'adjudication de la mise en œuvre à l'entreprise histify ag,
- la phase de conception a été menée à bien à la fin de l'année.

Suite à l'approbation par l'Assemblée fédérale en 2024 du changement de canton de Moutier (conformément au concordat adopté par la population des cantons de Berne et du Jura), les gouvernements des deux cantons ont négocié et conclu pas moins de 32 accords d'exécution en année 2025. Malgré les intérêts parfois divergents, les discussions se sont déroulées dans un esprit constructif, afin de clore définitivement la Question jurassienne. Le transfert cantonal sera eu lieu au 1er janvier 2026 à minuit comme prévu. Les deux cantons s'engagent à respecter leurs limites territoriales dans l'esprit de la paix confédérale. Dès 2026, cette situation pacifiée permettra une coopération constructive entre deux cantons voisins. Le transfert de l'administration et des écoles bernoises de Moutier se poursuivra en 2026 à 2028, avec la mise en place d'infrastructures définitives qui remplaceront les actuels locaux provisoires. La répartition de certaines filières de formation professionnelle sera encore négociée entre les deux cantons.

Les travaux dans le domaine de l'IA ont bien avancé sous la houlette du GT IA réunissant toutes les Directions. De nouveaux éléments qui profitent à toute l'administration cantonale ont vu le jour dans les domaines « Principes », « Pratique » et « Compétences et communication ». Ils comprennent notamment une vue d'ensemble des cas d'utilisation de l'AI, des nouvelles formations sur l'IA, une foire aux questions sur l'IA, un congrès IA auquel ont participé 400 personnes de toute l'administration et l'annonce d'une interlocutrice ou d'un interlocuteur IA au moins pour chaque DIR/CHA/JUS.

Des projets pilotes ont été lancés pour trois besoins présentant un potentiel d'utilisation à l'échelle de toute l'administration, dans le but de clarifier dans les meilleurs délais l'utilité, la faisabilité et les conditions préalables s'agissant de l'étendue.

Le lancement du nouvel intranet centralisé de l'administration cantonale comme application de base a eu lieu en mai 2025. Cette plateforme d'information numérique a remplacé les neufs différents intranets que les DIR/CHA/JUS exploitaient autrefois de manière autonome. La POCA a été, elle aussi, intégrée comme groupe d'utilisatrices et utilisateurs, mais elle ne dispose que de droits de lecture pour avoir accès aux contenus intranet pertinents pour elle.

Chances et risques

D'un point de vue financier, aucune opportunité significative ni aucun risque significatif n'a été identifié dans le groupe de produits en année 2025.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	1 943	2 014
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	212	–
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations) au Grand Conseil	270	–
Nombre de légalisations	16 619	18 875
CAC fournitures et imprimés : chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [en CHF]	1 678 892	1 761 078
Nombre de communiqués de presse	385	363
Nombre de conférences de presse	25	38
Nombre de consultations du portail www.be.ch	565 785	1 897 808
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	2 185	1 440
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	762 043	1 368 772
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	152	133
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	72	138
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	84	96
Nombre de pages traduites (1 page = 1800 frappes)	2 671	2 313
Nombre de consultations du portail www.sta.be.ch	203 500	212 985
Nombre de consultations du portail www.gr.be.ch	164 680	309 210
Nombre de consultations du portail www.rr.be.ch	101 218	91 939
Nombre de consultations du portail www.be.ch/crise	2 422	1 636
Nombre d'interventions parlementaires adoptées à l'attention du Grand Conseil (motions, motions financières, postulats, interpellations)	–	325
Nombre d'affaires du Grand Conseil adoptées (hors interventions parlementaires)	–	145

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

4.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction	–16.5	4.7
Assurance-chômage	–21.5	2.1
Développement et surveillance économique	–45.0	16.3
Forêt et dangers naturels	–67.4	36.7
Agriculture	–605.7	570.3
Nature	–43.6	18.9
Environnement et énergie	–82.3	47.2
Protection des consommateurs et de l'environnement	–11.9	2.2
Service vétérinaire	–15.6	8.4

4.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien aux fonctions de direction	–14.0	–14.5	–11.8	2.7	18.7 %
Assurance-chômage	–19.2	–20.9	–19.5	1.5	7.0 %
Développement et surveillance économique	–35.2	–41.9	–28.8	13.2	31.4 %
Forêt et dangers naturels	–31.3	–32.7	–30.7	2.0	6.2 %
Agriculture	–37.9	–39.7	–35.4	4.3	10.9 %
Nature	–24.7	–24.7	–24.7	–0.0	–0.1 %
Environnement et énergie	–35.7	–40.3	–35.1	5.2	12.8 %
Protection des consommateurs et de l'environnement	–10.0	–9.8	–9.8	0.1	0.8 %
Service vétérinaire	–6.9	–7.4	–7.2	0.2	2.9 %
Total	**–214.9**	**–232.0**	**–202.8**	29.2	12.6 %

4.3 Priorités de l'activité

En 2025, la DEEE a donné la priorité aux objectifs consignés dans le programme gouvernemental de législature pour 2023 à 2026 et aux projets visant à renforcer l'attractivité du canton de Berne en tant que pôle d'innovation et d'investissement. Face à la conjoncture difficile persistante et aux tarifs douaniers élevés imposés par les États-Unis, la Promotion économique du canton de Berne a mené un programme de soutien échéant à la fin du mois de novembre 2025 et destiné aux entreprises très touchées des industries techniques (machines, équipements électriques et métallurgie ainsi que secteurs technologiques apparentés). Des bons (Voucher Export et Voucher R&D) avaient pour vocation d'encourager les projets d'exportation ou de recherche et développement au sein des entreprises industrielles. Ils ont contribué à cimenter les liens entre les entreprises et les instituts de recherche bernois ainsi qu'avec Switzerland Global Enterprise (S-GE).

Comme prévu, le chômage a encore progressé en 2025. La situation géopolitique difficile, aggravée par la politique douanière des États-Unis, a entraîné une hausse des demandes de chômage partiel ainsi que des licenciements collectifs et des fermetures d'entreprises. Grâce à la mise en place au 1er septembre 2025 de centres d'assistance à la clientèle et de services numériques supplémentaires durant le dernier trimestre de l'année, le canton de Berne a pu améliorer significativement le soutien offert à la clientèle de l'assurance-chômage. De plus, deux sites modernes dans le quartier du Wankdorf ont été ouverts au cours du second semestre.

Le contrôle des installations de combustion a été libéralisé au 1er août 2025. Les propriétaires de chauffages alimentés à l'huile, au gaz ou au bois choisissent librement dans une liste de concessionnaires agréés l'entreprise de mesure à qui ils souhaitent confier les contrôles requis. À la suite de ce changement, le canton assume désormais de nouvelles tâches telles que l'octroi de concessions aux entreprises de mesure, et a repris des tâches d'exécution jusqu'ici dévolues aux communes.

Les travaux d'élaboration de la stratégie-cadre d'adaptation aux changements climatiques et de la stratégie de protection du climat destinées à mettre en œuvre l'article 31a sur la protection du climat inscrit dans la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993(RSB; 101.1) ont avancé comme prévu en 2025. Le Grand Conseil prendra connaissance de ces documents à la session d'automne 2026.

Le changement climatique rendra encore plus ardues la préservation des différentes fonctions forestières et la protection contre les dangers naturels. Pour répondre à ces défis, le canton a révisé ses programmes d'encouragement pour le développement entrepreneurial de l'économie forestière et de l'industrie du bois. Il a également élaboré de nouveaux plans forestiers régionaux et développé des solutions innovantes pour la gestion intégrée des dangers. Il s'est notamment appuyé sur des modélisations basées sur des probabilités pour améliorer les bases d'évaluation des dangers et risques de coulée de boue, d'avalanche et chutes de pierres.

Le Conseil-exécutif a modifié la Stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA conformément aux charges imposées par le Grand Conseil, qui l'a ensuite adoptée au cours de la session de printemps 2025. Suite à l'abandon du projet de nouveau système d'information agricole, il a fallu garantir le maintien au-delà de 2030 du réseau constitué avec les cantons de Fribourg et de Soleure pour GELAN. Les conditions nécessaires ainsi créées permettent à ce réseau d'examiner de manière approfondie des solutions viables en termes de contenu et d'organisation. La première version de la planification technique de l'infrastructure écologique dans le canton de Berne a été achevée à l'automne 2025. Une Stratégie forêt-gibier-habitat a été élaborée en partenariat avec des parties prenantes externes. Pour tenir compte des exigences en constante évolution dans les domaines de l'agriculture et de la nature, la DEEE a mis en place un bureau de coordination cantonal sur les néobiotes et renforcé la promotion de la biodiversité en milieu bâti.

Outre l'exécution dans le domaine des affaires vétérinaires publiques, l'office compétent a axé son activité sur la mise en place du programme national de lutte contre le piétin du mouton, la prévention des épizooties, le passage au numérique pour les procédures spécialisées, ainsi que les préparatifs liés à la plateforme cantonale One Health. Il a en outre procédé à un examen systématique de toutes les ordonnances relevant de son champ de compétences.

Durant l'année sous revue, le Laboratoire cantonal (LC) a garanti l'application de la législation sur les denrées alimentaires au moyen d'inspections effectuées en fonction des risques dans des entreprises, et d'analyses des échantillons prélevés. Au titre de la sécurité de l'environnement, il a contrôlé essentiellement des produits utilisés pour les loisirs. Le Service d'accréditation suisse a renouvelé l'accréditation de l'Inspection des denrées alimentaires et du LC pour denrées alimentaires et objets usuels.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–918 418 661**	**–960 590 578**	**–909 551 757**	51 038 820	5.3 %
Revenus	**703 545 569**	**728 572 678**	**706 716 170**	–21 856 507	–3.0 %
Solde	**–214 873 091**	**–232 017 898**	**–202 835 586**	29 182 312	12.6 %
Charges					
30 Charges de personnel	–120 026 695	–125 289 377	–124 211 628	1 077 749	0.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–41 452 309	–38 104 829	–45 591 589	–7 486 760	–19.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–5 642 254	–3 942 997	–2 999 922	943 075	23.9 %
34 Charges financières	–87 297	–31 800	–831 808	–800 008	< –100.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	–712 383	–684 537	–177 076	507 461	74.1 %
36 Charges de transfert	–184 813 126	–232 339 706	–184 248 130	48 091 576	20.7 %
37 Subventions à redistribuer	–551 771 837	–554 650 000	–544 542 403	10 107 597	1.8 %
38 Charges extraordinaires	–358 727	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–13 554 031	–5 547 330	–6 949 201	–1 401 871	–25.3 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	937 066	200 000	353 596	153 596	76.8 %
41 Régales et concessions	4 440 166	4 767 500	4 445 206	–322 294	–6.8 %
42 Rémunérations	33 538 777	31 318 197	35 803 012	4 484 815	14.3 %
43 Recettes diverses	1 143 274	717 955	1 390 256	672 301	93.6 %
44 Recette financière	806 202	138 000	877 455	739 455	> 100.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	683 685	1 113 590	3 048 090	1 934 500	> 100.0 %
46 Revenus de transfert	80 858 854	108 167 630	88 391 340	–19 776 291	–18.3 %
47 Subventions à redistribuer	551 771 837	554 650 000	544 542 403	–10 107 597	–1.8 %
48 Recette exceptionnelle	534 526	315 600	534 683	219 083	69.4 %
49 Facturation interne	28 831 182	27 184 205	27 330 130	145 925	0.5 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats 2025 est inférieur de CHF 29,2 millions au montant budgété. En raison de postes vacants, les charges de personnel sont, elles aussi, restées inférieures de CHF 1,1 million au budget. Les frais matériels ont dépassé de CHF 7,5 millions le budget prévu (CHF 3,8 mio pour l'Office des forêts et des dangers naturels [OFD] et CHF 2,6 mio pour l'Office de l'économie [OE]). Les charges de transfert nettes (charges de transfert après déduction des revenus de transfert) ont été inférieures de CHF 28,5 millions au budget 2025, ces économies ayant été réalisées pour CHF 13,5 millions par l'OE ainsi que CHF 4,6 millions par l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) en raison de retards dans des projets relevant du groupe de produits « Agriculture », et CHF 5,7 millions par l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) avec des subventions allouées pour un montant moins élevé qu'escompté.

4.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–35 956 338**	**–36 323 811**	**–17 303 089**	19 020 722	52.4 %
Recettes	**20 797 760**	**19 925 032**	**13 174 033**	–6 750 999	–33.9 %
Solde	**–15 158 578**	**–16 398 779**	**–4 129 056**	12 269 723	74.8 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–1 666 373	–2 488 250	–1 819 161	669 089	26.9 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–1 613 991	–4 161 804	–431 956	3 729 848	89.6 %
54 Prêt	–21 834 536	–22 500 000	–9 963 253	12 536 747	55.7 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	–10 841 437	–7 173 756	–5 088 719	2 085 038	29.1 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	559	0	5 193	5 193	–
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	1 865 644	2 425 032	964 796	–1 460 236	–48.3 %
64 Remboursement de prêts	18 931 557	17 500 000	12 204 044	–5 295 956	–30.3 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements 2025 est inférieur de CHF 12,3 millions au montant budgété pour 2025. Des économies de CHF 7,2 millions ont été réalisées au niveau des prêts octroyés au titre du groupe de produits « Développement et surveillance économique ». Ce montant moins élevé que prévu est dû au retard pris dans certains projets. Dans le groupe de produits « Agriculture », l'OAN a économisé CHF 2,4 millions du fait du coup d'arrêt porté au projet concernant le système d'information agricole (SIA). Dans le groupe de produits « Forêts et dangers naturels » aussi, en raison essentiellement de retards survenus dans des projets informatiques (immobilisations incorporelles), un montant de CHF 1,4 million n'a pas été utilisé.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE

2021	2022	2023	2024	2025
771.2	772.6	780.9	787.0	791.6

Commentaire

En 2025, les postes pourvus au sein de la DEEE (hors Office de l'assurance-chômage [OAC]) ont augmenté de 4,6 emplois à plein (EPT) (soit 0,6 %) par rapport à l'année précédente.

Cette hausse correspond aux 2,5 EPT temps à durée indéterminée supplémentaires obtenus par l'OEE à compter du 1er janvier 2025 afin d'assumer des tâches (déléguées au canton par la Confédération) dans le domaine du contrôle des installations de combustion.

L'OAN a, quant à lui, obtenu 1,5 EPT et à durée indéterminée à compter du 1er janvier 2025 pour la lutte contre les néobiotes ainsi que pour la préservation des inventaires fédéraux et les réalisations en lien avec ceux-ci.

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction

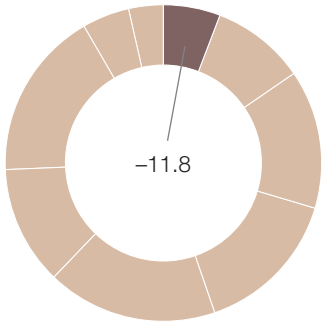

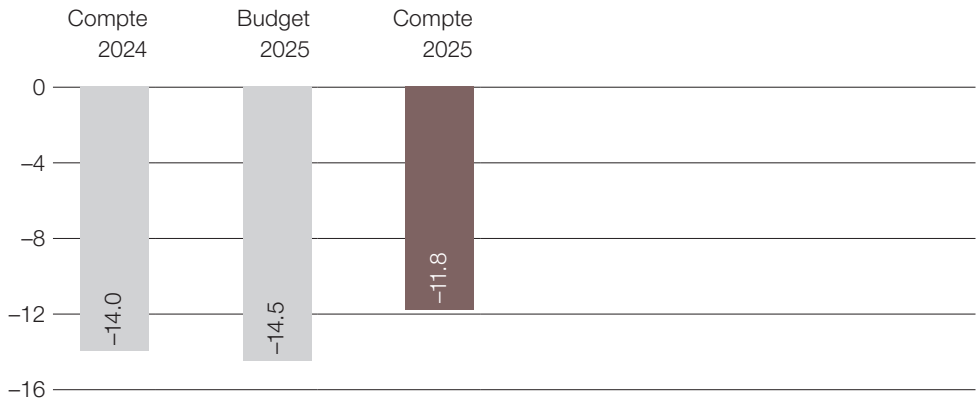

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement ainsi que du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement ainsi que direction de projets et d'organismes d'ordre stratégique (par ex. Région capitale suisse, Task Force Médecine, sitem-insel SA, Wyss Academy for Nature, SCDH AG). Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Fourniture de prestations pour la Direction dans les domaines des finances, de l'informatique, de la communication et de la traduction, des ressources humaines et du droit. Exécution des tâches cantonales liées aux sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) ainsi que des tâches cantonales concernant l'AIB et BKW SA.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–18 245 431**	**–18 084 278**	**–16 475 617**	1 608 661	8.9 %
30 Charges de personnel	–12 446 674	–13 489 231	–12 831 899	657 333	4.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–1 149 269	–1 301 971	–838 120	463 851	35.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–30 951	–43 076	–33 506	9 569	22.2 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–2 477 884	–3 250 000	–2 754 347	495 653	15.3 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–2 140 653	0	–17 745	–17 745	–
Revenu d'exploitation	**4 221 969**	**3 615 238**	**4 718 455**	1 103 217	30.5 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	126 556	46 000	104 504	58 504	> 100.0 %
43 Recettes diverses	735 312	0	817 174	817 174	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	3 360 101	3 569 238	3 796 777	227 539	6.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–14 023 462**	**–14 469 040**	**–11 757 162**	2 711 878	18.7 %
34 Charges financières	–2 825	0	–3 317	–3 317	–
44 Recette financière	1	0	2	2	–

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2024	2025	2025	CHF	%
Résultat du financement	**–2 824**	**0**	**–3 315**	–3 315	–
Résultat d'exploitation	**–14 026 286**	**–14 469 040**	**–11 760 477**	2 708 563	18.7 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–14 026 286**	**–14 469 040**	**–11 760 477**	2 708 563	18.7 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2024	2025	2025	CHF	%
Soutien à la direction	–8 323 728	–12 094 455	**–9 407 003**	2 687 453	22.2 %
Prestations de services juridiques	–1 772 049	0	**0**	0	0.0 %
Prestations de services informatiques	–1 872 019	7 615	**–29 429**	–37 044	< –100.0 %
Assurance immobilière Berne	–2 058 490	–2 382 200	**–2 324 046**	58 154	2.4 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le résultat global du groupe de produits « Soutien aux fonctions de direction » porté au compte 2025 présente une amélioration d'environ CHF 2,7 millions par rapport au montant budgété pour 2025.

Les écarts constatés au niveau des charges de personnel résultent des provisions constituées et du fait que le budget prévu pour les autres charges de personnel n'a pas été entièrement utilisé. Les économies de 10,0 pour cent exigées pour les charges de biens et services ont pu être réalisées. La principale divergence constatée dans les charges de biens et services et autres charges d'exploitation provient de l'interruption d'un projet informatique.

Les prestations de l'AIB pour le maintien de la disponibilité opération-nelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle. Le montant de CHF 2,4 millions budgété pour les subventions cantonales n'a pas été totalement atteint.

Priorités de développement

La DEEE représente le canton de Berne au sein de l'association Région capitale suisse, dont l'objectif est de se profiler en qualité d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que comme centre politique de la Suisse.

La DEEE dirige également la Task Force Médecine Berne, qui effectue des travaux préparatoires stratégiques sur mandat du Conseil-exécutif afin que le site médical de Berne puisse au moins conserver son solide positionnement, et si possible le renforcer.

Elle est par ailleurs responsable de la participation du canton à BKW SA et à l'AIB, dirige des projets et siège dans des organes revêtant une dimension stratégique pour le canton (p. ex. la Wyss Academy for Nature de l'Université de Berne, sitem-insel ou le SCDH).

Au niveau administratif, ces activités sont assumées par le Secrétariat général de la DEEE.

Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	115	131
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	13	13
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	33	45
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	265	250
Nombre de recours déposés à la DEEE	98	111
Nombre de recours réglés de la DEEE	78	124
Subventions annuelles (en mio CHF) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches cantonales dévolues aux sapeurs-pompiers selon deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/gaz, protection ABC et sauvetage de personnes)	2	2

4.7.2 Assurance-chômage

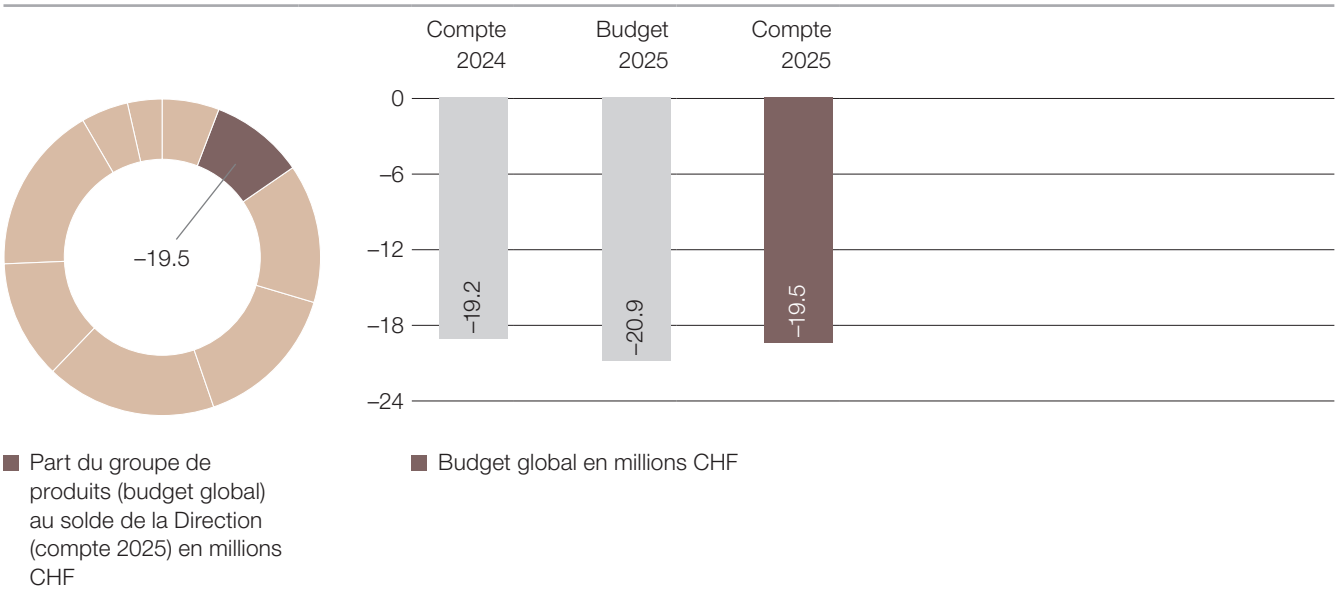

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

■ Budget global en millions CHF

Description

Sur mandat de la Confédération, le canton exécute la loi du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI ; RS 837.0), la loi du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de service (LSE ; RS 823.11) et certaines parties de la loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20). À cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le Service de l'emploi et une autre pour la Caisse de chômage.

La division Office régional de placement gère les offices régionaux de placement (ORP) dans le canton de Berne. Elle est chargée de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeuses et demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Les offices régionaux soutiennent ces derniers dans leurs recherches et mènent avec eux des entretiens de conseil. Le respect des conventions conclues avec les demandeuses et demandeurs d'emploi est contrôlé et, au besoin, des sanctions sont prises à leur encontre. La division Office régional de placement est chargée d'acquérir et de proposer des mesures de marché du travail (cours, stages, programmes d'emploi temporaire, etc.) et elle veille à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants, dont le contrôle incombe à la Surveillance du marché du travail.

Présente sur plusieurs sites, la Caisse de chômage (CCh) du canton de Berne examine les conditions dont dépend le droit aux prestations de l'assurance et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Les produits « Service de l'emploi (ORP) » (sachant que le nom de la division a changé en septembre pour « Office régional de placement ») et « Caisse de chômage du canton de Berne (CCh) » sont exclusivement financés par le Fonds fédéral de l'assurance-chômage. Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » comprend d'une part des mesures issues de l'initiative cantonale et d'autre part la contribution cantonale déterminée par le droit fédéral et consacrée à l'exécution de l'assurance-chômage.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–21 149 074**	**–22 240 279**	**–21 522 009**	718 270	3.2 %
30 Charges de personnel	0	0	11 596	11 596	–
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–32 316	–90 279	–35 613	54 666	60.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–20 535 438	–22 150 000	–21 018 175	1 131 825	5.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–581 320	0	–479 816	–479 816	–
Revenu d'exploitation	**1 903 400**	**1 300 000**	**2 057 537**	757 537	58.3 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	434 727	0	471 288	471 288	–
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	1 468 672	1 300 000	1 586 249	286 249	22.0%
Résultat de l'activité d'exploitation	**–19 245 674**	**–20 940 279**	**–19 464 472**	1 475 807	7.0%
34 Charges financières	0	0	–22	–22	–
44 Recette financière	180	0	0	0	0.0%
Résultat du financement	**180**	**0**	**–22**	–22	–
Résultat d'exploitation	**–19 245 494**	**–20 940 279**	**–19 464 494**	1 475 785	7.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–19 245 494**	**–20 940 279**	**–19 464 494**	1 475 785	7.0%

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Service d'emploi (ORP)	337 299	0	**370 139**	370 139	–
Caisse de chômage du canton de Berne (CCh)	97 598	0	**107 317**	107 317	–
Assurance-chômage – mesures cantonales	–19 680 391	–20 940 279	**–19 941 950**	998 329	4.8%

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

En 2025, le taux de chômage moyen était de 2,1 pour cent dans le canton de Berne (contre 1,8 % l'année précédente) et de 2,8 pour cent en Suisse (contre 2,4 % l'année précédente). Après une franche embellie observée sur le marché du travail depuis 2022, le taux de chômage n'a cessé d'augmenter depuis le 3e trimestre 2024, atteignant dans le canton de Berne un niveau de 2,3 pour cent en décembre 2025.

Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » fait partie du groupe de produits « Assurance-chômage ». Il comprend d'un côté la part cantonale prescrite par la législation fédérale pour l'exécution des dispositions de l'assurance-chômage, et de l'autre les mesures prises en complément par le canton dans ce cadre (p. ex. cours et programmes pour les personnes n'ayant pas droit aux prestations de l'assurance-chômage).

Le canton n'exerce aucune influence sur les subventions allouées en vue de l'exécution des dispositions de l'assurance-chômage, qui sont inférieures d'environ CHF 0,7 million au montant budgété (voir groupes de matières « Charges de transfert » et « Imputations internes »).

Priorités de développement

Dans le cadre d'un processus qui s'étalera sur plusieurs années, l'OAC s'adapte à l'évolution constante du comportement de sa clientèle. Outre les adaptations au niveau de l'organisation structurelle, des services en ligne, des services SMS et le recours à l'IA pour les prestations de conseil ORP seront progressivement introduits. Par ailleurs, un nouveau système de décompte et de versement sera mis en place à la CCh.

La légère progression du chômage a entraîné une hausse modérée des effectifs de personnel.

Chances et risques

Le montant de la contribution cantonale allouée à l'application des dispositions de l'assurance-chômage dépend du développement de la masse salariale à l'échelle nationale et de la part cantonale dans le nombre annuel de jours de chômage contrôlé. Ce montant peut donc varier sans que le canton puisse l'influencer.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les ORP chaque mois	16 278	18 994
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les ORP	124 094	129 247
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des ORP	323 902	503 750
Montant des indemnités de chômage versées par la CC (en millions CHF)	309	354

4.7.3 Développement et surveillance économique

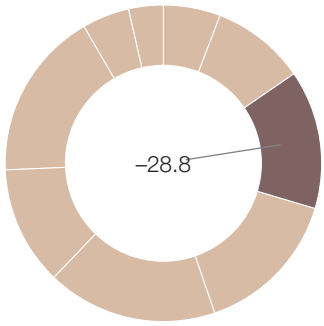

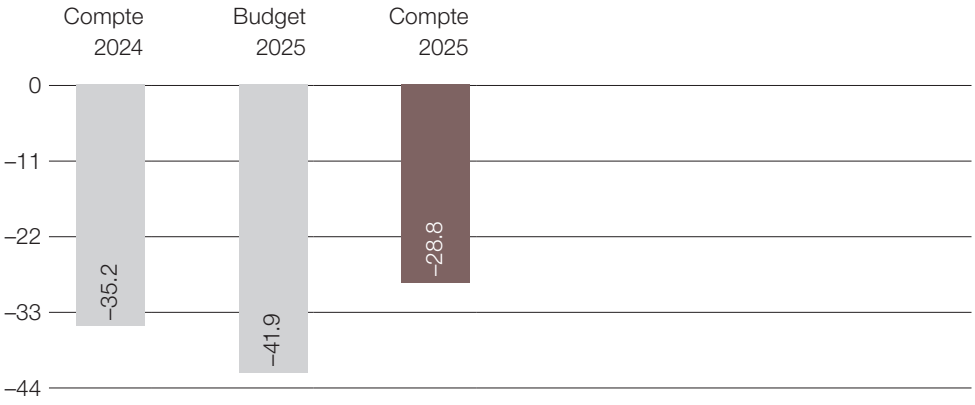

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

■ Budget global en millions CHF

Description

Les activités de ce groupe de produits ont pour but de générer une valeur ajoutée pour la clientèle dans le canton de Berne, notamment pour les entreprises et les organisations. Ces dernières peuvent ainsi poursuivre la concrétisation de leurs potentiels de croissance et d'innovation tout en préservant, voire en augmentant leur compétitivité grâce aux mesures conformes aux principes du développement durable, respectueuses de l'environnement et responsables socialement. Les actions de l'office sont menées aussi bien dans les secteurs de l'industrie et du tourisme que dans les centres urbains, les zones rurales et les régions de montagne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–45 110 204**	**–55 523 575**	**–45 043 505**	10 480 070	18.9 %
30 Charges de personnel	–13 866 710	–15 513 484	–14 610 819	902 665	5.8 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–2 603 985	–3 165 068	–5 796 503	–2 631 435	–83.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–87 909	–507 820	–288 013	219 807	43.3 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	–712 383	–48 500	–177 076	–128 576	< –100.0 %
36 Charges de transfert	–24 978 398	–33 913 703	–22 009 108	11 904 596	35.1 %
37 Subventions à redistribuer	–64 321	–200 000	–32 736	167 264	83.6 %
39 Facturation interne	–2 796 497	–2 175 000	–2 129 251	45 749	2.1 %
Revenu d'exploitation	**9 061 021**	**13 265 451**	**15 397 361**	2 131 910	16.1 %
40 Recettes fiscales	937 066	200 000	353 596	153 596	76.8 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	5 358 145	5 530 097	5 612 668	82 571	1.5 %
43 Recettes diverses	311 496	16 000	564 828	548 828	> 100.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	404 905	5 201 354	6 769 503	1 568 149	30.1 %
47 Subventions à redistribuer	64 321	200 000	32 736	–167 264	–83.6 %
49 Imputations internes	1 985 088	2 118 000	2 064 030	–53 970	–2.5 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–36 049 183**	**–42 258 124**	**–29 646 145**	12 611 979	29.8 %
34 Charges financières	0	–9 800	–3 042	6 758	69.0 %
44 Recette financière	346 977	8 000	346 670	338 670	> 100.0 %
Résultat du financement	**346 977**	**–1 800**	**343 629**	345 429	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	**–35 702 206**	**–42 259 924**	**–29 302 516**	12 957 408	30.7 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	534 526	315 600	534 683	219 083	69.4 %
Résultat exceptionnel	**534 526**	**315 600**	**534 683**	219 083	69.4 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–35 167 680**	**–41 944 324**	**–28 767 833**	13 176 491	31.4 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Promotion économique	–23 784 584	–26 435 362	**–14 727 725**	11 707 637	44.3 %
Tourisme et développement régional	–8 200 539	–10 859 312	**–10 484 218**	375 094	3.5 %
Surveillance du travail et du marché	–4 324 425	–5 152 021	**–4 482 947**	669 074	13.0 %
Contrôle des chronomètres	1 141 868	502 372	**927 057**	424 685	84.5 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le suivi des deux programmes d'aide aux cas de rigueur liés à la pandémie de coronavirus se répercute à nouveau significativement sur le solde global du compte de résultats. Tous les cas de figure s'y rapportant qui n'ont pas été inscrits au budget entraînent une amélioration du résultat de CHF 8,4 millions au total par rapport au budget global. Cet écart s'explique essentiellement du fait des remboursements effectués par les entreprises bernoises, d'un montant de CHF 7,6 millions, qui font baisser les charges du groupe de matières Charges de transfert.

Plusieurs postes vacants n'ayant pas pu être repourvus immédiatement ou pourvus rapidement expliquent que les « Charges de personnel » soient restées inférieures de 5,8 pour cent aux prévisions. Par ailleurs, la marche des affaires dans l'industrie horlogère a causé un recul temporaire des charges de personnel pour le Contrôle de chronomètres à Bienne.

Le dépassement de budget lié aux Charges de biens et de services et autres charges d'exploitation, d'un montant de CHF 2,6 millions, a été intégralement compensé par les économies réalisées au titre des Charges de transfert et n'a donc aucune incidence sur le solde global. Dans un souci de tenue appropriée des comptes, un report a été effectué entre ces deux groupes de matières en 2025 dont il n'avait pas été tenu compte dans le budget. D'autre part, les Charges de transfert sont restées inférieures aux prévisions, à la faveur de subventions moins élevées que prévues pour l'Euro féminin 2025 (CHF 0,7 mio) et de l'amortissement encore en cours des contributions aux investissements pour la Neue Festhalle Bern »(CHF 0,4 mio).

Priorités de développement

Les objectifs du programme gouvernemental de législature 2023 à 2026 et les projets visant à augmenter l'attrait du canton de Berne en tant que pôle pour l'innovation et l'investissement ainsi que la mise en place de conditions générales favorables au développement durable demeurent les priorités du présent groupe de produits. Le concept d'économie durable fait peu à peu son chemin dans la conscience de la population et des acteurs économiques. La Promotion économique soutient par des subventions et des offres de conseil les entreprises souhaitant adopter des modèles d'affaires circulaires. Ce faisant, elle renforce la collaboration avec d'autres offices et Directions. Le service spécialisé Économie circulaire et innovation nouvellement créé doit lui aussi contribuer aux efforts allant dans ce sens. De nouvelles plateformes proposant des prestations destinées aux PME du canton de Berne et d'autres régions complètent judicieusement ces activités.

Chances et risques

Freinée par la faiblesse conjoncturelle au niveau mondial, la croissance de l'économie devrait rester minime en 2026, aussi bien au niveau national que cantonal. Les incertitudes relatives à la politique économique et commerciale internationale pèsent fortement sur l'économie exportatrice suisse. La demande intérieure devrait constituer l'un des piliers de la croissance. L'inflation jugulée et l'évolution positive des salaires réels permettent à une consommation des ménages solide de soutenir la conjoncture. Toutefois, les risques priment dans le contexte géopolitique actuel, de sorte qu'aucune embellie ne se dessine encore à l'horizon 2026.

L'essoufflement du marché de l'emploi semble vouloir perdurer, avec une timide progression de l'emploi et un taux de chômage encore en légère hausse.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de projets encouragés dans le cadre de la promotion économique et du tourisme/de la politique régionale (sans les mesures destinées aux cas de rigueur)	131	120
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	2 171	2 671
Nombre de demandes de permis de construire examinées par la division Conditions de travail	544	532
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi du 8 octobre 1999 sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail (Loi sur les travailleurs détachés, LDét ; RS 823.20)	48 857	44 900
Nombre de décisions préalables en matière de marché du travail rendues par la division Conditions de travail concernant des travailleuses et travailleurs étrangers	4 685	4 661
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	1 333 493	1 346 321

4.7.4 Forêt et dangers naturels

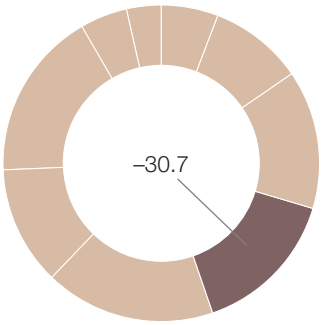

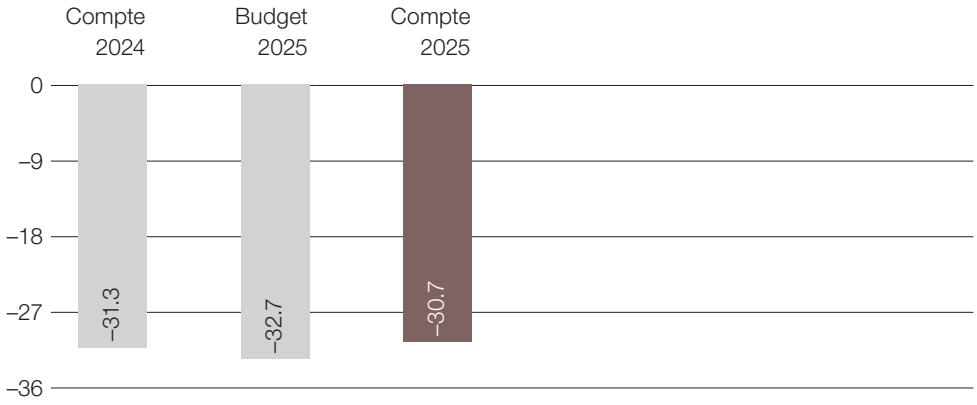

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

La surface et la qualité de la forêt doivent être préservées. La protection de la forêt et la promotion de son développement durable permettent de garantir les intérêts publics liés à la forêt. La gestion de la forêt contribue à la stabilité de l'écosystème forestier et permet de répondre aux attentes de la société à l'égard des fonctions que remplit la forêt. Le canton créée les conditions générales correspondantes et encourage le développement stratégique et structurel de l'économie forestière.

L'exploitation des forêts domaniales répond aux principes de la durabilité et de la gestion entrepreneuriale.

Des mesures d'aménagement, d'organisation, de sylviculture et techniques sont mises en place pour protéger la population, les animaux et les biens d'une valeur notable contre les dangers naturels tels que les avalanches, chutes de pierres et de glace, éboulements, glissements de terrain et érosion.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–64 851 565**	**–62 084 808**	**–67 279 381**	–5 194 573	–8.4 %
30 Charges de personnel	–19 621 826	–19 820 493	–19 907 870	–87 377	–0.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–9 869 878	–7 927 500	–11 710 629	–3 783 129	–47.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–507 247	–748 312	–543 930	204 382	27.3 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–33 047 364	–32 727 503	–34 222 699	–1 495 196	–4.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–1 805 248	–861 000	–894 253	–33 253	–3.9 %
Revenu d'exploitation	**33 347 571**	**29 221 195**	**36 507 341**	7 286 147	24.9 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	10 795 434	8 530 800	12 777 877	4 247 077	49.8 %
43 Recettes diverses	82	0	8 008	8 008	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	20 301 337	19 129 395	21 696 718	2 567 324	13.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	2 250 718	1 561 000	2 024 738	463 738	29.7 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–31 503 994**	**–32 863 613**	**–30 772 039**	2 091 574	6.4 %
34 Charges financières	–57 981	0	–71 101	–71 101	–

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
44 Recette financière	291 881	130 000	143 869	13 869	10.7 %
Résultat du financement	**233 900**	**130 000**	**72 768**	–57 232	–44.0 %
Résultat d'exploitation	**–31 270 094**	**–32 733 613**	**–30 699 272**	2 034 342	6.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–31 270 094**	**–32 733 613**	**–30 699 272**	2 034 342	6.2 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Forêt	–28 259 459	–26 939 328	**–26 786 801**	152 527	0.6 %
Gestion des risques liés aux dangers naturels	–4 422 478	–5 411 748	**–5 454 515**	–42 767	–0.8 %
Entreprise Forêts domaniales	1 411 843	–382 537	**1 542 044**	1 924 581	> 100.0 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le résultat global du compte de résultats pour le groupe de produits (budget global) affiche une amélioration de CHF 2,0 millions (6,2 %) par rapport au budget. L'Entreprise Forêts domaniales y a largement contribué, avec un écart budgétaire favorable (CHF 1,9 mio) et un bénéfice de CHF 1,5 million. Ce résultat satisfaisant a été obtenu grâce au professionnalisme de l'entreprise ainsi qu'à l'évolution favorable du marché, et notamment à la forte demande dont le bois et les cours forestiers ont fait l'objet. Le montant affecté au produit «Gestion des risques liés aux dangers naturels» a été intégralement utilisé. Pour le produit «Forêt», les nouvelles modalités d'encouragement de la gestion forestière, des soins aux forêts protectrices et de la biodiversité en forêt sont mises en œuvre efficacement. Les charges de transfert nettement plus élevées sont largement compensées par les revenus supplémentaires provenant du cofinancement assuré par la Confédération dans le cadre du conventions programmes dans le domaine des forêts. Le solde budgétaire est donc inférieur de CHF 0,1 million au montant prévu.

Les investissements sont restés inférieurs de CHF 1,6 million au budget, principalement en raison du report de projets informatiques et de projets de routes forestières moins coûteux que prévu.

Priorités de développement

La gestion de la forêt incombe à ses propriétaires. Le pilotage du développement de la forêt assuré par l'État s'effectue dans le cadre légal par le biais de travaux de planification, de conseil et de promotion. Les exigences de la société envers la forêt augmentent et sont de plus en plus souvent contradictoires. La forêt doit à la fois être adaptée au changement climatique et contribuer à la protection du climat au niveau local mais aussi à grande échelle. Les risques que les événements météorologiques extrêmes et les organismes nuisibles représentent pour la forêt augmentent également.

Au cours des prochaines années, chacune des divisions forestières procèdera par étapes à la refonte des plans forestiers régionaux (PFR) destinés à préserver et gérer les intérêts publics en forêt.

Les programmes d'encouragement seront poursuivis de manière à soutenir le développement et la gestion de la forêt dans les trois dimensions (sociale, environnementale et économique) du développement durable.

La Stratégie forêt-gibier-habitat servira de base pour assurer à l'avenir un rajeunissement diversifié et sûr de la forêt. Elle sera mise en œuvre durant les années à venir et intégrée aux programmes d'encouragement.

L'évolution du mouvement de terrain au « Spitze Stei », sur les hauteurs de Kandersteg, continue d'être étroitement surveillée. D'une manière générale, il ressort que la gestion des risques liés aux dangers naturels est fortement concernée par les conséquences attendues du changement climatique. 2025 a connu peu d'événements naturels. Des étapes importantes ont pu être franchies dans la gestion des risques liés aux dangers naturels avec l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique, la refonte de la stratégie de mise en œuvre relative à la gestion des risques liés aux dangers naturels gravitationnels et l'achèvement du projet pilote visant à utiliser des modélisations probabilistes des dangers pour l'établissement des cartes des dangers.

L'Entreprise Forêts domaniales continue de gérer les forêts domaniales selon des standards élevés. Elle promeut la biodiversité en forêt et intensifie les échanges avec les parties prenantes et la population. Elle continue en outre de contribuer au développement de l'économie forestière, à la formation de personnel spécialisé ainsi que, grâce aux cours destinés aux tiers, à l'amélioration globale de la sécurité du personnel travaillant en forêt.

Chances et risques

Le changement climatique fait augmenter le risque d'événements extrêmes tels que des tempêtes, des précipitations intenses ou des périodes de sécheresse. Des mesures proactives peuvent favoriser le rajeunissement des forêts en temps utile et améliorer ainsi leur capacité d'adaptation. La plantation d'essences adaptées au climat et la création de peuplements riches en structures peuvent augmenter la résilience de la forêt. De plus, une économie forestière performante doit permettre de conserver la forêt et ses prestations moyennant des fonds publics supportables, et ce malgré le changement climatique et les événements extrêmes. Le canton y contribue notamment en subventionnant les projets d'optimisation de l'exploitation et en numérisant les procédures.

Par ailleurs, le changement climatique agit sur la forêt mais aussi sur l'ensemble de la région alpine au gré d'événements naturels extraordinaires, dont les répercussions se font ressentir de plus en plus jusque dans les vallées.

L'Entreprise Forêts domaniales poursuit son développement en vue de gérer efficacement et de manière exemplaire les forêts domaniales, de garantir les prestations forestières, de réduire les risques financiers pour le canton et de donner des impulsions positives à l'ensemble de l'économie forestière et de l'industrie du bois dans le canton de Berne.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	186 100	186 300
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 000	3 460
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	2 846	3 350
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	750	675
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	1 000	934
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700

4.7.5 Agriculture

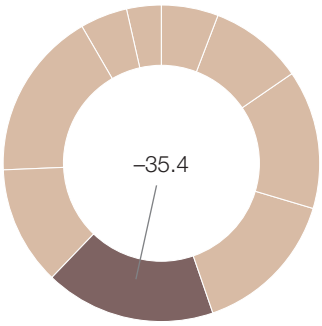

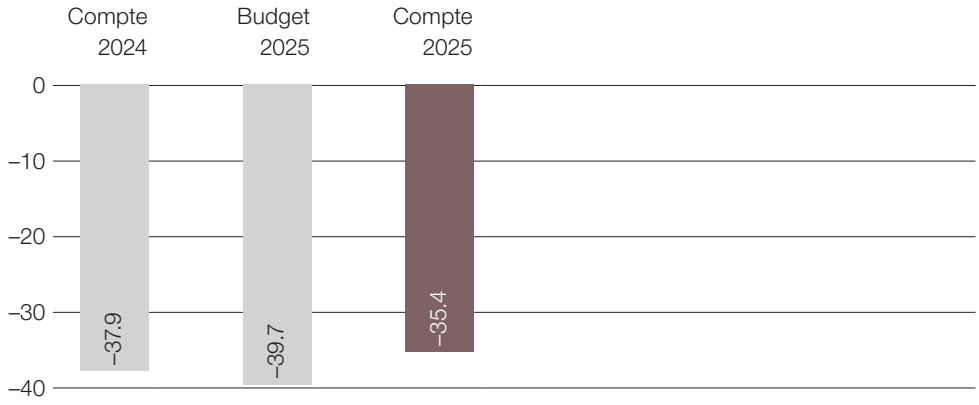

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Agriculture» est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel. Il soutient la clientèle souhaitant acquérir et développer des qualifications professionnelles, et gère des centres de vulgarisation agricole servant d'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture. Il exécute le mandat de prestations confié par la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs.

Il promeut une agriculture bernoise diversifiée et durable par des mesures cantonales visant à augmenter la valeur ajoutée et réduire les coûts et préserver les ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–616 877 086**	**–620 951 467**	**–605 006 098**	15 945 369	2.6%
30 Charges de personnel	–36 370 962	–36 589 076	–37 599 280	–1 010 204	–2.8%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–8 849 354	–10 313 758	–8 325 322	1 988 437	19.3%
33 Amortissements des actifs administratifs	–3 850 770	–1 249 330	–974 320	275 010	22.0%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	–14 780 630	–19 355 250	–14 624 797	4 730 453	24.4%
37 Subventions à redistribuer	–550 143 994	–552 800 000	–542 738 062	10 061 938	1.8%
39 Facturation interne	–2 881 374	–644 050	–744 316	–100 266	–15.6%
Revenu d'exploitation	**578 871 382**	**581 203 080**	**570 020 486**	–11 182 594	–1.9%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	12 810	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	8 743 759	8 833 800	8 871 711	37 911	0.4%
43 Recettes diverses	96 208	701 955	–492	–702 447	< –100.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	3 083 250	3 201 810	3 046 392	–155 418	–4.9%
47 Subventions à redistribuer	550 143 994	552 800 000	542 738 062	–10 061 938	–1.8%
49 Imputations internes	16 791 361	15 665 515	15 364 813	–300 702	–1.9%
Résultat de l'activité d'exploitation	**–38 005 704**	**–39 748 386**	**–34 985 612**	4 762 775	12.0%
34 Charges financières	0	0	–720 032	–720 032	–
44 Recette financière	115 498	0	289 541	289 541	–

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat du financement	**115 498**	**0**	**–430 491**	–430 491	–
Résultat d'exploitation	**–37 890 206**	**–39 748 386**	**–35 416 102**	4 332 284	10.9 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–37 890 205**	**–39 748 385**	**–35 416 102**	4 332 283	10.9 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Paiements directs	–9 072 466	–6 580 101	**–6 359 411**	220 689	3.4 %
Améliorations structurelles et de la production	–20 245 216	–24 785 618	**–20 598 097**	4 187 521	16.9 %
Inforama Formation et vulgarisation	–8 572 525	–8 382 668	**–8 458 594**	–75 927	–0.9 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le résultat global du groupe de produits «Agriculture» présente une amélioration de CHF 4,3 millions par rapport au montant budgété.

Les charges de personnel représentent CHF 1,0 million de plus qu'attendu (groupe de matières 30). Ce dépassement s'explique entre autres par des coûts supplémentaires destinés aux traitements du corps enseignant en raison de la hausse du nombre de classes. S'y ajoutent les frais entraînés par le mentorat proposé au corps enseignant et par l'introduction de la nouvelle fonction de maîtrise de classe assortie d'allocations de fonction, qui, vu son caractère tardif, n'était pas budgétée.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont inférieures de CHF 2,0 millions au budget prévu (groupe de matières 31), notamment en raison de l'interruption du projet de nouveau système d'information agricole. En outre, le démarrage de l'activité opérationnelle du bureau de coordination des néobiotes et la mise en œuvre du programme d'impulsion bernois pour l'alimentation, le climat et l'environnement ont été retardés.

Les charges de transfert sont restées inférieures de CHF 4,7 millions au budget (groupe de matières 36). Les charges moins élevées qu'escompté au titre des contributions aux améliorations structurelles sont dues à des reports de projets et à l'insuffisance des moyens fédéraux destinés à leur cofinancement. Les projets de la Wyss Academy for Nature ont nécessité moins de moyens que ceux prévus au budget.

Concernant les subventions redistribuées, la différence de quelque CHF 10,0 millions par rapport au budget, aussi bien au niveau des dépenses que des recettes (groupes de matières 37 et 47), n'a pas d'incidence sur le solde.

Les revenus divers ont été inférieurs de CHF 0,7 million au montant budgété (groupe de matières 43) car les prestations propres prévues n'ont pas pu être commandées du fait de l'interruption du projet de nouveau système d'information agricole.

Du point de vue des charges financières, une dépense exceptionnelle imprévue de CHF 0,7 million (groupe de matières 34) a été entraînée par la liquidation d'un solde datant de 2022 et provenant de la séparation entre l'Office des affaires vétérinaires (OAV) et l'OAN (omission lors du remplacement de FIS par SAP).

Priorités de développement

La priorité de ce groupe de produits résidait dans la mise en œuvre du programme gouvernemental de législature 2023 à 2026, de la stratégie 2030 pour les améliorations structurelles de la DEEE, de la stratégie OAN 2030 et des nouvelles prescriptions fédérales de politique agricole (train d'ordonnances agricoles p. ex.). Autre élément central, le remaniement de la stratégie d'utilisation des sites de l'INFORAMA a été approuvé par le Grand Conseil lors de la session de printemps 2025. En outre, l'office a avancé dans la mise en œuvre du projet « Développement de l'organisation INFORAMA » ainsi que des projets menés dans le cadre de la Wyss Academy for Nature. L'organisme responsable (OAN, Berner Bauern Verband) a lancé avec la direction de projet mise en place par la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (BFH-HAFL) la phase initiale du « Programme d'impulsion bernois pour l'alimentation, le climat et l'environnement ». De plus, le canton a instauré un bureau de coordination destiné à gérer les néobiotes. Suite à l'interruption des travaux pour le projet de nouveau système d'information agricole, il a fallu garantir le maintien au-delà de 2030 du réseau constitué avec les cantons de Fribourg et de Soleure pour GELAN. Les conditions nécessaires ainsi créées permettent à ce réseau d'examiner de manière approfondie des solutions viables en termes de contenu et d'organisation.

Chances et risques

La situation géopolitique accentue, tant sur le plan politique que sociétal, l'importance de la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse, ce qui impacte considérablement l'agriculture nationale en tant qu'acheteuse d'intrants et productrice de denrées alimentaires et de fourrages. L'agriculture restera probablement contrainte de s'adapter à ces incertitudes en matière de politique commerciale et aux variations du marché subséquentes. La complexité de la politique agricole fédérale rend difficiles les pronostics sur le contenu des réformes agricoles (p. ex. PA 30+) ainsi que sur leurs répercussions sur l'agriculture bernoise. Chaque évolution apporte son lot de risques et opportunités mais les cantons doivent souvent procéder aux mises en œuvre correspondantes dans des délais serrés. Le monde agricole exprime souvent son mécontentement face aux lourdes charges administratives et aux exigences changeantes. Les mesures d'allègement financières prises par la Confédération aggravent les incertitudes actuelles et peuvent générer des charges supplémentaires pour le canton.

Comme dans d'autres secteurs, le changement climatique comporte des risques accrus pour l'agriculture (dans les domaines de la gestion de l'eau, l'érosion des sols, la protection des plantes, la fluctuation des rendements, la santé animale, etc.) et requiert la mise en place de mesures d'adaptation ciblées et parfois très coûteuses. La réduction des émissions de gaz à effet de serre nocifs restera un défi pour l'agriculture également. À ces défis s'ajoutent, pour toutes les parties concernées, de nombreuses questions en suspens concernant la gestion des substances per- et polyfluoralyklées (PFAS) et les mesures à appliquer en la matière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	221	254
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en mio CHF)	72	105
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence : 15.09.)	96	98
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 141	3 343
Montant annuel des paiements directs versés (en mio CHF)	541	543
Part d'exploitations bio (en %)	16	16
Part de surface agricole utile bio (en %)	15	15

4.7.6 Nature

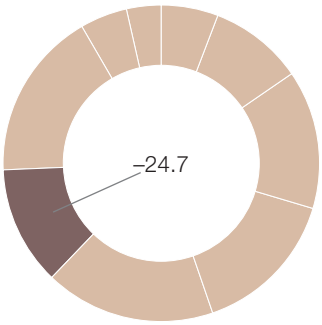

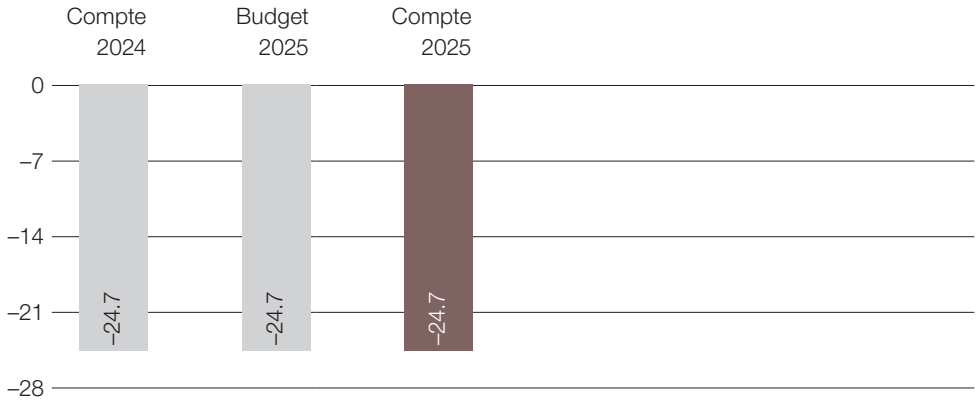

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Le groupe de produits « Nature » exécute la législation fédérale dans les domaines de la protection de la nature, de la pêche et de la chasse. Il promeut la biodiversité et crée les conditions permettant d'exploiter le gibier ainsi que les peuplements de poissons et d'écrevisses selon les principes du développement durable. Il protège et encourage les populations d'espèces endémiques menacées. Il créée de nouveaux habitats ou les remet dans leur état naturel, préservant et favorisant ainsi la biodiversité. En outre, il réduit la pollution et les dérangements subis par les biotopes et les espèces.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–43 145 428**	**–41 205 591**	**–43 547 721**	–2 342 130	–5.7 %
30 Charges de personnel	–12 754 533	–13 267 534	–13 220 988	46 547	0.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–12 040 528	–8 909 017	–10 801 531	–1 892 514	–21.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–261 724	–276 003	–324 711	–48 709	–17.6 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	–636 037	0	636 037	100.0 %
36 Charges de transfert	–17 363 997	–18 109 750	–17 943 610	166 140	0.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–724 645	–7 250	–1 256 880	–1 249 630	< –100.0 %
Revenu d'exploitation	**18 783 820**	**16 530 768**	**18 828 931**	2 298 163	13.9 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	4 366 106	4 692 500	4 436 056	–256 444	–5.5 %
42 Rémunérations	572 659	615 500	582 557	–32 943	–5.4 %
43 Recettes diverses	1	0	46	46	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	300 055	0	1 704 296	1 704 296	–
46 Revenus de transfert	8 840 236	6 605 368	7 461 385	856 017	13.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	4 704 764	4 617 400	4 644 590	27 190	0.6 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–24 361 608**	**–24 674 823**	**–24 718 790**	–43 968	–0.2 %
34 Charges financières	–23 543	–18 000	–30 381	–12 381	–68.8 %
44 Recette financière	2 182	0	43 718	43 718	–
Résultat du financement	**–21 361**	**–18 000**	**13 337**	31 337	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	**–24 382 969**	**–24 692 823**	**–24 705 453**	–12 631	–0.1 %
38 Charges extraordinaires	–310 000	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**–310 000**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–24 692 969**	**–24 692 823**	**–24 705 453**	–12 631	–0.1 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Pêche	–3 087 087	–2 287 146	**–2 692 577**	–405 431	–17.7 %
Chasse	–5 086 255	–4 856 336	**–5 143 422**	–287 086	–5.9 %
Protection et promotion de la nature	–16 519 626	–17 549 341	**–16 869 454**	679 887	3.9 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Mis à part un écart négligeable, le résultat global du groupe de produits «Nature» correspond pratiquement au budget établi. Les groupes de comptes présentent les écarts suivants :

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation dépassent de CHF 1,9 million le montant budgété (groupe de matières 31). Ces dépenses supplémentaires comprennent environ CH 1,1 million pour des régénérations de cours d'eau ainsi que CHF 0,8 million pour l'équipement des gardes-faune et pour des mandats confiés à des tiers par l'Inspection de la chasse. Les projets de régénération, d'un nombre réjouissant en 2025, ont entraîné une imputation interne d'un montant plus élevé que prévu (CHF 1,2 million) pour des prestations fournies et des frais encourus par la DTT (groupe de matières 39). Au final, les dépenses consenties pour les projets de régénération ont représenté environ CHF 2,3 millions de plus que prévu au budget. Ce montant a été compensé en renonçant à verser environ CHF 0,6 million au Fonds de régénération des eaux (groupe de matières 35) et en y prélevant un montant de quelque CHF 1,7 million (groupe de matières 45).

Des revenus de transfert supplémentaires d'un montant avoisinant les CHF 0,9 million (groupe de matières 46) ont également été enregistrés. Ce montant s'explique par la subsistance en 2025 de moyens financiers tirés de la convention-programme conclue avec la Confédération pour la période 2020 à 2024. Somme toute, les différents écarts ont conduit à un solde à l'équilibre pour le groupe de produits Nature.

Priorités de développement

Le groupe de produits a fait de la mise en œuvre du programme gouvernemental de législature 2023 à 2026, de la stratégie environnementale de la DEEE, de la stratégie OAN 2030 et des conventions-programmes 2025-2028 conclues avec la Confédération sa priorité. La première version de la planification technique de l'infrastructure écologique dans le canton de Berne a été achevée. En outre, les modalités envisageables de promotion de la biodiversité en milieu bâti ont été définies et sont mises en œuvre. La stratégie forêt-gibier-habitat a été élaborée en partenariat avec l'OFD ainsi qu'avec des parties prenantes externes. Par ailleurs, un large processus participatif a permis d'élaborer un plan en douze points pour une gestion plus durable de la population de cormorans. Une consultation a, de plus, été menée sur la révision de la loi cantonale sur la chasse et la protection de la faune sauvage (LCh; RSB 922.11). La gestion des grands prédateurs a, cette année encore, entraîné un surcroît de travail considérable pour les gardes-faune et l'Inspection de la chasse. La planification de la chasse a pu être réalisée de manière efficace et conforme à la stratégie.

Chances et risques

Les conventions-programmes dans les domaines de la protection de la nature et de la faune sauvage ainsi que le plan sectoriel cantonal Biodiversité constituent une base solide pour concrétiser les objectifs de protection et promouvoir les écosystèmes. Le risque dans ce domaine est que les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre ne soient pas mises à disposition. Le programme d'allègement 2027 et le projet « Désenchevêtrement 27 – Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons » lancés par la Confédération aggravent les incertitudes actuelles. Cela vaut également pour les projets d'aménagement et de régénération des eaux, pour lesquels les moyens financiers octroyés par la Confédération risquent de ne pas couvrir les besoins des cantons. Le canton de Berne dispose toutefois avec le Fonds de régénération des eaux d'un instrument essentiel pour pouvoir poursuivre les projets de manière ciblée.

La biodiversité en milieu bâti continue de gagner en importance, aussi bien au niveau national que cantonal, quoiqu'elle se heurte en partie aux objectifs et mesures relevant de la construction d'infrastructures. Les principaux risques relatifs à la biodiversité sont observés au niveau de l'acceptation par la société des mesures nécessaires, des conflits d'intérêts de toute nature, des projets

complexes et chronophages, sans parler des ressources en personnel limitées à disposition pour assurer l'exécution des mesures. Le changement climatique modifie fondamentalement tous les biotopes. Les conflits d'intérêts concernant l'utilisation des ressources naturelles que sont les sols (pondération de ses différentes fonctions), l'eau (énergie, irrigation, protection des espèces) et l'énergie (sécurité de l'approvisionnement, protection de la nature, de la faune sauvage et du paysage) continuent à prendre de l'ampleur. Les effets négatifs du changement climatique sur la pêche ne peuvent être que faiblement contrecarrés par des revalorisations des biotopes et des mesures piscicoles. Cela étant, il y a lieu de mettre en œuvre les projets de régénération de manière plus systématique et en impliquant le monde agricole afin de relier les refuges pour la faune et de renforcer la résilience des cours d'eau face au changement climatique.

Les écosystèmes sensibles et la qualité de l'eau sont menacés par l'emploi de polluants. Les PFAS ont suscité de vifs débats en matière de politique sanitaire et environnementale. De nombreuses questions restent en suspens concernant leur gestion et les mesures à appliquer. La gestion du loup, du lynx et du castor ainsi que la thématique forêt-gibier requièrent elles aussi de plus en plus de ressources.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en mio CHF)	2	2
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en mio CHF)	2	2
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	877	909
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	550	632
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 347	1 460
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en mio CHF)	4	6
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bactraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre : 258)	138	138

4.7.7 Environnement et énergie

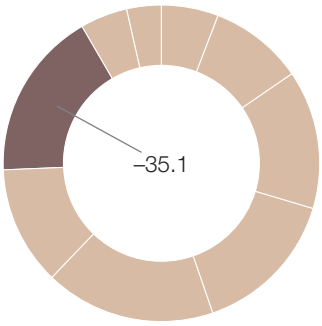

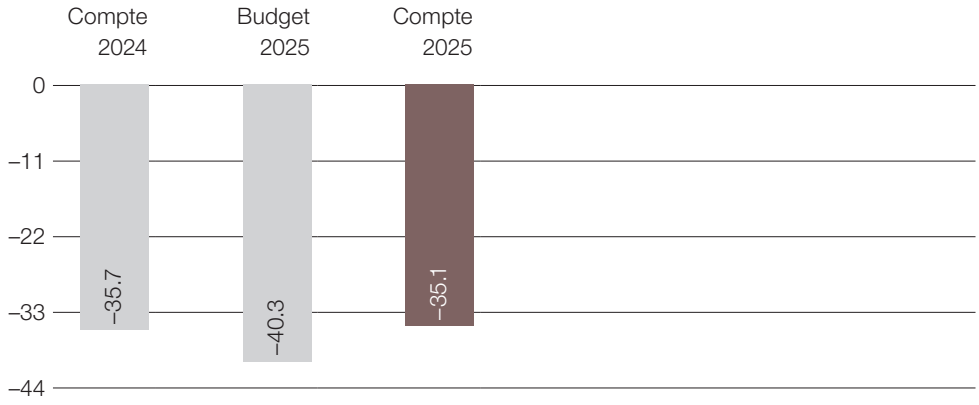

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) a compétence pour

- conseiller le gouvernement et l'administration dans les questions liées à l'énergie et au climat,
- promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables au niveau cantonal, communal ainsi qu'auprès de la population,
- planifier et organiser la mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale,
- exécuter, en tant que service spécialisé, la législation cantonale sur l'énergie ainsi que les tâches cantonales dans le domaine de l'approvisionnement en électricité,
- participer à la procédure d'autorisation pour les conduites d'énergie, que ce soit en tant que service spécialisé ou autorité directrice,
- évaluer les études d'impact sur l'environnement et proposer des mesures nécessaires à l'autorité chargée de rendre les décisions,
- coordonner et traiter des questions relatives à l'environnement impliquant plusieurs offices ou plusieurs Directions, pour autant qu'elles ne relèvent d'aucun autre service spécialisé,
- encourager le développement durable au niveau cantonal et communal,
- exécuter les tâches cantonales liées :

1. à la protection de l'air et
2. à la protection contre le rayonnement non ionisant ainsi qu'à la protection contre le bruit des entreprises industrielles et artisanales,

- les tâches de soutien à la conduite et les tâches interoffices relevant de son champ de compétences.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–82 227 256**	**–113 101 722**	**–82 310 074**	30 791 649	27.2 %
30 Charges de personnel	–8 380 482	–8 793 962	–9 022 125	–228 163	–2.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–1 877 239	–1 829 314	–1 996 063	–166 749	–9.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–128 645	–295 446	–103 936	191 510	64.8 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–71 207 262	–102 081 000	–71 021 210	31 059 790	30.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–633 628	–102 000	–166 739	–64 739	–63.5 %
Revenu d'exploitation	**46 540 993**	**72 845 466**	**47 221 142**	–25 624 324	–35.2 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	1 871 344	2 119 000	1 784 238	–334 762	–15.8 %
43 Recettes diverses	–40	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	44 419 280	70 453 466	45 121 276	–25 332 190	–36.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	250 410	273 000	315 628	42 628	15.6 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–35 686 263**	**–40 256 256**	**–35 088 932**	5 167 325	12.8 %
34 Charges financières	0	0	–2	–2	–
44 Recette financière	9 706	0	1 388	1 388	–
Résultat du financement	**9 706**	**0**	**1 386**	1 386	–
Résultat d'exploitation	**–35 676 557**	**–40 256 256**	**–35 087 546**	5 168 711	12.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–35 676 557**	**–40 256 256**	**–35 087 546**	5 168 711	12.8 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Coordination environnement et développement durable	–1 440 561	–1 290 090	**–1 572 579**	–282 489	–21.9 %
Energie	–30 834 297	–5 217 196	**–4 629 943**	587 253	11.3 %
Protection contre les immissions	–3 401 699	–2 770 218	**–3 423 248**	–653 030	–23.6 %
Entcouragement et géodonnées	0	–30 978 754	**–25 461 776**	5 516 977	17.8 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Les économies de CHF 5,1 millions affichées par le solde global du compte de résultats par rapport au budget résultent d'un nombre de promesses de subventions inférieur aux prévisions et d'un budget surestimé correspondant aux subventions fédérales. Les moyens destinés à l'encouragement dans le domaine de l'énergie sont d'affectation liée et ne peuvent pas être alloués à d'autres projets.

Les coûts de personnel ont été supérieurs aux prévisions (CHF 0,2 mio). Cet écart s'explique par le fait que le remboursement lié au poste à durée déterminée au sein de la Wyss Academy for Nature ne peut être crédité au titre des charges de personnel.

Les économies de CHF 0,1 million avaient déjà été soustraites du budget annuel prévu pour les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation. Le budget n'a pas pu être respecté en raison de dépenses supplémentaires pour la maintenance et l'exploitation des applications spécialisées pour l'encouragement dans le domaine de l'énergie et pour le contrôle des combustions.

Les recettes tirées de la libéralisation et de la centralisation du contrôle des installations de combustion, entérinées à l'été 2025, sont actuellement en-deçà des attentes. La numérisation des processus n'est pas encore terminée et doit tenir compte de la nouvelle législation.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), emboîtant ainsi le pas à la Confédération. Par ailleurs, l'objectif « zéro émission nette 2050 » est désormais inscrit dans la Constitution cantonale. L'approche globale de nombreux enjeux doit être poursuivie (p. ex. adaptation au changement climatique, protection du climat et de l'air, protection contre les immissions lumineuses, sonores et olfactives, transition vers les énergies renouvelables, cycles de matières en boucle fermée/économie verte, mesures pour atteindre les objektifs de développement durable (ODD) 2030).
L'OEE a été chargé, en vertu de l'article constitutionnel sur la protection du climat, d'élaborer une stratégie pour l'adaptation au changement climatique et la protection du climat ainsi qu'un plan d'action global pour le canton de Berne (« Green New Deal »).

L'accent a été mis sur l'application de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif, de la législation sur l'énergie (mise en œuvre

du contre-projet à l'Initiative solaire en 2026) et de la stratégie énergétique de la Confédération. Une plateforme cantonale sur l'énergie et le climat est proposée à titre d'aide. Pour pouvoir développer les énergies renouvelables comme prévu, il faut élaborer pour l'ensemble du secteur un programme de développement des infrastructures énergétiques qui sera intégré au plan directeur.

Dans le domaine de l'utilisation durable des ressources, de nouveaux centres de compétences d'envergure nationale voient le jour dans le canton de Berne. Un réseau « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » interne à l'administration est mis en place pour favoriser la concrétisation des ODD.

La protection de l'air ainsi que la protection contre le bruit, contre la pollution lumineuse et contre le rayonnement non ionisant sont des tâches exécutives permanentes d'importance. Le plan de mesures de protection de l'air est en outre réévalué et actualisé le cas échéant.

Chances et risques

Le changement climatique en cours multiplie les risques contre lesquels le canton doit se prémunir. Dans le même temps, les mesures requises offrent de nouvelles opportunités économiques sur le terrain de l'innovation.

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne présente des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique : le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent aussi bien des emplois que de la valeur ajoutée dans le canton de Berne.

La législation sur les contributions globales et, désormais, le programme d'impulsion (lié à la loi sur le climat et l'innovation) de la Confédération ainsi que la fluctuation du budget cantonal affecté à l'encouragement peuvent faire varier considérablement ces contributions et, partant, donner lieu à des écarts budgétaires notables. Le programme d'allégement budgétaire de la Confédération aura des répercussions très vraisemblablement dramatiques sur le programme d'encouragement et sur les finances cantonales.

Le passage au numérique pour l'ensemble des procédures et pour le traitement des données entraîne une hausse de l'efficacité et améliore l'utilité de ces opérations.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Procédures d'autorisation coordonnées : Nombre de procédures lancées dont l'OEE assure la coordination, (a) autorisation concernant les conduites de gaz et d'électricité (y c. les affaires ESTI), (b) études d'impact sur l'environnement EIE (enquêtes préliminaires et proprement dites)	156	236
Rapports techniques : Nombre de rapports techniques relevant des domaines de la protection contre les immissions et de l'énergie dans le cadre de procédures d'autorisation et d'approbation des plans (y c. procédures cantonales et fédérales et procédures d'aménagement du territoire), décisions d'assainissement dans le domaine de la protection contre les immissions	3 215	3 989
Affaires politiques : Nombre de nouvelles interventions politiques déposées et de procédures cantonales et nationales de consultation dont le traitement s'effectue sous l'égide de l'OEE	27	25
Mise en œuvre sur le terrain (y c. mesures) : Nombre de mesures de réception, de mesures périodiques, de contrôles de chantiers, de contrôles d'installations (installations PV, éblouissement, lumière), installations ayant reçu une autorisation entrée en force avec procédure de police des constructions/plainte par la suite	17 575	40 694
Information et formation continue : Nombre de conférences/séances d'information/formations organisées par l'office pour des tiers (autorités, particuliers, entreprises, etc.)	57	71
Encouragement dans le domaine de l'énergie : Nombre de subventions promises au titre du programme d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	4 860	6 400
Procédures de recours : Nombre de procédures de recours relevant de la protection contre les immissions et de l'encouragement dans le domaine de l'énergie, recours dans le cadre de procédures d'approbation et d'autorisation, y c. études d'impact sur l'environnement (EIE)	53	39

4.7.8 Protection des vonsommateurs et de l'environnement

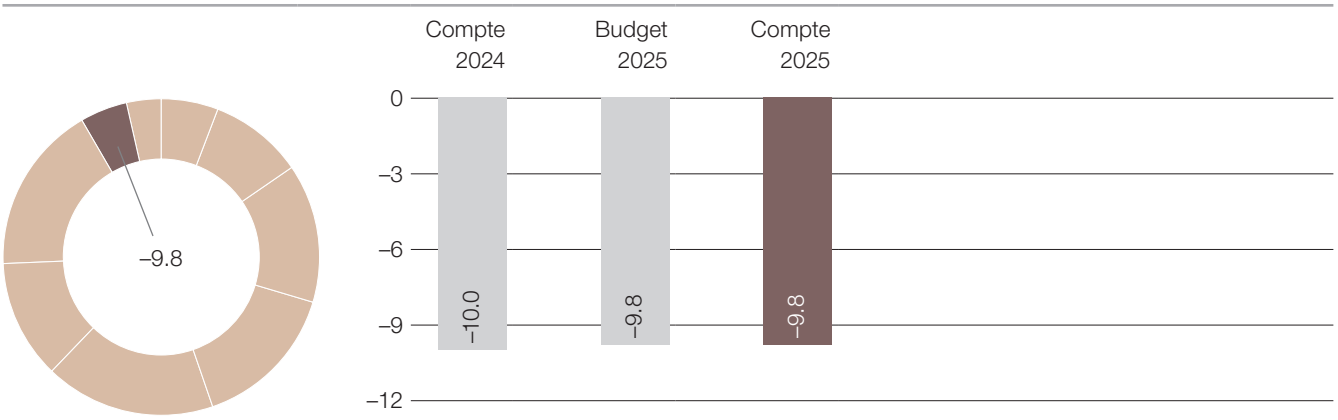

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

■ Budget global en millions CHF

Description

Contrôler la sécurité des denrées alimentaires et des objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger les consommatrices et consommateurs contre les atteintes à la santé et les fraudes.

Contrôler la qualité des eaux de baignade dans les bassins publics au moyen d'inspections et d'analyses pour la protection des baigneuses et baigneurs.

Informer les exploitations et la population spontanément et sur demande en cas d'événement extraordinaire/accident majeur.

Protéger la population et l'environnement contre les substances et organismes dangereux, les émissions radioactives et les accidents majeurs en procédant à des inspections et des analyses ainsi qu'en vérifiant la documentation.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–11 991 398**	**–11 604 906**	**–11 937 888**	–332 981	–2.9 %
30 Charges de personnel	–9 316 706	–9 661 281	–9 425 487	235 793	2.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–1 576 119	–1 152 000	–1 783 448	–631 448	–54.8 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–729 780	–780 625	–717 361	63 265	8.1 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–368 793	–11 000	–11 591	–591	–5.4 %
Revenu d'exploitation	**1 983 306**	**1 758 000**	**2 121 279**	363 279	20.7 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	1 908 832	1 692 000	1 955 872	263 872	15.6 %
43 Recettes diverses	124	0	–1	–1	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	5 168	7 000	18 501	11 501	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	69 181	59 000	146 906	87 906	> 100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–10 008 092**	**–9 846 906**	**–9 816 608**	30 298	0.3 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
34 Charges financières	0	0	36	36	–
44 Recette financière	39 778	0	52 266	52 266	–
Résultat du financement	**39 778**	**0**	**52 302**	52 302	–
Résultat d'exploitation	**–9 968 314**	**–9 846 906**	**–9 764 306**	82 600	0.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–9 968 314**	**–9 846 906**	**–9 764 306**	82 600	0.8 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	–8 288 797	–7 881 452	**–8 163 897**	–282 444	–3.6 %
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	–1 679 518	–1 965 454	**–1 600 409**	365 045	18.6 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Malgré la hausse des prix des matériaux et des matières premières, le groupe de produits « Protection des consommateurs et sécurité de l'environnement » a pu respecter de justesse le budget prévu. Ce bon résultat montre que le budget, très serré, a été utilisé selon une approche raisonnée et bien conçue des coûts.

Priorités de développement

Protection des consommateurs
Le LC fait appliquer la législation sur les denrées alimentaires en effectuant au sein des entreprises des contrôles basés sur les risques et en analysant les échantillons prélevés. Les activités réalisées en qualité de laboratoire national de référence ont été développées et la collaboration entre les organes de contrôle et le laboratoire à proprement parler a pu être renforcée.

Sécurité de l'environnement
Dans le domaine de la sécurité de l'environnement, l'accent a été mis sur les produits utilisés pour les loisirs. De nombreux changements sont intervenus au sein du personnel de la division. Après s'être familiarisés avec leurs missions, les nouveaux membres du personnel ont pu se consacrer davantage aux inspections.

Chances et risques

En raison des investissements à réaliser à moyen terme, requis par des changements importants dans les locaux utilisés actuellement, le laboratoire doit être installé dans de nouveaux locaux. D'après le calendrier actuel, les travaux d'aménagement de ces derniers, sur le site du Bernapark à Stettlen, devraient être réalisés jusqu'en 2028.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	8 589	8 429
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	11 629	11 299
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	85	86
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquementmodifiés ou de substances dangereuse	0	0

4.7.9 Service vétérinaire

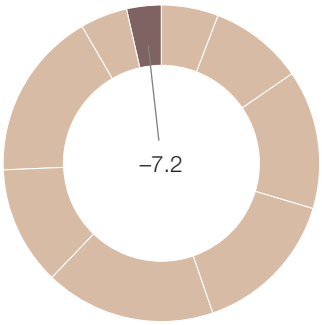

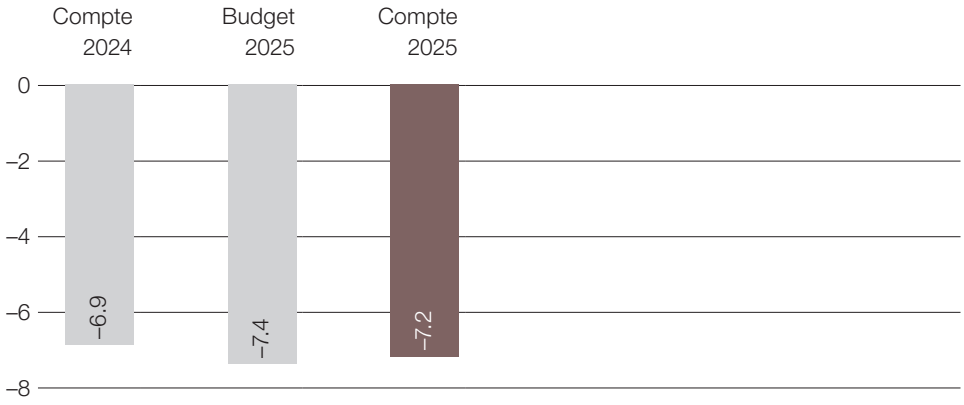

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Le groupe de produits Affaires vétérinaires exécute la législation cantonale sur les chiens et la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale, des médicaments vétérinaires ainsi que de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale. Les mesures qui s'imposent sont ordonnées lorsque cela est nécessaire.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–14 375 196**	**–15 762 152**	**–15 597 658**	164 494	1.0 %
30 Charges de personnel	–7 268 801	–8 154 314	–7 604 755	549 560	6.7 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–3 453 620	–3 415 922	–4 304 361	–888 439	–26.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–45 228	–42 386	–14 145	28 241	66.6 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–422 153	–752 500	–654 184	98 316	13.1 %
37 Subventions à redistribuer	–1 563 522	–1 650 000	–1 771 605	–121 605	–7.4 %
39 Facturation interne	–1 621 871	–1 747 030	–1 248 608	498 421	28.5 %
Revenu d'exploitation	**7 491 380**	**8 379 880**	**8 431 502**	51 622	0.6 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	61 250	75 000	9 150	–65 850	–87.8 %
42 Rémunérations	4 162 048	3 951 000	4 113 584	162 584	4.1 %
43 Recettes diverses	92	0	693	693	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	383 630	1 113 590	1 343 794	230 204	20.7 %
46 Revenus de transfert	9 850	0	9 500	9 500	–
47 Subventions à redistribuer	1 563 522	1 650 000	1 771 605	121 605	7.4 %
49 Imputations internes	1 310 988	1 590 290	1 183 175	–407 115	–25.6 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–6 883 816**	**–7 382 272**	**–7 166 156**	216 116	2.9 %
34 Charges financières	–2 949	–4 000	–3 947	53	1.3 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**–2 949**	**–4 000**	**–3 947**	53	1.3 %
Résultat d'exploitation	**–6 886 764**	**–7 386 272**	**–7 170 103**	216 169	2.9 %
38 Charges extraordinaires	–48 727	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**–48 727**	**0**	**0**	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–6 935 492**	**–7 386 272**	**–7 170 103**	216 169	2.9 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Service vétérinaire	–6 935 492	–7 386 272	**–7 170 103**	216 169	2.9 %
Caisse des épizooties	0	0	**0**	0	0.0 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le résultat global de l'OAV pré-sente une amélioration d'environ CHF 0,2 million par rapport au budget 2025, essentiellement due au fait que les charges de personnel ont été inférieures de CHF 0,6 million au montant budgété et que le montant des imputations internes a été moins élevé que prévu.

Priorités de développement

Le groupe de produits a pour priorité la bonne application des législations fédérales sur la protection des animaux, sur la santé animale, sur la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale, sur l'exercice de la profession vétérinaire, sur les médicaments vétérinaires ainsi que de la loi cantonale du 27 mars 2012 sur les chiens (RSB; 916.31).

L'accent est mis d'une part sur la protection de la santé de la population, la lutte contre les épizooties et la protection des animaux, et d'autre part sur le soutien accordé à la filière alimentaire bernoise pour qu'elle soit en mesure de produire sur le long terme des denrées alimentaires de grande qualité, propres à générer une forte valeur ajoutée, sur le marché international également. Ces objectifs sont notamment atteints

- par la mise en œuvre de la stratégie nationale Antibiorésistance (StAR),
- par l'exécution de contrôles le long de la chaîne de production alimentaire dans les domaines de la production primaire et des denrées alimentaires d'origine animale,
- par la mise en place de mesures visant à améliorer la santé animale ainsi que par la consolidation de la collaboration avec les organisations du secteur dans la lutte contre les épizooties.
- Le contrôle des exportations et l'application des législations sur la protection des animaux et sur les chiens contribuent aussi à atteindre ces buts.

Par ailleurs, la nouvelle génération d'Asan, l'application commune aux cantons et à la Confédération, est préparée en collaboration avec les autres autorités vétérinaires cantonales et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Dans le respect du principe One Health, la collaboration entre Directions sera renforcée dans les domaines des zoonoses, des résistances aux antibiotiques, des substances écotoxiques et des maladies vectorielles.

Chances et risques

La réalisation d'un programme national de lutte contre le piétin (affection des onglons du mouton) permet de renforcer la rentabilité et la durabilité de la production d'ovins et d'améliorer la santé animale. Le développement de la nouvelle application-métier Asan, partagée avec les autres cantons et la Confédération, devrait permettre de réaliser des économies d'échelle et de développer la cyberadministration. La coordination interne au canton impliquée par le principe One Health peut amener une réponse plus efficace aux défis posés par les questions de santé publique. Les cas graves d'infraction à la protection des animaux ou de morsures de chiens ainsi que les épizooties constituent des risques permanents.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité	1 986	2 399
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	999	1 306

Financements spéciaux

4.7.10 Caisse des épizooties

L'art. 12 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1) énumère de manière exhaustive les diverses utilisations des ressources. Le Conseil-exécutif fixe toutefois par voie d'ordonnance le montant des cotisations et des dépôts dans la Caisse des épizooties (art. 12, al. 3 LCAB).

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–3 473 519**	**–4 503 590**	**–4 492 259**	11 332	0.3 %
Revenus	**3 473 519**	**4 503 590**	**4 492 259**	–11 332	–0.3 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–742 849	–735 106	–892 594	–157 488	–21.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–1 659 375	–2 299 285	–2 399 417	–100 133	–4.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–5 057	–21 670	0	21 670	100.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–418 253	–752 500	–644 758	107 742	14.3 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	–48 727	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–599 257	–695 030	–555 490	139 540	20.1 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	61 250	75 000	9 150	–65 850	–87.8 %
42 Rémunérations	2 241 798	2 265 000	2 428 308	163 308	7.2 %
43 Recettes diverses	0	0	–3	–3	–
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	383 630	1 113 590	1 343 794	230 204	20.7 %
46 Revenus de transfert	59	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	786 782	1 050 000	711 009	–338 991	–32.3 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**–38 462**	**0**	38 462	100.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**–38 462**	**0**	38 462	100.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	–38 462	0	38 462	100.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

– Patrimoine net positif *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Solde au 01.01.	–12 237 912	–10 862 382	–11 854 282	–991 900	–9.1 %
Solde au 31.12.	–11 854 282	–9 748 792	–10 510 488	–761 696	–7.8 %
Évolution	383 630	1 113 590	**1 343 794**	230 204	20.7 %

Commentaire

Il est difficile d'établir le budget de la Caisse des épizooties dans la mesure où les dépenses sont tributaires du contexte épizootique, lui-même largement imprévisible. En raison du programme d'éradication d'une maladie des ovins (piétin) qui a été lancé à l'automne 2024 pour une durée de cinq ans ainsi que de l'apparition de cas de la maladie de la langue bleue à l'automne 2025, le nombre de cas d'épizooties à traiter a augmenté par rapport à l'année précédente. Le solde du fonds devrait encore s'amoindrir. La nécessité d'adapter éventuellement les contributions demandées aux détentrices et détenteurs d'animaux sera évaluée en temps utile.

4.8 Fonds

4.8.1 Fonds de régénération des eaux

L'art. 1 du décret du 14 septembre 1999 sur la régénération des eaux (DRégén ; RSB 752.413) énumère de manière exhaustive les buts auxquels peuvent être affectées les ressources.

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–4 786 932**	**–4 388 619**	**–6 027 604**	–1 638 985	–37.3 %
Revenus	**4 786 932**	**4 709 300**	**6 027 604**	1 318 304	28.0 %
Solde	**0**	**320 681**	**0**	–320 681	<–100.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–250 770	–255 116	–254 161	955	0.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–1 017 309	–251 500	–1 329 627	–1 078 127	<–100.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	–490 003	0	490 003	100.0 %
36 Charges de transfert	–3 190 565	–3 390 000	–3 264 501	125 499	3.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	–310 000	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–18 287	–2 000	–1 179 315	–1 177 315	<–100.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	172 162	0	1 554 724	1 554 724	–
46 Revenus de transfert	246 495	300 000	110 002	–189 998	–63.3 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	4 368 275	4 409 300	4 362 878	–46 422	–1.1 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

– Patrimoine net positif *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Solde au 01.01.	–20 188 504	–20 816 682	–20 016 342	800 340	3.8 %
Solde au 31.12.	–20 016 342	–21 306 685	–18 461 618	2 845 067	13.4 %
Évolution	172 162	–490 003	**1 554 724**	2 044 727	> 100.0 %

Commentaire

Le Fonds de régénération des eaux fait partie intégrante du groupe de produits «Nature». Il soutient et décharge les communes et la population dans la mise en œuvre de projets de régénération des eaux. Il aide également à initier des projets en permettant la réalisation de clarifications, d'études de faisabilité et de périmètre ainsi qu'en facilitant l'acquisition de terrains. Les contributions à l'investissement consenties aux communes et aux syndicats de communes ne sont plus inscrites à l'actif du bilan mais directement portées à la charge du compte de résultats. Les avoirs du fonds peuvent ainsi compenser les fluctuations des versements risquant de survenir certaines années.

4.8.2 Fonds du tourisme

L'art. 22 de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme (LDT ; RSB 935.211) dispose que le Conseil-exécutif fixe le montant de la taxe d'hébergement. Celle-ci doit toutefois être comprise entre CHF 0,50 et 1,50 par nuitée.

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–942 383**	**–200 000**	**–357 076**	–157 076	–78.5 %
Revenus	**942 383**	**200 000**	**357 076**	157 076	78.5 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	–712 383	–48 500	–177 076	–128 576	<–100.0 %
36 Charges de transfert	–230 000	–151 500	–180 000	–28 500	–18.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	937 066	200 000	353 596	153 596	76.8 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	2 440	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	2 877	0	3 480	3 480	–

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

– *Patrimoine net positif* + *Patrimoine net négatif*	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Solde au 01.01.	–742 009	–742 009	–1 454 392	–712 383	–96.0 %
Solde au 31.12.	–1 454 392	–790 509	–1 631 468	–840 959	<–100.0 %
Évolution	–712 383	–48 500	**–177 076**	–128 576	<–100.0 %

Commentaire

Le Fonds du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits développement et surveillance économique et sert à gérer la part du canton dans les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement conformément à l'art. 27 LDT. Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

4.8.3 Fonds pour les dommages causés par le gibier

L'art. 2 de l'ordonnance du 22 novembre 1995 sur les dommages causés par la faune sauvage (ODFS ; RSB 922.51) dispose que l'Inspection de la chasse peut allouer des contributions prélevées sur le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage pour des mesures de prévention plus étendues.

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–571 683**	**–425 214**	**–517 422**	–92 209	–21.7 %
Revenus	**571 683**	**431 800**	**517 422**	85 622	19.8 %
Solde	**0**	**6 586**	**0**	–6 586	–100.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–21 032	–19 180	–25 107	–5 927	–30.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–38 723	0	–43 923	–43 923	–
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	–146 034	0	146 034	100.0 %
36 Charges de transfert	–511 927	–260 000	–448 393	–188 393	–72.5 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	50	50	–
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	127 894	0	149 572	149 572	–
46 Revenus de transfert	443 789	431 800	367 800	–64 000	–14.8 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

– *Patrimoine net positif* + *Patrimoine net négatif*	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Solde au 01.01.	–566 559	–712 774	–438 666	274 108	38.5 %
Solde au 31.12.	–438 666	–858 808	–289 094	569 714	66.3 %
Évolution	127 894	–146 034	**149 572**	295 606	>100.0 %

Commentaire

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de mesures de prévention des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée. Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits «Nature».

4.9 Préfinancements

4.9.1 Fonds d'aide investissements

Aux termes de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM ; RSB 902.1), la Confédération prescrit une partie de l'affectation des ressources ; le canton peut déterminer les autres subventions.

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–6 496 356**	**–4 693 600**	**–6 162 009**	–1 468 409	–31.3 %
Revenus	**6 496 356**	**4 693 600**	**6 162 009**	1 468 409	31.3 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	–198 600	0	198 600	100.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–6 496 356	–4 420 000	–6 162 009	–1 742 009	–39.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	0	–75 000	0	75 000	100.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	39 416	0	–8 966	–8 966	–
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	346 977	8 000	335 691	327 691	100.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	3 675 437	2 470 000	3 400 601	930 601	37.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	534 526	315 600	534 683	219 083	69.4 %
49 Facturation interne	1 900 000	1 900 000	1 900 000	0	0.0 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–8 528 340**	**–22 500 000**	**–9 652 320**	12 847 680	57.1 %
Recettes	**10 625 361**	**17 500 000**	**11 893 111**	–5 606 889	–32.0 %
Solde	**2 097 021**	**–5 000 000**	**2 240 791**	7 240 791	>100.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêt	–8 528 340	–22 500 000	–9 652 320	12 847 680	57.1 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	10 625 361	17 500 000	11 893 111	–5 606 889	–32.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

– Patrimoine net positif *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Solde au 01.01.	–44 777 315	–44 777 315	–44 242 789	534 526	1.2 %
Solde au 31.12.	–44 242 789	–44 461 715	–43 708 106	753 609	1.7 %
Évolution	534 526	315 600	**534 683**	219 083	69.4 %

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale sur la politique régionale. Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits «Développement et surveillance économique».

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

5.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	–26.0	0.2
Santé publique	–1 908.8	15.1
Intégration sociale et action sociale	–1 197.6	428.1

5.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2024	2025	2025	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	–26.2	–33.2	–25.8	7.4	22.2 %
Santé publique	–1 799.0	–1 824.9	–1 893.7	–68.8	–3.8 %
Intégration sociale et action sociale	–749.3	–816.1	–769.5	46.5	5.7 %
Total	**–2 574.5**	**–2 674.1**	**–2 689.0**	–14.9	–0.6 %

5.3 Priorités de l'activité

Nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux bernois (NFFS)
Le système de gestion des cas NFFS (de l'allemand «Neues Fallführungssystem») sera introduit uniformément auprès des services sociaux, des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et des partenaires de l'insertion professionnelle. À terme, environ 85 organisations totalisant quelque 2500 utilisatrices et utilisateurs s'en serviront. Le projet a pris du retard sur la planification initiale, pour diverses raisons. Le système a ainsi atteint plus tard que prévu la maturité requise pour sa mise en pratique. Il est en outre apparu que les organisations utilisatrices avaient besoin d'un accompagnement plus intensif. Un groupe de travail avec appui externe a donc été mis en place pour assurer la stabilité du projet. Le logiciel devrait être introduit dans les services sociaux pilotes entre décembre 2025 et fin 2026. Il sera déployé dans l'ensemble des services sociaux à partir de 2027.

Loi du 13 juin 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand ; RSB 860.3)
La moitié de la période d'introduction de la LPHand a été atteinte fin 2025.

Les expériences tirées de la pratique montrent que le processus est extrêmement complexe, ce qui pose des défis aux autorités et aux autres parties prenantes, en particulier aux personnes en situation de handicap et à leurs représentations légales. Les prestations d'appui du canton doivent donc être adaptées en continu. L'évolution des coûts de mise en œuvre de la LPHand est calculée et analysée régulièrement au moyen d'extrapolations.

Insertion professionnelle dans le canton de Berne
Le système cantonal des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS) est en cours de développement dans le cadre du projet « Changements dans l'insertion professionnelle ». Il s'agit de continuer à garantir une offre efficace et adaptée aux besoins des bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Berne.

Pour ce faire, la DSSI a défini cinq pistes fondamentales :

- maintenir les éléments qui ont fait leurs preuves et assurer un bon accès aux programmes d'insertion professionnelle et sociale ;
- procéder à un appel d'offres public pour les prestations d'insertion professionnelle ;
- introduire une rétribution basée sur les résultats ;
- standardiser davantage l'évaluation et la planification de l'insertion ;
- élargir les régions et, partant, réduire le nombre de partenaires, qui devrait passer de huit à quatre.

La phase de conception du projet ayant été validée en juin 2025, le développement de la nouvelle solution a démarré et la procédure d'adjudication est en préparation. Un groupe de travail réunissant des acteurs d'horizons divers accompagne ce processus. Il se compose de représentantes et représentants de la Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte, de l'Association des communes bernoises et d'autres parties prenantes.

La phase de conception, qui comprend l'appel d'offres et l'adjudication, sera achevée fin 2026. La phase opérationnelle démarrera en 2028 pour les partenaires.

Harmonisation de la surveillance au sein de l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS)
Durant l'année sous revue, plusieurs ateliers ont réuni les services de l'OIAS qui assument des tâches de surveillance. Le but était d'uniformiser la planification, la réalisation et les rapports à remettre. Il s'est cependant avéré qu'une harmonisation n'était que partiellement possible tant que la surveillance était répartie entre plusieurs services. En 2026, cette activité sera donc centralisée.

Réorganisation des régions de soins à domicile
En collaboration avec les fournisseurs de prestations, la DSSI a redéfini les régions de soins à domicile pour le canton de Berne. Les 47 périmètres actuels ont été remaniés et n'en formeront plus que 17, plus étendus. Cette nouvelle répartition est alignée sur le modèle 4+ institué pour les soins hospitaliers. La DSSI contribue ainsi à assurer des soins intégrés sur le territoire cantonal.

Les contrats de prestations 2026 à 2029 portant sur la garantie de la couverture des besoins en soins ambulatoires dans les différentes régions ont fait l'objet début 2025 sur simap.ch d'un appel d'offres également ouvert aux communautés de soumissionnaires. Les contrats de prestations ont été signés.

Préparation du projet pilote « Maisons de soins palliatifs » 2026-2030
La DSSI soutient un projet pilote incluant trois structures de soins palliatifs résidentiels : La Passerelle à Corgémont, Mon Soleil et Allani à Berne. Les deux premières proposent dix places chacune pour des adultes, la troisième huit places pour des enfants. Construite à proximité immédiate du home Les Bouleaux SA, La Passerelle lui sera également liée sur le plan organisationnel. Mon Soleil collaborera étroitement avec l'unité spécialisée en soins palliatifs de l'hôpital Lindenhof. Quant à la maison Allani, elle est indépendante. Les deux structures pour adultes sont encore en phase de mise sur pied et ouvriront vraisemblablement à partir de fin 2026. Déjà opérationnelle, la maison Allani sera intégrée dans le projet pilote en 2026. Un montant de CHF 2,5 millions par an a été provisionné dans le crédit-cadre 2024 à 2027 relevant de la loi du 9 mars 2021 sur les programmes d'action sociale (LPASoc ; RSB 860.2) pour le financement du projet pilote. La DSSI escompte toutefois que les prestations des maisons de soins palliatifs relèveront à long terme de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10), ce qui soulagerait le budget cantonal.

Stratégies partielles de la Stratégie de la santé
Après avoir adopté fin juin 2024 la stratégie partielle portant sur les soins intégrés (ACE 691/2024), le Conseil-exécutif a avalisé fin février 2025 celle dédiée à la promotion de la santé et à la prévention (ACE 206/2025). Il s'agit de la deuxième des six stratégies partielles élaborées pour mettre en œuvre la Stratégie de la santé 2020 à 2030 du canton de Berne.

Les deux suivantes – « Soins de longue durée (ambulatoires et résidentiels) » ainsi que « Soins palliatifs » – ont fait l'objet d'une procédure de consultation publique entre début mai et fin juin 2025. Les résultats ont été évalués durant le second semestre 2025. Il est prévu de soumettre ces deux stratégies partielles au Conseil-exécutif pour approbation début 2026. La consultation de la cinquième stratégie partielle – « Prise en charge des urgences axée sur le sauvetage » – a quant à elle été achevée fin 2025.

Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers
Les organes requis ont été mis en place au début de l'année sous revue. Les gestionnaires de projets sélectionnés ont élaboré 18 projets sur la base des idées soumises en 2025 dans le cadre de l'approche ascendante. Après leur examen par le comité d'experts, le groupe de pilotage a soumis ces projets pour cofinancement à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Par ailleurs, la Confédération a examiné les demandes déposées en 2024 et financera les mesures proposées à hauteur de 50,0 pour cent. Le canton devrait donc recevoir un montant de quelque CHF 5,0 millions, qui sera affecté à de nouvelles mesures de mise en œuvre de l'initiative.

Rémunérations supplémentaires
Des rémunérations supplémentaires peuvent être accordées aux hôpitaux en vertu du crédit-cadre 2024 à 2027 concernant les autres contributions au sens de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11). Selon l'art. 39 de la loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), le décompte d'un crédit d'engagement qui a été autorisé par le Grand Conseil et dont le montant est supérieur ou égal à CHF 10,0 millions est porté à la connaissance de la Commission des finances. La transparence de la rétribution des prestations d'intérêt général exigée par la motion 246-2011 Zumstein (Bützberg, PLR), adoptée le 13 septembre 2011, est ainsi assurée. C'est pourquoi il est désormais renoncé à en rendre compte dans le cadre du rapport de gestion.

Révision partielle de la LSH
La DSSI a préparé une révision de la LSH visant, d'une part, à inscrire dans la loi même la possibilité d'octroyer un soutien financier actuellement fondée sur l'AGC 229/2024 « Assurer des liquidités suffisantes aux hôpitaux répertoriés au moyen de prêts et de cautionnements » et, d'autre part, à créer les bases requises pour l'introduction d'une plateforme numérique de santé.

Celle-ci doit faciliter la collaboration et l'échange de données entre hôpitaux répertoriés, favoriser l'exploitation de synergies et augmenter l'efficience. En fin de chaîne de traitement, l'hôpital universitaire du groupe de l'île (Insel Gruppe AG), plus gros fournisseurs de prestations du canton, travaille avec le système Epic. Du point de vue de la couverture en soins et de la santé publique, la création d'une plateforme numérique de santé pour le canton de Berne n'est pertinente que si le groupe de l'Île y est rattaché. Par conséquent, seul l'outil Epic peut servir de base à cette plateforme ou, alternativement, un système pouvant être entièrement intégré.

Les deux éléments de la révision partielle ont été accueillis favorablement sur le principe lors de la procédure de consultation menée en 2025. Diverses questions ont cependant été soulevées concernant l'inscription de la plateforme dans la loi, portant notamment sur le coût, la protection des données, le droit des marchés publics et l'égalité de traitement entre les hôpitaux répertoriés. Il convient encore d'approfondir ces points. À cet effet, la DSSI mène notamment une analyse du marché et est en discussion avec la société Epic et avec l'hôpital cantonal de Lucerne, qui a déjà introduit ce système sur son site principal et dans ses filiales. Vu les investigations complémentaires requises dans ce domaine, le projet de loi a été scindé en deux. Les travaux se poursuivent ainsi selon des calendriers différents. D'après la planification actuelle, il est toujours prévu que la révision partielle concernant la garantie des liquidités entre en vigueur en 2027.

Garantie de liquidités suffisantes aux hôpitaux répertoriés et prêt accordé aux Services psychiatriques universitaires (SPU) SA
Jusqu'au 31 décembre 2025, les SPU SA ont recouru à un montant de CHF 30,0 millions sur le prêt de CHF 52,0 millions qui leur avait été octroyé en octobre 2024 (CHF 25,0 mio en novembre 2024 et CHF 5,0 mio en janvier 2025). Ils ont pu renoncer au paiement des troisième et quatrième tranches (CHF 7,0 mio en juin 2025 et CHF 13,0 mio en décembre 2025), vu l'évolution positive de la marche des affaires. Les mesures strictes d'assainissement lancées par le conseil d'administration, alliées au crédit, ont permis, dans un délai relativement court, d'assurer la pérennité des SPU SA, déterminante pour la couverture en soins psychiatriques, et d'introduire les changements nécessaires, qui se sont traduits par des améliorations concrètes aux plans tant financier, organisationnel et stratégique que des ressources humaines. Conformément à la charge imposée par le Grand Conseil, les SPU SA remettent à la DSSI des rapports mensuels détaillés sur la planification et l'évolution des liquidités, les mesures d'amélioration des résultats, les efforts de coopération et divers indicateurs. De plus, ils confirment le respect des charges deux fois par an, sous forme écrite.

Le groupe SRO AG a été le deuxième établissement répertorié à se voir octroyer un prêt sur la base de l'AGC 229/2024, à savoir un montant de CHF 4,0 millions au printemps 2025, prêt remboursé dès la mi-août.

Le crédit-cadre de CHF 100,0 millions présente ainsi un solde de CHF 48,0 millions au 31 décembre 2025.

Projet de fusion entre les SPU SA et le Centre psychiatrique de Münsingen (CPM) SA
Fin février 2025, les SPU SA et le CPM SA ont présenté à la DSSI une première ébauche du rapport final sur l'étude de faisabilité. Après plusieurs discussions et remaniements, ils ont remis en juin la version finale, demande de fusion incluse. Après un examen interne, la DSSI a mandaté deux sociétés de conseil indépendantes pour examiner ces documents du point de vue des finances (KPMG SA) et des infrastructures (Brandenberger+Ruosch AG). Même si les travaux concrets concernant les adaptations et questions relevées par les mandataires prendront encore du temps (p. ex. étude de faisabilité technique selon les normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, calculs spécifiques du volume d'investissement, analyse de la valeur d'utilité), le regroupement était déjà possible sur la base des pièces et éléments à disposition. Mi-octobre 2025, le Conseil-exécutif a ainsi approuvé la fusion (absorption du CPM SA par les SPU SA) au 1er janvier 2026 (avec effet rétroactif).

L'ACE a permis de lancer les prochaines étapes : étude de faisabilité technique, planification de la fusion et perspective cantonale de la DSSI et de la DTT concernant le futur emplacement de la société fusionnée.

La mise en œuvre de la décision sur l'emplacement et le développement consécutif des infrastructures entraîneront des coûts pour le canton. Les décisions seront prises durant la prochaine législature.

Mise en œuvre de la stratégie de numérisation de la DSSI
La transformation numérique de la DSSI se poursuit. Outre la mise au point de solutions pour les domaines spécialisés, l'accent est mis sur le développement des capacités requises pour ancrer durablement la numérisation dans l'organisation globale de la DSSI. En font partie la gestion des processus opérationnels, l'acquisition de compétences en matière de données, mais aussi la sensibilisa-

tion à la sécurité de l'information et à la protection des données. Ces capacités sont essentielles à une numérisation sûre et efficace des tâches administratives de la DSSI.

Pendant l'année sous revue, plusieurs projets ont pu être clôturés, comme la solution numérique destinée à la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers dans le canton et l'extension aux crèches de la plateforme dédiée aux autorisations et à la surveillance.

La DSSI souhaite mettre à profit les technologies d'avenir et a mis en service ses premières applications utilisant des éléments d'intelligence artificielle (IA). Des données sont ainsi extraites des rapports de gestion des hôpitaux à l'aide de l'IA puis consolidées et visualisées au niveau stratégique.

D'autres cas d'application utilisant l'IA sont planifiés pour la gestion interne des connaissances, ou se trouvent déjà en phase de démonstration de faisabilité. Concernant les garanties de participation aux frais pour les hospitalisations hors canton, l'AI doit permettre de transférer dans l'application spécialisée les données figurant dans les demandes.

Durant l'année sous revue, divers processus ont été analysés et évalués afin d'identifier la valeur ajoutée de solutions d'IA. D'autres applications sont planifiées pour 2026, en particulier pour faciliter l'élaboration de documents administratifs ou politiques.

5.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–2 981 126 419**	**–3 008 915 689**	**–3 132 464 019**	–123 548 330	–4.1 %
Revenus	**406 646 827**	**334 800 434**	**443 478 030**	108 677 597	32.5 %
Solde	**–2 574 479 592**	**–2 674 115 255**	**–2 688 985 988**	–14 870 734	–0.6 %
Charges					
30 Charges de personnel	–34 940 439	–36 023 626	–35 965 353	58 272	0.2 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–17 640 063	–24 201 060	–17 606 041	6 595 019	27.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–5 860 443	–7 589 470	–7 614 162	–24 692	–0.3 %
34 Charges financières	–93 829	0	–2 553 127	–2 553 127	–
35 Apports aux Fonds et financement spécial	–442 691	0	–195 937	–195 937	–
36 Charges de transfert	–2 907 289 966	–2 934 857 258	–3 061 748 386	–126 891 128	–4.3 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–14 858 988	–6 244 275	–6 781 012	–536 737	–8.6 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	5 252 411	5 620 620	5 571 716	–48 904	–0.9 %
43 Recettes diverses	5 683	0	7 335	7 335	–
44 Recette financière	1 572 394	0	1 020 621	1 020 621	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	6 700	296 000	13 490	–282 510	> 100.0 %
46 Revenus de transfert	397 541 895	328 621 314	434 669 264	106 047 950	32.3 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	2 267 744	262 500	2 195 605	1 933 105	> 100.0 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats de la DSSI affiche un montant supérieur d'environ CHF 14,9 millions à celui prévu au budget.

Le budget global du groupe de produit «Santé publique» a quant à lui été dépassé de CHF 69,0 millions, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des indemnités décidées par le Grand Conseil en faveur de la formation postgrade en médecine et en pharmacie et des deux cliniques pédiatriques.

Par ailleurs, une hausse de la demande a été enregistrée dans le domaine des soins aigus somatiques, en psychiatrie ainsi qu'en réadaptation (dépense liée).

L'aide sociale individuelle (frais de traitement du personnel des services sociaux compris) poursuivant une tendance légèrement à la baisse, le budget n'a pas été épuisé (dépenses inférieures d'environ CHF 24,0 mio aux prévisions), de même que dans le domaine des offres d'accueil extrafamilial (CHF 8,5 mio de coûts en moins).

Dans le produit «Intégration» également, les dépenses ont été inférieures de CHF 9,8 millions aux prévisions. La tendance à la baisse enregistrée dans l'aide sociale individuelle s'est aussi traduite par des dépenses moins élevées que prévu dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Le solde du groupe de produits du Secrétariat général est inférieur de quelque CHF 7,3 millions au budget.

Les moyens financiers prévus pour le NFFS n'ont pas tous été utilisés en raison de retards dans l'avancement du projet. Il en résulte que d'autres projets de numérisation ont également été ralentis dans leur avancement. La mise à l'arrêt d'applications et le transfert de leur responsabilité à d'autres directions ont en outre entraîné des économies.

5.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–34 154 183**	**–7 774 000**	**–15 989 481**	–8 215 481	< –100.0 %
Recettes	**71 827 379**	**0**	**5 231 693**	5 231 693	–
Solde	**37 673 195**	**–7 774 000**	**–10 757 789**	–2 983 789	–38.4 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–7 500	–165 000	–14 894	150 106	91.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–9 146 683	–7 378 000	–10 256 444	–2 878 444	–39.0 %
54 Prêt	–25 000 000	0	–5 710 000	–5 710 000	–
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	–231 000	–8 143	222 857	96.5 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	71 827 379	0	5 001 833	5 001 833	–
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	229 860	229 860	–
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le dépassement du solde budgété dans le compte des investissements de la DSSI de CHF 10,7 millions s'explique principalement par :

- le versement de la deuxième tranche du prêt de transition (CHF 5 mio) aux SPU SA, octroyé sur la base du crédit-cadre approuvé par le Grand Conseil pour assurer des liquidités suffisantes aux hôpitaux répertoriés au moyen de prêts et de cautionnements, et par
- les reports dans le programme NFFS concernant le lancement de la phase pilote (environ CHF 3,0 mio).

Les dernières subventions d'investissement octroyées selon l'ancien droit (CHF 5,0 mio) ont été versées dans le cadre du changement de financement prévu par la LPHand.

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI

2021	2022	2023	2024	2025
317.4	316.1	210.7	201.8	199.8

Commentaire

Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année ainsi que celui visé à partir de 2025. Les variations d'une année à l'autre s'expliquent en particulier par les postes temporairement non pourvus.

Il convient de mentionner les facteurs suivants :

- création de divers postes à durée limitée en 2020 et en 2021 pour faire face à la pandémie de COVID-19 ;
- transfert de 5,8 postes à la pleintemps (EPT) l'INC et à la DIJ le 1er janvier 2022 en raison de la révision de la législation sur l'école obligatoire (REVOS) et du projet de prestations particulières d'encouragement et de protection (PPEP) ;
- transfert au 1er janvier 2023 des postes de trois institutions cantonales à la DIJ ou à l'INC (à savoir le Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee, le foyer scolaire du Château de Cerlier et le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz) ;
- engagements temporaires supplémentaires entre 2023 et 2025 pour gérer le nombre élevé de personnes réfugiées (y c. Ukrainiennes et Ukrainiens en quête de protection) ;
- création au 1er janvier 2024 de 2,0 EPT en raison de la mise en œuvre du système NFFS pour les services sociaux, ainsi que d'un poste dans le cadre de l'application de la LPHand ;
- réduction des EPT plein au 31 décembre 2025 qui s'explique par le fait que certains d'entre eux n'avaient pas encore été repourvus au moment de l'analyse et que des taux d'occupation ont changé.
- réalisation d'économies en raison de la troisième étape du déploiement de SAP à compter du 1er janvier 2026 (part DSSI 0,11 équivalent temps plein).

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques

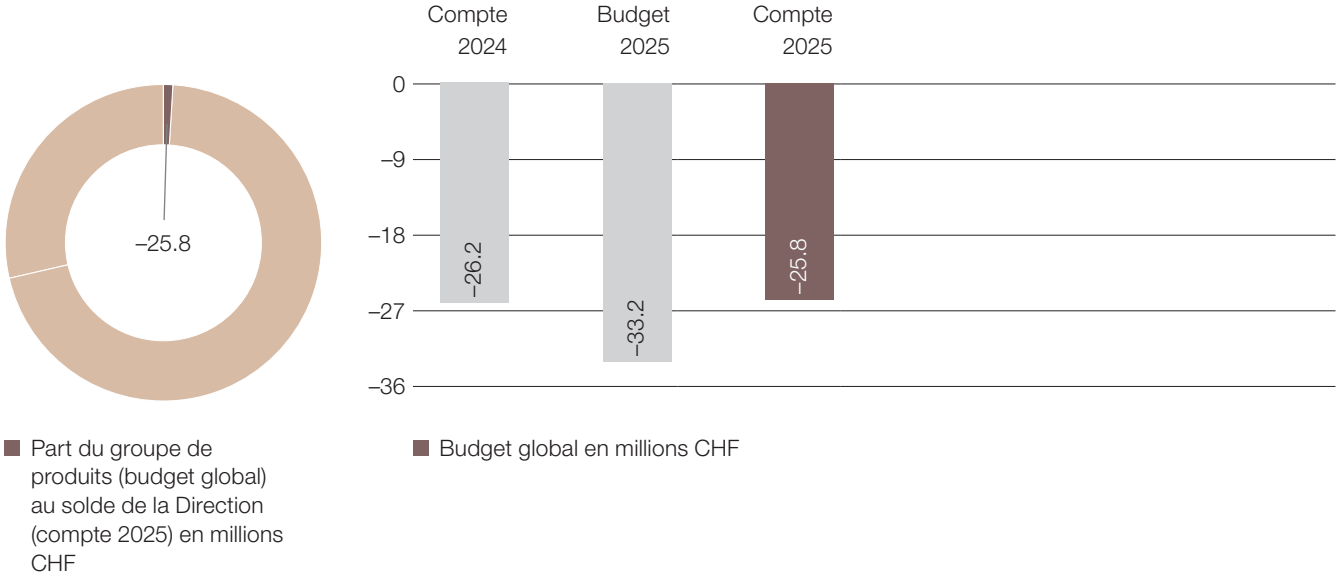

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

■ Budget global en millions CHF

Description

Soutien de la directrice/du directeur ; coordination des activités des offices de la DSSI ; gestion de projets pour la directrice/le directeur, le canton et la Confédération ; planification financière et information du public.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction ; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant ; instruction des recours et élaboration des décisions correspondantes ; représentation de la DSSI auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux ; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Prestations diverses pour les offices : finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–26 475 416**	**–33 314 776**	**–26 028 165**	7 286 611	21.9 %
30 Charges de personnel	–9 447 553	–10 167 564	–10 056 322	111 242	1.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–7 899 634	–15 545 200	–8 153 832	7 391 368	47.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–4 992 733	–6 715 012	–6 751 953	–36 942	–0.6 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–902 422	–810 000	–955 619	–145 619	–18.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–3 233 073	–77 000	–110 438	–33 438	–43.4 %
Revenu d'exploitation	**238 870**	**145 000**	**237 025**	92 025	63.5 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	99 848	30 000	227 278	197 278	> 100.0 %
43 Recettes diverses	4 750	0	9 747	9 747	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	19 273	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	115 000	115 000	0	–115 000	–100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–26 236 546**	**–33 169 776**	**–25 791 140**	7 378 636	22.2 %
34 Charges financières	–5 742	0	–14	–14	–

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
44 Recette financière	0	0	11	11	–
Résultat du financement	**–5 742**	**0**	**–4**	–4	–
Résultat d'exploitation	**–26 242 288**	**–33 169 776**	**–25 791 143**	7 378 633	22.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–26 242 288**	**–33 169 776**	**–25 791 143**	7 378 633	22.2 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien aux fonctions de direction	–3 037 997	–3 669 298	**–2 899 249**	770 049	21.0 %
Prestations pour les offices/les tiers	–21 513 706	–27 443 711	**–21 127 825**	6 315 886	23.0 %
Prestations juristiques	–1 690 585	–2 056 766	**–1 764 068**	292 698	14.2 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le solde du groupe de produits est inférieur de quelque CHF 7,4 millions au budget.

Les moyens financiers prévus pour le NFFS n'ont pas tous été utilisés en raison de retards dans l'avancement du projet. Il en résulte que d'autres projets de numérisation ont également été ralentis dans leur avancement. La mise à l'arrêt d'applications et le transfert de leur responsabilité à d'autres directions ont en outre entraîné des économies.

Priorités de développement

Durant l'année sous revue, parallèlement aux affaires courantes, le Secrétariat général a concentré ses efforts sur les activités suivantes :

- suivi de la révision de la législation sur l'aide sociale,
- suivi de la révision de la législation sur les soins hospitaliers,
- suivi du projet « Plateforme numérique de santé ».

L'activité législative a porté essentiellement sur les projets suivants :

- loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1),
- ordonnance du 24 octobre 2001 sur l'aide sociale (OASoc ; RSB 860.111),
- loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11),
- ordonnance du 23 octobre 2013 sur les soins hospitaliers (OSH ; RSB 812.112),
- ordonnance du 24 novembre 2021 sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF ; RSB 860.22),
- ordonnance du 8 juin 1994 concernant le service médical scolaire (OSMS ; RSB 430.41),
- ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (ordonnance sur la santé publique, OSP ; RSB 811.111).

Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	180	193
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	3	6
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	55	51
Nombre de projets législatifs	13	21
Nombre de conseils juridiques	422	359
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	201	185
Nombre de recours déposés à la DSSI	58	92
Nombre de recours réglés de la DSSI	70	86

5.7.2 Santé publique

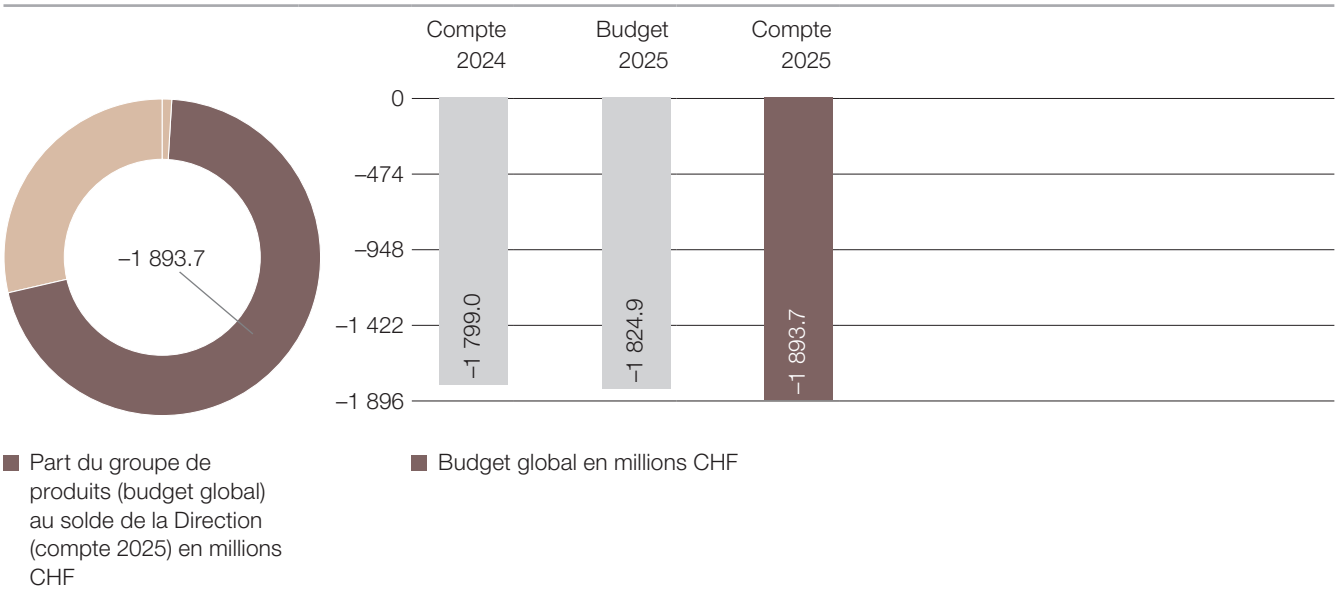

Description

Soins hospitaliers (principalement examens et traitements hospitaliers, infirmiers et thérapeutiques), soins de base et d'urgence compris (soins aigus somatiques, réadaptation et psychiatrie).

Soins médicaux d'urgence sur le terrain (services de sauvetage). Prestations résidentielles, semi-résidentielles et ambulatoires pour personnes âgées et malades chroniques.

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique.

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire.

Offres visant à promouvoir des conditions de vie saines et à prévenir l'apparition de comportements addictifs (promotion de la santé).

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–1 814 648 162**	**–1 837 412 054**	**–1 908 797 347**	–71 385 293	–3.9 %
30 Charges de personnel	–11 754 030	–11 799 555	–11 956 107	–156 552	–1.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–3 722 731	–4 359 100	–3 726 770	632 330	14.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–41 022	–47 770	–35 520	12 250	25.6 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–1 799 003 025	–1 821 205 630	–1 893 008 301	–71 802 672	–3.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–127 353	0	–70 649	–70 649	–
Revenu d'exploitation	**14 148 857**	**12 531 815**	**14 131 668**	1 599 853	12.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	4 367 998	3 339 000	4 369 792	1 030 792	30.9 %
43 Recettes diverses	833	0	0	0	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	6 700	0	13 490	13 490	–
46 Revenus de transfert	8 921 956	9 112 815	8 785 996	–326 819	–3.6 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	851 369	80 000	962 390	882 390	> 100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–1 800 499 305**	**–1 824 880 239**	**–1 894 665 679**	–69 785 440	–3.8 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	1 536 800	0	995 067	995 067	–
Résultat du financement	**1 536 800**	**0**	**995 067**	995 067	–
Résultat d'exploitation	**–1 798 962 505**	**–1 824 880 239**	**–1 893 670 612**	–68 790 373	–3.8 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–1 798 962 505**	**–1 824 880 239**	**–1 893 670 612**	–68 790 373	–3.8 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soins aigus somatiques	–1 009 028 454	–995 314 875	**–1 035 968 576**	–40 653 701	–4.1 %
Réadaptation	–86 100 875	–84 003 662	**–87 874 695**	–3 871 033	–4.6 %
Formation pratique et perfectionnement	–39 534 817	–43 781 767	**–62 456 270**	–18 674 504	–42.7 %
Sauvetage	–28 840 897	–28 729 433	**–20 114 048**	8 615 385	30.0 %
Psychiatrie	–211 719 452	–207 546 062	**–225 888 324**	–18 342 261	–8.8 %
Promotion de la santé	–1 241 953	–3 030 622	**–2 439 651**	590 971	19.5 %
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	–409 974 579	–446 345 947	**–447 322 724**	–976 777	–0.2 %
Contrôle et sécurité des médicaments	–1 550 042	–2 664 872	**–1 634 925**	1 029 947	38.6 %
Maladies transmissibles et non transmissibles	–7 240 779	–8 363 177	**–6 145 084**	2 218 093	26.5 %
Gestion des catastrophes	–1 589 176	–1 852 067	**–1 628 447**	223 621	12.1 %
Autorisation et surveillance	–2 141 481	–3 247 756	**–2 197 869**	1 049 887	32.3 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le compte de résultats (budget global) clôture environ CHF 68,8 millions en dessus des prévisions. Ce surcroît de dépenses se compose entre autres des produits « Soins aigus somatiques » (CHF 40,6 mio), « Psychiatrie » (CHF 18,3 mio), « Formation et perfectionnement pratiques » (CHF 18,7 mio) et « Réadaptation » (CHF 3,9 mio) ainsi que d'autres postes déficitaires (CHF -14,1 mio) et excédentaires (CHF 1,0 mio). Un crédit supplémentaire d'un montant de CHF 34,8 millions a été demandé lors de la session d'été 2025 en vue de l'augmentation de l'indemnisation décidée par le Grand Conseil en faveur des formations postgrade en médecine et en pharmacie ainsi que des deux cliniques pédiatriques. Par ailleurs, le dépassement du budget s'explique également par la demande accrue dans le domaine des soins aigus somatiques, en psychiatrie ainsi qu'en réadaptation.

Priorités de développement

Durant l'année sous revue, les bases d'un tarif séparé pour les soins de base fournis par les proches aidants ont été élaborées afin que les services de maintien à domicile puissent en disposer au 1er janvier 2026.

Le projet 2.0 de réorganisation du sauvetage dans le canton de Berne (SAUV-BE) a continué de porter ses fruits pendant l'année sous revue, après le regroupement de quatre services de sauvetage au niveau régional pour former deux organisations agissant de manière coordonnée. Les processus ont pu être optimisés. Un autre service de sauvetage examine actuellement la possibilité de reprise d'un autre service dans le cadre du projet « Rettungsdienst Bern Plus ».

Le système de protocole électronique (eProtokoll) pour la saisie et le transfert en ligne des données de la patientèle a été introduit avec succès. La plateforme HelloDATA a permis de développer un tableau de bord rendant compte des principaux indicateurs dans le domaine du sauvetage (volume des interventions, délais, structure des âges, etc.).

Dans le domaine de la promotion de la médecine de premier recours, du service médical d'urgence ambulatoire et des modèles de soins intégrés, le modèle consistant à soutenir financièrement les services d'urgence assurés par les médecins de famille a été étendu à d'autres arrondissements du canton. Après l'Oberland bernois, le projet sera transféré début 2026 dans les structures ordinaires de l'Emmental et de la Haute-Argovie. D'autres projets pilotes ont été lancés dans le Jura bernois et sont prévus dans le Seeland ainsi que dans l'agglomération bernoise.

En 2025, la révision de OSMS s'est poursuivie avec pour objectif l'entrée en vigueur de la nouvelle mouture au printemps 2026. Le but de cette révision est d'adapter les dispositions pour qu'elles répondent mieux à la situation actuelle.

Des mesures ont été implémentées en exécution de la législation sur les épidémies. Quant aux travaux relatifs à la nouvelle plateforme pour l'annonce des maladies transmissibles soumises à la déclaration obligatoire, ils sont toujours en cours.

L'ordonnance sur la santé publique a dû pour sa part être révisée en ce qui concerne les produits thérapeutiques, puisque les lois et ordonnances fédérales réglementant ce domaine ont connu de nombreuses modifications. La consultation publique s'étant également déroulée durant l'année sous revue, l'ordonnance révisée est entre en vigueur au 1er janvier 2026. Les ressources en personnel supplémentaires nécessaires pour l'exécution (1,1 EPT) sont compensées par des recettes additionnelles provenant d'émoluments.

Chances et risques

La situation financière dans le secteur hospitalier s'est pour l'heure décrispée. Cependant, il subsiste le risque que les hôpitaux répertoriés nécessaires à la couverture des besoins se retrouvent de nouveau dans une position financière délicate. Des surplus de dépenses peuvent être nécessaires pour garantir la couverture en soins et protéger les investissements cantonaux.

Tant les prestations effectives que les facteurs influant sur le coût des soins hospitaliers peuvent diverger des hypothèses émises dans la planification. En raison de l'importance du volume du groupe de produits, des variations proportionnellement minimes peuvent se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions de francs.

Il est possible que des traitements et des médicaments révolutionnaires très coûteux mais pour lesquels il n'existe pas encore de structure tarifaire ordinaire soient autorisés sur le marché.

La hausse des besoins en personnel, en particulier en personnel infirmier diplômé, parfois difficiles à couvrir, constitue également un risque important. Il est donc impératif que les ressources soient affectées de manière ciblée. Pour limiter le risque de pénurie, il convient d'une part de contrôler les compétences et les exigences, et d'autre part de promouvoir de nouveaux profils professionnels.

L'initiative sur les soins infirmiers crée le cadre requis au niveau fédéral pour que les cantons puissent développer d'autres mesures cofinancées par la Confédération. Des précisions sur la mise en œuvre de cette initiative figurent au chapitre 5.3 consacré aux priorités de l'activité.

La situation concernant la couverture en soins médicaux de premier recours présente des risques (en particulier en dehors de la ville de Berne), tout comme celle des services d'urgence et de la médecine scolaire. À cet effet, d'autres mesures doivent être prises et des approches innovantes examinées (p. ex. développer la télémédecine et décharger les médecins de famille qui assurent des services d'urgence), afin de pouvoir assurer une couverture en soins suffisante d'une part et de mettre en œuvre les lois fédérales et cantonales d'autre part. Il est en particulier urgent de réviser l'ordonnance concernant le service médical scolaire pour enrayer la vague actuelle de départs des médecins scolaires.

La résistance toujours plus marquée aux antibiotiques constitue elle aussi un risque, que le canton s'emploie à maîtriser dans le cadre de la stratégie «NOSO». Il n'est pas exclu que davantage de ressources soient nécessaires pour effectuer les tâches supplémentaires qui en découlent.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	142 817	144 677
Case Mix (CM) ; somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	154 379	159 733
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	187 085	189 035
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	132 204	135 437
Nombre d'interventions de sauvetage	56 096	63 666
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (%) : Règlement concernant le délai de réponse 80/30 (Planification des soins)	96	98
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (%) : Règlement concernant le délai de réponse 90/15 (IAS)	70	84
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps ; selon contrat de prestations)	1 545	1 780
Durées de séjour (LOS, length of stay) en psychiatrie : somme des durées de séjour de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021 ; jusqu'en 2020 nombre de journées de soins en mode hospitalier)	354 486	372 450
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	15 106	14 906
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 661	20 634
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1)	56 421	59 105
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	7	7
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p.ex. programme de méthadone)	2 619	2 563
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 de loi féderale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 832.10)	3 208	2 820
Lutte contre les maladies transmissibles : nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p.ex. tuberculose, méningite, rougeole)	12 176	11 133
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisation de remettre des stupéfiants)	600	578
Nombre d'inspections des établissements (voir ci-dessus)	200	194
Nombre d'analyses de laboratoire	2 199	2 409
Elimination des stupéfiants périmés (en kg)	13 530	10 967
Nombre de procédures de surveillance	107	108
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique, psychologie, pharmacie et droguerie	2 140	2 237
Day mix (DM) en psychiatrie : somme des cost-weight effectifs de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021)	359 273	383 516
Nombre de points tarifaires ambulatoires TARMED des bernoises et des bernois	0	0
Nombre de journées de soins en clinique de jour des bernoises et des bernois	74 400	78 500

5.7.3 Intégration sociale sociale et action sociale

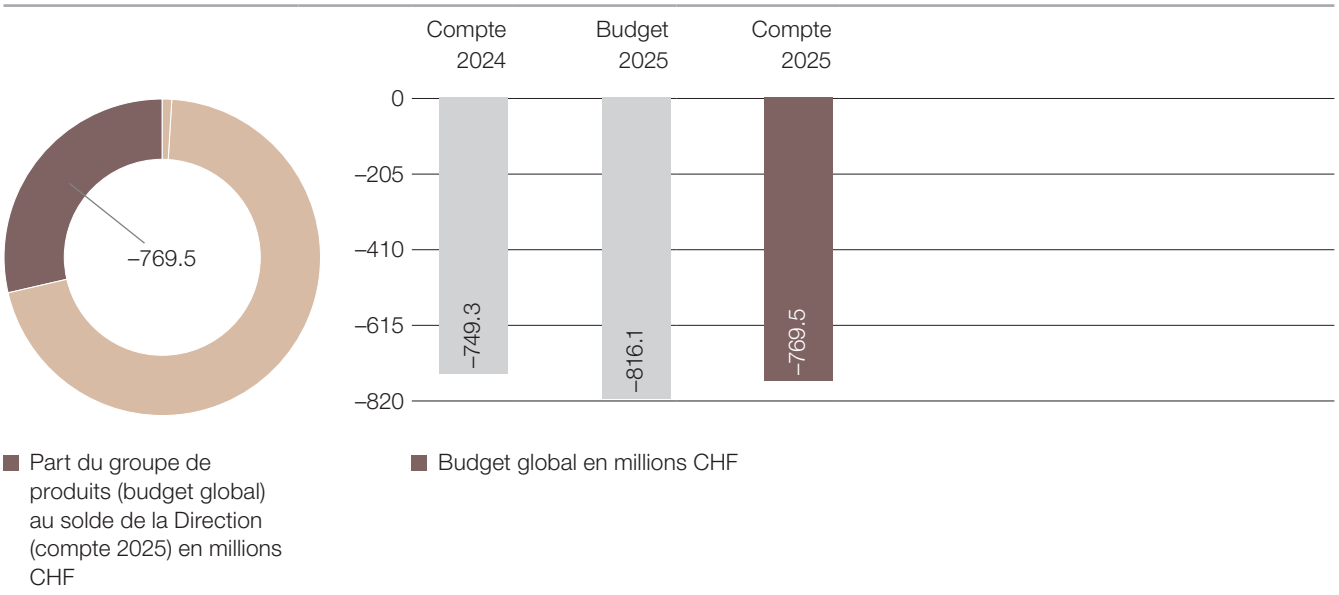

Description

Action sociale
Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles visant à assurer le minimum vital (aide sociale au sens strict).

Des structures d'accueil extrafamiliales (crèches et parents de jour) sont mises à la disposition des familles, monoparentales en particulier, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession. Il s'agit aussi de favoriser l'intégration sociale et de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations socioculturelles professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à cinq ans.

Les personnes qui en ont besoin bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques telles que l'aide aux victimes d'infractions (p.ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Intégration sociale
Les personnes sans emploi non assurées tributaires de l'aide sociale (p.ex. chômeurs de longue durée, indépendants, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer à des mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) favorise l'encouragement spécifique de l'intégration de la population migrante.

Aide sociale dans le domaine de l'asile
L'aide sociale aux personnes requérantes d'asile, réfugiées ou admises à titre provisoire, leur hébergement et leur intégration sont assurés dans le cadre des prescriptions légales et contractuelles.

Institutions sociales et assistance
Des prestations de prise en charge, de soins et de conseils sont proposés aux adultes en situation de handicap en mode ambulatoire et résidentiel. Pour les enfants d'âge préscolaire, des mesures thérapeutiques et d'encouragement sont prévues en concertation avec la famille.

Un soutien adapté est fourni aux personnes présentant une addiction ou un risque d'addiction.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–1 139 909 013**	**–1 138 188 858**	**–1 195 085 380**	–56 896 522	–5.0 %
30 Charges de personnel	–13 738 855	–14 056 506	–13 952 924	103 582	0.7 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–6 017 697	–4 296 760	–5 725 440	–1 428 680	–33.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–826 688	–826 688	–826 688	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	–442 691	0	–195 937	–195 937	–
36 Charges de transfert	–1 107 384 519	–1 112 841 628	–1 167 784 465	–54 942 836	–4.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–11 498 562	–6 167 275	–6 599 925	–432 650	–7.0 %
Revenu d'exploitation	**390 686 706**	**322 123 619**	**428 088 717**	105 965 098	32.9 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	784 565	2 251 620	974 646	–1 276 974	–56.7 %
43 Recettes diverses	100	0	–2 412	–2 412	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	296 000	0	–296 000	–100.0 %
46 Revenus de transfert	388 600 666	319 508 499	425 883 268	106 374 769	33.3 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	1 301 375	67 500	1 233 215	1 165 715	> 100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–749 222 306**	**–816 065 239**	**–766 996 663**	49 068 576	6.0 %
34 Charges financières	–88 087	0	–2 553 113	–2 553 113	–
44 Recette financière	35 594	0	25 543	25 543	–
Résultat du financement	**–52 493**	**0**	**–2 527 569**	–2 527 569	–
Résultat d'exploitation	**–749 274 799**	**–816 065 239**	**–769 524 233**	46 541 007	5.7 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–749 274 799**	**–816 065 239**	**–769 524 233**	46 541 007	5.7 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Action sociale	–331 696 756	–367 234 173	**–332 901 963**	34 332 210	9.3 %
Intégration sociale sociale	–17 498 623	–24 181 610	**–14 429 691**	9 751 919	40.3 %
Aide sociale dans le domaine de l'asile	–19 116 092	–24 239 064	**–22 832 034**	1 407 030	5.8 %
Institutions sociales et assistance	–380 963 327	–400 410 392	**–399 360 544**	1 049 848	0.3 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le résultat du compte de résultats (budget global) du groupe de produits « Intégration et action sociale » est inférieur de CHF 46,5 millions au budget.

Au sein de ce groupe de produits, le produit « Action sociale » a clôturé en deçà du montant budgété, affichant CHF 34,3 millions, ce qui correspond à un écart d'environ 9,3 pour cent. Ces dépenses moindres dans le domaine de l'aide sociale individuelle totalisant CHF 24,0 millions (coûts de traitements des services sociaux y c.) s'expliquent principalement par une réduction du volume de prestations. Les coûts engendrés par les offres d'accueil extrafamilial ont dans l'ensemble baissé de CHF 8,5 millions. L'écart restant (CHF 4 mio) est réparti dans les autres domaines. Durant le processus de planification 2025 (Budget 2026 et plan intégré mission-financement 2027-2029), les montants consacrés au produit «Action sociale» ont en outre été réduits de près de CHF 28,2 millions.

Dans le produit « Intégration » également, les dépenses ont été inférieures de CHF 9,8 millions par rapport aux montants budgétés. La tendance à la baisse enregistrée dans l'aide sociale individuelle s'est aussi traduite par des dépenses moins élevées que prévu dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Dans le produit « Aide sociale dans le domaine de l'asile », malgré des dépenses nettement supérieures, ces dernières ont tout de même été en dessous des sommes budgétées (CHF 1,4 mio) car le contexte a également donné lieu à des subventions fédérales plus importantes.

Dans le produit « Institutions sociales et assistance », les dépenses ont été inférieures de près de CHF 1,0 million par rapport aux prévisions.

Priorités de développement

En ce qui concerne la garantie du minimum vital, le nombre de bénéficiaires a de nouveau légèrement reculé en 2025 d'après une extrapolation. La tendance à une diminution du taux d'aide sociale semble par conséquent se poursuivre. Le coût total de l'aide sociale individuelle reste plus ou moins constant par rapport à l'année précédente. Les chiffres définitifs seront disponibles au début de l'été 2026. L'insertion des bénéficiaires de l'aide sociale constitue toujours un défi de taille.

Le nombre de personnes requérantes d'asile ou réfugiées qui relèvent de la compétence du canton de Berne en matière de droit à l'aide sociale a augmenté de 5,0 pour cent par rapport à l'année précédente.

Bien que moins de personnes, y compris en provenance d'Ukraine, aient été attribuées au canton de Berne par rapport à 2024, l'effectif a continué d'augmenter dans sa globalité, ces personnes restant du ressort du canton pendant plusieurs années.

La Confédération a prolongé le statut de protection S dont bénéficient les personnes à proléger en provenance d'Ukraine jusqu'en mars 2027.

Le nombre de dossiers à traiter dans l'aide aux victimes a augmenté durant l'année sous revue (306 nouveaux cas/954 nouvelles demandes). La DSSI a rendu un total de 116 décisions pour des requêtes d'indemnisation et de réparation morale (contre 101 l'année précédente).

La phase d'introduction de la loi du 13 juin 2023 sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand ; RSB 860.3) est arrivée à mi-parcours fin 2025. Jusqu'à présent, les retours d'expérience montrent que le processus est d'une grande complexité, ce qui génère des difficultés pour les autorités et les personnes concernées, en particulier pour les personnes en situation de handicap et leur représentation légale (tant pour les mandataires privés que professionnels). C'est la raison pour laquelle le canton est constamment contraint d'adapter ses services de support aux institutions dans la phase initiale.

Chances et risques

Une augmentation du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale – due notamment à un affaiblissement de la conjoncture, aux évolutions dans le domaine des personnes requérantes d'asile ou réfugiées, ou encore à la suppression de prestations dans le dispositif en amont – peut conduire à des dépenses supplémentaires considérables dans ce domaine. Il a toutefois enregistré une évolution légèrement à la baisse ces dernières années.

Des surcoûts notables sont attendus à compter de 2027 en raison de la réduction de moitié après cinq ans, par la Confédération, des forfaits globaux pour les personnes en provenance d'Ukraine au bénéfice du statut de protection S, conformément aux dispositions de l'ordonnance 2 du 11 août 1999 sur l'asile relative au financement (OA 2 ; RS 142.312). Ces fonds servent en grande partie à financer l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des personnes réfugiées. Par ailleurs, le Conseil fédéral prévoit, dans le cadre de son programme d'allègement budgétaire 2027, de réduire à cinq ans la durée d'octroi de ces forfaits pour toutes les catégories de titres de séjour.

Les différents projets en cours de la DSSI en vue d'optimiser l'aide sociale et l'intégration devraient quant à eux influencer positivement les coûts de l'aide matérielle à moyen et à long terme (développement du nouveau système de gestion des cas, projet « Changements dans l'insertion professionnelle » et mise sur pied en 2023 de la section Révision de l'aide sociale). De plus amples informations à ce sujet figurent dans le volume 1, au chapitre 4.2.3 Compte rendu de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) ainsi que dans le volume 2, au chapitre 5.3 consacré aux priorités de l'activité de la DSSI.

Dans le domaine du handicap, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge poursuivra sa croissance, de sorte que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique ainsi que les progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements. A noter toutefois que les coûts induits ne peuvent être évalués qu'approximativement.

Les défis mentionnés concernant le passage du financement par objet au financement par sujet instauré par la LPHand et les retards dans la mise en œuvre des processus qui en découlent doivent d'une part être observés attentivement et, d'autre part, être accompagnés d'offres de soutien adéquates (conseils ciblés, outils d'aide pour les personnes en situation de handicap et leur représentation légale ainsi que pour les autorités impliquées). Les coûts induits du passage au nouveau système sont saisis régulièrement dans un monitorage et analysés.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	40 400	38 790
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale ; en %)	4	4
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	0	0
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 200	1 100
Nombre de personnes du domaine de l'asile possédant un droit de séjour qui relèvent de la compétence du canton (requérantes d'asile, réfugiées < cinq ans, admises à titre provisoire < sept ans)	7 000	7 100
Nouveaux requérants d'asile au canton de Bern	1 550	1 300
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 320	3 900
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne ; valeur année X-1)	7 775	7 775
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	279	279
Nombre de places d'accueil à plein temps en crèche financées par des bons de garde	7 594	5 228
Nombre de places à plein temps chez des accueillantes et accueillants en milieu familial financées par des bons de garde	543	342

5.8 Financements spéciaux

5.8.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

L'art. 70, al. 3 de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc ; RSB 860.1) dispose que les ressources du Fonds sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention de la toxicomanie et de l'aide aux toxicomanes.

Le Fonds est alimenté par les sources suivantes :

- part allouée au canton de Berne sur les recettes nettes de la Régie fédérale des alcools (dîme de l'alcool) selon l'art. 44, al. 2 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool (LAlc ; RS 680),
- part « prévention » de la redevance annuelle selon l'art. 66 du concordat du 20 mai 2019 sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA ; RSB 945.4–1),
- redevance d'alcool selon l'art. 41, al. 1 de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR ; RSB 935.11),
- part de l'impôt fédéral sur les maisons de jeu selon l'art. 28 de l'ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAr ; RSB 935.520).

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–6 233 601**	**–6 336 000**	**–5 877 508**	458 492	7.2 %
Revenus	**6 233 601**	**6 336 000**	**5 877 508**	–458 492	–7.2 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	–2 030	–2 030	–
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–100	–100 000	–41	99 959	100.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	–442 691	0	–195 937	–195 937	–
36 Charges de transfert	–5 751 310	–6 168 500	–5 640 000	528 500	8.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–39 500	–67 500	–39 500	28 000	41.5 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	296 000	0	–296 000	–100.0 %
46 Revenus de transfert	6 233 601	6 040 000	5 877 508	–162 492	–2.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2026	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

– *Patrimoine net positif*	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
+ *Patrimoine net négatif*	2024	2025	2025	CHF	%
Solde au 01.01.	–2 918 184	–2 622 184	–3 360 875	–738 691	–28.2 %
Solde au 31.12.	–3 360 875	–2 326 184	–3 556 813	–1 230 629	–52.9 %
Évolution	–442 691	296 000	**–195 937**	–491 937	<–100.0 %

Commentaire

Les ressources du Fonds de lutte contre la toxicomanie sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention des addictions et de l'aide en cas d'addiction.

Durant l'année sous revue, les avoirs du Fonds ont enregistré une légère hausse de quelque CHF 0,2 million (prévision : CHF -0,3 mio environ). Les dépenses ont été inférieures de CHF 0,7 million aux sommes budgétées, notamment parce que certains projets n'ont pas été financés ou l'ont été différemment que prévu, p. ex. par le biais de contrats de prestations. Fin 2025, le solde des ressources disponibles s'élève à environ CHF 3,6 millions.

5.9 Préfinancements

5.9.1 Fonds d'investissements hospitaliers

Suite à la révision partielle de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; RS 812.11), toutes les prestations hos pitalières des établissements répertoriés du canton de Berne sont rémunérées depuis le 1er janvier 2012 sous forme de forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus aucun nouveau projet depuis l'introduction du nouveau régime. Seuls les investissements hospitaliers autorisés avant le 31 dé cembre 2011 sont encore financés par des ressources prélevées sur le Fonds.

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–6 700**	**0**	**–13 490**	–13 490	–
Revenus	**6 700**	**0**	**13 490**	13 490	–
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	0	–13 490	–13 490	–
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–6 700	0	0	0	0.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	6 700	0	13 490	13 490	–
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2026	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

– *Patrimoine net positif*	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
+ *Patrimoine net négatif*	2024	2025	2025	CHF	%
Solde au 01.01.	–188 958 519	–188 915 219	–188 965 219	–50 000	0.0 %
Solde au 31.12.	–188 965 219	–188 915 219	–188 954 805	–39 586	0.0 %
Évolution	–6 700	0	**10 414**	10 414	–

Commentaire

Seuls les projets autorisés jusqu'à fin 2011 sont financés par le Fonds d'investissements hospitaliers.

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

6.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien à la direction	–26.6	0.1
Relations entre l'Etat et les Eglises	–74.1	0.0
Justice administrative interne à l'administration	–2.0	0.1
Organisation du territoire et affaires communales	–22.4	5.1
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	–158.0	81.3
Institutions cantonales	–40.9	37.9
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–1 558.5	962.8
Préfectures	–28.4	15.9
Poursuites et faillites	–44.1	60.1
Tenue du registre foncier	–17.1	130.3
Registre du commerce	–3.5	4.5
L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–200.5	24.2
Information géographique	–14.5	6.8

6.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2024	2025	2025	CHF	%
Soutien à la direction	–37.8	–29.8	–26.6	3.3	11.0 %
Relations entre l'Etat et les Eglises	–74.2	–74.3	–74.1	0.2	0.2 %
Justice administrative interne à l'administration	–1.8	–2.2	–1.9	0.3	11.5 %
Organisation du territoire et affaires communales	–16.9	–19.7	–17.3	2.4	12.2 %
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	–71.1	–69.1	–76.7	–7.6	–11.0 %
Institutions cantonales	–2.1	0.5	–3.0	–3.5	< –100.0 %
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	–566.8	–553.1	–595.7	–42.6	–7.7 %
Préfectures	–12.3	–14.1	–12.5	1.6	11.4 %
Poursuites et faillites	16.8	12.2	15.9	3.7	30.7 %
Tenue du registre foncier	99.5	93.7	113.2	19.5	20.9 %
Registre du commerce	1.2	0.4	1.1	0.6	> 100.0 %
L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	–159.5	–160.8	–176.3	–15.5	–9.6 %
Information géographique	–6.7	–9.1	–7.7	1.4	15.7 %
Total	**–831.7**	**–825.5**	**–861.6**	–36.1	–4.4 %

6.3 Priorités de l'activité

Soutien aux fonctions de direction
La Direction et ses offices ont préparé le bilan de la législature 2022 à 2026 de la DIJ en vue de sa publication mi-janvier 2026. Ce document fait le point sur les progrès réalisés par rapport aux 24 priorités définies au début de la législature. La DIJ a notamment contribué à ce que le canton de Berne applique une politique plus favorable aux familles, tende vers davantage de durabilité et accélère sa transition numérique.

La DIJ a lancé, sur mandat du Conseil-exécutif, le projet de numérisation de la justice administrative (NJA) visant un déroulement entièrement électronique des procédures administratives et des procédures de recours administratif. À l'avenir, les recours et autres écrits, les décisions, les décisions sur recours et les jugements seront transmis de manière sûre, sans rupture de support. L'administration deviendra plus accessible et l'efficience des autorités s'en trouvera accrue. D'envergure cantonale, le projet concerne l'ensemble des autorités ainsi que les personnes privées qui appliquent la loi du 23 mai 1989 sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA; RSB 185.21). Les parties prenantes en sont les Directions, la Chancellerie d'État, la Direction administrative de la magistrature ainsi qu'une représentation des communes, des paroisses et du barreau. Se fondant sur une étude menée à large échelle, le Conseil-exécutif a déjà fixé le cadre de la communication électronique dans les rapports juridiques et défini le mandat pour la prochaine étape, débutant en 2026. Il s'agit en particulier d'énoncer les exigences que la solution technique de base devra respecter et de préparer les adaptations législatives requises. Le projet NJA est mené en coordination avec «Justitia 4.0», qui a pour but la numérisation des procédures judiciaires. Élément clé de la transition numérique de l'administration publique et d'un service public accessible en ligne, il s'étendra sur plusieurs années et implique au préalable la clarification de nombreuses questions techniques, juridiques, organisationnelles et financières.

Aménagement du territoire
La deuxième révision de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire adoptée par les Chambres fédérales le 29 septembre 2023 (LAT; RS 700) (LAT 2, construction hors de la zone à bâtir) entre en vigueur de manière échelonnée, le 1er janvier et le 1er juillet 2026. L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a travaillé sans relâche pour se préparer aux nouvelles tâches d'exécution, en adaptant les mémentos et les guides aux changements apportés à la procédure d'octroi du permis de construire. Il a commencé par la mise en œuvre des tâches devant être inscrites dans le plan directeur cantonal : objectif de stabilisation concernant le nombre de bâtiments et l'imperméabilisation des sols, méthode territoriale. L'OACOT a par ailleurs lancé les travaux d'édiction d'une ordonnance d'introduction urgente pour les bases de droit cantonal relatives à l'exécution de la LAT 2, qui doit entrer en vigueur à la mi-2026.

Le plan directeur cantonal est un instrument dynamique, adapté selon un rythme biennal. Le processus de controlling de 2024, principalement axé sur la protection du climat, les énergies renouvelables, le développement du système de transports et la promotion de la place économique bernoise, s'est achevé en 2025, tandis que débutaient déjà les travaux portant sur le controlling de 2026. En parallèle, la gestion et la mise en œuvre des mesures du plan directeur en vigueur se sont poursuivies, par exemple dans le domaine des pôles de développement économique (PDE) cantonaux.

Les travaux relatifs au « Secteur Berne-Est », auquel est consacrée une fiche de mesure du plan directeur, ont progressé. Le projet de contournement de Berne-Est par l'autoroute A6 offre l'occasion d'un réagencement du secteur en application des principes du développement durable. Ce projet a toutefois été rétrogradé dans l'ordre des priorités par une expertise de l'EPFZ, qui a réexaminé le projet « Transports '45 » sur mandat de la Confédération. L'OACOT a réagi en rédigeant un argumentaire afin que le soutien politique à ce projet essentiel pour le canton de Berne soit renforcé.

Le droit fédéral prévoit que le plan directeur cantonal doit être entièrement remanié tous les 15 ans environ. Le projet d'envergure prévu pour 2028 a débuté en 2025. Il convient également de tenir compte du fait que le plan directeur cantonal de 2028 doit être nouvellement soumis à l'approbation du Grand Conseil. Ce dernier a demandé, par la motion 026–2024 Rothenbühler (Rüderswil, Le Centre), à disposer de cette compétence à la place du Conseil-exécutif. La base légale à cet égard est créée au moyen d'une modification parallèle de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC; RSB 721.0).

Le plan sectoriel (EDT) aujourd'hui en vigueur date de 2012 et doit donner lieu à un examen global. Les préparatifs ont commencé en 2025, date à laquelle l'OACOT a lancé des travaux d'analyse et institué une organisation de projet largement représentative.

Grâce notamment à un étoffement de l'offre en matière d'aires d'accueil et au travail du Service de coordination pour les gens du voyage, les discussions concernant le mode de vie itinérant se sont bien apaisées ces dernières années. C'est ainsi que l'aire de transit de Wileroltigen, destinée aux gens du voyage étrangers, a pu être inaugurée au printemps 2025. De même, à Herzogenbuchsee, une aire de passage s'est ouverte à l'été pour les citoyennes et citoyens suisses ayant un mode de vie itinérant. Seul le projet de Muri b.B. n'a pas encore abouti, parmi les mandats de création d'aires d'accueil donnés par le Grand Conseil, mais les bases d'aménagement y relatives ont été préparées au cours de 2025. Le Conseil-exécutif a décidé de pérenniser le service de coordination, qui avait été instauré provisoirement en 2022, au vu des effets positifs de son action.

Dans le domaine de l'aménagement local et régional, les travaux sont restés principalement axés autour de l'amélioration et de la consolidation des procédures d'examen préalable et d'approbation. La réorganisation du service, en 2023, a porté ses fruits. Actuellement, l'accent reste mis sur la rationalisation des procédures, l'uniformisation des modalités d'exécution et la culture du service à la clientèle. Une hausse significative du nombre de dossiers d'aménagement ayant pu être clos a été enregistrée mais ce succès s'est vu en partie neutralisé par une augmentation sensible des nouvelles affaires.

Depuis 2019, la DIJ et l'Association des communes bernoises (ACB) œuvrent au sein du groupe de contact Aménagement à l'amélioration et à l'accélération des procédures d'aménagement. Une première série de mesures a été appliquée notamment dans le cadre d'une révision de la LC en 2022. Un vaste état des lieux dressé au printemps 2025 avec la participation de nombreuses parties (associations économiques et d'aménagement, spécialistes du droit de la construction et de l'aménagement, etc.) a permis de définir un programme de travail pour 2025 et 2026, qui doit déboucher sur de nouvelles améliorations.

Les travaux visant la numérisation des offres se poursuivent méthodiquement. La procédure électronique d'octroi du permis de

construire eBau, en service depuis 2022, continue à être optimisée, conformément au programme de travail 2023 à 2027. En 2025, le développement de l'application ePlan, dédiée à la procédure d'édiction des plans, a pu être achevé dans une large mesure. Au terme d'une intensive phase de test, le déploiement d'ePlan dans les premières communes bernoises pourra intervenir en 2026. Il s'étendra à l'ensemble d'entre elles au cours des années suivantes.

Registre foncier
Le Bureau du registre foncier (BRF) a élaboré, en 2025, une stratégie numérique dont la mise en œuvre a débuté à l'automne. L'optimisation des processus doit se poursuivre en parallèle. Les retards dans le traitement des affaires ont pu être légèrement réduits.

La convention d'exécution entre le canton de Berne et celui du Jura relative au transfert des dossiers du registre foncier et du notariat concernant Moutier a pu être conclue à temps. Le BRF a également participé très activement au projet dirigé par l'Office juridique (OJ) de révision de la loi concernant l'impôt sur les mutations (LIMu ; RSB 215.326.2) relatif à l'usage personnel du logement par la ou le propriétaire.

Information géographique
En décembre, le Conseil-exécutif a approuvé la Stratégie 2026 à 2030 du canton de Berne sur la géoinformation que l'Office de l'information géographique (OIG) avait actualisée.

L'OIG a apporté un soutien aux communes au sujet des appels d'offres publics auxquels elles doivent procéder tous les huit ans pour la nomination d'une géomètre conservatrice ou d'un géomètre conservateur. Au début de la nouvelle période, le 1er janvier 2026, 90,0 pour cent des contrats environ avaient été approuvés. Les quelque 10,0 pour cent restants ont donné lieu à une solution transitoire en raison de procédures juridiques ou d'appels d'offres pendantes.

L'accroissement de la superficie décrite dans la mensuration officielle, ainsi que le développement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) et du cadastre des conduites dans le canton de Berne, progressent conformément au calendrier prévu.

Soutien et surveillance des communes
L'OACOT a entamé les travaux de mise en œuvre de la loi sur l'encouragement des fusions de communes (LFCo ; RSB 170.12) entièrement révisée, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2025. Il a adapté ses modèles destinés aux communes et défini les critères d'attribution du bonus pour les fusions impliquant une commune centre ainsi que les conditions du recours à d'autres instruments nouvellement prévus par la LFCo. À ce jour, aucun bonus n'a encore été versé mais force est de constater une augmentation du nombre de projets récemment lancés tant par des paroisses que par des communes politiques. Les travaux de mise en œuvre vont se poursuivre en 2026 et les effets de la révision pourront être vérifiés à l'aune de projets concrets.

En collaboration avec d'autres Directions, la DIJ a mené une analyse sur l'encouragement de la coopération intercommunale dont les conclusions ont été consignées dans un rapport. Ce document a été complété, avec de concours de l'ACB, par la vision des communes, qui ont été consultées. Dès lors que la coopération intercommunale est aujourd'hui déjà largement pratiquée, et avec succès, il n'y a guère lieu d'intervenir à cet égard, si ce n'est dans le domaine des administrations régionales des constructions où elle pourrait être encore renforcée.

Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales
Le 17 novembre 2025, l'Office des assurances sociales (OAS) a mis à la disposition du public un portail électronique dédié à la réduction des primes d'assurance-maladie qui offre à la population du canton la possibilité d'accéder à des informations et à leurs données personnelles, comme le droit actuel à la réduction des primes ou l'état de traitement d'une demande. Le canton de Berne est le premier, à l'échelle nationale, à offrir une telle prestation. Un formulaire intégré au portail permet d'émettre des avis à son sujet, sur lesquels l'OAS se fondera pour le développer plus avant. À un stade ultérieur, les utilisatrices et les utilisateurs devraient notamment avoir accès à des procurations avec la possibilité de les gérer, pouvoir téléverser a posteriori des documents concernant des demandes de réduction des primes et échanger des informations, pièces jointes incluses, avec l'OAS.

En 2025, le robot dialogueur du site Internet de l'OAS a migré sur l'application de groupe du canton, au terme de trois années pilotes au cours desquelles de précieuses informations ont été collectées sur l'utilisation de cet outil. La qualité des renseignements fournis a pu être encore renforcée dans une mesure considérable grâce au recours à l'intelligence artificielle. Des travaux préparatoires sont en cours afin que, à l'avenir, le robot soit en mesure de répondre également à des questions relatives à l'obligation de s'assurer.

La Confédération a décidé d'adapter la surveillance du premier pilier des assurances sociales aux exigences actuelles. Pour le canton de Berne, cela se traduit par l'obligation de modifier sa loi portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LiLAVS ; RSB 841.11). Le projet de révision, qui est le fruit d'une collaboration intensive, partenariale et axée sur le consensus de représentations de l'OAS, de la Caisse de compensation du canton de Berne (CCB) et de l'Association bernoise des agents AVS (ABAA), a pu faire l'objet d'une première procédure de corapport et d'une consultation lancées en décembre. La LiLAVS totalement révisée doit entrer en vigueur le 1er janvier 2029.

L'exploitation de l'application spécialisée que l'OAS utilise pour la mise en œuvre de la réduction des primes et du régime de l'assurance-maladie obligatoire (EVOK) a pu être garantie par contrat jusqu'en 2029. La procédure d'appel d'offres en vue de son remplacement est en cours et l'adjudication est prévue pour 2026. Il restera ainsi un peu plus de deux ans pour la migration.

L'OAS a instauré un groupe de travail interdirectionnel chargé de la sécurité sociale. Sous sa houlette, une représentation de l'Intendance des impôts, des offices des poursuites et des faillites (OPF), de l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) ainsi que du groupe de pilotage Collaboration interinstitutionnelle a étudié des mesures devant permettre d'éviter l'endettement ou alors de le surmonter, après avoir réuni et analysé des informations relatives à cette problématique.

Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant
Selon la loi du 3 décembre 2022 sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP; RSB 213.319), la DIJ procède périodiquement à une planification de l'offre et des coûts afin d'assurer aux enfants qui en ont besoin une palette adéquate de prestations d'encouragement et de protection. Elle soumet un rapport à ce sujet au gouvernement tous les quatre ans. En 2025, l'Office des mineurs (OM) a remis pour la première fois au Conseil-exécutif un tel document, élaboré avec le concours de différentes parties prenantes. Ce rapport met en évidence l'évolution de l'offre de prestations particulières d'encouragement et de protection durant le premier cycle de planification

instauré par l'introduction de la LPEP. Sept domaines de développement ont été résumés. Sur la base de cette analyse, l'OM a proposé des objectifs de développement prioritaires et des mesures pour le prochain cycle (de 2026 à 2029). La nécessité d'agir était patente dans la prise en charge des enfants et des jeunes très vulnérables qui ont besoin à la fois de prestations sociopédagogiques et d'offres relevant de la pédopsychiatrie.

Institutions cantonales
La proportion d'enfants et de jeunes souffrant de troubles psychiques est élevée dans les institutions résidentielles. Les institutions cantonales sont donc amenées à développer tout à la fois leur personnel et leurs programmes. Le Foyer d'éducation Lory (FEL) a été tout particulièrement sollicité, en sa qualité d'unique institution spécialisée fermée de Suisse alémanique accueillant exclusivement des personnes de sexe féminin. Le FEL a pris diverses mesures destinées à garantir la sécurité des jeunes résidentes très vulnérables et du personnel, afin de stabiliser durablement son assise. Les quatre institutions cantonales ont pu être mieux intégrées dans les processus de soutien de la DIJ, notamment dans le domaine du controlling.

Protection de l'enfant et de l'adulte
Les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) assument toute une palette de tâches visant la protection et le soutien des enfants, des jeunes et des adultes. En 2025, les APEA se sont principalement occupées de l'examen soigneux des avis de mise en danger et des signalements reçus, du prononcé et du réexamen de mesures de protection ainsi que du suivi et de la surveillance des curatrices et des curateurs. Dans ce contexte, les APEA ont veillé à une conduite des procédures conforme au droit, procédé à des auditions, rendu des décisions et collaboré étroitement avec les services spécialisés, les communes et les institutions.

Les APEA se sont également employées à poursuivre le développement de leurs processus de travail, à garantir la qualité de leur action ainsi qu'à assurer une gestion efficiente des cas. La diversité et la complexité de ceux-ci ont exigé, cette année encore, des compétences très pointues, une coopération interdisciplinaire ainsi qu'une orientation systématique vers les besoins des personnes concernées.

Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques
Globalement, le nombre de recours demeure élevé. Une progression est nettement visible concernant les procédures d'aménagement (recours contre l'aménagement local et les plans routiers). Les procédures s'avèrent souvent complexes du point de vue juridique. Les recours découlant de l'application de la LPEP sont également relativement nombreux. Enfin, cette année aussi, l'OJ a dû consacrer beaucoup de temps aux procédures civiles dans lesquelles il représente le canton pour le compte des APEA et de l'OM devant les autorités de conciliation et les tribunaux civils.

L'OJ gère de nombreux projets législatifs d'envergure, parmi lesquels la révision de la loi cantonale du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD; RSB 152.04), traitée et adoptée par le Grand Conseil lors des sessions d'été et d'hiver 2025. Le projet de mise en œuvre des modifications du Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPO; RS 272) et du Code de procédure pénale du 5 octobre 2007 (CPP; RS 312.0) quant à lui a été débattu et a reçu l'aval du parlement cantonal durant les sessions d'été et d'automne. Il contient diverses adaptations de la législation introductive et de la législation du domaine de l'organisation judiciaire et intègre les demandes formulées dans plusieurs interventions politiques. S'agissant de la LIMu, les travaux relatifs à la révision se sont poursuivis. En raison de l'adoption de plusieurs interventions parlementaires, la disposition traitant de l'exonération fiscale lors de l'acquisition d'un logement destiné à l'usage personnel doit notamment être modifiée. Les actrices et les acteurs politiques et d'autres groupes d'intérêt sont consultés tout au long du projet. La préparation de la révision de la loi du 28 mai 1911 sur l'introduction du Code civil suisse (LiCCS; RSB 211.0) au sujet des terrains sans maître a repris. Le Grand Conseil ayant rejeté en 2022 la proposition consistant à attribuer la propriété des terrains sans maître au canton, les portions de territoire impropres à la culture telles que les rochers, éboulis ou glaciers doivent être transférées aux communes politiques.

Registre du commerce
Le nombre d'affaires parvenues à l'Office du registre du commerce (ORC) durant l'année sous rapport a dépassé les records de 2023 et 2024. La lutte contre l'usage abusif de la faillite en particulier a causé une hausse considérable des inscriptions concernant les faillites. Les préparatifs nécessaires pour le registre de transparence, dont la mise en œuvre est prévue à l'automne 2026, et les travaux qui ont précédé le transfert de Moutier au canton du Jura en date du 1er janvier 2026 ont aussi joué un rôle prépondérant. L'ORC a par ailleurs élaboré un concept d'organisation pour le projet de guichet en ligne.

Préfètes et préfets
La numérisation des deux types d'affaires « Autorisation unique en matière d'hôtellerie et de restauration » et « Procès-verbal de scellés » a su faire ses preuves en 2025. Les communes intéressées ont eu recours aux nouvelles procédures électroniques et les expériences acquises attestent du caractère pratique de celles-ci. D'autres éléments font en parallèle l'objet d'un travail préparatoire en vue du passage au numérique dès 2026, par exemple dans le domaine du droit foncier rural. S'agissant toutefois des demandes individuelles d'autorisation de dépassement d'horaire, le processus est ralenti par des problèmes d'interface, de sorte que les communes et les personnes requérantes ne pourront être invitées à procéder à des tests qu'au cours du premier trimestre de 2026.

En matière d'expulsions, le nombre de procédures a atteint en 2025 un niveau record, franchissant largement la barre des 300. La hausse de la charge de travail qui en découle était perceptible au sein des préfectures. Les cas ne sont pas seuls à augmenter ; la complexité des différentes procédures aussi progresse.

Offices des poursuites et des faillites (OPF)
Une modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP ; RS 281.1) est entrée en vigueur au 1er janvier 2025. L'adaptation de l'article 43, chiffres 1 et 1bis LP a conduit à un nouveau record en ce qui concerne le nombre d'ouvertures de faillite. En effet, les débitrices et les débiteurs sont désormais poursuivis par voie de faillite pour les créances de droit public (impôts dus p. ex.) dans la mesure où elles et ils sont soumis à ce type de procédure (art. 39 LP). Le nombre de poursuites, très élevé, a quant à lui légèrement diminué.

L'exécution électronique des saisies a pu être généralisée à l'échelle cantonale.

L'élaboration de l'accord d'exécution passé avec le canton du Jura relatif au transfert des procédures pendantes concernant la commune de Moutier au 1er janvier 2026 a mobilisé d'importantes ressources.

Relations entre l'État, les Églises et les autres communautés religieuses
En 2025, le Bureau des affaires ecclésiastiques et religieuses (BAER) a, en réponse à un postulat, dressé un état des lieux relatif aux impôts paroissiaux des personnes morales. Le rapport du Conseil-exécutif appelé à sous-tendre les étapes ultérieures sera présenté au Grand Conseil lors de la session de printemps 2026.
Une évaluation menée en 2025 ainsi que le rapport intermédiaire de l'association « Multireligiöse Begleitung » (VMRB) ont mis en évidence la nécessité de poursuivre les mesures de soutien en 2026 et 2027. L'association met les institutions cantonales qui en font la demande en contact avec des personnes dotées des compétences linguistiques, culturelles et religieuses nécessaires pour offrir un accompagnement spirituel adéquat. Le BAER entend par ailleurs intégrer, en collaboration avec les Églises nationales, des aumônières et des aumôniers de différentes appartenances religieuses dans des structures professionnelles.

6.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–2 082 555 583**	**–2 104 840 073**	**–2 190 701 207**	–85 861 134	–4.1 %
Revenus	**1 250 826 207**	**1 279 351 049**	**1 329 068 149**	49 717 100	3.9 %
Solde	**–831 729 376**	**–825 489 024**	**–861 633 058**	–36 144 034	–4.4 %
Charges					
30 Charges de personnel	–163 790 439	–170 960 849	–169 627 072	1 333 777	0.8 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–128 958 827	–121 565 454	–134 032 987	–12 467 533	–10.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–3 458 162	–3 561 485	–2 903 112	658 373	18.5 %
34 Charges financières	–5 841	–208 710	–280 972	–72 262	–34.6 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	–2 178 295	–200 000	–902 827	–702 827	< –100.0 %
36 Charges de transfert	–1 744 067 606	–1 770 609 493	–1 851 598 410	–80 988 917	–4.6 %
37 Subventions à redistribuer	–11 660 713	–11 673 480	–11 963 177	–289 697	–2.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–28 435 701	–26 060 602	–19 392 649	6 667 953	25.6 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	102 163 884	97 000 000	116 045 773	19 045 773	19.6 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	138 879 159	124 595 078	130 748 308	6 153 230	4.9 %
43 Recettes diverses	499 114	415 500	1 755 587	1 340 087	> 100.0 %
44 Recette financière	362 617	273 300	427 796	154 496	56.5 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	968 735 505	1 008 950 476	1 037 195 605	28 245 130	2.8 %
47 Subventions à redistribuer	11 660 713	11 673 480	11 963 177	289 697	2.5 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	28 525 216	36 443 216	30 931 902	–5 511 314	–15.1 %

Evolution du compte de résultats

Par rapport au budget, les chiffres du compte de résultats sont moins bons que prévu de CHF 36,1 millions. Les écarts les plus importants s'observent dans les charges des assurances sociales, de la protection de l'enfant et de l'adulte ainsi que de l'OM. Les résultats positifs obtenus par ailleurs ne suffisent pas à compenser la hausse des coûts enregistrée dans ces domaines.

Les charges de transfert de l'OAS ont été supérieures de CHF 70,5 millions aux prévisions budgétaires. La différence s'explique surtout par la forte majoration, de CHF 82,7 millions, des charges liées aux prestations complémentaires (PC) en raison d'une coupe prise en compte lors de la budgétisation, du traitement d'arriérés ainsi que d'une nette augmentation des cas d'assurance-invalidité. En matière de réduction des primes, à l'inverse, le résultat a été meilleur que prévu du fait de subventions fédérales et communales générant des revenus supplémentaires de CHF 27,3 millions.

Dans le domaine de la protection de l'enfant, les charges de transfert sont à l'origine d'un dépassement budgétaire de CHF 11,8 millions. Les raisons en sont une créance sous-estimée lors du calcul de la régularisation, un accroissement du nombre de bénéficiaires de prestations fournies par des institutions résidentielles ayant atteint la majorité et la hausse du nombre d'enfants et de jeunes très vulnérables. Les dépenses liées aux prestations ambulatoires et aux placements dans des familles d'accueil ont en outre été plus importantes que prévu. Les imputations internes n'ont quant à elles pas atteint le montant budgété.

Les APEA ont enregistré un dépassement budgétaire de CHF 15,5 millions. La différence découle d'un surcoût dans les charges d'exploitation et de transfert. S'agissant des charges de transfert, ce sont surtout les indemnisations versées aux communes en application de l'ordonnance du 19 septembre 2012 sur la collaboration des services communaux avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et l'indemnisation des communes (OCInd; RSB 213.318) qui excèdent nettement le budget, en raison de l'augmentation du nombre de cas et d'adaptations tarifaires des prestataires. À cela s'ajoutent un volume de cas à la hausse et la correction d'une écriture de l'exercice précédent.

À l'opposé, les résultats sont nettement meilleurs que les prévisions budgétaires dans divers domaines. Ainsi, les BRF ont profité de l'évolution positive du marché immobilier et enregistrent des rentrées fiscales excédant de CHF 19,0 millions les revenus budgétés. Les OPF ont eux aussi dépassé le budget des contributions à raison de CHF 3,5 millions du fait d'un volume de travail accru. De surcroît, des revenus divers de l'ordre de CHF 1,3 million résultent d'une mise au net des dépôts.

Les préfectures ont enregistré CHF 1,4 million de revenus supplémentaires dus à une nette intensification de l'activité de construc-

tion. L'ORC a lui aussi dépassé le budget, de plus de CHF 0,4 million, du fait que les nouvelles inscriptions se maintiennent à un niveau élevé. Pour ce qui est du soutien aux fonctions de direction, des postes restés vacants, des gains de rotation et le retard intervenu dans divers projets expliquent que les charges sont largement inférieures au budget. Les écarts sont également positifs dans les domaines de l'organisation du territoire et des affaires communales, de l'information géographique ainsi que des affaires ecclésiastiques et religieuses.

6.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–1 312 616**	**–3 222 467**	**–1 902 232**	1 320 235	41.0 %
Recettes	**152 322**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–1 160 294**	**–3 222 467**	**–1 902 232**	1 320 235	41.0 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–50 732	–317 308	–44 001	273 306	86.1 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–1 261 884	–2 905 159	–1 858 230	1 046 929	36.0 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	152 322	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements ont atteint des montants inférieurs aux prévisions ou ont été reportés s'agissant des projets de numérisation du plan directeur cantonal et de la justice administrative ainsi que de Capitastra, ce qui explique l'écart d'environ CHF 1,3 million par rapport au budget.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ

2021	2022	2023	2024	2025
924.2	931.9	891.5	911.7	940.9

Commentaire

Par rapport à 2024, le nombre de postes occupés à la DIJ a augmenté de 29,2 équivalents plein temps (EPT). Cela s'explique en particulier par les 15,6 EPT accordés aux APEA au 1er janvier 2025, qui doivent leur permettre de faire face à l'étoffement de leurs tâches légales ainsi qu'à un volume de travail élevé.

De plus, 4,6 EPT à durée déterminée ont été alloués aux APEA en cours d'année en vue de l'introduction du nouveau système de gestion des cas ainsi que pour le service des requérantes et requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA).

Enfin, en 2025, 3,0 EPT ont été attribués à l'OJ pour une durée indéterminée. Dans les OPF, les postes occupés au 31 décembre 2025 excédaient de 4,0 EPT l'effectif du début de l'année.

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien à la direction

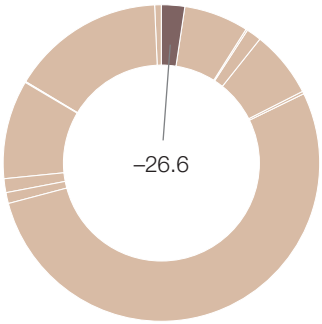

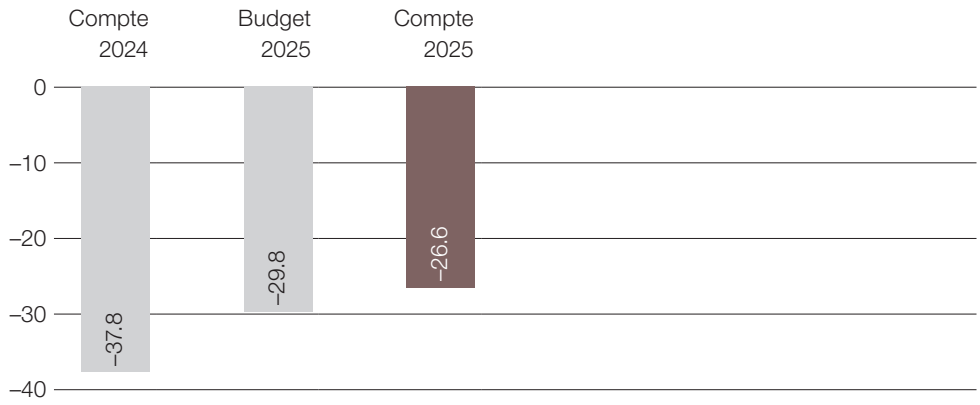

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

– Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans l'accomplissement des tâches découlant de ses obligations gouvernementales
– Pilotage des ressources et des prestations d'assistance

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–38 197 623**	**–29 908 068**	**–26 634 967**	3 273 100	10.9 %
30 Charges de personnel	–10 641 896	–11 553 357	–10 618 593	934 764	8.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–13 575 841	–14 607 741	–12 817 160	1 790 581	12.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–3 388 103	–3 402 605	–2 842 349	560 256	16.5 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–141 833	–150 000	–218 374	–68 374	–45.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–10 449 950	–194 365	–138 491	55 874	28.7 %
Revenu d'exploitation	**366 320**	**62 000**	**66 972**	4 972	8.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	133 946	62 000	22 937	–39 063	–63.0 %
43 Recettes diverses	42 969	0	44 036	44 036	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	5 444	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	183 962	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–37 831 302**	**–29 846 068**	**–26 567 995**	3 278 073	11.0 %
34 Charges financières	–3	0	913	913	–
44 Recette financière	190	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**187**	**0**	**913**	913	–
Résultat d'exploitation	**–37 831 115**	**–29 846 068**	**–26 567 082**	3 278 986	11.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–37 831 115**	**–29 846 068**	**–26 567 082**	3 278 986	11.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien à la direction	–37 831 115	–29 846 068	**–26 567 082**	3 278 986	11.0 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Les charges de personnel ont été inférieures de quelque CHF 0,9 million au montant budgété. Cette différence s'explique notamment par la budgétisation, de manière centralisée, de la réserve de Direction ainsi que par des gains de rotation. En outre, des postes du Service de la gestion numérique sont restés vacants au cours de l'année écoulée.

Les charges dans le domaine des TIC (faisant partie des charges de biens et services et autres charges d'exploitation) ont également été inférieures (de CHF 1,8 mio) au montant budgété. Les montants alloués au développement de projets n'ont pas été épuisés (CHF 0,8 mio de moins que prévu), étant donné que certains projets ont pris du retard, ont été revus à la baisse ou n'ont pas été mis en œuvre. Les frais d'exploitation aussi ont été moindres (de CHF 0,9 mio), pour les mêmes raisons.

Du fait du retard pris dans certains projets, les mises en service n'ont eu lieu, pour la plupart, qu'en fin d'année et les investissements dans des logiciels ont été inférieurs à ce qui avait été budgété. Les charges d'amortissement ont par conséquent aussi été inférieures (de CHF 0,6 mio) au montant prévu.

Priorités de développement

Au début de 2025, le Conseil-exécutif a chargé un groupe de travail, sous la houlette de la DIJ, de lancer un projet de numérisation de la justice administrative (NJA). Ce projet doit permettre que les procédures administratives et de justice administrative puissent être menées à l'avenir par voie électronique. Sous la conduite du Secrétariat général, le groupe de travail a analysé la situation actuelle dans une étude exhaustive et examiné plusieurs variantes de mise en œuvre. Le Conseil-exécutif, se fondant sur cette étude, a fixé en septembre 2025 le cadre d'une solution technique et les prochaines étapes du projet. Les travaux préparatoires pour la phase suivante du projet ont pu être achevés avant la fin de 2025.

Le Secrétariat général, en collaboration avec les offices de la DIJ, a participé à l'élaboration du bilan de la législature 2022 à 2026. Le rapport ad hoc s'articule en 24 priorités.

Le domaine GEVER a été soumis à une évaluation externe, à la suite de laquelle il a été restructuré et renforcé. L'administration et le soutien à la Direction d'une part et GEVER d'autre part sont désormais deux domaines séparés, dont les collaboratrices et collaborateurs doivent toutefois collaborer étroitement.

Le Secrétariat général coordonne l'établissement des conventions d'exécution dans le cadre de la mise en œuvre du concordat relatif à Moutier.

Dans les domaines du personnel et des finances, le recours à l'automatisation robotisée des processus (robotic process automation), pour plusieurs processus de soutien, a permis de libérer du temps pour le traitement des processus centraux. En octobre 2025, le logiciel utilisé à cet effet a été mis à disposition en tant qu'application de groupe. Toutes les Directions ainsi que la magistrature peuvent à présent s'en servir. Enfin, l'organisation du Service de la gestion numérique, qui fait partie du Secrétariat général, a aussi été examinée et adaptée en 2025.

Chances et risques

Le projet NJA améliore l'accessibilité de l'administration et augmente sa transparence ainsi que son efficience. Il y réside un grand potentiel pour la transition numérique de l'administration. S'agissant des risques, ils peuvent s'avérer conséquents en termes techniques et financiers. Le projet touchera un grand nombre d'actrices et acteurs et doit être coordonné avec le projet national de numérisation «Justitia 4.0».

La vérification et la connexion des interfaces actuelles entre SAP CTBE et certaines applications spécialisées permettent de minimiser les actions manuelles et de réduire les sources d'erreurs.

La poursuite de la numérisation des tâches de nature administrative et l'extension des services ou l'offre de nouveaux services qui en découlent engendrent de nouvelles charges qui doivent être sup-

portées avec l'état actuel des postes. De nouveaux rôles et de nouvelles tâches sont en outre imposés aux Directions et doivent être endossés et accomplis en sus par les collaboratrices et collaborateurs. Des projets demandant un investissement important ainsi que des tâches obligatoires devant être effectuées le week-end ou en soirée engendrent une augmentation des soldes horaires et des soldes sur les comptes épargne-temps. Des mesures doivent par conséquent être examinées en vue d'alléger la charge du personnel de l'administration.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	156	168
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	18	17
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	29	36
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	158	180

6.7.2 Relations entre l'État et les Églises

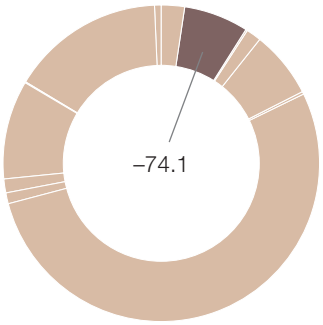

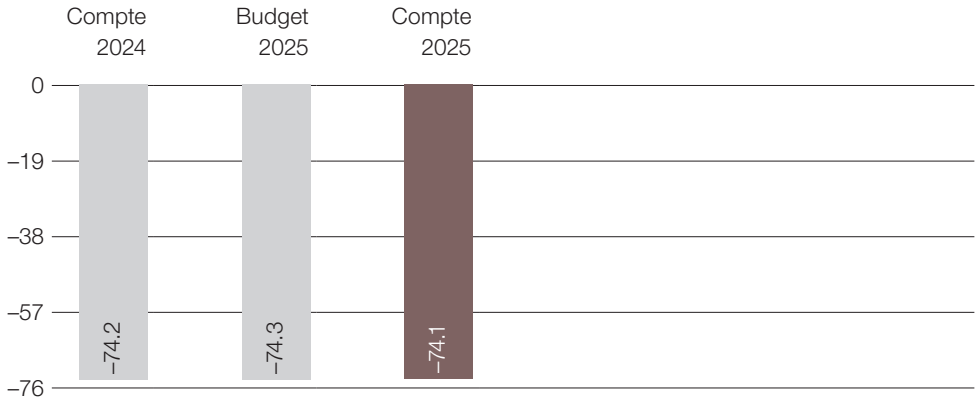

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Le délégué ou la déléguée aux affaires ecclésiastiques et religieuses

- prépare toutes les affaires ecclésiastiques et religieuses de la DIJ ;
- examine et évalue les prestations d'intérêt général figurant dans les comptes rendus des Eglises nationales ;
- négocie avec les Églises nationales le montant de la subvention au sens de l'article 31, alinéa 1 de la loi du 21 mars 2018 sur les Eglises nationales bernoises (LEgN ; RSB 410.11) ainsi que la part attribuée à chacune d'elles ;
- organise le versement des contributions et subventions cantonales ;
- gère les rapports de travail des ecclésiastiques encore engagés par le canton ;
- siège d'office au sein des commissions des examens de théologie et offre un soutien administratif à leur secrétariat ;
- fournit gratuitement aux Églises nationales, chaque année, la statistique de l'appartenance confessionnelle pour chaque paroisse et paroisse générale ;
- est l'organe de liaison entre les Églises nationales, les autorités cantonales et les unités de l'administration ;
- traite des questions de principe découlant du rapport entre l'État et les Eglises ou les autres communautés religieuses.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–74 187 808**	**–74 292 091**	**–74 133 646**	158 445	0.2 %
30 Charges de personnel	–869 141	–958 091	–850 706	107 385	11.2 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–217 068	–209 000	–209 381	–381	–0.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–73 097 304	–73 125 000	–73 072 858	52 142	0.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–4 294	0	–700	–700	–
Revenu d'exploitation	**19 701**	**18 400**	**27 575**	9 175	49.9 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	19 275	18 400	27 575	9 175	49.9 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
46 Revenus de transfert	426	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–74 168 107**	**–74 273 691**	**–74 106 071**	167 620	0.2 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	**–74 168 107**	**–74 273 691**	**–74 106 071**	167 620	0.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–74 168 107**	**–74 273 691**	**–74 106 071**	167 620	0.2 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Relations avec les Eglises, les paroisses et les autres communautés religieuses	–74 168 107	–74 273 691	**–74 106 071**	167 620	0.2 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le solde du compte de résultats est meilleur que prévu de CHF 0,2 million.

Les charges de personnel du Bureau des affaires ecclésiastiques et religieuses (BAER) ont été moins importantes que prévu. Cela s'explique par l'annulation d'une provision qui avait été indûment constituée pour des soldes horaires du personnel. En outre, les recettes excédentaires issues des taxes d'examen sont dues au fait que plus de personnes qu'attendu se sont inscrites aux examens d'État.

Priorités de développement

En 2025, le BAER, suite à l'adoption de la motion 128-2023 Reinhard (Thoune, PLR) sous forme de postulat, a dressé un état des lieux relatif aux impôts paroissiaux des personnes morales. Le Conseil-exécutif a adopté le rapport ad hoc. Il recommande d'alléger la charge des entreprises dégageant des bénéfices faibles ou moyens. Les prestations des paroisses financées par le produit de cet impôt doivent globalement être préservées. Le rapport devrait être présenté au Grand Conseil lors de la session du printemps 2026.

Le bureau joue le rôle de plaque tournante pour les trois commissions des examens de théologie qui sont compétentes pour juger de l'équivalence des formations et des diplômes universitaires obtenus hors du canton lorsqu'une personne se porte candidate à un poste de l'une des trois Églises nationales du canton. Le manque de personnel au sein du clergé a eu pour effet d'accroître la complexité de ces procédures d'équivalence l'an dernier et d'entraîner un volume de travail exceptionnel, sur les plans de l'administration et de la communication.

En collaboration avec les services responsables des affaires religieuses dans les cantons de Bâle-Ville, Soleure et Zurich, le BAER a lancé un projet pilote dans le domaine de la formation continue. Quatre journées de formation ont été proposées aux personnes qui dirigent des communautés religieuses pour renforcer leurs compétences en gestion d'association, en travail avec les médias et en conseil.

Le groupe spécialisé pour les affaires religieuses, composé de onze membres de différentes communautés religieuses du canton de Berne, soutient le BAER dans les domaines à la jonction entre la religion et l'État. Il lui arrive aussi d'offrir ses conseils à des services et offices d'autres Directions.

Chances et risques

L'état des lieux concernant les impôts paroissiaux des personnes morales devrait permettre de faire évoluer la situation de manière à tenir compte des revendications des milieux économiques tout en réduisant les inégalités de traitement, de la part de l'État, à l'égard des diverses appartenances religieuses, sans mettre en péril les bases financières du travail des Églises.

Le renforcement des relations avec les communautés religieuses du canton de Berne offre une chance de mieux connaître et de mieux soutenir les prestations d'intérêt général que ces communautés fournissent dans les domaines de la formation, de l'intégration et de l'accompagnement spirituel.

La création du groupe spécialisé pour les affaires religieuses soutient la DIJ et d'autres Directions (p. ex. INC, DSE) pour toutes les questions à la jonction entre la religion et l'État. Elle favorise en outre des relations solides avec les différents acteurs du paysage confessionnel bernois, aussi bien pour les échanges quotidiens qu'en cas de crise. Les projets tels que la phase pilote de l'association «Multireligiöse Begleitung» ou la nouvelle formation proposée aux personnes qui dirigent des communautés religieuses contribuent, de manière ciblée, à la réduction des inégalités de traitement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Contacts avec les communautés religieuses reconnues de droit public dans le canton de Berne	450	430
Contacts avec les communautés religieuses organisées en association dans le canton de Berne	440	440
Nombre d'examens d'équivalence par les commissions des examens de théologie	16	20
Traitement des demandes formulées par des citoyens et prestations de soutien au sein de l'administration	150	116

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration

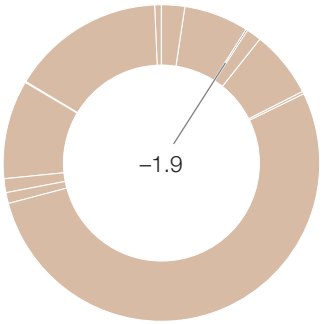

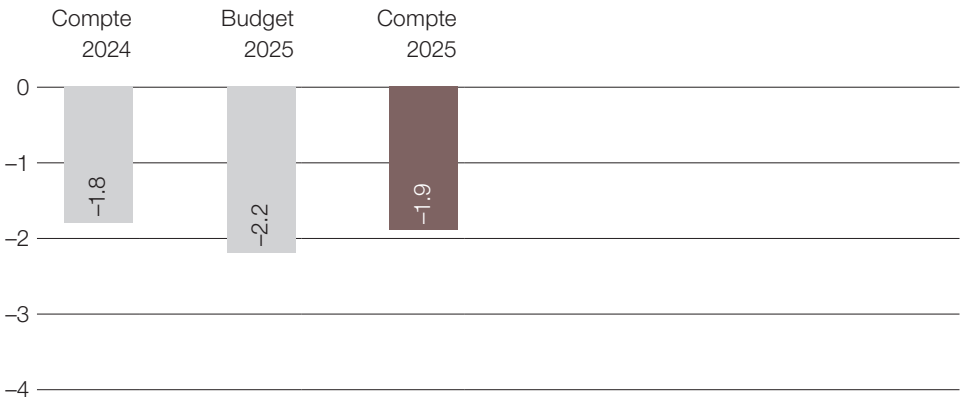

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation. Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exécutif en procédure de justiceadministrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–1 807 172**	**–2 253 761**	**–2 001 054**	252 708	11.2 %
30 Charges de personnel	–1 740 075	–2 164 101	–1 948 402	215 699	10.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–48 540	–82 160	–32 358	49 802	60.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–18 556	–7 500	–20 293	–12 793	< –100.0 %
Revenu d'exploitation	**55 761**	**65 000**	**64 121**	–879	–1.4 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	54 209	65 000	64 121	–879	–1.4 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	952	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	600	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–1 751 411**	**–2 188 761**	**–1 936 933**	251 829	11.5 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	**–1 751 411**	**–2 188 761**	**–1 936 933**	251 829	11.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–1 751 411**	**–2 188 761**	**–1 936 933**	251 829	11.5 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Justice administrative interne à l'administration	–1 187 529	–1 354 870	**–1 391 242**	–36 372	–2.7 %
Soutien juridique	–563 882	–833 892	**–545 691**	288 200	34.6 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le solde du compte de résultats est meilleur que prévu de CHF 0,3 million. La baisse des charges de personnel résulte, d'une part, de gains de rotation et, d'autre part, des postes nouvellement créés qui n'ont pas pu être totalement occupés au début de l'année. Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont réduites notamment parce que le recours à des prestations externes est plus faible.

Priorités de développement

Globalement, le nombre de recours demeure élevé. Une progression est nettement visible concernant les procédures d'aménagement (recours contre l'aménagement local et les plans routiers), qui s'avèrent souvent complexes du point de vue juridique. Les recours découlant de l'application de la loi du LPEP sont également relativement nombreux. Enfin, cette année aussi, l'OJ a dû consacrer beaucoup de temps aux procédures civiles dans lesquelles il représente le canton pour le compte des APEA et de l'OM devant les autorités de conciliation et les tribunaux civils.

L'office gère de nombreux projets législatifs d'envergure, parmi lesquels la révision de la LCPD, adoptée par le Grand Conseil lors de la session d'hiver 2025. Le projet de mise en œuvre des modifications du CPC et du CPP a reçu quant à lui l'aval du parlement cantonal durant la session d'automne 2025. Il contient diverses adaptations de la législation introductive et de la législation du domaine de l'organisation judiciaire et intègre les demandes formulées dans plusieurs interventions politiques. S'agissant de la LIMu, les travaux relatifs à la révision se sont poursuivis. En raison de l'adoption de plusieurs interventions parlementaires, la disposition traitant de l'exonération fiscale lors de l'acquisition d'un logement destiné à l'usage personnel doit notamment être modifiée. Les actrices et acteurs politiques et d'autres groupes d'intérêt sont consultés tout au long du projet. La préparation de la révision de la LiCCSau sujet des terrains sans maître a repris. Le Grand Conseil ayant rejeté en 2022 la proposition consistant à attribuer la propriété des terrains sans maître au canton, les portions de territoire impropres à la culture telles que les rochers, éboulis ou glaciers doivent être transférées aux communes politiques.

Chances et risques

L'OJ dispose de pourcentages de poste supplémentaires depuis le 1er janvier 2025, ce qui a amélioré la situation du personnel. Malgré quelques difficultés de recrutement liées au manque de main d'œuvre qualifiée, tous les postes sont pourvus. Par rapport à 2025, le risque lié à la longueur de la durée des procédures ne devrait guère changer (formation des nouveaux membres de l'office parfois peu expérimentés, projets législatifs conséquents, nombre important de dossiers en suspens, volume élevé de nouvelles affaires, complexité des procédures).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes à la DIJ	94	125
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées de la DIJ	93	109
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	240	446
Nombre de projets législatifs	17	17

6.7.4 Organisation du territoire et affaires communales

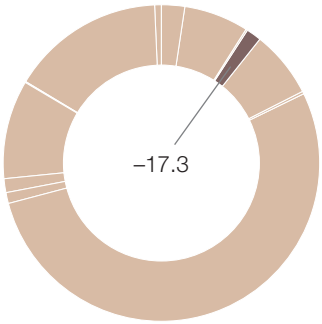

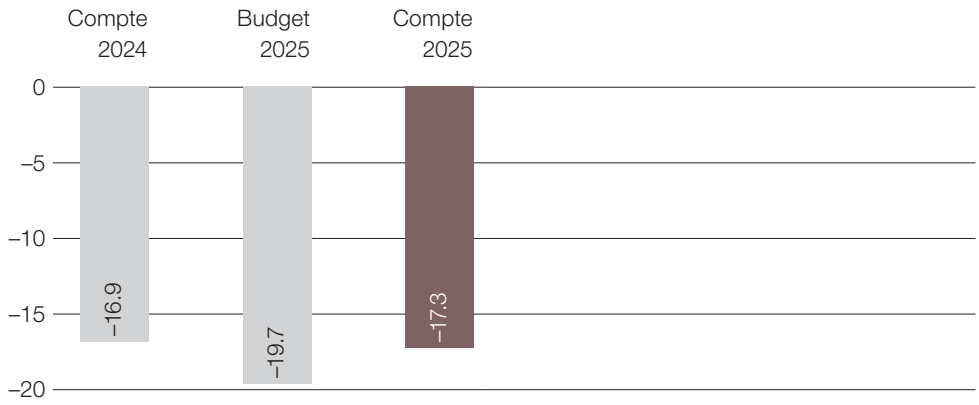

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes. Mise à disposition d'études de base et de stratégies appropriées ainsi que mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; SR 700) dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–23 623 769**	**–24 067 775**	**–22 402 492**	1 665 283	6.9 %
30 Charges de personnel	–11 976 101	–12 347 940	–12 289 182	58 758	0.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–1 112 062	–1 096 380	–1 465 322	–368 942	–33.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–691	–646	–1 186	–541	–83.8 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	–2 178 295	–200 000	–902 827	–702 827	< –100.0 %
36 Charges de transfert	–5 446 410	–7 605 500	–4 699 597	2 905 903	38.2 %
37 Subventions à redistribuer	–2 742 480	–2 673 480	–2 937 412	–263 932	–9.9 %
39 Facturation interne	–167 730	–143 830	–106 966	36 864	25.6 %
Revenu d'exploitation	**6 713 489**	**4 399 980**	**5 133 610**	733 630	16.7 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	919 234	1 125 000	956 021	–168 979	–15.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	2 684 655	200 000	902 827	702 827	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	2 742 480	2 673 480	2 937 412	263 932	9.9 %
49 Imputations internes	367 120	401 500	337 350	–64 150	–16.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–16 910 280**	**–19 667 795**	**–17 268 882**	2 398 914	12.2 %
34 Charges financières	0	0	–10	–10	–
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat du financement	**0**	**0**	**–10**	–10	–
Résultat d'exploitation	**–16 910 280**	**–19 667 795**	**–17 268 892**	2 398 904	12.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–16 910 280**	**–19 667 795**	**–17 268 892**	2 398 904	12.2 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Communes, Coordination canton – communes	–3 541 797	–4 232 147	**–2 680 033**	1 552 114	36.7 %
Soutien et surveillance en matière de finances communes	–2 426 442	–2 493 447	**–2 485 118**	8 329	0.3 %
Développement territorial cantonal	–5 883 252	–6 581 277	**–7 486 464**	–905 187	–13.8 %
Aménagement local et régional	–3 174 092	–4 670 977	**–2 952 243**	1 718 734	36.8 %
Construction	–1 884 698	–1 689 947	**–1 665 033**	24 913	1.5 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le solde du compte de résultats est meilleur que prévu, la différence portant sur quelque CHF 2,4 millions. Cela représente une amélioration d'environ CHF 0,2 million par rapport à l'exercice précédent.

Il n'en demeure pas moins qu'un recours sensiblement plus élevé que prévu à une assistance externe a été nécessaire pour garantir la réalisation des objectifs dans différents domaines (notamment pour le suivi de projets tels que celui de la mise en œuvre de la LAT 2 dans le canton de Berne, la révision du plan sectoriel EDT, les travaux préalables à la révision complète du plan directeur cantonal, « Avenir de la gare de Berne » ou urbanisation interne [URBiplus]). De ce fait, le poste budgétaire concerné a été dépassé de quelque CHF 0,5 million.

Le montant de CHF 0,9 million (CHF 2,2 mio en 2024) encaissé pour les attributions au financement spécial « compensation de la plus-value » est à nouveau élevé. Le canton n'a aucune influence sur le niveau des montants qui lui reviennent dans le cadre de la compensation de la plus-value résultant de changements de zone décidés par les communes ni sur le moment de leur versement. Par rapport à l'année précédente, les rentrées ont été moins nombreuses et d'un montant plus faible. Sur la base des valeurs empiriques actuelles, le montant budgété a été relevé dès 2026.

Les subventions versées aux communes comptabilisées en tant que charges de transfert relèvent de plusieurs crédits-cadres, et leur montant, de CHF 4,7 millions, est inférieur de tout juste 40 pour cent au budget. Les versements sont effectués sur la base des décomptes présentés par les bénéficiaires et dépendent du déroulement des projets concernés.

Les recettes dues aux émoluments administratifs sont inférieures d'environ CHF 0,2 million au montant budgété. Elles dépendent de l'ampleur et de la progression des projets à traiter, dont les requérants externes, en général des communes, sont responsables.

Priorités de développement

La révision législative adoptée en 2023 déjà par les Chambres fédérales (LAT 2, construction hors de la zone à bâtir) entre en vigueur de manière échelonnée, le 1er janvier et le 1er juillet 2026. L'OACOT a travaillé sans relâche pour se préparer aux nouvelles tâches d'exécution. L'office a par ailleurs lancé les travaux d'édiction d'une ordonnance d'introduction urgente pour les bases de droit cantonal relatives à l'exécution de la LAT 2, qui doit entrer en vigueur à la mi-2026. Le projet d'envergure de remaniement total du plan directeur cantonal prévu pour 2028 a débuté en 2025 par des tâches organisationnelles et conceptuelles, en particulier. La révision du plan sectoriel en matière d'extraction de matériaux, de décharges et de transport a commencé, quant à elle, par des tâches d'analyse et l'institution d'une organisation de projet largement représentative.

Les travaux menés au sein du Groupe de contact Aménagement entre la DIJ et l'ACB se sont poursuivis. Un vaste état des lieux dressé au printemps 2025 avec la participation de nombreuses parties (associations économiques et d'aménagement, spécialistes des domaines de la construction et de l'aménagement, etc.) a permis de définir un programme de travail pour 2025 et 2026, qui doit déboucher sur de nouvelles améliorations.

Dans le domaine communal, l'OACOT a commencé à appliquer la loi sur l'encouragement des fusions de communes entièrement révisée et a développé une nouvelle pratique en matière d'exécution, qui porte en particulier sur le nouvel instrument de bonus impliquant une commune centre. Le nombre de nouveaux projets de fusions a légèrement augmenté. Quant aux tâches en matière de coopé-

ration intercommunale, elles sont désormais achevées. Au terme d'une phase d'analyse complète, menée en collaboration avec les communes, il a été constaté que les besoins étaient limités et portaient avant tout sur la coopération dans le domaine des administrations (régionales) des constructions.

Chances et risques

La mise en œuvre de la LAT 2 et les projets de révision entamés offrent une chance d'adapter les stratégies d'aménagement du territoire et les instruments à cet égard aux défis des dix prochaines années et, partant, de les concevoir sous une forme durable.

Quant à la loi entièrement révisée sur les fusions de communes, elle ouvre la voie à une nouvelle dynamique dans le découpage géopolitique du canton et à un renforcement des communes dans le canton de Berne grâce au nouvel instrument de bonus.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicatsde communes, conférences régionale)	1 084	1 073
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	0	1
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	1 015	994
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	5	3
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	41	46
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	–3	1
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 116	1 094
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	10	6
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	266	304
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	3 811	3 518

6.7.5 Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant

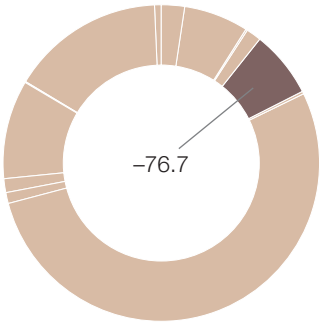

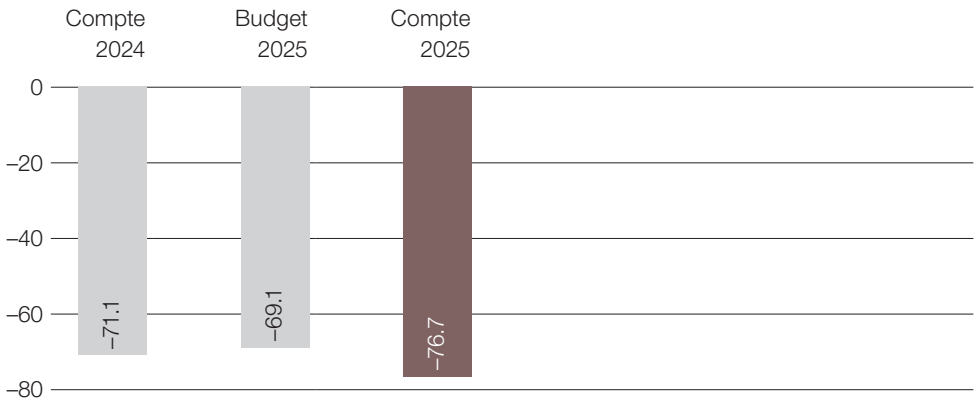

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Dans le domaine de la protection de l'enfant, l'Office des mineurs (OM) est compétent pour l'octroi des autorisations, la surveillance, le financement et le pilotage des prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. C'est aussi lui qui élabore les bases de référence dans la protection globale de l'enfant.

En tant qu'autorité centrale pour le canton de Berne, l'OM est par ailleurs responsable de l'application des conventions internationales de La Haye (protection internationale des enfants et des adultes, adoptions internationales) ainsi que des procédures de recherche des origines en cas d'adoption.

En outre, l'OM est l'autorité de surveillance en matière de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), de contributions d'entretien et de placements chez des parents nourriciers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–146 905 224**	**–149 817 790**	**–158 001 065**	–8 183 275	–5.5 %
30 Charges de personnel	–3 875 282	–3 897 079	–3 897 854	–775	–0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–896 495	–646 700	–652 034	–5 334	–0.8 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–127 362 136	–126 673 646	–138 488 238	–11 814 592	–9.3 %
37 Subventions à redistribuer	–5 362 736	–5 300 000	–5 252 214	47 786	0.9 %
39 Facturation interne	–9 408 574	–13 300 365	–9 710 726	3 589 639	27.0 %
Revenu d'exploitation	**75 793 372**	**80 736 451**	**81 304 941**	568 490	0.7 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	2 712 012	1 790 500	2 364 830	574 330	32.1 %
43 Recettes diverses	0	0	15	15	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	65 470 422	71 431 761	71 449 445	17 685	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	5 362 736	5 300 000	5 252 214	–47 786	–0.9 %
49 Imputations internes	2 248 202	2 214 190	2 238 436	24 246	1.1 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–71 111 852**	**–69 081 340**	**–76 696 125**	–7 614 785	–11.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
34 Charges financières	0	–1 500	0	1 500	100.0 %
44 Recette financière	1 525	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**1 525**	**–1 500**	**0**	1 500	100.0 %
Résultat d'exploitation	**–71 110 327**	**–69 082 840**	**–76 696 125**	–7 613 285	–11.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–71 110 327**	**–69 082 840**	**–76 696 125**	–7 613 285	–11.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Financement des prestations décidées d'un commun accord	–70 188 774	–68 183 020	**–76 237 321**	–8 054 301	–11.8 %
Pilotage des autorisations et de la surveillance	–921 553	–899 820	**–458 803**	441 016	49.0 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Les coûts sur lesquels l'OM a un impact direct (charges de personnel, charges de biens et services et autres charges d'exploitation, etc.) sont conformes au budget.

Un dépassement est enregistré dans les charges de transfert (CHF 11,8 mio). Il est dû à la facturation d'un montant accru pour les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants et aux jeunes. Ont joué un rôle prépondérant une créance sous-estimée lors du calcul de la régularisation (CHF 8,5 mio), un accroissement du nombre de bénéficiaires de prestations fournies par des institutions résidentielles ayant atteint la majorité et la hausse du nombre d'enfants et de jeunes très vulnérables. Les dépenses liées aux prestations ambulatoires (CHF 2,6 mio) et aux placements dans des familles d'accueil (CHF 1,1 mio) ont en outre été plus importantes que prévu. Le renforcement ciblé de ces domaines de prestations a toutefois permis d'atténuer et de limiter significativement la progression des coûts relevant des institutions (résidentielles).

Les imputations internes dans le groupe de matières 39 n'ont pas atteint le montant budgété, à environ CHF 3,6 millions près. Le solde s'explique, d'une part, par une réserve budgétaire qui n'avait pas été utilisée et qui a été corrigée durant la planification financière de 2025 (CHF 1,4 mio) et, d'autre part, par la facturation interne des prestations des institutions cantonales (CHF 2,2 mio), qui est restée en deçà du budget.

S'agissant des rémunérations, elles excèdent le budget à raison de CHF 0,6 million. En 2025, des ressources humaines ont tout spécialement été employées à clarifier les contentieux des années précédentes en matière de participation aux coûts, ce qui a dégagé des recettes supplémentaires.

Globalement, le dépassement budgétaire résulte d'une coupe planifiée dans le budget 2025 (CHF 6,0 mio) ainsi que d'une régularisation sous-estimée durant l'exercice précédent concernant les prestataires.

Priorités de développement

En 2025, l'OM a remis pour la première fois au Conseil-exécutif son rapport sur la planification de l'offre et des coûts, qu'il a élaboré avec le concours de différentes parties prenantes. Selon la LPEP, la DIJ procède périodiquement à cette planification afin d'assurer une offre adéquate de prestations d'encouragement et de protection destinées aux enfants qui en ont besoin. Elle soumet un rapport à ce sujet au gouvernement tous les quatre ans.

Le premier rapport met en évidence l'évolution de l'offre de prestations particulières d'encouragement et de protection durant le premier cycle de planification instauré par l'introduction de la LPEP (de 2022 à 2025). Sept domaines de développement ont été résumés. Sur la base de cette analyse, l'OM a proposé des objectifs de développement prioritaires et des mesures pour le prochain cycle (de 2026 à 2029). La nécessité d'agir était patente dans la prise en charge des enfants et des jeunes très vulnérables qui, en plus de prestations sociopédagogiques, ont besoin d'offres qui relèvent en particulier de la pédopsychiatrie.

Les préparatifs en vue du développement d'une offre adéquate pour le prochain cycle de planification, notamment à l'égard de ces enfants et de ces jeunes, ont donc constitué une priorité. À côté de ces démarches, l'accent a aussi été mis sur l'optimisation du controlling des offres au sens de la LPEP. Il s'agit de renforcer l'efficience de l'allocation des ressources et de garantir une fourniture de prestations de bonne qualité. L'OM a par ailleurs lancé un projet visant à renforcer les mesures de protection de l'enfant décidées d'un commun accord. L'objectif est de créer les conditions d'un accompagnement pouvant être décidé d'un commun accord dans tous les cas de protection de l'enfant qui le permettent et s'y

prêtent. Le programme NFFS (nouveau système de gestion des cas), qui a profité d'une forte implication de l'OM, sera utilisé dans les prochaines années par l'office.

Chances et risques

Un pilotage, un financement et une surveillance uniformes des prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants garantissent transparence et clarté, tout en augmentant l'efficacité des mesures.

Au cours des dernières années, les tensions se sont accentuées quant à l'offre de soins destinée aux enfants et aux jeunes très vulnérables, surtout à la jonction de l'aide à l'enfance et à la jeunesse et de la pédopsychiatrie. Parfois, il est impossible de proposer au moment voulu une place dans une institution. Les risques encourus par ces jeunes sont considérables.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de demandes traitées dans le domaine du placement, de l'adoption et des recherches	84	89
Nombre d'institutions pour enfants et adolescents qui ont conclu un contrat de prestations avec l'OM	159	167
Nombre de dénonciations faites à l'autorité de surveillance contre les APEA	11	23

6.7.6 Institutions cantonales

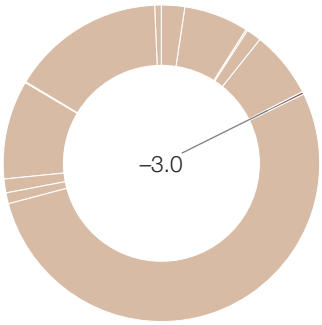

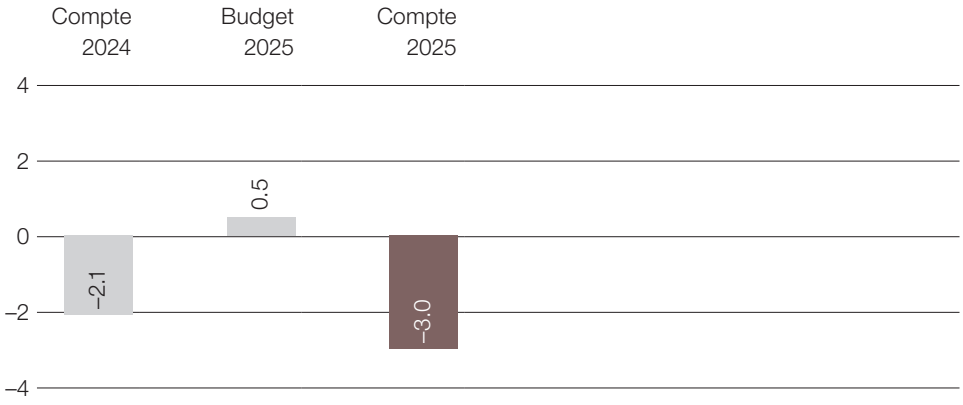

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Les quatre institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse fournissent des prestations de type ambulatoire et résidentiel dans les domaines de la formation, de la prise en charge et du placement pour des enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. Elles prodiguent un encouragement ciblé dans un cadre répondant aux besoins tout en intégrant les parents ou le système familial. Les institutions emploient du personnel émanant de secteurs d'activité très variés.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–38 830 421**	**–38 620 621**	**–40 910 721**	–2 290 100	–5.9 %
30 Charges de personnel	–31 330 928	–31 707 602	–32 937 100	–1 229 498	–3.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–5 218 204	–4 696 107	–5 517 813	–821 706	–17.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–61 666	–109 522	–51 447	58 074	53.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–500	–1 200	–99 105	–97 905	< –100.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–2 219 123	–2 106 190	–2 305 256	–199 066	–9.5 %
Revenu d'exploitation	**36 641 113**	**39 133 879**	**37 871 583**	–1 262 296	–3.2 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	9 770 966	8 907 378	8 393 860	–513 517	–5.8 %
43 Recettes diverses	1 302	0	9	9	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	2 086 333	935 115	1 569 289	634 174	67.8 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	24 782 513	29 291 386	27 908 424	–1 382 962	–4.7 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–2 189 308**	**513 258**	**–3 039 138**	–3 552 396	< –100.0 %
34 Charges financières	–3 219	–3 910	–2 887	1 023	26.2 %
44 Recette financière	64 555	35 000	47 146	12 146	34.7 %
Résultat du financement	**61 336**	**31 090**	**44 259**	13 169	42.4 %
Résultat d'exploitation	**–2 127 972**	**544 348**	**–2 994 879**	–3 539 227	< –100.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–2 127 972**	**544 348**	**–2 994 879**	–3 539 227	< –100.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Station d'observation pour adolescents de Bolligen	–84 117	59 698	**–164 447**	–224 145	< –100.0 %
Foyer scolaire du Château de Cerlier	–525 696	–366 345	**–418 694**	–52 349	–14.3 %
Foyer d'éducation Lory	–1 431 566	347 322	**–2 491 495**	–2 838 817	< –100.0 %
Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz KK	–86 592	503 672	**79 757**	–423 916	–84.2 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le groupe de produits réunit quatre institutions, à savoir le Foyer d'éducation Lory (FEL), le Foyer scolaire du Château de Cerlier (FSCC), le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz (CPSKK) ainsi que la Station d'observation de Bolligen (BeoB). Le résultat total du groupe de produits (budget global) est supérieur de CHF 3,5 millions à ce qui était prévu.

Dans les charges de personnel, le résultat dépasse le montant budgété de CHF 1,2 million. Les charges supplémentaires sont dues à quatre absences pour cause de maladie, à l'augmentation de prises en charge individuelles (CPSKK) ainsi qu'à une coupe budgétaire de CHF 970 000.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation connaissent une augmentation de CHF 0,7 million : les frais de transport sont accrus du fait de la hausse du nombre d'élèves à la journée.

Les contributions ont été de CHF 0,5 million inférieures aux prévisions budgétaires. À lui seul, le FEL accuse un déficit de revenus de CHF 0,8 million, l'absence de main-d'œuvre qualifiée ayant provoqué l'interruption des activités d'une unité résidentielle semi-fermée entre les mois de février et de mai 2025. La fermeture a aussi eu des incidences sur l'unité résidentielle ouverte car le passage régulier des jeunes d'une unité à l'autre n'a pas pu avoir lieu.

Du fait de cette fermeture, la facturation interne des prestations s'est retrouvée à hauteur de CHF 1,4 million en-deçà des valeurs budgétées.

Priorités de développement

Les directions des institutions et les commissions travaillent de manière intensive à l'adaptation de l'offre en fonction des besoins, dont certains évoluent, ainsi qu'aux questions relatives aux sites et aux infrastructures, à l'organisation, au développement du personnel et au financement, qui en découlent. La BeoB et le FEL travaillent à des projets d'infrastructure qui sont essentiels à la garantie et au développement de l'offre. Les deux projets varient quant à leur type, au degré d'avancement de leur procédure et au calendrier prévu pour la réalisation. Le CPSKK, lui, s'est avant tout consacré au renforcement de son offre et de son assise. Quant au FSCC, Tanja Brkic en est devenue en décembre 2025 sa directrice générale, son prédécesseur axant pris sa retraite après plus de 20 ans à cette fonction. L'institution propose une nouvelle fois des offres plus nombreuses dans le domaine de la formation.

Chances et risques

Les institutions affinent leur profil et continuent de développer leurs infrastructures, leur organisation et leurs bases conceptuelles, ce qui leur permet de se positionner de manière claire en fonction de leur offre et de s'engager en faveur du développement durable.

Les processus et les décisions doivent s'inscrire dans le cadre fixé pour l'administration cantonale et se dérouler dans les systèmes prévus à cet effet, ce qui implique une planification à long terme ainsi qu'une limitation de la marge de manœuvre des institutions. Cela vaut en particulier pour les infrastructures (rénovation de bâtiments/projets de construction). Pour les institutions qui étendent leur offre dans le domaine de la formation, les questions relatives à l'exploitation constituent en outre un défi. En raison de la complexité des cas et de la situation tendue en matière de couverture de soins, les institutions offrant des prestations aux enfants et aux jeunes considérés comme très vulnérables sont confrontées à d'importants défis et à des risques élevés en termes d'incidents individuels et de questions de réputation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de jours d'hébergement facturés (résidentiel)	35 095	35 518
Nombre d'heures travaillées facturées (ambulatoire)	11 110	6 988
Nombre de nouvelles admissions (résidentiel)	66	72
Nombre de mandats (ambulatoire)	54	42
Nombre de classes	22	23
Nombre de places d'école	166	157

6.7.7 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales

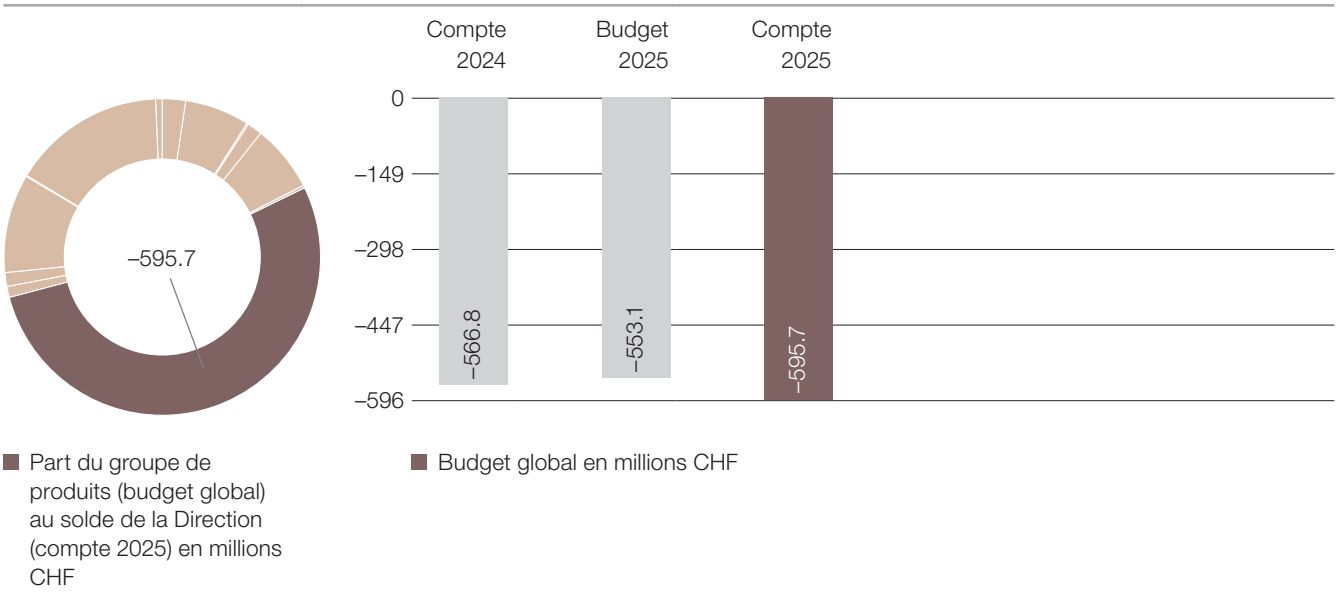

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime de l'assurance-maladie obligatoire. Déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–1 464 416 004**	**–1 488 264 952**	**–1 558 517 104**	–70 252 152	–4.7 %
30 Charges de personnel	–4 288 382	–4 688 652	–4 471 390	217 262	4.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–1 319 825	–1 431 300	–1 421 357	9 943	0.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–765	0	–1 021	–1 021	–
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–1 458 791 489	–1 482 100 000	–1 552 615 546	–70 515 546	–4.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–15 542	–45 000	–7 790	37 210	82.7 %
Revenu d'exploitation	**897 570 797**	**935 108 000**	**962 760 354**	27 652 354	3.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	3 064 113	3 108 000	3 406 847	298 847	9.6 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	894 492 596	932 000 000	959 348 632	27 348 632	2.9 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	14 088	0	4 875	4 875	–
Résultat de l'activité d'exploitation	**–566 845 206**	**–553 156 952**	**–595 756 750**	–42 599 797	–7.7 %
34 Charges financières	0	0	–10	–10	–
44 Recette financière	22 569	10 000	16 792	6 792	67.9 %
Résultat du financement	**22 569**	**10 000**	**16 782**	6 782	67.8 %
Résultat d'exploitation	**–566 822 637**	**–553 146 952**	**–595 739 968**	–42 593 015	–7.7 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–566 822 637**	**–553 146 952**	**–595 739 968**	–42 593 015	–7.7 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Contributions dans le domaine des assurances sociales	–515 868 053	–482 784 486	**–549 826 959**	–67 042 473	–13.9 %
Réduction des primes d'assurance-maladie	–51 708 603	–70 365 466	**–45 970 234**	24 395 233	34.7 %
Caisses de compensation pour allocations familiales : compensation des charges	754 019	3 000	**57 225**	54 225	> 100.0 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Les charges de personnel sont inférieures au montant budgété, ce qui est dû au fait que des postes n'ont pas pu être repourvus immédiatement et que des gains de rotation ont été réalisés.

Les charges de transfert ont été plus élevées de CHF 70,5 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Elles comprennent les prestations complémentaires (PC) versées par la Caisse de compensation du canton de Berne (CCB), les charges administratives de la CCB pour les PC et les réductions de primes. Les charges pour les PC sont de CHF 82,7 millions plus élevées que prévu, en raison, d'une part, d'une coupe décidée lors de la budgétisation (CHF 13,7 mio) et, d'autre part, du traitement d'arriérés mais aussi d'une augmentation des cas d'AI de la CCB, qui représentent un tiers environ des nouvelles inscriptions.

Les arriérés étaient dus à des demandes qui ont dû être traitées tardivement en raison du manque de personnel. Par ailleurs, l'augmentation des cas d'AI pour lesquels les personnes concernées demandent des PC donne souvent lieu à des décisions rétroactives de versement de PC pour plusieurs années, qui entraînent à leur tour des versements a posteriori. En ce qui concerne les demandes de PC pendantes, il a fallu qu'une somme de quelque CHF 20,0 millions fasse en outre l'objet d'une régularisation temporelle. Au total, les coûts dans le domaine des PC sont donc nettement plus élevés.

L'évolution des coûts un peu plus faible concernant les allocations familiales a entraîné des charges moindres (CHF 3,8 mio) par rapport au budget.

En matière de réduction des primes, le résultat a été de CHF 24,4 millions meilleur que prévu au budget. La progression du niveau de salaire des bénéficiaires a légèrement freiné l'évolution des coûts.

S'agissant des revenus de transfert, ils sont supérieurs de CHF 27,3 millions aux prévisions budgétaires.

Du fait de l'augmentation des coûts de la santé (primes d'assurance) à nouveau supérieure à la moyenne dans le canton de Berne, les contributions fédérales versées au titre de la réduction des primes ont généré des revenus en sus de CHF 11,1 millions. Les contributions fédérales et communales pour les PC se sont accrues respectivement de CHF 12,6 millions et de CHF 5,6 millions, puisqu'elles ont suivi la tendance à la hausse des coûts des PC.

Priorités de développement

La numérisation des offres est une priorité de développement. Dans le domaine de la réduction des primes, l'OAS exploite depuis 2025 un portail électronique qui offre à la population du canton la possibilité d'accéder à des informations et à des données personnelles. Il est ainsi possible de consulter en ligne le droit actuel d'une personne à la réduction de ses primes ou l'état de traitement des demandes. À un stade ultérieur, les utilisatrices et les utilisateurs devraient notamment avoir accès à des procurations et les gérer, pouvoir téléverser a posteriori des documents concernant des demandes de réduction et échanger des informations, pièces jointes incluses, avec l'OAS. Il est aussi prévu que le robot dialogueur de l'OAS puisse répondre à l'avenir à des questions sur le régime obligatoire de l'assurance-maladie.

La procédure d'appel d'offres en cours pour l'application spécialisée de l'OAS destinée à l'exécution de la réduction des primes permet en outre de poser des bases importantes en vue de la poursuite de la numérisation des processus de l'office.

Chances et risques

Produit *« Réduction des primes d'assurance-maladie »*
Le contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative d'allègement des primes entrera en vigueur au 1er janvier 2028. Du fait de la hausse des coûts de la santé qui se poursuit à un niveau élevé, les dépenses supplémentaires pour les réductions de primes seront alors sans doute nettement plus élevées que ne le prévoit l'OFSP.

Produit *« Contributions dans le domaine des assurances sociales »*
Le 9 octobre 2025 était la date d'expiration du délai référendaire concernant le projet de modification de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC; RS 831.30) concernant la reconnaissance des logements protégés pour les bénéficiaires de PC à l'AVS. Le Conseil fédéral va encore fixer la date de son entrée en vigueur (probablement au 1er janvier 2028). Les cantons doivent définir différents forfaits pour le logement protégé. Les répercussions sur les dépenses en matière de PC ne peuvent pas encore être établies, mais d'importants frais supplémentaires pour les cantons sont prévus.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	17 100	20 400
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	18 800	20 600
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	3 400	3 500
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	4 200	3 800
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	47 900	48 500
Nombre de contacts avec des clients au guichet	2 600	2 600
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	18 100	20 600
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	202 000	198 000
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	88 000	87 000
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires (en %)	13	13
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires (en %)	55	52
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 600	1 300
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	2 700	2 700
Nombre d'affiliations de personnes non assurées à une caisse-maladie	500	700

6.7.8 Préfectures

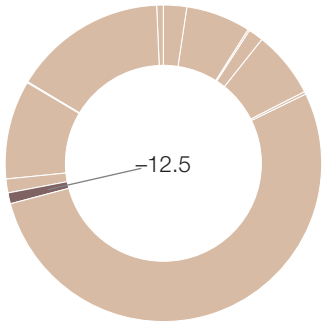

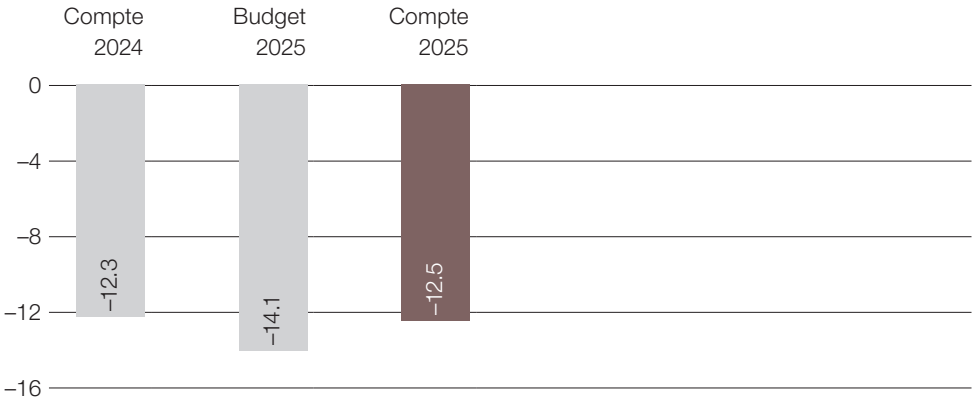

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces dernières, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–27 331 145**	**–28 377 462**	**–28 200 329**	177 133	0.6 %
30 Charges de personnel	–18 515 503	–18 611 842	–18 802 493	–190 651	–1.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–2 121 941	–2 540 060	–2 310 282	229 778	9.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–2 548	–2 490	–2 490	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–4 988 958	–5 699 500	–5 325 488	374 012	6.6 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–1 702 195	–1 523 570	–1 759 576	–236 006	–15.5 %
Revenu d'exploitation	**15 034 989**	**14 427 800**	**15 866 098**	1 438 298	10.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	11 419 637	10 863 500	12 987 616	2 124 116	19.6 %
43 Recettes diverses	7 028	11 500	1 950	–9 550	–83.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	3 027 136	3 491 000	2 755 953	–735 047	–21.1 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	581 188	61 800	120 580	58 780	95.1 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–12 296 156**	**–13 949 662**	**–12 334 231**	1 615 431	11.6 %
34 Charges financières	–621	–160 000	–161 819	–1 819	–1.1 %
44 Recette financière	3 100	2 000	3 240	1 240	62.0 %
Résultat du financement	**2 479**	**–158 000**	**–158 579**	–579	–0.4 %
Résultat d'exploitation	**–12 293 678**	**–14 107 662**	**–12 492 810**	1 614 852	11.4 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–12 293 678**	**–14 107 662**	**–12 492 810**	1 614 852	11.4 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Justice administrative	–4 591 384	–6 372 579	**–4 810 593**	1 561 986	24.5 %
Surveillance	–1 641 382	–2 125 526	**–1 674 422**	451 104	21.2 %
Exécution d'autres tâches légales	–6 060 911	–5 609 556	**–6 007 795**	–398 238	–7.1 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Les charges présentent un résultat inférieur de CHF 0,2 million par rapport au budget, tandis que les recettes ont globalement été plus élevées de CHF 1,4 million. Cette dernière évolution découle pour l'essentiel d'une nette intensification de l'activité de construction. Plusieurs projets d'envergure ont pu se terminer après une période parfois relativement longue. Ces projets en particulier ont entraîné la perception d'un volume d'émoluments et de redevances plus grand que prévu.

Un dépassement des charges de personnel d'environ CHF 0,2 million est dû à des affectations à une classe de traitement supérieure dans le domaine de la construction.

Les charges de transfert n'ont pour leur part pas atteint le montant des prévisions budgétaires. L'écart est de CHF 0,4 million. La différence s'explique avant tout par le moment où la redevance d'alcool est imputée.

Priorités de développement

La numérisation des deux types d'affaires « Autorisation unique en matière d'hôtellerie et de restauration » et « Procès-verbal de scellés » a su faire ses preuves en 2025. Les communes intéressées ont eu recours aux nouvelles procédures électroniques et les expériences acquises attestent du caractère pratique de celles-ci. D'autres éléments font en parallèle l'objet d'un travail préparatoire en vue du passage au numérique.

L'année s'est avérée hors normes en matière d'expulsions. En 2025, le nombre de procédures a atteint un niveau record situé bien au-dessus des projections initiales. La hausse de la charge de travail qui en découle était perceptible au sein des préfectures. Les cas ne sont pas seuls à augmenter ; la complexité des différentes procédures aussi progresse. De plus en plus, il s'est agi de locaux commerciaux, de logements fortement négligés ou de cas présentant des contraintes particulières en termes sociaux ou en matière de santé. Face à des situations de ce genre, la tâche de coordination prend plus d'ampleur, d'autres organes doivent être impliqués et le personnel est d'autant plus sollicité.

Chances et risques

D'autres projets de numérisation sont prévus pour 2026, comme le dépôt électronique des demandes d'autorisation d'exploiter ou les dispositifs liés au droit foncier rural. Ces projets dépendent toutefois dans une très large mesure des solutions apportées aux questions techniques concernant les interfaces, d'une part, et des ressources financières et humaines à disposition, d'autre part.

L'évolution des expulsions montre bien que le nombre de procédures suit une courbe ascendante et que leur complexité n'est pas en reste non plus. Les cas présentant des exigences sociales ou sanitaires particulières supposent un investissement accru dans la coordination et illustrent les besoins supplémentaires attendus dans ce domaine.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de recours formés des préfectures (justice administrative)	609	625
Nombre de recours réglés des préfectures (justice administrative)	665	576
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	265	203
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 484	2 552
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 364	2 461
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	18 992	19 169

6.7.9 Poursuites et faillites

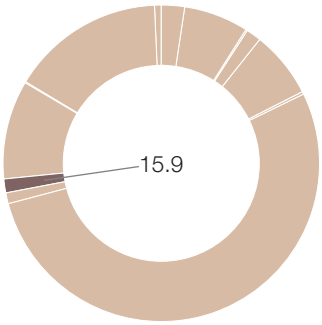

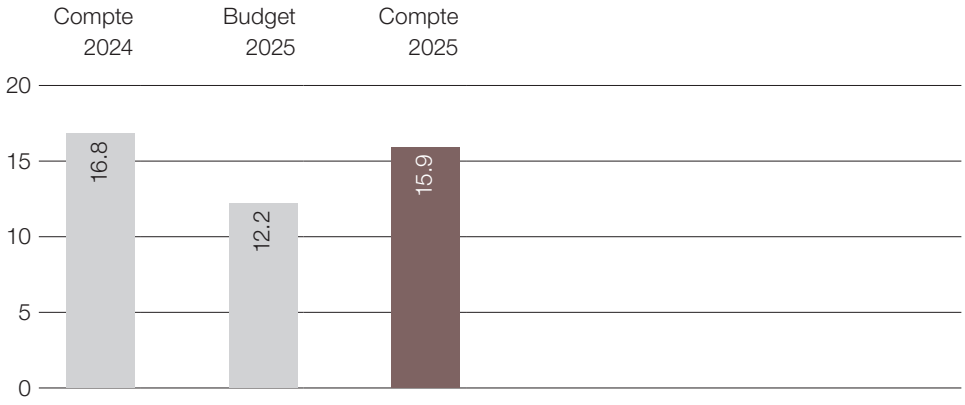

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP ; RS 281.1) ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage ;
- Traitement des procédures de faillite ;
- Octroi de renseignements sur la base des registres ;
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux ;
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge ;
- Tenue du registre des réserves de propriété ;
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–43 246 001**	**–43 104 992**	**–44 034 021**	–929 030	–2.2 %
30 Charges de personnel	–29 583 129	–31 630 365	–30 403 197	1 227 168	3.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–13 626 161	–11 415 100	–13 596 969	–2 181 869	–19.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–2 296	–31 527	–2 296	29 231	92.7 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–34 416	–28 000	–31 560	–3 560	–12.7 %
Revenu d'exploitation	**60 027 357**	**55 250 700**	**60 057 440**	4 806 740	8.7 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	59 556 968	54 801 800	58 346 426	3 544 626	6.5 %
43 Recettes diverses	447 577	400 000	1 708 240	1 308 240	> 100.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	16 761	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
49 Imputations internes	6 051	48 900	2 774	–46 126	–94.3 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**16 781 355**	**12 145 708**	**16 023 419**	3 877 710	31.9 %
34 Charges financières	4 464	–5 000	–115 921	–110 921	< –100.0 %
44 Recette financière	32 895	41 000	11 386	–29 614	–72.2 %
Résultat du financement	**37 359**	**36 000**	**–104 535**	–140 535	< –100.0 %
Résultat d'exploitation	**16 818 714**	**12 181 708**	**15 918 884**	3 737 176	30.7 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**16 818 714**	**12 181 708**	**15 918 884**	3 737 176	30.7 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Exécution des procédures de poursuite	18 008 263	13 721 267	**15 634 183**	1 912 916	13.9 %
Exécution des procédures de faillite	–1 189 548	–1 539 559	**284 701**	1 824 260	> 100.0 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Les dépenses moindres, d'environ CHF 1,2 million, dans le domaine du personnel s'expliquent par des gains de rotation. L'engagement ciblé, au cours du deuxième semestre, de personnes ayant terminé leur apprentissage a en particulier permis de réaliser des économies.

L'augmentation du volume des affaires, notamment dans le domaine des faillites, a eu pour conséquence que les contributions ont été supérieures au budget de CHF 3,5 millions. Ces recettes supplémentaires se composent d'émoluments administratifs (CHF 1,5 mio) et de remboursements (CHF 2,0 mio).

L'augmentation du volume des affaires ainsi que la réduction des frais de port conformément à l'ACE 86/2024 ont occasionné une hausse de CHF 2,2 millions des charges de biens et services et autres charges d'exploitation.

La clôture des comptes bancaires régionaux et la mise au net des dépôts qui en découle ont généré d'autres revenus extraordinaires excédentaires (CHF 1,3 mio).

Les informations pertinentes sur les prestations tant dans le domaine des poursuites que dans celui des faillites ont évolué par rapport à l'année 2024 mais dans des proportions différentes (commandements de payer : -12 %, continuations de poursuite : -11 %, procédures de faillites : +15 %).

Priorités de développement

Une modification de la LP est entrée en vigueur en janvier 2025. Pour les débitrices et débiteurs inscrits au registre du commerce, la poursuite a désormais lieu dans le cadre de la procédure de faillite (uniquement pour les créances de droit public comme les impôts, la TVA, les cotisations aux assurances sociales, etc.). Cette adaptation a conduit à un nouveau record en ce qui concerne le nombre d'ouvertures de faillite. L'augmentation a été supérieure à 30,0 pour cent dans certaines agences. Le nombre de poursuites, très élevé, a quant à lui légèrement diminué.

L'introduction, dans tout le canton, d'une procédure électronique pour l'exécution des saisies a contribué à faire avancer la numérisation des tâches.

Chances et risques

La poursuite de la numérisation des tâches permet de réduire les interfaces manuelles et les ruptures de support tout en augmentant l'efficience.

Les répercussions des adaptations de la LP sur la charge de travail des OPF doivent faire l'objet d'un suivi. Si l'augmentation se poursuivait à un rythme soutenu, il faudrait s'attendre à des retards dans les procédures – d'autant plus qu'il reste difficile de recruter du personnel qualifié.

La mise en œuvre de l'accord d'exécution Concordat sur le transfers de Moutier passé avec le canton du Jura pourrait engendrer une surcharge de travail pour l'OPF du Jura bernois – Seeland.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de commandements de payer établis	351 337	309 749
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	261 075	231 550
Nombre de recours formés	233	324
Nombre de recours admis (procédure de poursuite)	10	16
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 956	2 246
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	1 246	1 196
Nombre de recours admis (procédure de faillite)	0	0

6.7.10 Tenue du registre foncier

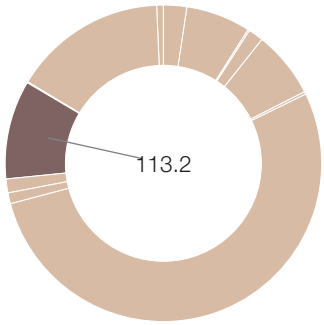

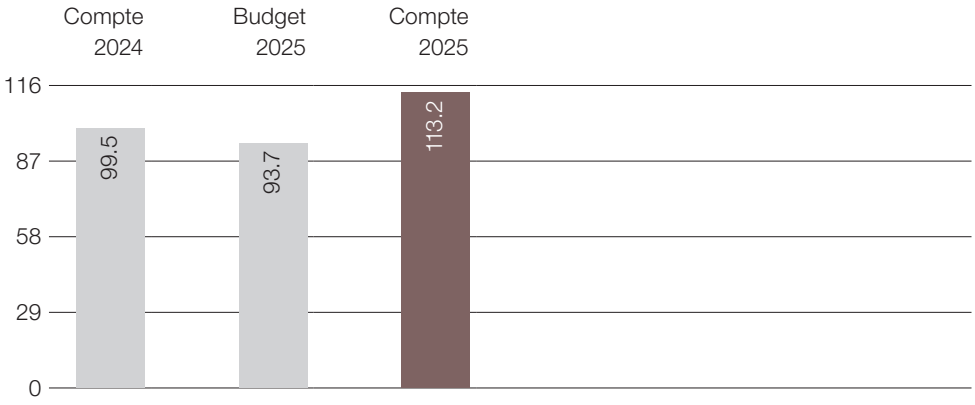

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mutations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–16 657 614**	**–17 117 847**	**–17 072 457**	45 390	0.3 %
30 Charges de personnel	–16 214 039	–16 597 520	–16 703 113	–105 592	–0.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–391 136	–474 327	–321 025	153 302	32.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–52 439	–46 000	–48 319	–2 319	–5.0 %
Revenu d'exploitation	**115 907 043**	**110 624 600**	**129 916 334**	19 291 734	17.4 %
40 Recettes fiscales	102 163 884	97 000 000	116 045 773	19 045 773	19.6 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	13 625 810	13 522 500	13 765 941	243 441	1.8 %
43 Recettes diverses	226	0	314	314	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	9 094	2 100	0	–2 100	–100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	108 030	100 000	104 306	4 306	4.3 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**99 249 429**	**93 506 753**	**112 843 877**	19 337 125	20.7 %
34 Charges financières	–6 461	–38 300	–332	37 968	99.1 %
44 Recette financière	237 471	185 300	347 686	162 386	87.6 %
Résultat du financement	**231 010**	**147 000**	**347 354**	200 354	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	**99 480 439**	**93 653 752**	**113 191 231**	19 537 478	20.9 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**99 480 439**	**93 653 752**	**113 191 231**	19 537 478	20.9 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Tenue du registre foncier	4 377 496	109 019	**514 038**	405 019	> 100.0 %
Taxation et perception des impôts sur les mutation	96 243 989	94 584 770	**113 872 028**	19 287 258	20.4 %
Renseignements	–1 141 046	–1 040 036	**–1 194 835**	–154 799	–14.9 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

En raison de l'autorisation portant sur trois postes de durée déterminée excédant l'effectif cible, les coûts de personnel ont été légèrement plus importants que prévu. Ces ressources supplémentaires ont été approuvées avec, pour objectif, la stabilisation puis la réduction du nombre d'affaires encore non traitées dans les bureaux régionaux du registre foncier. Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation ont permis de compenser cette hausse.

Avec l'évolution générale positive sur le marché de l'immobilier et en particulier la demande qui a été forte pendant le 1er trimestre 2025 et à l'automne, les revenus fiscaux ont été supérieurs de CHF 19,0 millions par rapport au budget.

Dans le domaine des contributions également, de légers revenus supplémentaires d'un montant de CHF 0,1 million ont été comptabilisés.

Priorités de développement

Le Bureau du registre foncier (BRF) a élaboré, en 2025, une stratégie numérique. Cette stratégie est entrée en automne dans la phase de mise en œuvre, qui devrait durer jusqu'à fin 2028. En parallèle, un projet visant l'optimisation des processus a été lancé. L'utilisation du tableau de bord élaboré en 2024 améliore l'analyse et doit permettre, à l'avenir, un pilotage plus ciblé. Le retard dans le traitement des affaires a pu être en partie rattrapé.

Le Conseil-exécutif a arrêté en décembre 2025 la convention d'exécution entre le canton de Berne et celui du Jura relative au transfert des dossiers du registre foncier et du notariat concernant Moutier. Le BRF a joué un rôle déterminant au cours des préparatifs.

Il a en outre participé très activement au projet de révision de la LiMu relatif à l'usage personnel du logement par la ou le propriétaire. Par ailleurs, des démarches et travaux d'analyse ont été réalisés en vue de l'établissement d'une connexion directe entre les applications spécialisées Capitastra et SAP CTBEet concernant l'utilisation éventuelle de l'intelligence artificielle en soutien au traitement des affaires.

Chances et risques

L'augmentation temporaire des ressources en personnel a permis de stabiliser la situation en ce qui concerne le retard dans le traitement des affaires. La mise en œuvre de la stratégie numérique pour les années 2025 à 2028 ainsi que le projet d'optimisation des processus offrent un potentiel considérable d'optimisation des processus de travail, de réduction des délais de traitement et d'amélioration de la qualité des données.

La révision de la LiMu sur les mutations permet de créer les conditions nécessaires à une adaptation et à une amélioration des processus ainsi que d'améliorer l'efficacité et de réduire la durée des procédures.

Grâce à la connexion directe, les émoluments et les impôts sur les mutations peuvent être facturés à partir de Capitastra par l'intermédiaire de SAP CTBE, ce qui promet des gains d'efficacité opérationnelle et des avantages de gestion stratégique.

Les travaux d'analyse en cours concernant l'utilisation de l'intelligence artificielledoivent, à moyen terme, offrir de nouvelles possibilités pour augmenter l'efficacité des tâches routinières et des examens complexes.

Dans le domaine du registre foncier, qui représente une activité de niche, le manque de personnel qualifié est particulièrement marqué. Une stratégie centralisée de gestion et de développement du personnel ainsi que l'adaptation des profils aux défis qui se présentent permettront de mieux résoudre ce problème.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	68 351	64 039
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	69 727	64 288
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	10	5

6.7.11 Registre du commerce

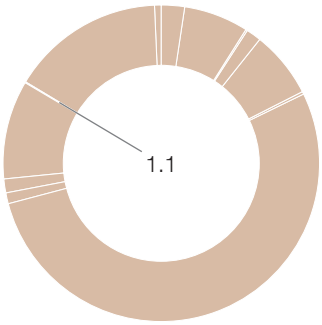

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

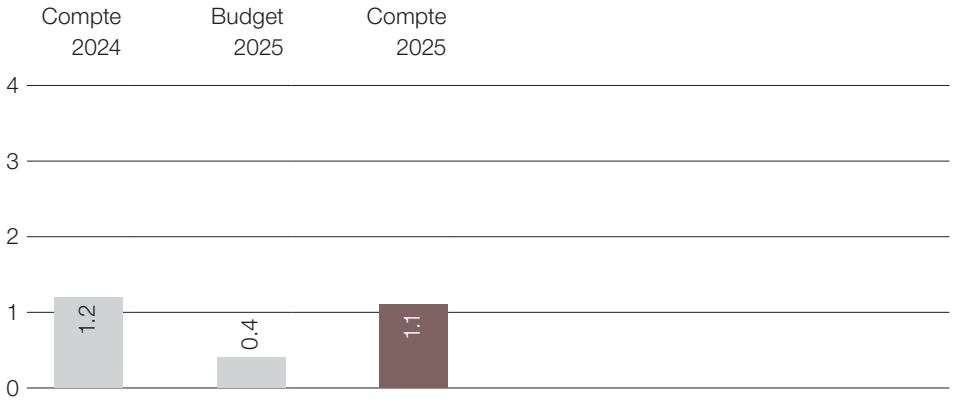

Budget global en millions CHF

Description

L'Office du registre du commerce (ORC) du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–3 312 087**	**–3 631 198**	**–3 490 262**	140 935	3.9 %
30 Charges de personnel	–2 916 630	–3 155 198	–3 039 183	116 015	3.7 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–65 326	–126 000	–84 961	41 039	32.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–343 330	–350 000	–351 118	–1 118	–0.3 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	13 200	0	–15 000	–15 000	–
Revenu d'exploitation	**4 468 831**	**4 033 000**	**4 541 741**	508 741	12.6 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	4 467 147	4 029 000	4 541 207	512 207	12.7 %
43 Recettes diverses	10	4 000	534	–3 466	–86.7 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	1 674	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**1 156 745**	**401 802**	**1 051 478**	649 676	> 100.0 %
34 Charges financières	0	0	–911	–911	–
44 Recette financière	2	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**2**	**0**	**–911**	–911	–
Résultat d'exploitation	**1 156 747**	**401 802**	**1 050 567**	648 765	> 100.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**1 156 747**	**401 802**	**1 050 567**	648 765	> 100.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Inscription au registre	1 215 641	369 674	**1 098 070**	728 396	> 100.0 %
Procédure d'examen préalable	–58 894	32 128	**–47 504**	–79 632	< –100.0 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Contre toute attente, certains records de 2024 ont été battus durant l'année sous rapport. Les inscriptions concernant les faillites ont connu en particulier une hausse considérable en raison de la lutte contre l'usage abusif de la faillite.

Les réquisitions d'inscription au registre du commerce attestent d'une augmentation de l'ordre de 563 cas par rapport à l'an dernier. Il convient de relever la tendance dans le domaine de la constitution de sociétés à responsabilité limitée (Sàrl). Durable, elle a néanmoins ralenti par rapport à 2024 : le nombre d'entreprises créées est passé de 1041 à 881.

Au 31 décembre 2025, 69 582 entités juridiques étaient inscrites au registre du commerce du canton de Berne, soit 1500 de plus qu'à fin 2024.

La part des réquisitions électroniques d'inscription au registre du commerce a augmenté pour se porter à quelque 7 pour cent.

S'agissant des rentrées financières (émoluments administratifs), le budget a été dépassé de quelque CHF 0,4 million en raison surtout des nouvelles inscriptions qui se maintiennent à un niveau élevé.

L'écart dans les charges de personnel, de CHF 0,1 million, a été influencé par des gains de rotation et par un état de postes inférieur en moyenne aux effectifs autorisés de 0,57 EPT.

Priorités de développement

Le nombre d'affaires parvenues à l'ORC a dépassé les records de 2023 et 2024. La lutte contre l'usage abusif de la faillite en particulier a causé une hausse considérable des inscriptions concernant les faillites. Les préparatifs nécessaires pour le registre de transparence, dont la mise en œuvre est prévue à l'automne 2026, et les travaux qui ont précédé le transfert de Moutier au canton du Jura en date du 1er janvier 2026 ont aussi joué un rôle prépondérant. Une fluctuation accrue du personnel a constitué un facteur aggravant, qui a débouché sur la préparation d'une nouvelle organisation pour le 1er janvier 2027. Dans le domaine de l'informatique, un concept d'organisation a été élaboré pour le projet de guichet en ligne.

Chances et risques

Les pourcentages de poste supplémentaires qui ont été autorisés ont permis d'atténuer les retards liés aux nouvelles procédures officielles des mesures de lutte contre l'usage abusif de la faillite.

Malgré la formation continue des collaboratrices et collaborateurs, la perte de savoir découlant des nombreux changements dans les ressources humaines n'a pas encore été corrigée. Le volume d'affaires, qui ne cesse de croître, menace l'effectif de surmenage. Le risque s'est ressenti plusieurs fois durant l'année.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'enregistrements	22 808	23 258
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	23 787	24 350
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	675	549

6.7.12 L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte

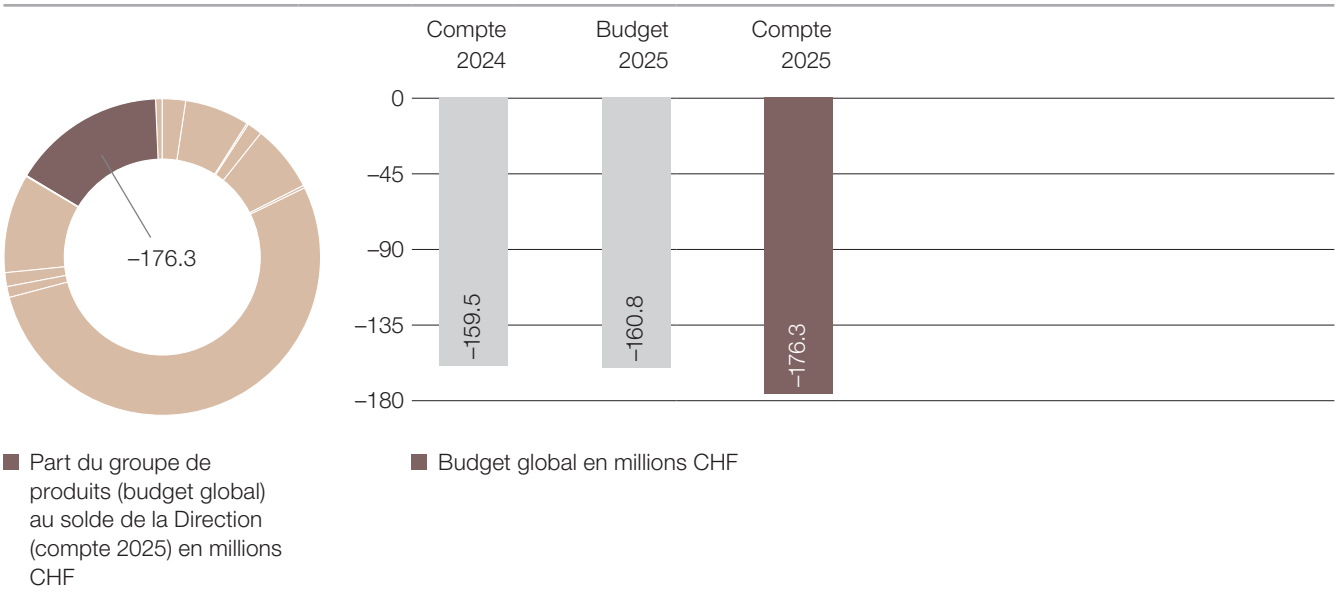

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris, les tâches non liées à des mesures, les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit, les actes nécessitant le consentement de l'autorité ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–190 714 099**	**–189 543 745**	**–200 528 754**	–10 985 009	–5.8 %
30 Charges de personnel	–26 413 193	–28 097 981	–28 232 385	–134 404	–0.5 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–89 559 237	–82 403 978	–94 310 496	–11 906 519	–14.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–1 629	–1 358	–1 358	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–70 374 710	–70 374 647	–72 746 528	–2 371 881	–3.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–4 365 329	–8 665 782	–5 237 987	3 427 795	39.6 %
Revenu d'exploitation	**31 261 942**	**28 726 440**	**24 240 659**	–4 485 781	–15.6 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	30 729 828	24 001 000	23 337 201	–663 799	–2.8 %
43 Recettes diverses	2	0	489	489	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	298 648	400 000	687 812	287 812	72.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	233 464	4 325 440	215 157	–4 110 283	–95.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–159 452 157**	**–160 817 305**	**–176 288 095**	–15 470 790	–9.6 %
34 Charges financières	0	0	5	5	–
44 Recette financière	309	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**309**	**0**	**5**	5	–
Résultat d'exploitation	**–159 451 848**	**–160 817 305**	**–176 288 090**	–15 470 784	–9.6 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–159 451 848**	**–160 817 305**	**–176 288 090**	–15 470 784	–9.6 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	–107 457 218	–76 632 302	**–117 976 460**	–41 344 158	–54.0 %
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	–48 677 209	–85 050 919	**–55 161 747**	29 889 172	35.1 %
Enquêtes et prescriptions sans lien avec une mesure et visant la protection de personnes mineures	–1 661 205	2 720 457	**–1 435 228**	–4 155 685	< –100.0 %
Enquêtes et prescriptions sans lien avec une mesure et visant la protection de personnes majeures	–1 656 216	–1 854 542	**–1 714 654**	139 887	7.5 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Considérées sur une période relativement longue, l'ensemble des mesures de protection de l'enfant et de l'adulte ont de nouveau modérément augmenté, entraînant une hausse des charges de personnel mais aussi des charges de biens et de services. En revanche, le nombre de cas enregistrés dans le domaine des mineures et mineurs non accompagnés requérant l'asile et en quête de protection reste globalement stable.

Le résultat du compte de résultats, d'environ CHF 15,5 millions, est supérieur aux prévisions budgétaires. La différence découle surtout d'un surcoût dans les autres charges d'exploitation, de l'accroissement des indemnisations versées à la collectivité publique et de changements dans les remboursements. Le dépassement dans les charges de personnel s'explique par les postes accordés, excédant les effectifs autorisés, ainsi que par le prélèvement d'un poste supplémentaire sur la réserve de la Direction.

Les APEA ne peuvent pas influencer le nombre de mesures ordonnées. L'augmentation des cas et les ajustements auxquels procèdent les prestataires dans leurs tarifs sont à l'origine de la hausse des coûts.

Le dépassement dans le groupe de matières des charges de transfert dépend aussi de ces deux facteurs. D'une part, le nombre de cas s'accroît – les charges aussi – d'autre part, les indemnités versées aux services sociaux pour les prestations qu'ils fournissent sur mandat de l'APEA dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte sont plus importantes.

Fin 2024, des écritures, pour un total de CHF 2,5 millions, ont été saisies sur la base d'un calcul erroné. Il s'est avéré qu'elles n'étaient pas nécessaires. Le point a été clarifié après la clôture des comptes annuels, de sorte que les imputations sont corrigées en 2025.

Priorités de développement

Les acquis de la gestion électronique des cas ont été davantage consolidés durant l'année sous rapport. Elle fait désormais partie intégrante des processus de l'APEA. Les dossiers sur papier ont par ailleurs été archivés systématiquement et livrés aux Archives de l'État durant l'année sous rapport aussi. En parallèle, tous les processus de direction, de base et de soutien ont été entièrement modélisés dans le programme prévu à cet effet (Adonis), ce qui offre une base transparente et uniforme pour la suite du pilotage en la matière.

La poursuite du projet de développement, au sein de la DIJ, concernant le nouveau système de gestion des cas (NFFS) constitue une étape importante de la modernisation et de l'augmentation de l'efficience. L'APEA s'engage activement dans ce projet et participe grandement à façonner la solution qui sera utilisée.

Malgré de nombreux projets, nouveaux ou en cours de développement, et grâce à l'augmentation des effectifs, l'APEA a su garantir que les tâches relevant de son activité principale puissent continuer à être accomplies. Il n'a toutefois pas été possible de régler définitivement le problème des durées de traitement, parfois longues, qui reste un point névralgique.

Chances et risques

La chance de l'APEA réside, pour une part essentielle, dans la stabilité et le professionnalisme du terrain institutionnel sur lequel elle évolue. Son personnel joue invariablement un rôle particulièrement important. Hautement qualifié et durablement investi dans sa tâche, il contribue en effet de façon déterminante à la qualité des services.

Se trouvent toujours parmi les risques les plus notables les situations critiques qui peuvent survenir dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte ainsi que la forte dynamique qui se maintient s'agissant du nombre de cas et qui accapare régulièrement une grande partie des ressources de l'APEA. Ces circonstances se répercutent directement sur le volume de travail qui incombe aux collaboratrices et collaborateurs. Elles exigent un pilotage soigneux.

L'octroi de postes supplémentaires lors du processus budgétaire 2025 a toutefois permis un pas décisif dans la direction d'un allègement de la charge. Les ressources concourent déjà de manière sensible à la réduction des risques identifiés et à la consolidation durable de la capacité de travail de l'autorité.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	8 819	8 914
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	4 613	4 688
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	210	245
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	187	244

6.7.13 Information géographique

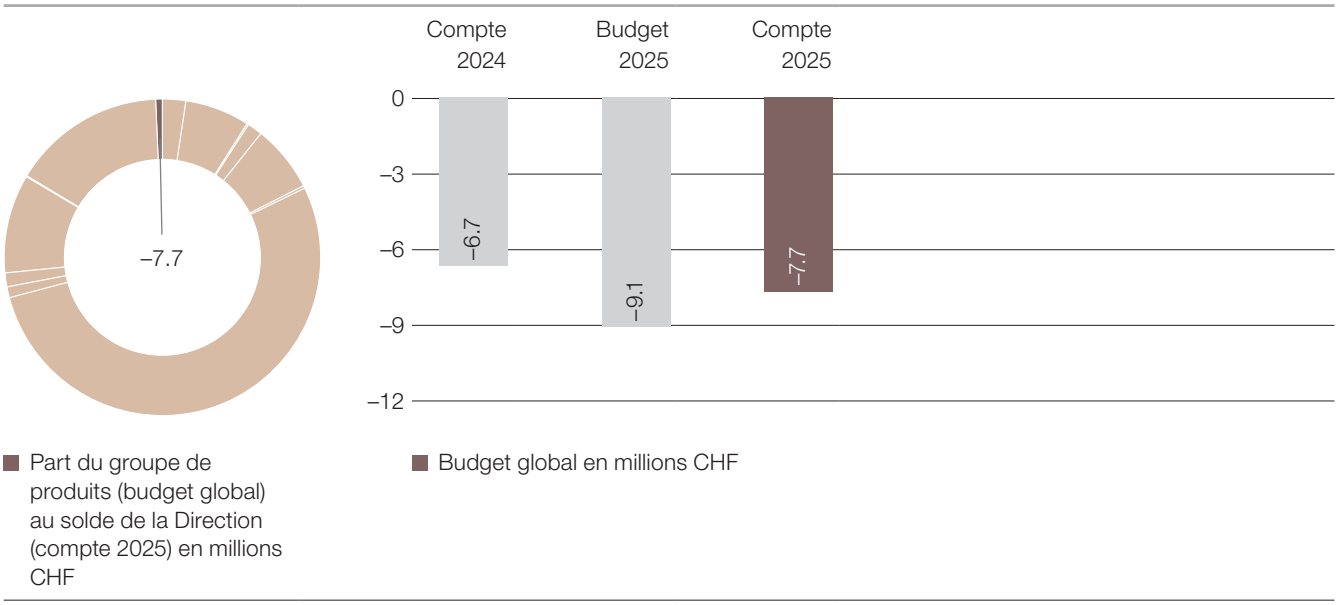

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

■ Budget global en millions CHF

Description

La société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), entrée en vigueur le 1er juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure ; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conservation et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 300,0 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 100,0 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–13 320 777**	**–15 631 060**	**–14 493 361**	1 137 699	7.3 %
30 Charges de personnel	–5 426 139	–5 551 120	–5 433 475	117 644	2.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–806 992	–1 836 601	–1 293 827	542 774	29.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–464	–13 339	–965	12 374	92.8 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–3 520 935	–4 530 000	–3 981 558	548 442	12.1 %
37 Subventions à redistribuer	–3 555 497	–3 700 000	–3 773 551	–73 551	–2.0 %
39 Facturation interne	–10 751	0	–9 984	–9 984	–
Revenu d'exploitation	**6 602 876**	**6 491 500**	**6 788 925**	297 425	4.6 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	2 406 015	2 301 000	2 533 726	232 726	10.1 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	641 364	490 500	481 647	–8 853	–1.8 %
47 Subventions à redistribuer	3 555 497	3 700 000	3 773 551	73 551	2.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–6 717 901**	**–9 139 560**	**–7 704 437**	1 435 123	15.7 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	1 546	1 546	–
Résultat du financement	**0**	**0**	**1 546**	1 546	–
Résultat d'exploitation	**–6 717 901**	**–9 139 560**	**–7 702 891**	1 436 669	15.7 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–6 717 901**	**–9 139 560**	**–7 702 891**	1 436 669	15.7 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Information géographique	–6 717 901	–9 139 560	**–7 702 891**	1 436 669	15.7 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le solde du compte de résultats est meilleur que prévu de CHF 1,4 million.

Les charges de personnel ont été inférieures de quelque CHF 118 000 million au montant budgété, en raison notamment de la suppression de provisions pour les soldes horaires.

Le niveau du solde s'explique avant tout par des prestations de tiers inemployées, la réalisation de projets ayant été repoussée, ainsi que par une augmentation des recettes provenant de la perception d'émoluments pour l'utilisation du système d'information sur les données relatives aux immeubles. De plus, les charges de transfert (subventions cantonales aux communes pour la réalisation de la mensuration officielle) sont moins importantes que celles inscrites au budget. Les subventions peuvent fortement varier d'une année à l'autre étant donné que leur octroi dépend de l'avancement des projets en cours. Leur total est donc difficile à prévoir. Les montants sont fixés dans une base légale.

Priorités de développement

La stratégie sur la géoinformation a été entièrement révisée et soumise pour approbation au Conseil-exécutif en décembre 2025 pour les années 2026 à 2030. La vision suivante : « Nous faisons en sorte d'intégrer naturellement les informations géographiques aux processus décisionnels, dans un souci de fiabilité, de convivialité et d'efficacité. Pour des décisions courageuses aujourd'hui et un progrès durable demain » doit permettre de répondre aux attentes

élevées en matière de disponibilité, de fiabilité, d'actualité, de transparence et d'interopérabilité formulées à l'égard des géodonnées.

L'OIG a apporté un soutien aux communes au sujet des appels d'offres publics auxquels elles doivent procéder tous les huit ans pour la nomination d'une géomètre conservatrice ou d'un géomètre conservateur. Au début de la nouvelle période, le 1er janvier 2026, 90,0 pour cent des contrats environ avaient été approuvés. Les quelque 10,0 pour cent restants ont donné lieu à une solution transitoire en raison de procédures juridiques ou d'appels d'offres pendantes.

L'accroissement de la superficie décrite dans la mensuration officielle, ainsi que le développement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) et du cadastre des conduites dans le canton de Berne, progressent conformément au calendrier prévu.

Chances et risques

L'infrastructure de données géographiques est désormais dotée des composants du Hub SIG du canton de Berne. Il est ainsi possible de saisir de manière conviviale de nouvelles données de terrain (avec des possibilités d'édition en ligne et hors ligne) ou de publier aisément des données individuelles spécialisées sous forme de cartes, de tableaux de bord ou de storymaps par l'intermédiaire d'Internet.

Dans certaines régions du canton, les nominations des géomètres conservatrices et des géomètres conservateurs pour la période de 2026 à 2033 ont été marquées par une forte compétition, ce qui a notamment donné lieu à des interventions politiques. Il s'agit désormais d'élaborer une procédure de nomination plus efficace pour les communes qui tienne davantage compte de la qualité puis de la soumettre au Grand Conseil.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	377	391
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	2 059	2 350
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions CHF (chiffres de l'année précédente)	16	15
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	67	74

6.8 Financements spéciaux

6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée

Aux termes de l'art. 142f de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0), le produit de la taxe sur la plus-value (compensation d'avantages résultant de mesures d'aménagement) est affecté à des mesures d'aménagement du territoire conformément aux prescriptions de la loi fédéral du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700).

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–2 178 295**	**–200 000**	**–902 827**	–702 827	< –100.0 %
Revenus	**2 178 295**	**200 000**	**902 827**	702 827	> 100.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	–
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	–2 178 295	–200 000	–902 827	–702 827	< –100.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	2 178 295	200 000	902 827	702 827	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

– Patrimoine net positif / *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Solde au 01.01.	–2 070 165	–2 270 165	–4 248 460	–1 978 295	–87.1 %
Solde au 31.12.	–4 248 460	–2 470 165	–5 151 287	–2 681 122	< –100.0 %
Évolution	–2 178 295	–200 000	**–902 827**	–702 827	< –100.0 %

Commentaire

L'écart par rapport à l'exercice précédent s'explique par le fait que les communes ont été moins nombreuses que l'année précédente à verser une part cantonale – qui s'est par ailleurs réduite – du montant perçu au titre de la compensation d'avantages dus à l'aménagement. Au total, le montant de CHF 902 827 a pu être comptabilisé.

Ainsi, le financement spécial « compensation de la plus-value » atteint CHF 5,2 millions à fin 2025.

Bien qu'une tendance à la hausse soit constatée s'agissant des parts cantonales versées sur la base de décisions communales en matière de compensation de la plus-value, il reste difficile de prévoir plus précisément l'importance et la fréquence des rentrées financières. L'OACOT ne peut par ailleurs exercer aucune influence à cet égard.

7 Direction de la sécurité (DSE)

7.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	–80.3	70.5
Police	–486.3	128.2
Circulation routière et navigation	–54.6	352.5
Exécution judiciaire	–215.0	79.9
Population	–61.3	42.7
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–28.3	17.5

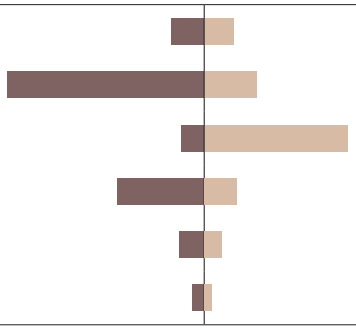

7.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	–21.2	–10.6	–9.8	0.8	7.7 %
Police	–339.5	–347.6	–358.1	–10.5	–3.0 %
Circulation routière et navigation	297.8	292.6	297.8	5.2	1.8 %
Exécution judiciaire	–135.0	–138.1	–135.1	3.0	2.2 %
Population	–16.9	–22.1	–18.6	3.5	16.0 %
Sécurité civile, sport et affaires militaires	–5.5	–12.1	–10.8	1.2	10.3 %
Total	**–220.3**	**–237.9**	**–234.6**	3.3	1.4 %

7.3 Priorités de l'activité

Police cantonale (POCA)

Investigations dans le domaine de la traite d'êtres humains

Une enquête de grande envergure, parmi les plus vastes jamais réalisées en Suisse, a été présentée le 19 mai 2025, à l'occasion d'une conférence de presse du directeur de la sécurité, Philippe Müller, du Ministère public et de la POCA. Cette enquête, dont les résultats ont été transmis par le Ministère public au juge en 2025, a permis l'identification de cinq prévenus et de 146 victimes de sexe féminin. Cette même année, la POCA a mené à bien huit autres enquêtes dans le domaine de la traite d'êtres humains et de l'encouragement à la prostitution, dans le cadre desquelles elle a identifié 194 victimes (152 femmes et 42 hommes). Parallèlement, elle a engagé quatre procédures pénales dans ces domaines. En complément de ces procédures pénales, elle a mené plusieurs enquêtes préliminaires sur la base de la loi du 10 février 2019 sur la police (LPol ; RSB 551.1).

Filières de formation BEstPol et gest pol

Le lancement des nouvelles filières de formation – École de police bernoise à temps partiel et pour les sportifs/sportives (BEstPol) et Gestionnaire de police (gest pol) – a permis à l'école de police bernoise de franchir une étape décisive dans son développement. Douze aspirantes et trois aspirants ont commencé leur formation dans la filière BEstPol le 1er octobre 2025. Parmi eux figurent trois sportifs de compétition. Quant à la filière gest pol, elle a débuté le 1er novembre 2025 avec 21 aspirantes et 3 aspirants.

Ces deux nouvelles filières permettent à la POCA de s'engager sur de nouvelles voies de formation axées davantage sur les compétences, la pratique et l'apprentissage en situation professionnelle plutôt que sur l'enseignement par matières. Ainsi, après quatre semaines de formation théorique, les aspirants de la filière gest pol ont d'ores et déjà commencé leur apprentissage sur le terrain en rejoignant un poste de police, au sein duquel ils continuent de se former en appliquant ce qu'ils ont appris. Les prochaines volées des filières BEstPol et gest pol sont en cours de planification.

Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)

Immatriculations, expertises, examens de conduite : le cœur des activités

Les immatriculations et expertises de véhicules et les examens de conduite constituent le cœur des activités de l'OCRN. Le volume des tâches qui en découlent est toujours variable. Si la charge de travail liée aux immatriculations tend légèrement à la baisse, il n'en va pas de même pour les expertises, notamment, où des retards s'accumulent. Cela est dû non seulement au nombre croissant de véhicules plutôt âgés en circulation, qui doivent être expertisés à des intervalles plus courts, mais aussi à l'interruption des expertises pendant la pandémie de COVID-19, dont les effets se font encore sentir aujourd'hui. Quant aux examens de conduite, la demande reste forte, tout en variant d'une région à une autre. Tout cela nécessite de la flexibilité dans l'affectation des experts de la circulation. Dans ce cadre, le gouvernement a décidé d'augmenter les effectifs avec l'engagement graduel de 20 nouveaux experts. Il s'agit là d'une condition majeure pour permettre à l'OCRN de continuer d'assurer le cœur de ses activités dans le respect de son mandat légal.

Développement de l'organisation de l'OCRN : organisation en fonction des rôles et des compétences

De nombreux experts de la circulation particulièrement expérimentés et d'autres personnes clés de l'OCRN prendront leur retraite dans les prochaines années. Il est donc d'autant plus important, pour des raisons stratégiques, de recruter et former soigneusement les personnes appelées à leur succéder. Un défi que l'OCRN se prépare dès maintenant à relever en revoyant et en développant les structures de son organisation. Il travaille en particulier à l'instauration d'une distinction plus nette entre les responsabilités opérationnelles et la gestion du personnel.

Numérisation

L'OCRN continue d'attacher une importance centrale à la numérisation, par exemple avec le projet pilote de réservation de rendez-vous au guichet.

Dans le cadre de ce projet, les heures d'ouverture du guichet et du standard téléphonique dans des services qui reçoivent relativement peu de clientèle ont été adaptées. Les clients qui doivent se rendre personnellement dans ces services peuvent optimiser le moment de leur visite en prenant rendez-vous au préalable. Grâce à ce système, les services concernés peuvent avoir une organisation plus efficace et offrir un service de meilleure qualité. Les expériences réalisées pendant le projet pilote serviront de base à une éventuelle extension de ce système à tout l'office, dans l'optique d'une administration moderne et numériquement intégrée.

Euro féminin 2025

En marge du championnat d'Europe de football féminin 2025, l'OCRN a assuré l'expertise technique des véhicules officiels des équipes participantes. Il y avait en tout 16 cars à inspecter en vue de leur admission à la circulation dans le canton de Berne. L'OCRN a ainsi contribué à l'organisation de transports professionnels en toute sécurité pour les joueuses.

Construction d'un nouveau centre

Le projet de construction d'un nouveau centre à Münchenbuchsee avance dans le respect du calendrier. Les prochaines étapes consisteront à déposer la demande de permis de construire, à suivre la procédure d'octroi du permis de construire et à préparer le crédit de réalisation. Les travaux de construction devraient durer de 2028 à 2030, pour une inauguration en janvier 2031.

Office de l'exécution judiciaire (OEJ)

Surpopulation carcérale

Pour la deuxième année consécutive, les prisons régionales se sont retrouvées en situation de surpopulation carcérale. Pour remédier à cette situation, le Conseil-exécutif avait proposé la création de places de détention provisoires dans des containers à la Prison régionale (PR) de Berthoud, mais le Grand Conseil avait rejeté cette solution l'année précédente. En conséquence, la PR Berthoud a transformé des locaux précédemment utilisés à d'autres fins en cellules à plusieurs lits afin de créer des places supplémentaires pour l'exécution de peines privatives de liberté de courte durée. Elle a aussi engagé du personnel supplémentaire pour une durée déterminée. Toutes ces mesures lui ont permis d'assurer son fonctionnement habituel malgré un taux d'occupation élevé.

Transfert des détenus administratifs de Moutier à Witzwil

Le changement d'appartenance cantonale de Moutier implique pour le canton de Berne de remettre la prison régionale qui s'y trouve au canton du Jura. Cette dernière était consacrée à la détention administrative au cours des sept dernières années. Pour remplacer les 28 places qu'elle comptait, une nouvelle section a été créée dans de brefs délais au sein de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil : un pavillon existant y a été transformé en vue de l'accueil des détenus administratifs. Étant donné que ces derniers doivent être complètement séparés des détenus en exécution de peine, des travaux ont dû être réalisés au niveau du bâtiment et de la technique. Le Grand Conseil avait voté un crédit de plus de

CHF 7,0 millions en ce sens au cours de l'année précédente. La proximité avec les installations déjà présentes sur le site permet d'exploiter des synergies au niveau des bâtiments et, ainsi, de faire des économies substantielles. Les détenus administratifs de Witzwil auront la possibilité de travailler dans un atelier de recyclage de matelas. Quant aux collaboratrices et collaborateurs de la Prison régionale de Moutier, ils ont tous pu trouver une solution d'emploi après le transfert.

Transport de détenus
Le service chargé des transports de détenus au sein de l'OEJ a sera rattaché à la POCA au 1er janvier 2026, sans incidence sur les postes de travail. Ce service prend en charge les mandats de transport de détenus au départ ou à destination d'un établissement d'exécution, d'une autorité de placement ou d'autres institutions ; il organise les transports à l'intérieur du canton et coordonne ceux de ou vers d'autres cantons.

Office de la population (OPOP)
Nouveaux centres de retour
Le centre de retour destiné à l'accueil de familles et de femmes à Bellelay avait une autorisation d'exploiter limitée à l'été 2025 ; pour le remplacer, un nouveau centre a été inauguré à Bienne, sur le site Bührer, dans un bâtiment rénové situé sur un terrain appartenant au canton. Les résidents ont pu s'y installer pendant l'été 2025, ce qui a permis aux enfants de commencer l'année scolaire à Bienne. Le centre souterrain de Berne-Brünnen a également pu être remplacé par un nouveau centre, à Büren an der Aare, qui a été inauguré à l'automne 2025 et n'accueille que des hommes.

Les défis de l'exécution des renvois
L'exécution des renvois devient de plus en plus complexe et place les autorités face à des défis. Pour les relever, l'OPOP a intensifié sa collaboration avec les différentes autorités concernées ; il prend part à des groupes de travail de la Confédération et à des projets pilotes du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) en matière de vols spéciaux.

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM)
Euro féminin 2025 : mesures de pérennisation
Dans le cadre des mesures de pérennisation des retombées de l'Euro féminin 2025, l'OSSM a réalisé des projets à l'impact perceptible dans l'ensemble du canton. L'un d'eux a permis à des communes de se répartir, à l'issue d'une procédure d'attribution, douze terrains mobiles en gazon synthétique et treise stations de prêt de matériel sportif. Le canton a pris en charge les coûts d'acquisition et de première installation des terrains mobiles. Ces derniers peuvent être posés sur des surfaces dures ou des terrains de sport existants ; ils sont destinés à être utilisés principalement en automne et en hiver, afin de permettre aux entraînements de se poursuivre lorsque les terrains naturels sont fermés.

Encouragement du sport pour les filles et les femmes
Toujours dans le cadre des mesures de pérennisation, le canton de Berne a alloué des subventions complémentaires à des offres de sport scolaire facultatif réservées aux filles afin d'améliorer l'égalité des chances. Le succès rencontré par ces subventions (18 cours ont été annoncés à l'OSSM, au lieu des 15 escomptés) souligne clairement qu'il existe une demande pour de telles offres et que la collaboration avec les communes et les écoles fonctionne bien. En parallèle, le Centre de compétences pour le sport s'est associé aux fédérations sportives pour proposer de nouvelles formations de base J+S destinées spécifiquement aux femmes, notamment dans le domaine du football (d'autres seront proposées en hockey sur glace et en unihockey à partir de 2026). Des ateliers sur les aspects spécifiques aux femmes de sujets tels que l'entraînement, l'alimentation et la récupération ont aussi été organisés.

Engagement de la protection civile lors de grandes manifestations et de catastrophes naturelles
La protection civile du canton de Berne a effectué des interventions majeures en faveur de la collectivité en 2025. Des membres de la protection civile ont aidé au montage, à l'exploitation et au démontage des infrastructures pendant les grandes manifestations de sports d'hiver à Adelboden et au Lauberhorn. Leurs interventions se sont déroulées sans incidents majeurs ni accidents, malgré des conditions météorologiques défavorables, en particulier au Lauberhorn pendant la descente du samedi.

À la demande du canton du Valais, le canton de Berne a envoyé un détachement de sept membres de la protection civile pour l'aide à la conduite après la catastrophe qui a touché la commune de Blatten. Leur intervention a débuté le 2 juin 2025 et a duré environ trois semaines. Sur place, l'OSSM a endossé un rôle de coordinateur en assurant la liaison entre les organisations de protection civile en intervention et la protection civile valaisanne. Par sa contribution, le canton de Berne a montré sa solidarité et sa capacité à intervenir dans la protection de la population à un niveau intercantonal.

Révision totale des bases légales en matière de protection de la population et de protection civile
Les nouvelles loi cantonales du 11 séptembre 2024 sur la protection de la population (LCPP ; RSB 521.1) et loi cantonale du 11 séptembre 2024 sur la protection civile (LCPCi ; RSB 522.1), ainsi que les ordonnances correspondantes (Ordonannce cantonale du 26 novembre 2025 [OCPP ; RSB 521.10] et Ordonannce cantonale du 26 novembre 2025 sur la protection civile [OCPCi ; RSB 522.10]), eutreront en vigueur le 1er janvier 2026, en remplacement des dispositions précédemment en vigueur, dont l'ordonnance d'introduction provisoire du droit fédéral. Cette nouvelle législation permet d'adapter la réglementation bernoise au droit fédéral révisé. Elle soulage aussi sensiblement les communes, en confiant au canton davantage de tâches d'ordre technique et administratif (p. ex. analyse des dangers, planification de l'attribution des places protégées, banque de données des ouvrages de protection, contrôle périodique des abris).

Dans le domaine de la protection civile, elle instaure davantage de clarté au niveau des rôles et des compétences. En vertu des nouvelles dispositions, le canton reprendra peu à peu à sa charge l'instruction et le perfectionnement des personnes astreintes au service dans la protection civile ; il pourra aussi, sur demande, assumer des tâches de secrétariat ; il déterminera des profils de prestations afin de préciser les tâches des organisations de protection civile. La nouvelle législation renforce en outre l'organe de conduite cantonal (OCCant) dans son rôle de centre de conduite et de coordination : en cas de crise ou d'événement majeur, l'OCCant s'associe aux organes de conduite régionaux pour former la colonne vertébrale de la gestion de crise dans le canton et il sert de trait d'union entre le Conseil-exécutif, la DSE, les régions et les partenaires de la protection de la population. L'OSSM et l'OCCant s'en trouvent ainsi confortés dans leurs fonctions de conduite et de direction en matière de protection de la population, et les communes sont soulagées de tâches techniques complexes.

Fonds et autorisations (FOBE)
Les jeux de petite envergure restent sous la loupe. Le canton de Soleure a décidé d'interdire les manifestations de loteries professionnelles, ce qui devrait avoir une incidence sur l'offre de jeux de

ce type. La DSE suit attentivement les développements à ce sujet dans le canton voisin. Les petits tournois de poker continuent de soulever des questions pour les autorités, à propos de différentes revendications et du respect des prescriptions légales. En sa qualité de représentant des autorités d'exécution, le canton de Berne continue d'accompagner les travaux d'évaluation de la loi fédérale du 29 spetembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr ; RS 935.51).

Le Fonds de loterie et le Fonds du sport ont reçu de nombreuses demandes de subvention. Dans le domaine du Fonds du sport, plusieurs propositions de subvention majeure à des installations sportives ont été préparées à l'intention du Grand Conseil, qui a alloué par exemple un montant de CHF 1,6 millions à la patinoire Grabengut, à Thoune, ou de CHF 2,4 millions aux salles multisports des Champs-de-Boujean, à Bienne. Le Conseil-exécutif a lui aussi été appelé à se prononcer sur des subventions notables relevant de sa compétence, par exemple un montant de CHF 1,0 million en faveur du centre d'entraînement Skifuture Saanenland pour le ski alpin et le ski nordique. Grâce à un accompagnement rapproché de l'Euro féminin, le Fonds du sport et le Fonds de loterie ont aussi pu allouer des subventions en lien avec le tournoi.

Service de lutte contre la violence domestique (SLVD)

Violence chez les personnes âgées : sensibilisation à large échelle et nouvelle documentation

En mettant l'accent sur la thématique de la violence chez les personnes âgées, le SLVD a nettement renforcé la sensibilisation du public à ce sujet. En collaboration avec des services spécialisés, il a élaboré un dépliant sur les limites à ne pas dépasser en cas de prise en charge de proches à domicile. Ce dépliant a été diffusé parmi les groupes cibles, notamment au moyen de publications sur Facebook et d'affiches dans les pharmacies. Le SLVD a aussi organisé des formations continues et rédigé des publications spécialisées ciblant spécifiquement les collaborateurs des pharmacies, des drogueries et des cabinets médicaux afin de leur permettre de mieux déceler les signes de situations de violence. Toutes ces actions ciblées ont permis d'augmenter la visibilité de la thématique de la violence chez les personnes âgées, qui restait méconnue jusqu'à présent.

Personnes ayant recours à la violence : intensification de la prise en charge grâce à de nouvelles offres

Le SLVD a sensiblement étoffé son offre de prise en charge des personnes ayant recours à la violence : il a créé un nouveau groupe de parole pour femmes et en a ajouté deux autres à l'offre pour hommes à Berne et à Interlaken. Il a aussi réalisé un clip publicitaire pour aider les autorités à motiver les personnes concernées à se faire aider pour cesser d'avoir recours à la violence. Par ailleurs, un projet pilote de suivi actif après des faits de violence domestique a été lancé dans l'arrondissement administratif d'Interlaken-Oberhasli. Ce projet vise à tester la collaboration entre les autorités et les services de conseil en matière de violence domestique, dans le but de renforcer durablement la protection des personnes touchées. Les offres du SLVD sont de plus en plus demandées, ce qui montre qu'elles sont efficaces et mieux intégrées dans le système.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–895 991 042**	**–887 001 062**	**–925 861 438**	–38 860 376	–4.4 %
Revenus	**675 713 619**	**649 095 134**	**691 304 544**	42 209 410	6.5 %
Solde	**–220 277 420**	**–237 905 921**	**–234 556 889**	3 349 032	1.4 %
Charges					
30 Charges de personnel	–560 541 878	–580 456 931	–584 812 191	–4 355 260	–0.8 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–182 468 154	–173 002 667	–188 448 354	–15 445 688	–8.9 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–19 833 375	–25 474 667	–20 802 029	4 672 638	18.3 %
34 Charges financières	–69 844	–55 000	–682 875	–627 874	< –100.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	–60 328 933	–55 000 000	–69 529 173	–14 529 173	–26.4 %
36 Charges de transfert	–47 049 212	–46 972 202	–52 330 636	–5 358 435	–11.4 %
37 Subventions à redistribuer	–1 247 254	–1 241 020	–1 158 794	82 226	6.6 %
38 Charges extraordinaires	–121 964	0	–119 028	–119 028	–
39 Facturation interne	–24 330 424	–4 798 569	–7 978 352	–3 179 783	–66.3 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	287 028 773	287 570 000	289 994 177	2 424 177	0.8 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	185 318 698	179 891 342	189 952 390	10 061 048	5.6 %
43 Recettes diverses	589 712	50 000	524 951	474 951	> 100.0 %
44 Recette financière	5 678 542	1 515 000	2 406 762	891 762	58.9 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	63 807 280	55 341 666	70 087 638	14 745 972	9.8 %
46 Revenus de transfert	125 295 155	119 855 775	130 041 768	10 185 993	8.5 %
47 Subventions à redistribuer	1 247 254	1 241 020	1 158 794	–82 226	–6.6 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	6 748 205	3 630 331	7 138 064	3 507 733	96.6 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats 2025 présente un solde supérieur de CHF 3,3 millions par rapport au budget. L'explication réside dans la différence entre des charges supplémentaires de CHF 38,9 millions et des recettes supplémentaires de CHF 42,2 millions.

Les réductions financières et la mise en œuvre restrictive du budget ordonnée par le Conseil-exécutif n'ont pas pu être réalisées dans les comptes de la DSE. La POCA a eu besoin d'un crédit supplémentaire (d'environ CHF 10,5 mio).

Charges matérielles et autres charges d'exploitation
La POCA a enregistré un net dépassement des charges de matériel et de marchandises en raison des restrictions budgétaires. Dans le domaine de l'exécution judiciaire, des moyens supplémentaires ont été nécessaires en raison de la surpopulation des établissements.

Apports et prélèvements portant sur des fonds et des financements spéciaux
La part au bénéfice de Swisslos a connu une hausse.

Charges de transfert
Des charges accrues ont été occasionnées par l'aide d'urgence, les travaux d'extension et de déconstruction de centres de retour, l'hébergement particulier et l'hébergement des requérants d'asile mineurs non accompagnés.

Rémunérations
Des recettes supplémentaires ont été générées par le taux d'occupation élevé des établissements pénitentiaires et la surpopulation des prisons. De plus, le produit des émoluments a augmenté dans le domaine de la population et de la circulation routière.

Revenus de transfert
Les recettes supplémentaires sont dues aux personnes à l'aide d'urgence attribuées au canton de Berne, aux forfaits versés par la Confédération au titre de l'aide d'urgence, aux remboursements de la Confédération pour les frais d'administration et l'exécution des renvois, à une demande accrue de documents d'identité suisses et à des contrats sur les ressources (POCA).

7.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–20 628 421**	**–20 152 953**	**–23 124 808**	–2 971 856	–14.7 %
Recettes	**7 109**	**0**	**933 832**	933 832	–
Solde	**–20 621 312**	**–20 152 953**	**–22 190 977**	–2 038 024	–10.1 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–13 960 076	–15 768 875	–20 236 498	–4 467 622	–28.3 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–6 668 345	–4 384 077	–2 888 311	1 495 767	34.1 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	7 109	0	32 396	32 396	–
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	897 436	897 436	–
64 Remboursement de prêts	0	0	4 000	4 000	–
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements boucle sur un solde inférieur de CHF 2,0 millions par rapport au budget.

L'acquisition d'immobilisations corporelles par la POCA est compensée par l'écart de planification ; la réduction technique a été entièrement utilisée dans les comptes 2025. En revanche, la POCA affiche des immobilisations incorporelles moins élevées que prévu en raison de retards dans le projet «Rialto SAP S/4HANA».

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE

2021	2022	2023	2024	2025
4 011.8	4 038.7	4 035.9	4 046.5	4 178.3

Commentaire

L'augmentation des effectifs au sein de la DSE, à hauteur de 131,8 équivalents plein temps (EPT), a eu lieu principalement à la POCA (+102,1 EPT). La sous-dotation du corps de police a ainsi pu être réduite de 52,0 EPT. La décision d'augmenter les effectifs de la Police cantonale a permis de pourvoir 36,5 EPT supplémentaires. L'OEJ affiche également une hausse de ses effectifs. Afin de faire face à l'accumulation inhabituelle de dossiers au Bureau d'encaissement des amendes, l'OEJ a créé 16 postes à durée déterminée, principalement dans les prisons régionales. Quatre autres postes à durée déterminée se sont révélés nécessaires pour l'agrandissement provisoire de la Section pour mineurs de la Prison régionale de Thoune, afin de garantir que les conditions de détention restent conformes à la loi en période de forte demande. L'augmentation des effectifs au Secrétariat général est due à la centralisation des ressources humaines en mars 2025. Ainsi, les postes nouvellement rattachés au Secrétariat général ont été supprimés dans les offices, soit 8,6 EPT à l'OEJ, 4,4 EPT à l'OCRN, 2,5 EPT à l'OPOP et 1,8 EPT à l'OSSM.

Les autres variations, marginales, sont dues aux fluctuations ordinaires des effectifs.

Tous les changements s'inscrivent dans le cadre de l'effectif autorisé pour la DSE.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques

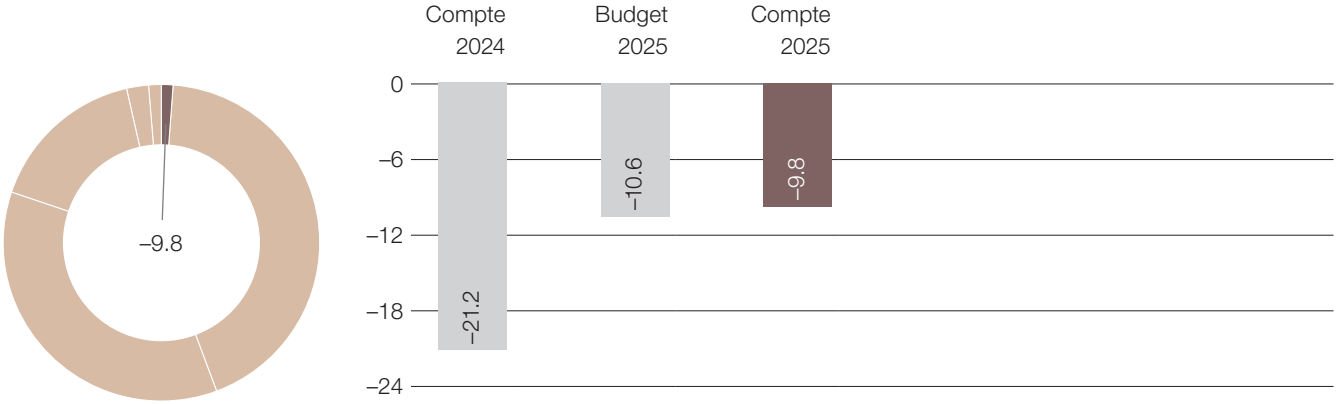

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Tâches et prestations attribuées au Secrétariat général de la Direction de la sécurité dans les domaines politique et opérationnel du soutien aux fonctions de direction, et au Service juridique dans la procédure législative ou la procédure de recours, et tâches opérationnelles dans les domaines du Service de lutte contre la violence domestique, de la loi sur les jeux d'argent et de l'administration des fonds cantonaux de loterie et du sport.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–84 962 045**	**–65 751 288**	**–80 299 167**	–14 547 878	–22.1 %
30 Charges de personnel	–10 126 088	–10 184 950	–9 635 300	549 650	5.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–2 923 277	–2 624 500	–2 578 761	45 739	1.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–180 143	–152 838	–140 358	12 480	8.2 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	–59 070 434	–52 000 000	–66 173 498	–14 173 498	–27.3 %
36 Charges de transfert	–467 150	–714 000	–556 781	157 219	22.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–12 194 952	–75 000	–1 214 469	–1 139 469	< –100.0 %
Revenu d'exploitation	**63 758 784**	**55 146 529**	**70 515 950**	15 369 421	27.9 %
40 Recettes fiscales	1 356 319	1 500 000	1 365 839	–134 161	–8.9 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	490 877	176 500	265 001	88 501	50.1 %
43 Recettes diverses	278 300	0	320 951	320 951	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	60 293 139	53 251 666	67 313 238	14 061 572	26.4 %
46 Revenus de transfert	4 793	4 000	0	–4 000	–100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	1 335 356	214 363	1 250 921	1 036 558	> 100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–21 203 261**	**–10 604 760**	**–9 783 217**	821 543	7.7 %
34 Charges financières	–9	0	–9 412	–9 412	–
44 Recette financière	1	0	8 936	8 936	–
Résultat du financement	**–8**	**0**	**–476**	–476	–
Résultat d'exploitation	**–21 203 270**	**–10 604 760**	**–9 783 693**	821 067	7.7 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–21 203 270**	**–10 604 760**	**–9 783 693**	821 067	7.7 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien à la direction	–21 575 083	–10 780 026	**–9 685 617**	1 094 409	10.2 %
Service de lutte contre la violence domestique	–783 142	–989 140	**–1 063 742**	–74 602	–7.5 %
Jeux d'argent	1 154 956	1 164 407	**965 667**	–198 740	–17.1 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le compte de résultats 2025 boucle sur un solde inférieur de CHF 0,8 million par rapport au budget. Ce résultat s'explique pour l'essentiel comme suit.

Les charges de personnel (GM 30) affichent un écart d'environ CHF 0,6 million par rapport au budget. Du fait de la mise en place du Centre de prestations Finances, controlling et ressources humaines, des postes ont été transférés au Secrétariat général depuis les unités administratives de l'unité comptable 4600 (DSE hors POCA) à partir d'octobre 2024. Les postes concernés par ces échanges ayant encore été planifiés dans leurs unités administratives d'origine pour le budget 2025, le Secrétariat général DSE a procédé à des imputations internes, en appliquant une réserve minime. De plus, certaines vacances de poste et des gains de rotation contribuent à un meilleur résultat.

Les apports aux fonds de capitaux de tiers (GM 35) et les prélèvements sur les fonds de capitaux de tiers (GM 45) reflètent le fait que le budget se base sur les valeurs empiriques des années précédentes. Dans les comptes 2025, les parts de bénéfice net provenant de Swisslos sont supérieures d'environ CHF 14,2 millions aux valeurs planifiées. En outre, le remboursement des frais d'administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport est légèrement en deçà du montant budgété.

Le budget prévu dans les charges de transfert (GM 36) n'a pas été épuisé, notamment pour les contributions destinées à la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier.

Les imputations internes (GM 39 et GM 49) reflètent le supplément de charges et l'allègement correspondant aux frais d'administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport (opérations comptables). Le produit effectif issu des frais d'administration des fonds apparaît dans le groupe de matières Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux (GM 45) à hauteur d'environ CHF 1,1 million.

Les revenus fiscaux de l'impôt sur les maisons de jeu (GM 40) sont restés en deçà du budget de quelque CHF 0,1 million.

Les revenus supplémentaires issus des contributions (GM 42) proviennent avant tout des procédures administratives.

Le groupe de matières 43 Recettes diverses comprend la différence entre le taux normal et le taux forfaitaire de la taxe sur la valeur ajoutée dans l'unité comptable « DSE hors POCA ». Cet écart de CHF 0,3 million, n'est pas inscrit au budget.

Priorités de développement

Mise en place du Centre de prestations Ressources DSE
Le site d'Ostermundigenstrasse 99 à Berne, accueille le nouveau Centre de prestations Ressources de la DSE (hors POCA), intégré au Secrétariat général, qui comprend les domaines centralisés des finances et du controlling, des ressources humaines et des services informatiques. Le domaine des finances et controlling s'y était installé en octobre 2024, suivi par celui des ressources humaines, entré en fonction en mars 2025. La nouvelle organisation est consolidée et améliorée continuellement. Le projet de réorganisation du domaine informatique se poursuit. La phase de conception s'est achevée en novembre 2025. Elle a permis de jeter les fondements essentiels de la future structure des services informatiques de la DSE et de leurs processus. À la fin de 2025, le projet est en phase de réalisation. Il est prévu que le domaine centralisé des services informatiques entre en fonction en mai 2026. Aucun risque significatif ni aucun obstacle n'est perceptible à ce jour. Les services informatiques restent toutefois regroupés à la Kramgasse 20 dans un premier temps, jusqu'à ce que les locaux d'Ostermundigenstrasse 99 soient mis à disposition. La phase de transition est supposée durer environ une année. Le projet de développement des processus de soutien (WeSuPro DSE) pourra être clos au cours de l'année 2026.

Chances et risques

Le processus de développement organisationnel et notamment la création d'un centre de prestations au sein du Secrétariat général offrent la possibilité d'harmoniser les processus à l'échelle de la Direction et de regrouper et spécialiser les ressources dans les domaines du soutien. Cette solution doit permettre aux offices de la DSE de se concentrer davantage sur leurs processus-clés.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	141	158
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	15	18
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	21	49
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	195	220
Nombre de recours déposés à la DSE	367	414
Nombre de recours traités de la DSE	384	365

7.7.2 Police

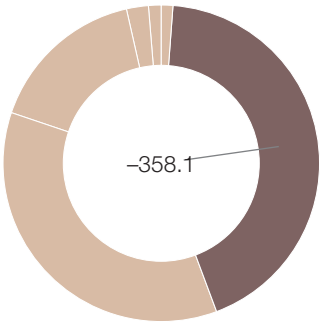

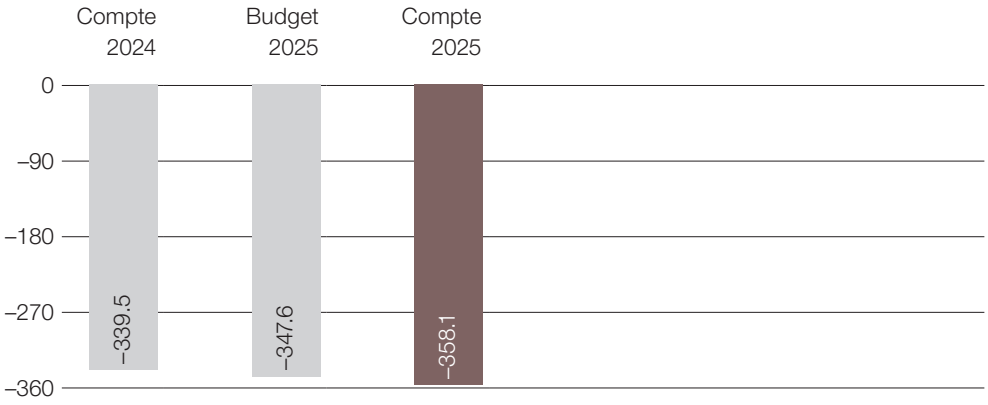

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Le groupe de produits « Police » englobe toutes les mesures prises par la Police afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre.

Celles-ci comprennent entre autres :

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales,
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux,
- les mesures préventives,
- l'exploitation d'une organisation d'alarme,
- la coordination de diverses forces d'engagement.

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la Police. Celles-ci englobent en particulier :

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organs fédéraux et cantonaux,
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–470 213 013**	**–472 861 416**	**–486 136 366**	–13 274 949	–2.8 %
30 Charges de personnel	–362 089 918	–375 904 764	–378 298 493	–2 393 730	–0.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–77 310 242	–65 525 990	–81 856 089	–16 330 099	–24.9 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–15 755 458	–21 197 898	–17 098 764	4 099 133	19.3 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–8 621 372	–9 785 265	–8 523 952	1 261 313	12.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–6 436 024	–447 500	–359 068	88 432	19.8 %
Revenu d'exploitation	**130 190 730**	**125 301 061**	**127 775 276**	2 474 215	2.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	42 310 615	40 762 185	39 940 564	–821 621	–2.0 %
43 Recettes diverses	172 751	0	149 374	149 374	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	86 768 612	84 199 676	86 742 036	2 542 360	3.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	938 752	339 200	943 302	604 102	> 100.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–340 022 284**	**–347 560 355**	**–358 361 089**	–10 800 734	–3.1 %
34 Charges financières	6 855	0	–131 000	–131 000	–
44 Recette financière	519 182	0	438 458	438 458	–
Résultat du financement	**526 037**	**0**	**307 458**	307 458	–
Résultat d'exploitation	**–339 496 247**	**–347 560 355**	**–358 053 631**	–10 493 276	–3.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–339 496 247**	**–347 560 355**	**–358 053 631**	–10 493 276	–3.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Tâches de police de sécurité et du trafic, entraide administrative et aide à l'exécution	–120 777 709	–110 373 166	**–108 704 057**	1 669 109	1.5 %
Gestion de la centrale d'engagement	–29 656 608	–28 160 088	**–28 461 389**	–301 301	–1.1 %
Police judiciaire	–231 318 683	–211 716 401	**–222 722 768**	–11 006 367	–5.2 %
Gestion de la centrale d'engagement	42 256 753	2 689 300	**1 834 583**	–854 717	–31.8 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Dans les comptes de 2025, le solde du compte de résultats est supérieur de CHF 10,5 millions au montant budgété. Ce résultat s'explique pour l'essentiel comme suit.

Les charges de personnel (GM 30) ont dépassé le budget d'environ CHF 2,4 millions. Comme précédemment, tous les postes prévus n'ont pas pu être pourvus, mais le sous-effectif a pu être considérablement réduit. Les provisions pour les avoirs en personnel ont augmenté d'environ CHF 1,8 million par rapport à l'année précédente. Des charges salariales exceptionnelles de CHF 1,1 million ont en outre été comptabilisées à la POCA en raison d'une correction des provisions pour les soldes horaires des années précédentes. La POCA planifie ses charges de personnel sur l'effectif prévu. Une coupe linéaire dans le processus de planification 2024 a réduit le budget de CHF 10,0 millions pour le domaine du personnel, ce qui a finalement entraîné le dépassement budgétaire.

Les charges matérielles et autres charges d'exploitation (GM 31) ont dépassé le budget d'environ CHF 16,3 millions. La raison principale en est la coupe linéaire de CHF 18,1 millions réalisée dans le GM 31 lors du processus budgétaire 2024. Dans le domaine des amortissements des immobilisations corporelles (GM 33), les dépenses ont été inférieures de CHF 4,1 millions par rapport au montant budgété. Cet écart est principalement dû au report de l'activation d'immobilisations en construction. Dès lors, les amortissements ont été plus faibles durant l'exercice sous revue.

Les revenus d'exploitation clôturent avec CHF 2,5 millions de plus qu'escompté. Les revenus contiennent toutes les transactions, positives comme négatives. Pour l'année écoulée, les recettes liées aux amendes d'ordre se situent une fois de plus en dessous de la valeur budgétée (CHF 2,9 mio). En revanche, les indemnités versées par les communes (CHF 2,0 mio) et par la Confédération (CHF 0,6 mio) sont supérieures aux prévisions budgétaires. Les recettes provenant d'émoluments et de remboursements de tiers se situent légèrement en dessous du budget (CHF 0,8 mio). En revanche, les imputations internes ont permis d'encaisser environ CHF 0,6 million de plus que prévu.

Les moyens budgétés dans le compte des investissements ont été dépassés de CHF 1,9 million. Par conséquent, les investissements se situent dans les limites de l'écart de planification.

Indications sur les ressources, sans données financières
Pendant l'année sous revue, le nombre de manifestations autorisées dans le canton de Berne (157) est resté légèrement inférieur à celui de l'année précédente (162). Le nombre de manifestations non autorisées a quant à lui augmenté une nouvelle fois d'environ 16,0 pour cent pour atteindre 126. Le nombre total de manifestations a connu une croissance de près de 5,0 pour cent par rapport à l'année précédente. Une grande partie des manifestations ont été organisées sur des thèmes politiques, tels que les guerres en Ukraine et à Gaza.

Deux événements ont dû être accompagnés de mesures policières d'une envergure particulière : l'audience du « procès des motards » et la manifestation « 2 ans de génocide » du 11 octobre 2025. Les heures d'intervention générées par ces deux engagements se situent dans une fourchette moyenne à élevée à quatre chiffres.

Du côté des manifestations sportives, le Championnat d'Europe féminin de football (WEURO25), un match de football du BSC Young Boys en Ligue des champions et la finale de la Coupe de Suisse de football ont mobilisé de nombreuses forces d'intervention. Le nombre d'heures d'intervention réalisées dans le cadre de ces manifestations se situe dans une fourchette moyenne à quatre chiffres, voire dans une fourchette à cinq chiffres (WEURO25).

De plus, les collaboratrices et collaborateurs de la POCA ont fourni un total de 1806 jours d'intervention dans le cadre de deux engagements IKAPOL : le Forum économique mondial à Davos et le Concours Eurovision de la chanson à Bâle.

Priorités de développement

Thème prioritaire : violence juvénile
En collaboration avec la Police judiciaire et la Prévention, les polices régionales ont poursuivi leurs efforts dans le thème prioritaire de la violence juvénile durant l'année sous revue. L'objectif était d'identifier rapidement les jeunes auteurs d'infractions (mineurs et jeunes adultes jusqu'à 25 ans) et de reconnaître les éventuelles radicalisations, pour ensuite prendre les mesures appropriées en collaboration avec d'autres institutions. Des patrouilles en civil et en uniforme ont été déployées à des points névralgiques à cet effet. La présence accrue des patrouilles jeunesse dans l'espace public a été une priorité particulière durant l'année sous revue. L'accent a également été mis sur une présence renforcée aux alentours des écoles dans l'ensemble du canton, notamment par les cours de prévention dispensés à partir de la 8H.

Mobilité urbaine
Compte tenu de l'évolution des comportements en matière de mobilité dans les espaces urbains, de l'augmentation de la circulation à vélo (électrique) et de la hausse du nombre de véhicules électriques tendance, la priorité policière « Mobilité urbaine » a été maintenue durant l'année sous revue. Les mesures prises ont principalement visé la sensibilisation des usagères et usagers de la route quant aux prescriptions légales, aux dangers potentiels et au comportement à adopter dans le trafic routier. Le travail de prévention a été réalisé dans le cadre d'actions coordonnées (p. ex. sur le thème de la rentrée scolaire en été ou de la visibilité en automne) et de stands lors de manifestations et de foires. Outre un stand avec jardin de circulation à la BEA, la Prévention a organisé une « journée du jardin de circulation ouvert » dans chaque région du canton. Hormis les mesures préventives, des contrôles répressifs ciblés concernant le respect des dispositions légales ont également eu lieu au cours de l'année sous revue.

Objectif annuel « Femmes à la POCA »
La POCA a décidé de maintenir l'objectif annuel « Femmes à la POCA » durant l'année sous revue. Comme l'année précédente, les préoccupations des collaboratrices ont été traitées et suivies attentivement. La proportion de femmes a légèrement augmenté, au niveau tant du personnel que des cadres. Parmi les thèmes abordés figurent la déclaration d'intention en cas de maternité, la garantie de l'égalité de traitement et la sensibilisation de la hiérarchie à la question des femmes. De premiers résultats encourageants ont également été obtenus en matière de conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Davantage de postes de cadres ont ainsi pu être occupés en « top sharing ». L'augmentation du nombre de collaboratrices et de femmes occupant des postes de cadres au sein du corps de police est une tâche permanente. D'autres mesures seront nécessaires à l'avenir pour atteindre l'objectif de 30 pour cent de femmes à la POCA d'ici 2035.

Une nouvelle analyse de l'égalité salariale a en outre été réalisée en 2025. L'écart salarial dit inexpliqué entre les collaborateurs et les collaboratrices a encore été considérablement réduit par rapport aux analyses précédentes. La POCA y voit une confirmation de sa politique salariale systématiquement neutre en termes de genre, tant à l'entrée dans le corps de police qu'au cours du développement de la carrière.

Recrutement pour les écoles de police
Le recrutement pour les écoles de police reste un défi de taille. Les actions publicitaires, les séances d'information, la participation à des foires et à des événements ainsi que les campagnes publicitaires exigent beaucoup de ressources. Durant l'année sous revue, les objectifs de recrutement ont été atteints tant dans le domaine des écoles de police (francophone et germanophone) que dans la filière de la Protection des ambassades. Le recrutement du personnel nécessaire pour le Service de circulation reste difficile.

Les objectifs de recrutement (20 personnes) pour la nouvelle BEst-Pol n'ont pas pu être entièrement atteints : 15 aspirantes et aspirants ont commencé cette nouvelle formation le 1er octobre 2025 à Ittigen. En revanche, les chiffres du recrutement pour la nouvelle formation de gestionnaire de police sont très satisfaisants. 24 nouveaux collaborateurs et collaboratrices ont entamé leur formation le 1er novembre 2025, comme prévu.

Projet d'examen de l'organisation
Le mandat de base du projet d'examen de l'organisation lancé en 2022 était d'analyser en profondeur les structures organisationnelles, de les revoir et de les adapter ensuite de manière adéquate. Le but est que la POCA reste à la hauteur des défis qui l'attendent aujourd'hui et à l'avenir. Les travaux, qui ont été menés dans quatre sous-projets distincts, ont pu être terminés à la fin de l'année sous revue. La mise en œuvre en lien avec les prestations policières fondamentales dans les quatre régions a commencé au début de l'année 2026.

Introduction de MS Teams
MS Teams a été introduit dans l'ensemble de la POCA durant l'année sous revue. Cette application remplacera définitivement le service de communication Skype4Business d'ici la fin du premier trimestre 2026. Ce remplacement clôt le projet « work@police ».

Lutte contre la violence envers les femmes
La lutte contre la violence envers les femmes a constitué une priorité essentielle en 2025. L'objectif était de transmettre des connaissances, de sensibiliser, de renforcer la prévention et de développer la coopération interdisciplinaire, tant à l'interne qu'à l'externe.

La statistique policière de la criminalité 2024 était déjà placée sous le signe de cet axe prioritaire. Le thème de la violence envers les femmes a été activement abordé, accompagné d'interviews et de publications sur les réseaux sociaux, dans le but d'informer et de sensibiliser la population, mais aussi d'encourager les échanges entre spécialistes. L'un des principaux objectifs annuels était la formation et le perfectionnement ciblés. En avril 2025, la POCA a instruit le personnel de l'hôpital de Langenthal sur le modèle bernois et sur la manière de prendre en charge les victimes de violence sexualisée. Ceci afin de renforcer le personnel médical dans son rôle de premier interlocuteur et de mettre en place des processus clairs.

Une formation continue interne sur la violence domestique, thématisant aussi les féminicides, a été organisée en mai 2025. Elle a permis d'améliorer les connaissances spécialisées en la matière et de mener une sensibilisation au sein de l'organisation. Le thème a ensuite été approfondi dans le cadre d'un cours de police judiciaire.

Le groupe de pilotage interne sur la violence domestique a également abordé le sujet. Plusieurs mesures possibles pour prévenir la violence domestique et les féminicides ont ainsi pu être discutées de manière plus approfondie.

Poste de police virtuel
La future configuration du poste de police virtuel a été esquissée. Les solutions techniques devraient être réalisées en 2026. Parallèlement, il s'agit de mettre en place les conditions organisationnelles nécessaires pour qu'une première phase pilote puisse être mise en œuvre courant 2026.

Les thèmes liés à l'intelligence artificielle (IA) sont traités aussi bien au sein de la POCA qu'à l'échelle nationale (programme Technique et informatique policières Suisse). Par exemple, la transcription d'auditions est au premier plan et fera l'objet d'un projet pilote en 2026. Au cours de l'année sous revue, les bases techniques et organisationnelles (y la protection des données) ont pu être largement élaborées. Le BPD n'a toutefois pas encore donné sa réponse définitive.

Dans d'autres domaines, les utilisations de l'IA permettant d'optimiser le travail opérationnel (analyse de vidéos et d'images, gestion des appels d'urgence) sont examinées.

Cybercriminalité
La complexité de la cybercriminalité et le nombre d'infractions continuent de croître très rapidement aux niveaux cantonal, national et mondial. On observe actuellement une augmentation générale des cybermenaces. Il est important que la société soit consciente de ces risques et que les conditions nécessaires soient mises en place partout pour mieux protéger les infrastructures contre les cybermenaces.

Les chiffres relatifs aux infractions de cybercriminalité ont augmenté par rapport aux infractions de criminalité numérique et représentent désormais environ un tiers des cas signalés.

Il faut souligner les campagnes d'hameçonnage sur les plateformes de petites annonces, qui représentent une part importante des incidents signalés. En effet, la complexité croissante et le nombre de campagnes menées de manière professionnelle représentent un nouveau défi. Contrairement aux infractions traditionnelles, généralement commises successivement et au niveau local, les cyberattaques sont souvent simultanées, transfrontalières et réparties dans plusieurs pays sous forme de campagnes. Un traitement efficace des cyberinfractions n'est donc possible que si les autorités chargées des enquêtes disposent des processus et des moyens techniques nécessaires pour relier les différents événements et les traiter en tant que cluster. Par conséquent, la POCA a mis en place les bases permettant d'identifier et de traiter de tels clusters au sein de la brigade Criminalité numérique.

On observe également un déplacement des formes classiques de criminalité vers la cybercriminalité, notamment dans les domaines de l'extorsion, de la fraude, de la pornographie et du blanchiment d'argent. Bien que ces infractions n'entrent pas dans la catégorie de la cybercriminalité classique, elles sont aujourd'hui presque exclusivement commises au moyen des technologies de l'information et de la communication. Ces développements rendent nécessaires les connaissances et les ressources des cyberspécialistes travaillant au sein de la brigade Criminalité numérique. Par conséquent, des formations ont été proposées et dispensées dans l'ensemble du corps de police. Un renforcement supplémentaire de ce domaine d'enquête est en examen.

La POCA est très engagée au sein des corps de police suisses en ce qui concerne le réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK) et assume, depuis le 1er janvier 2025, la direction nationale de la taskforce DiPeC (pédocriminalité numérique), y compris la coordination du domaine des enquêtes P2P (« peer-to-peer », p. ex. bourses d'échange en ligne). Dans le but de sensibiliser à la cybercriminalité, le site de prévention cybercrimepolice.ch a été lancé au niveau national en mars 2025, en collaboration avec la Police cantonale zurichoise, et a été présenté à la population, notamment au moyen de stands lors des grandes foires (BEA, OHA, etc.). En outre, dans le cadre des mesures de sensibilisation de la POCA, diverses conférences ont été organisées pour les communes, les entreprises et les particuliers.

Offre de prévention pour toutes les écoles publiques
L'offre de prévention policière dans toutes les écoles publiques du canton de Berne, qui a été étendue à l'ensemble du territoire durant l'année scolaire 2024/25, sera consolidée au cours de l'année scolaire 2025/26. L'enseignement comprend des cours de circulation routière et de conduite à vélo (de l'école enfantine à la 7H), des modules sur des questions de police judiciaire, telles que les médias numériques, la violence et les stupéfiants (de la 8H à la 11H), ainsi que des offres sur demande, par exemple sur le thème de la violence sexualisée. Il a démontré son utilité au cours de l'année sous revue. C'est ce que montrent les premiers résultats d'une évaluation de l'offre de prévention policière dans les écoles, réalisée au cours de l'année scolaire 2024/25 par le centre d'évaluation de la formation de la Haute école pédagogique germanophone de Berne (HEP Berne), sur mandat de la POCA. Les résultats du sondage mené auprès des classes, du corps enseignant, des directions d'écoles et du travail social en milieu scolaire seront publiés au cours du premier semestre 2026. En plus de l'enseignement dans les écoles, la POCA a développé son engagement dans la formation des futures personnes enseignantes, en étroite collaboration avec la HEP Berne, en sensibilisant notamment aux possibilités d'action dans les écoles et au rôle de la police en cas d'incidents dans les salles de classe (pornographie illégale, cyberharcèlement, etc.).

Augmentation des effectifs du corps de police
L'augmentation des effectifs du corps de police (1re étape : 170 postes, 2e étape : 190 postes) a été lancée en 2022 et comprend, à la fin de l'année sous revue, un total de 122 postes à temps plein ayant pu être pourvus avec succès. Les moyens financiers nécessaires à la formation, puis à l'entrée en fonction de policières et policiers supplémentaires sont pris en compte dans le plan intégré mission-financement des années à venir.

Chances et risques

Gestion des dossiers Rialto
Au milieu de l'année sous revue, la POCA a été informée par le fournisseur du système de gestion des dossiers Rialto que la migration vers S/4HANA ne pourrait vraisemblablement pas avoir lieu comme prévu à la POCA. Il a également été communiqué que la réalisation de Rialto auprès du Ministère public était remise en question. Le fournisseur a par la suite laissé entrevoir une annulation de la migration vers S/4HANA, qui n'a toutefois pas pu être réglée définitivement par contrat avant la fin de l'année 2025. Elle devrait être finalisée au plus tard dans le courant du premier trimestre 2026

par un accord contractuel. Une décision définitive sur la suite à donner à Rialto devra être prise au plus tard au troisième trimestre 2026.

Changement d'appartenance cantonale de Moutier
Le déménagement des collaboratrices et collaborateurs de la police territoriale, de la police mobile et de la sûreté régionale basés à Moutier a pu être effectué dans les délais, au quatrième trimestre 2025. À cet effet, des conteneurs ont été installés provisoirement à Reconvilier pour la police territoriale et la sûreté régionale, et un nouveau bâtiment définitif a été construit à Loveresse pour la police mobile. La remise des infrastructures policières de Moutier au canton du Jura s'est bien déroulée et la bonne marche opérationnelle du poste de police a pu être assurée jusqu'au délai. La compétence policière pour la ville de Moutier a été transférée à la Police cantonale jurassienne sur le coup de minuit le 31 décembre 2025 et la cérémonie du canton du Jura s'est déroulée sans incident sous la responsabilité de la POCA. Divers points liés au changement d'appartenance cantonale ont pu être réglés dans un accord administratif. Selon ce dernier, la POCA reste responsable de la route à grand débit A16 de Court à Choindez durant une phase de transition. À partir de 2028, un règlement de compétences s'appliquera jusqu'à Moutier Nord.

Concordat relatif à l'École intercantonale de police de Hitzkirch (*EIPH)*
Le canton de Berne quittera le concordat EIPH au 31 décembre 2035. En vue de la sortie du concordat, différentes options sont élaborées dans le cadre de la planification des infrastructures au sein de la POCA s'agissant de la planification de l'occupation et des coûts sur le site du Schermenweg 9 à Berne. Ces options dépendent d'autres projets d'infrastructure du canton. Dans le cadre des travaux relatifs à l'EIPH 2035+, la résiliation du concordat par le canton de Berne a suscité des discussions notamment sur le financement futur de l'école de police et la charge de la dette. À cela s'ajoutent le nombre élevé d'aspirantes et d'aspirants dans les filières (grandes classes) et l'introduction prévue de trois débuts de formation à partir de 2027. L'objectif est de réduire la taille des classes et, par conséquent, d'améliorer la qualité de la formation.

Organisation de projet pour l'aménagement du CPB
L'organisation du projet pour l'aménagement du Centre de police Berne (CPB), dont la POCA est responsable, a pu être mise en place à l'automne 2025. Le plan de gestion du projet a en outre clairement défini les responsabilités, les interfaces et les lignes hiérarchiques et a précisé les structures de pilotage de manière à assurer la coordination des travaux entre la police, la direction générale du projet et les responsables des sous-projets. Certains sous-projets ont commencé et sont en phase de conception. Les travaux de gros œuvre avancent conformément au calendrier. À la fin du mois de mai de l'année sous revue, des incertitudes sont apparues concernant le chauffage à distance et, partant, l'accès à l'eau chaude. Les modifications du projet qui en découlent ont un impact sur l'organisation, les coûts et les risques de l'ensemble du projet. Des informations plus précises sur la manière dont le calendrier de l'ensemble du projet doit être adapté ne pourront être fournies que dans le courant de l'été 2026.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 963	1 988
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidante permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	542	539
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 497 912	3 505 846
Pourcentage des activités de police judiciaire (p.ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	55	55
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	202 743	201 110

7.7.3 Circulation routière et navigation

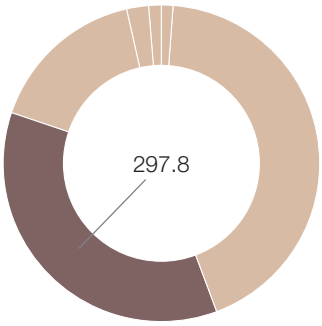

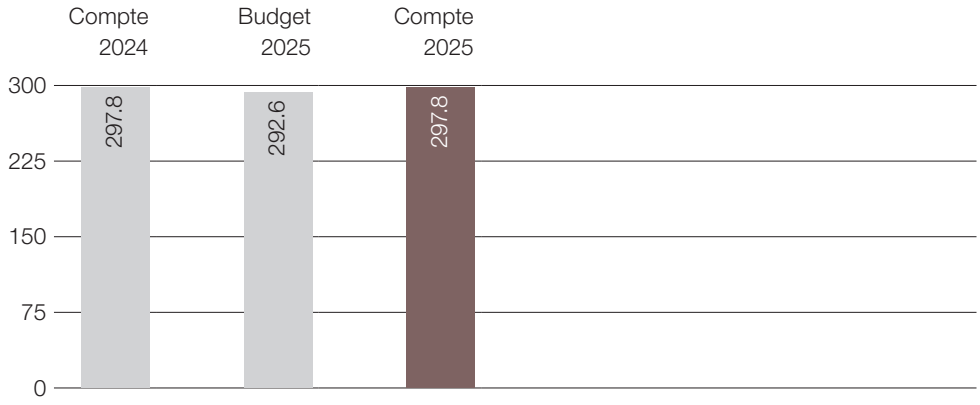

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en s CHF

Budget global en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Circulation routière et navigation» comprend les prestations suivantes:

- Admission des personnes aux examens de conduite,
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite pour véhicules et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux,
- Délivrance de permis de circulation et de permis de conduire, de permis de navigation et de permis de conduire pour bateaux,
- Autorisations spéciales et autorisations nautiques,
- Surveillance des écoles de conduite,
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre de conducteurs/conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions,
- Signalisation sur les voies d'eau,
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier,
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–51 402 897**	**–54 844 573**	**–54 202 293**	642 277	1.2%
30 Charges de personnel	–38 514 663	–40 104 397	–39 492 975	611 422	1.5%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–11 191 490	–12 555 290	–12 605 094	–49 804	–0.4%
33 Amortissements des actifs administratifs	–1 380 741	–1 882 384	–1 719 978	162 406	8.6%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	–316 003	–302 500	–384 246	–81 746	–27.0%
Revenu d'exploitation	**347 880 484**	**345 983 250**	**351 009 697**	5 026 447	1.5%
40 Recettes fiscales	285 672 453	286 070 000	288 628 338	2 558 338	0.9%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	62 011 807	59 819 250	62 214 062	2 394 812	4.0%
43 Recettes diverses	91 681	50 000	84 504	34 504	69.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
46 Revenus de transfert	21 637	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	82 905	44 000	82 793	38 793	88.2 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**296 477 587**	**291 138 677**	**296 807 404**	5 668 724	1.9 %
34 Charges financières	–21 897	–15 000	–322 989	–307 989	< –100.0 %
44 Recette financière	1 495 672	1 480 000	1 483 476	3 476	0.2 %
Résultat du financement	**1 473 775**	**1 465 000**	**1 160 487**	–304 513	–20.8 %
Résultat d'exploitation	**297 951 362**	**292 603 676**	**297 967 891**	5 364 215	1.8 %
38 Charges extraordinaires	–121 964	0	–119 028	–119 028	–
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**–121 964**	**0**	**–119 028**	–119 028	–
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**297 829 398**	**292 603 678**	**297 848 862**	5 245 184	1.8 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Admission des véhicules	9 636 297	10 703 548	**9 849 011**	–854 537	–8.0 %
Admission des conducteurs de véhicules	2 140 556	–531 234	**919 253**	1 450 487	> 100.0 %
Mesures administratives	–1 943 030	–1 969 971	**–1 141 513**	828 458	42.1 %
Navigation	–44 302	–198 941	**–33 341**	165 600	83.2 %
Redevances cantonales sur le trafic	285 695 889	283 113 443	**285 893 302**	2 779 859	1.0 %
Redevances fédérales sur le trafic	1 578 244	772 568	**1 542 390**	769 822	99.6 %
Places de parking	80 626	51 577	**65 070**	13 492	26.2 %
Places d'amarrage	685 117	662 686	**754 689**	92 003	13.9 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Dans les comptes annuels 2025, le solde du compte de résultats a dépassé le budget de CHF 5,2 millions (résultat : CHF 297,9 mio, budget : CHF 292,6 mio, résultat 2024 : CHF 297,8 mio). Ce résultat s'explique pour l'essentiel comme suit.

- Baisse des charges de personnel (résultat : CHF 39,5 mio, budget : CHF 40,1 mio)
- Charges matérielles et autres charges d'exploitation (résultat : CHF 12,6 mio, budget : CHF 12,6 mio). Le dépassement est dû à une plus importante correction de valeur des créances.
- Hausse des rémunérations (résultat : CHF 62,2 mio, budget : CHF 59,8 mio)

Les impôts sur les véhicules à moteur, d'un montant de CHF 285,8 millions, ont excédé les prévisions (budget : CHF 283,3 mio) et sont plus élevés que ceux encaissés l'année précédente (+CHF 3,0 mio).

Priorités de développement

Expertises de véhicules et retards accumulés
Les rentrées financières provenant des expertises de véhicules s'élèvent à CHF 16,6 millions, soit un recul de CHF 0,4 millions par rapport à l'année précédente. La valeur budgétée de CHF 19,5 millions a été largement manquée. Les frais n'ayant pas reculé dans la même proportion, il en résulte un degré de couverture des coûts de plus en plus faible. L'OCRN a effectué environ 222 700 expertises de véhicules (2024 : 228 000), manquant ainsi la cible de 258 000 expertises par année. L'explication réside dans un manque de personnel. Les postes vacants n'ont pas tous pu être repourvus et diverses absences de longue durée ont contribué à péjorer la situation. En outre, les ressources disponibles sont toujours plus utilisées pour les examens de conduite. Afin d'attribuer les postes vacants, l'OCRN a pris différentes mesures. À l'avenir, des dates supplémentaires seront proposées aux experts pour commencer leur formation.

Immatriculation de véhicules
Selon Auto Suisse (l'association des importateurs officiels d'automobiles), le nombre de mises en circulation de nouveaux véhicules a atteint en 2025 son niveau le plus bas en 25 ans. En revanche, le marché des véhicules d'occasion s'est bien porté, raison pour la-

quelle les revenus étaient quand même réjouissants. Les rentrées financières provenant des immatriculations (hors cyclomoteurs et vélos électriques) ont excédé les attentes, s'élevant à CHF 21,4 millions (budget : CHF 19,3 mio). Pour les immatriculations de cyclomoteurs et de vélos électriques, le chiffre d'affaires annuel prévu de CHF 1,5 million a été légèrement dépassé. En 2025, un total de 64 460 cyclomoteurs et vélos électriques étaient admis à la circulation (+3,3 % par rapport à 2024). Par ailleurs, des améliorations en matière de dépôt des plaques de contrôle ont été mises en œuvre. À compter de 2026, les plaques de contrôle du canton de Berne seront produites à l'Établissement pénitentiaire de Thorberg. Cette collaboration étroite au sein de la Direction de la sécurité permet de réduire les coûts, ouvre la voie à une stabilité des prix sur le long terme et offre des postes de travail utiles dans l'exécution judiciaire bernoise.

Examens de conduite et permis de conduire
Les recettes provenant des examens théoriques et pratiques de conduite se sont montées à CHF 3,7 millions, un montant supérieur à celui de 2024 et au montant budgété. La demande en matière d'examens de conduite reste élevée. En conséquence, la demande de permis d'élève conducteur a, elle aussi, légèrement augmenté. Les rentrées financières découlant des permis de conduire, de près de CHF 2,9 millions, ont dépassé les prévisions budgétaires. Au total, l'OCRN a établi plus de 55 000 permis de conduire. Depuis cette année, le permis d'élève conducteur peut aussi être enregistré au format numérique sur un smartphone (ePEC).

Mesures administratives
Les mesures administratives sont prononcées en cas d'infraction aux prescriptions de la circulation routière. Les rentrées financières en découlant, à hauteur de CHF 5,0 millions, ont connu une légère baisse par rapport à l'année précédente. En effet, moins de dénonciations ont été déposées et l'éducation routière n'est plus ordonnée. Le projet de gestion électronique des dossiers a pu être lancé, avec l'introduction de premières fonctionnalités. L'objectif est un traitement des affaires majoritairement électronique, ainsi que l'amélioration de l'efficacité et de la sécurité des processus grâce à un contrôle de gestion des affaires entièrement électronique.

Navigation
Le chiffre d'affaires du domaine Admission à la navigation affiche CHF 1,2 million, une légère hausse par rapport à l'exercice précédent. L'évolution des affaires est constante.

Impôts sur les véhicules à moteur et sur les bateaux
Les revenus provenant de l'impôt sur les véhicules à moteur, de CHF 285,8 millions, dépassent largement le montant budgété de CHF 283,3 millions et sont supérieurs de CHF 3,0 millions à ceux de l'année précédente. Ce résultat est remarquable, en sachant que les nouvelles immatriculations ont atteint un niveau historiquement bas. Cependant, en raison de la croissance continue du parc automobile, l'âge moyen des véhicules est en hausse, ce qui a des répercussions négatives sur les retards accumulés dans les expertises. Il faut s'attendre à ce que les recettes fiscales n'augmentent pas d'autant à l'avenir, étant donné que les véhicules électriques sont nettement moins imposés. Le nombre de véhicules à propulsion électrique, quant à lui, continue de croître – bien que modérément. Les recettes de l'impôt sur les bateaux se situent à CHF 2,9 millions. Comme le nombre de places d'amarrage est limité, le nombre de bateaux immatriculés reste stable.

Redevances fédérales sur le trafic
La perception des redevances fédérales sur le trafic a donné lieu à des rentrées financières d'environ CHF 1,6 million. Les provisions issues de la perception des redevances fédérales sur le trafic des poids lourds ont à nouveau connu une légère hausse par rapport à l'année précédente. Le nombre de véhicules soumis à la redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds connaît, lui aussi, une hausse constante. Or, les provisions reculeront à partir de l'année 2026, puisque la Confédération adaptera l'indemnisation. Les provisions découlant de la vente des vignettes autoroutières, s'élevant à CHF 0,5 million, se maintiennent à un niveau considérable, ce qui atteste d'une demande toujours élevée de la vignette autocollante. Toutefois, ces provisions disparaîtront graduellement. En effet, lorsque la part de vignettes autocollantes descendra sous le seuil de 10,0 pour cent, la vignette ne sera plus proposée qu'au format électronique. Or, l'e-vignette est administrée directement par la Confédération.

Location de places d'amarrage
L'OCRN gère quelque 2000 places d'amarrages appartenant au canton. Les rentrées financières provenant de leur location se monte à CHF 1,4 million. La demande de places d'amarrage reste élevée et dépasse toujours l'offre disponible.

Chances et risques

Ordonnance du 13 décembre 2024 sur la conduite automatisée (OCAut; SR 741.59)
Le 13 décembre 2024, le Conseil fédéral a adopté l'OCAut. Cette dernière est entrée en vigueur le 1er mars 2025. Elle autorise l'utilisation de véhicules équipés d'un système de pilotage automatique sur autoroute, la circulation de véhicules exclusivement autonomes sur des tronçons admis par les autorités compétentes et le parcage automatisé dans des zones spécialement prévues à cet effet. L'OCRN assumera probablement les tâches du service de coordination cantonal ; il est en outre représenté au sein du groupe de suivi de l'Office fédéral des routes (OFROU). À moyen terme, l'octroi d'autorisations pour l'utilisation de véhicules équipés d'un système de pilotage automatique pourrait devenir un nouveau domaine d'activité. À ce jour, aucune demande correspondante n'a été déposée.

Environnement de travail
L'OCRN répond activement aux attentes changeantes d'un environnement de travail moderne. Diverses mesures ont été définies en vue de relever les défis liés à la numérisation ainsi que de répondre aux nouvelles exigences de la clientèle et à la pénurie de personnel qualifié. Afin de garantir les prestations à long terme et de renforcer son attractivité en tant qu'employeur, l'OCRN développe ses structures organisationnelles et ses compétences, et adapte ses formes de collaboration. Des équipes interdisciplinaires élaborent à cet effet des solutions concrètes à mettre en œuvre et testent des mesures « New Work » dans le but de promouvoir des méthodes de travail modernes et durables à l'OCRN.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	846 033	845 020
Effectif des bateaux	11 223	11 227
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	264 774	258 723
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	132 204	80 931
Nombre d'expertises	226 626	220 646
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	40 034	41 747
Nombre de mesures administratives notifiées	19 940	18 909
Nombre de consultations téléphoniques	472 283	460 398

7.7.4 Exécution judiciaire

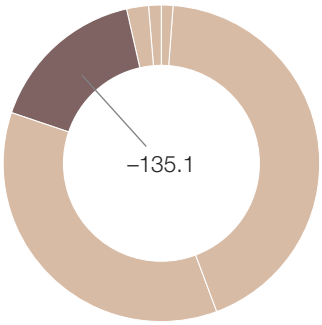

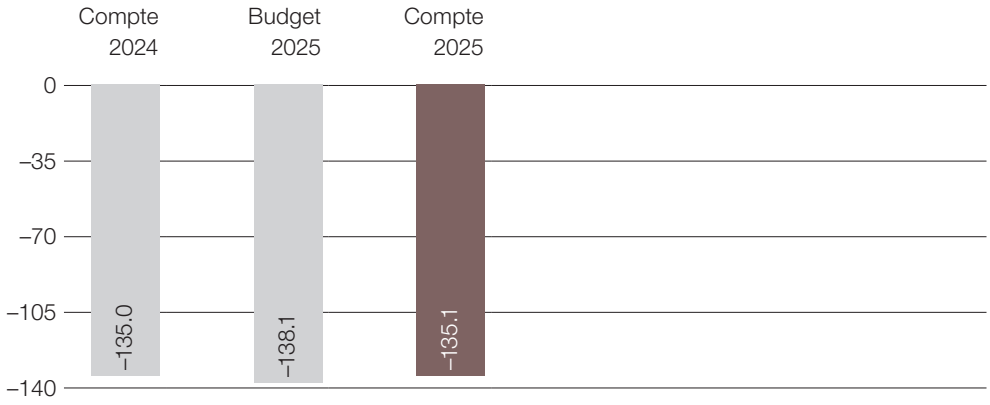

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

L'Office de l'exécution judiciaire est responsable de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures par des adultes et des mineurs. Certains établissements permettent aussi l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance) et de droit administratif (mesures de contrainte relevant du droit des étrangers : détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission) concernant des adultes ou des mineurs. L'office veille avant tout à maintenir la sécurité publique, à diminuer le risque de récidive des personnes détenues et à préparer leur réinsertion.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–207 651 713**	**–208 676 126**	**–215 001 585**	–6 325 458	–3.0 %
30 Charges de personnel	–109 134 599	–111 165 785	–115 705 986	–4 540 201	–4.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–81 348 476	–79 801 147	–80 663 460	–862 313	–1.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–2 094 468	–1 774 189	–1 446 094	328 095	18.5 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–13 822 253	–14 960 500	–15 718 139	–757 639	–5.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–1 251 913	–974 500	–1 467 902	–493 402	–50.6 %
Revenu d'exploitation	**72 670 795**	**70 510 888**	**79 773 151**	9 262 263	13.1 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	53 190 333	52 566 120	58 543 339	5 977 220	11.4 %
43 Recettes diverses	–9 686	0	–37 167	–37 167	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	15 269 997	15 089 500	16 558 002	1 468 502	9.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	4 220 152	2 855 269	4 708 977	1 853 708	64.9 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–134 980 918**	**–138 165 238**	**–135 228 433**	2 936 805	2.1 %
34 Charges financières	–4 355	0	–23 246	–23 246	–
44 Recette financière	22 022	35 000	119 549	84 549	> 100.0 %
Résultat du financement	**17 667**	**35 000**	**96 303**	61 303	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	**–134 963 251**	**–138 130 238**	**–135 132 130**	2 998 108	2.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–134 963 248**	**–138 130 233**	**–135 132 128**	2 998 105	2.2 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Détention	–40 088 719	–44 913 926	**–41 305 505**	3 608 421	8.0 %
Exécution de mesures	–94 874 532	–93 216 312	**–93 826 625**	–610 313	–0.7 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Dans les comptes annuels 2025, le solde du compte de résultats est inférieur de CHF 3,0 millions au montant budgété. Ce résultat s'explique pour l'essentiel comme suit.

Au niveau du budget global, l'OEJ clôture avec un solde de CHF 135,1 millions. C'est une amélioration de CHF 3,0 millions par rapport prévus au budget 2025. Pendant l'année sous revue, les établissements d'exécution du canton de Berne ont dû assurer environ 25 000 jours de détention supplémentaires (+7,3 % par rapport à 2024). Les prisons régionales ont dû créer à cet effet quelque 70 places de détention supplémentaires sur toute l'année.

Les frais de personnel (CHF 115,7 mio) affichent des charges supplémentaires de CHF 4,5 millions par rapport au montant budgété. La raison en tient à l'engagement de personnel hors budget, à titre extraordinaire et temporaire, afin de faire face à l'accumulation inhabituelle de dossiers au Bureau d'encaissement des amendes : 13,0 EPT dans les prisons régionales, 1,5 EPT à la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales et 1,9 EPT à l'Établissement pénitentiaire de Witzwil (EP Witzwil). De plus, il a fallu ouvrir provisoirement 16 places de détention supplémentaires à la section pour mineurs de la Prison régionale de Thoune en raison de la très forte demande (+4,0 EPT). Par ailleurs, le budget ne comprenait pas la création de 8,5 EPT approuvée par le Grand Conseil en 2024 pour internaliser des prestations de sécurité dans les établissements pénitentiaires.

Les charges matérielles et autres charges d'exploitation, devisées à CHF 79,8 millions pour 2025, se sont finalement élevées à CHF 80,7 millions. La péjoration de CHF 0,9 million par rapport au budget s'explique par le renchérissement des denrées alimentaires et une consommation accrue due à l'augmentation de la population des prisons et des établissements pénitentiaires. L'amortissement des investissements est resté inférieur (de CHF 0,3 mio) aux prévisions budgétaires.

Avec un écart de CHF 9,3 millions, les revenus dépassent nettement le montant inscrit au budget. À noter en particulier les CHF 5,9 millions provenant de contributions, générés par une occupation particulièrement forte des établissements pénitentiaires (98 %, soit 6000 jours d'exécution de plus qu'en 2024) et une augmentation du tarif de la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île, mise en œuvre en 2025 (+CHF 1,0 mio). Les prescriptions concordataires sur l'occupation se situent dans la fourchette de 90,0 à 95,0 pour cent en fonction du régime d'exécution. L'occupation des établissements d'exécution bernois se situe donc nettement au-dessus de la moyenne suisse. La facturation de prestations au sein de l'administration cantonale a apporté une amélioration supplémentaire de CHF 1,8 million par rapport au budget. Ceci grâce à la détention administrative, qui reste à un niveau élevé, et à des prestations facturées au Ministère public des mineurs.

Les prestations fournies entre collectivités publiques sont visibles dans les groupes de matières « Revenus de transfert » et « Charges de transfert ». Totalisant CHF 0,4 million, elles sont sans effet sur le solde en raison de la compensation des charges, en vertu de laquelle la moitié des frais d'exécution sont imputés à la DSSI selon les critères mentionnés à l'article 57 de la loi du 23 janvier 2018 sur l'exécution judiciaire (LEJ ; RSB 341.1). Les revenus de transfert non budgétés (subsides fédéraux) du projet pilote dans le domaine de la détention provisoire ont contribué à hauteur de CHF 0,8 million à l'écart dans le groupe de matières « Revenus de transfert ». En outre, la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île a pu facturer davantage de prestations à d'autres cantons et à la Confédération, pour un montant de CHF 0,3 million. Les charges de transfert affichent une baisse des contributions cantonales de CHF 0,3 million.

Priorités de développement

Surpopulation permanente dans les prisons régionales
Pour la deuxième année consécutive, les prisons régionales ont dû faire face à une surpopulation permanente. Les quatre prisons régionales de Berne, Bienne, Berthoud et Thoune ont atteint un taux d'occupation moyen de 130,0 pour cent. Afin de détendre la situation, le Conseil-exécutif avait proposé de créer 40 cellules individuelles à la PR Berthoud en réutilisant des conteneurs qui avaient servi pendant les travaux de rénovation de l'EP Witzwil. Or, le Grand Conseil avait rejeté cette solution l'année précédente. C'est pourquoi l'OEJ a réalisé des cellules à plusieurs lits à la PR Berthoud en transformant des locaux affectés auparavant à d'autres usages, ouvrant ainsi des places supplémentaires pour l'exécution de

courtes peines privatives de liberté dans l'infrastructure existante. La PR Berthoud a été dotée temporairement de sept postes supplémentaires afin de disposer des effectifs nécessaires. Les trois autres prisons régionales ont reçu des renforts totalisant six postes pour une durée limitée à deux ans. Grâce à ces mesures et à la disposition du personnel à fournir un effort supplémentaire, la bonne marche du service a pu être maintenue malgré des conditions plus difficiles. La Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (SPESP) s'est également vu attribuer un poste supplémentaire temporaire afin de pouvoir traiter un maximum de dossiers en suspens et de mettre les peines à exécution avant leur prescription. La surpopulation carcérale dans les domaines de la détention provisoire et de la détention pour des motifs de sûreté a encore été aggravée par des problèmes informatiques dans l'encaissement des amendes du côté des autorités judiciaires. Cette situation trouve son origine dans le nouveau système informatique déployé dans l'administration cantonale pour gérer les finances et la comptabilité. Il en a résulté une accumulation de convocations à l'exécution de peines pour des amendes et des ordonnances pénales impayées, à tel point qu'en 2024, le nombre de peines privatives de liberté de substitution à mettre à exécution par la SPESP a atteint 34 000 au lieu des 20 000 habituelles.

Transfert de la détention administrative à l'EP Witzwil
En transférant la commune de Moutier dans le canton du Jura, le canton de Berne s'est également séparé de sa prison régionale dédiée à la détention administrative depuis sept ans. Pour remplacer les 28 places ainsi perdues, une nouvelle section a été mise en place en peu de temps à l'EP Witzwil. Pour ce faire, une section existante a été réaffectée, ce qui a nécessité des transformations architecturales et techniques afin que la détention administrative soit totalement séparée de l'exécution des peines, conformément aux prescriptions en vigueur. Le Grand Conseil avait approuvé l'année précédente un crédit d'engagement de plus de CHF 7,0 millions à cet effet. La proximité avec l'établissement d'exécution a permis d'exploiter des synergies architecturales et de réaliser ainsi des économies considérables. Les quelque 25 hommes détenus dans la nouvelle section en vue de leur renvoi ou de leur expulsion se verront proposer une activité facultative dans le recyclage de matelas, ce qui leur offrira une structure quotidienne et une rémunération. Le déménagement a eu lieu au cours de la première semaine de décembre 2025 et la Prison régionale de Moutier a été transférée au canton du Jura pour la nouvelle année. Une solution de réaffectation a été trouvée pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs.

Élaboration d'une stratégie d'exécution en complément de la stratégie relative aux infrastructures
La direction de l'OEJ a procédé à un examen approfondi de l'offre de prestations. Dans le cadre d'une analyse de l'organisation et de son environnement, elle a identifié des potentiels d'optimisation en matière d'offre de prestations et de collaborations. L'analyse tient compte des évolutions géopolitiques, dont les répercussions se font sentir jusqu'en Suisse. Le traitement des différentes questions ne doit pas se faire dans les unités d'organisation, mais s'inscrire dans une stratégie d'exécution globale et à long terme. La cheffe d'office a dès lors commandé une stratégie d'exécution visant à préciser le positionnement qualitatif de l'offre de prestations et à optimiser les collaborations, tant en interne qu'avec les partenaires externes. Les travaux du projet ont déjà commencé et, avec l'analyse stratégique du contexte, une première étape est même achevée. Au cours du premier trimestre 2026, il s'agira de définir les champs d'action et les objectifs stratégiques qui en découlent pour la période de 2027 à 2035. La stratégie d'exécution viendra compléter celle relative aux infrastructures (stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2033) et le plan directeur qui l'accompagne, lesquels demeurent en vigueur et font l'objet d'une mise en œuvre continue.

Transfert des prestations de transport de l'OEJ à la POCA
Les prestations de transport seront transférées de l'OEJ à la POCA le 1er janvier 2026. Elles sont dorénavant assurées par le Service des transports, rattaché à la division Planification et engagement. Tous les emplois ont été maintenus. Le Service des transports collabore étroitement avec la Centrale de coordination de la détention, laquelle reste compétente pour le placement des personnes détenues. Il traite les mandats de transport, coordonne les transports à destination ou en provenance d'autres cantons et planifie les transports à l'intérieur du canton de Berne, entre les établissements de l'OEJ, les autorités de placement et d'autres institutions. Il assure lui-même l'intégralité des transports à l'intérieur des frontières cantonales.

Plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire : état de la mise en œuvre
Dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur relatif à la stratégie de l'exécution judiciaire, des étapes essentielles ont été achevées au niveau des sous-projets. Pour le projet de la nouvelle construction sur le site de Witzwil et la rénovation de l'EP Hindelbank, les travaux préparatoires en vue des concours sont en grande partie terminés et les comités chargés du suivi des concours ont été institués. Les mises au concours pourront se dérouler comme prévu durant l'année 2026. Outre ces grands projets, l'OEJ a mis en place un processus pour la planification pluriannuelle de l'entretien annuel des infrastructures en collaboration avec l'Office des immeubles et des constructions (OIC). En complément et pour soutenir ce processus, il a introduit un outil informatique de gestion de l'entretien (computer-aided facility management). Celui-ci permet d'investir les moyens disponibles selon une planification à long terme et de garantir que les investissements soient rigoureusement conformes à la stratégie adoptée par le Grand Conseil.

Projet « SIPD@OEJ »
Le projet « SIPD@OEJ » s'est achevé avec succès. Il s'inscrivait dans le thème prioritaire de la sécurité invisible, mis à l'honneur durant l'année sous revue. Il visait à implanter dans l'organisation un processus continu et durable de sécurité de l'information et de protection des données (SIPD). À cet effet, l'OEJ a élaboré les bases stratégiques et organisationnelles d'une gestion active de la SIPD. Les responsabilités ont été clairement définies, les rôles et les processus requis ont été créés et les outils nécessaires ont été définis, implémentés et présentés lors de formations. Grâce au nouveau poste de responsable SIPD@OEJ, les éléments élaborés dans le cadre du projet ont été mis en œuvre sur le plan opérationnel. L'OEJ garantit ainsi que les applications spécialisées dont il est responsable répondent aux exigences du canton de Berne et fassent l'objet d'un controlling adéquat.

Systèmes de sécurité et technologies de l'information
À la suite des travaux décrits ci-devant, l'OEJ a pu lancer deux autres projets centraux portant sur les infrastructures de base des systèmes de sécurité et des technologies de l'information. Durant les années à venir, tous les établissements d'exécution de l'OEJ verront leurs infrastructures techniques réorganisées, partiellement restructurées et mises à niveau selon les normes actuelles. Cette approche comprend aussi bien les réseaux que les systèmes techniques eux-mêmes et les fonctions d'assistance, par exemple des services applicatifs tels que la surveillance des erreurs et des vulnérabilités. Le projet axé sur l'organisation, les systèmes et les applications vise à transférer les systèmes techniques vers les réseaux mis en place de manière autonome dans le cadre du projet d'exten-

sion du réseau. Les réseaux et les systèmes nécessitent donc des adaptations afin d'atteindre le niveau de sécurité informatique visé et de répondre aux exigences cantonales. En outre, il est prévu d'harmoniser les systèmes sur le long terme. Par ces mesures, l'OEJ renforce sa résilience et améliore durablement sa protection contre les cyberattaques.

Développement des processus d'assistance
Par ailleurs, l'OEJ s'est occupé des changements organisationnels liés au projet de développement des processus d'assistance, lancé à l'échelle de la DSE ; il a, en conséquence, procédé à une révision totale de son règlement d'organisation. Il s'agissait, d'une part, de formaliser les nouvelles structures des processus d'assistance et, d'autre part, de définir la nouvelle organisation de l'OEJ, caractérisée par des structures décentralisées. Afin d'accompagner ces changements, la gestion des processus a été repensée et intégrée dans l'application de groupe Adonis. En complément, la gestion des risques a été revue selon une approche intégrée, dotée de nouvelles responsabilités alignées sur les processus opérationnels et consignée dans l'application mise à disposition par le canton.

Enfin, l'ordonnance du 22 août 2018 sur l'exécution judiciaire (OEJ ; RSB 341.11) a fait l'objet d'une révision partielle afin de tenir compte, au niveau de la législation, des décisions de réorganisation telles que le transfert des prestations de transport à la POCA.

Chances et risques

Augmentation constante des taux d'occupation
La forte augmentation des taux d'occupation enregistrée en 2024 et en 2025 devrait se poursuivre au cours des prochaines années. La surpopulation carcérale dans les domaines de la détention provisoire et de la détention pour des motifs de sûreté a encore été aggravée par des problèmes informatiques dans l'encaissement des amendes du côté des autorités judiciaires. Cette situation trouve son origine dans le nouveau système informatique déployé dans l'administration cantonale pour gérer les finances et la comptabilité. Il apparaît au cours de l'exercice sous revue que les ressources humaines ordinaires inscrites au budget et les infrastructures existantes ne suffisent plus. Grâce aux dispositions qu'il a prises, l'OEJ parvient, pour l'heure, à assurer l'exécution des jours de détention à accomplir. Si toutefois la tendance actuelle devait se maintenir sur une période prolongée, ces mesures ne suffiraient plus et des dépenses non budgétées seraient nécessaires dans les domaines des ressources humaines et des infrastructures.

L'OEJ fait face depuis plusieurs années à une augmentation du nombre de jugements rendus, notamment dans le domaine des mesures. Les coûts des soins de base en psychiatrie médico-légale devraient rester constants ces prochaines années. En ce qui concerne le placement, dans le cadre de l'exécution des mesures, d'auteures et auteurs d'infractions souffrant de troubles psychiques dans des cliniques (de psychiatrie médico-légale) spécialisées, la tendance à la hausse amorcée ces dernières années devrait se poursuivre. Il est à noter que les autorités d'exécution des peines et mesures ne sont pas libres de placer les personnes condamnées à leur guise. De plus en plus souvent, les jugements rendus par les tribunaux comportent des recommandations sur le dispositif de prise en charge, formulées sur la base d'expertises médico-légales. Il en résulte fréquemment des placements coûteux dans des cliniques d'autres cantons. L'OEJ n'a guère de marge de manœuvre à cet égard, les placements étant régis par des dispositions légales. En 2023 déjà, des coûts supplémentaires d'environ CHF 4,7 millions avaient été enregistrés en raison de placements ordonnés par les tribunaux et d'une augmentation générale des placements. Cette tendance s'est poursuivie en 2024, engendrant des dépenses supplémentaires d'environ CHF 7,1 millions. Au cours de l'exercice sous revue, les moyens nécessaires ont dépassé le budget de CHF 3,6 millions. Si cette croissance ne peut pas être prise en compte dans la planification financière de l'OEJ, les coûts continueront probablement d'excéder le budget et de nécessiter des crédits supplémentaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales et les établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires)	353 978	379 433
Nombre de journées de travail d'intérêt général	10 173	10 984
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales et les établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires)	965	993
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires) (en %)	100	105
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allégements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés)	211	237
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales et d'établissements d'exécution de peines et mesures	1	0

7.7.5 Population

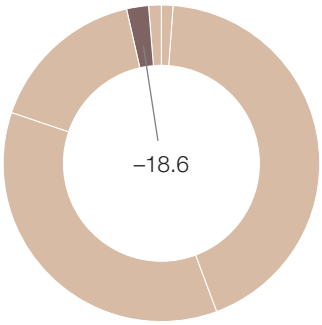

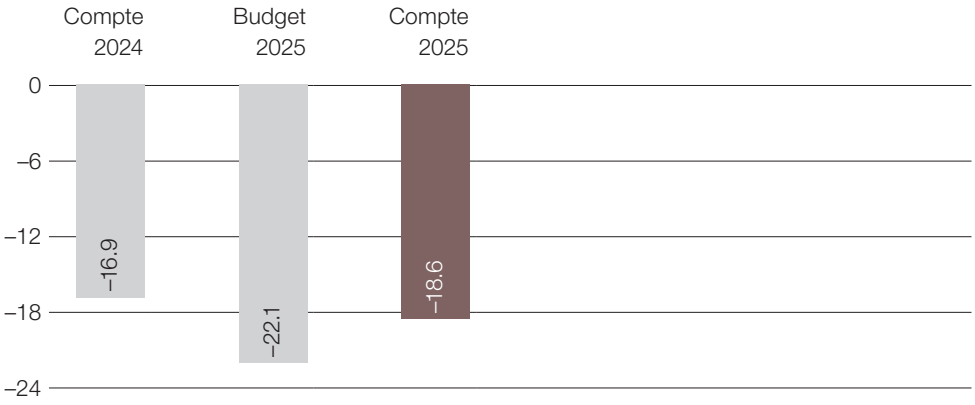

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Exécution du renvoi des demandeurs d'asile et des étrangers et étrangères dont le renvoi est entré en vigueur. Octroi de l'aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés jusqu'à leur départ de Suisse.

Traitement et enregistrement de faits d'état civil naturels ou déclaratoires et de décisions rendues dans le domaine de l'état civil (p. ex. naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfant, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, filiation, adoption, déclaration d'absence, déclaration concernant le changement de sexe, partenariat enregistré et la conversion en mariage, dissolution de partenariat enregistré, lieu de dépôt de mandats pour cause d'inaptitude, déclaration concernant l'autorité parentale conjointe, conven-tion sur l'attribution de la bonification pour tâches éducatives, rectification de registres d'état civil). Traitement de demandes relatives à la reconnaissance en droit suisse de décisions ou d'actes étrangers. Trai-tement de demandes de changement de nom ou de demandes en lien avec le droit de cité (naturalisation, libération du droit de cité). Établissement d'actes d'état civil (notamment acte de naissance, de décès ou de mariage, confirmation de reconnaissance d'enfant ou de déclaration concernant le nom, certificat indi-viduel d'état civil, acte ou certificat de famille, certificat de partenariat, acte d'origine, certificat relatif à l'état de famille enregistré), confirmations, attestations et renseignements en matière d'état civil et de droit de cité, octroi d'autorisations de consulter le registre de l'état civil (recherche, etc.).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité). Saisie de données biométriques pour les documents de voyage du Secrétariat d'État aux migrations.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–56 838 973**	**–57 148 998**	**–61 121 738**	–3 972 740	–7.0 %
30 Charges de personnel	–27 392 748	–28 536 361	–27 645 815	890 546	3.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–5 266 301	–7 260 117	–5 768 131	1 491 986	20.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–301 867	–308 639	–271 256	37 383	12.1 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–20 270 767	–18 414 813	–23 660 860	–5 246 047	–28.5 %
37 Subventions à redistribuer	–350	0	–1 234	–1 234	–
39 Facturation interne	–3 606 939	–2 629 068	–3 774 444	–1 145 375	–43.6 %
Revenu d'exploitation	**39 946 365**	**35 054 768**	**42 677 082**	7 622 314	21.7 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	21 042 117	19 282 669	20 610 925	1 328 256	6.9 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
43 Recettes diverses	50 013	0	102	102	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	18 851 184	15 772 099	22 062 887	6 290 788	39.9 %
47 Subventions à redistribuer	350	0	1 234	1 234	–
49 Imputations internes	2 701	0	1 934	1 934	–
Résultat de l'activité d'exploitation	**–16 892 607**	**–22 094 230**	**–18 444 656**	3 649 574	16.5 %
34 Charges financières	–50 771	–40 000	–151 587	–111 587	< –100.0 %
44 Recette financière	–270	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**–51 041**	**–40 000**	**–151 587**	–111 587	< –100.0 %
Résultat d'exploitation	**–16 943 649**	**–22 134 230**	**–18 596 243**	3 537 988	16.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–16 943 649**	**–22 134 230**	**–18 596 243**	3 537 988	16.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Aide d'urgence et exécution des renvois	–7 813 642	–9 974 998	**–7 518 058**	2 456 940	24.6 %
Loi sur les étrangers et l'intégration	–6 307 336	–6 825 539	**–8 252 061**	–1 426 522	–20.9 %
Demandes et événements relevant de l'état civil	–5 931 334	–7 370 687	**–5 995 065**	1 375 623	18.7 %
Communication de données	76 587	–188 478	**72 129**	260 606	> 100.0 %
Documents d'identité des citoyens suisses	3 032 076	2 225 472	**3 096 812**	871 340	39.2 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

À la clôture de l'exercice 2025, le compte de résultats affiche un solde inférieur de CHF 3,5 millions au montant budgété. Ce résultat s'explique pour l'essentiel comme suit.

Les charges de personnel sont inférieures au budget de CHF 0,9 million, ce qui s'explique principalement par les gains de rotation effectifs et par le retard pris dans le repourvoiement de postes de cadre.

Les charges matérielles et autres charges d'exploitation sont inférieures de CHF 1,5 million au montant budgété, ce qui est dû principalement à un changement de pratique comptable. Certains coûts liés aux retours, au conseil en vue du retour et à l'exécution des renvois sont désormais comptabilisés dans les charges de transfert et non plus dans les charges matérielles et autres charges d'exploitation.

Au total, les charges de transfert sont supérieures au budget de CHF 5,2 millions. Outre le changement de pratique comptable susmentionné, l'augmentation des coûts dans le domaine de l'aide d'urgence a aussi contribué à cette dégradation. Elle est principalement due aux aménagements et déconstructions de centres de retour durant l'année sous revue et au nombre croissant de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence, parmi lesquelles de nombreuses personnes en hébergement spécial et personnes mineures non accompagnées. De plus, la hausse de la demande de documents de voyage suisses a fait augmenter les coûts de production de CHF 1,1 million. Ceux-ci sont compensés par les revenus supplémentaires en découlant et sont sans répercussion sur le solde de l'OPOP.

Les dépenses pour les imputations internes ont dépassé le budget de CHF 1,1 million en raison de l'augmentation des frais de détention, notamment des frais de détention en vue du renvoi ou de l'expulsion, qui sont remboursés à l'OEJ.

Les émoluments ont généré des recettes supérieures au budget de CHF 1,3 million. CHF 0,9 million provient du Service des documents d'identité, la demande de documents de voyage suisses ayant augmenté. CHF 0,4 million provient du Service de l'état civil et des naturalisations.

Les revenus de transfert sont supérieurs de CHF 6,3 millions au montant budgété. D'une part, le revenu de la compensation des charges visant à couvrir proportionnellement les coûts de l'aide d'urgence a baissé de CHF 0,9 million. D'autre part, l'augmentation de la demande de documents de voyage suisses et la hausse des remboursements de frais d'administration et d'exécution de renvois par la Confédération ont conduit à une augmentation des revenus de CHF 2,3 millions. En outre, au moment de l'établissement du budget 2025, les remboursements de frais de personnel et d'infrastructure effectués par l'Association des services cantonaux de migration (ASM) n'avaient pas été pris en compte, ce qui conduit à une hausse supplémentaire des revenus de CHF 0,6 million. Enfin, l'augmentation du forfait versé par la Confédération pour l'aide d'urgence et la hausse du nombre de placements de bénéficiaires de

l'aide d'urgence entraînent encore une amélioration de CHF 4,3 millions.

Priorités de développement

Octroi de l'aide d'urgence
Le nombre de demandes d'asile et de statut de protection S a légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Le nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence a augmenté en raison de dérangements majeurs toujours présents dans l'exécution des renvois, comme la suspension des transferts Dublin par l'Italie et des restrictions supplémentaires. Grâce à l'augmentation de la capacité des centres de retour de Champion et d'Enggistein en 2024, le nombre de places à disposition est resté suffisant. En remplacement du centre de retour de Bellelay, dont l'autorisation d'exploitation a échu lors de l'année sous revue, un centre a ouvert à l'été 2025 dans des bâtiments du canton situés Quai du Bas à Bienne, après quelques travaux d'aménagement. Il accueille uniquement des familles et des femmes seules. En outre, un nouveau centre a ouvert en automne 2025 à Büren an der Aare en remplacement du centre souterrain de Berne-Brünnen. L'emplacement de Berne-Brünnen reste une réserve stratégique dans le portefeuille de l'OPOP. À la fin de l'année sous revue, le canton exploitait six centres de retour, dont trois destinés uniquement aux familles et aux femmes seules. La capacité d'accueil maximale de l'ensemble des centres est de 636 personnes.

Réorganisation du Service des migrations et de la section Soutien à la direction et services
Afin de répondre aux actuelles et futures exigences du domaine des migrations, le Service des migrations a été séparé en deux services : « Entrée et séjour » et « Aide d'urgence et retour ». L'aplanissement de la hiérarchie et l'intégration des deux services dans la direction de l'OPOP ont pour but de raccourcir les processus de décision et de renforcer les deux domaines juridiques en question. Ce projet a démarré par une analyse au printemps 2025. L'ensemble du personnel en a été informé en octobre, et la nouvelle organisation entrera en vigueur le 1er janvier 2026. La section « Soutien à la direction et services » a également été réorganisée : certaines tâches du Service des migrations y sont intégrées et la transformation numérique se poursuit de façon plus professionnelle.

Transformation numérique – nouvelles applications spécialisées pour les offices de l'état civil
L'introduction des nouvelles applications spécialisées pour les offices de l'état civil, qui comprennent un système de réservation en ligne de rendez-vous pour les mariages et les actes officiels, a pris plusieurs mois de retard. Les coûts restent toutefois conformes au budget. L'introduction est prévue en 2026.

Chances et risques

Service des migrations (SEMI)
Malgré un renforcement des contrôles aux frontières dans le bassin méditerranéen et une accélération des procédures, les flux migratoires provenant d'Afrique du Nord sont constants et il est souvent difficile de rapatrier les personnes concernées en raison de l'absence de documents d'identité. En outre, les pays d'origine ne coopèrent pas tous de la même façon. En conséquence de cela et des restrictions évoquées précédemment concernant l'exécution des renvois, le nombre de personnes prises en charge par l'OPOP dans l'attente de leur renvoi s'est maintenu à un niveau élevé tout au long de l'année sous revue. Tant que les rapatriements dans les pays d'origine et les renvois Dublin vers l'Italie demeureront limités, il n'y a pas lieu de penser que la situation dans le domaine de l'aide d'urgence se détendra. Dans tout le pays, la commission d'infractions par des personnes sans titre de séjour représente un défi de taille. Afin d'améliorer la collaboration au-delà des frontières cantonales et avec la Confédération, le SEMI est représenté au sein de la « Taskforce multirécidivistes LEI/LAsi ».

Dans le domaine des étrangers, la charge de travail liée à l'examen des autorisations de séjour et d'établissement reste lourde. Les cas sont toujours plus complexes et le nombre de procédures de recours augmente.

Service des documents d'identité (SDI)
La demande de documents de voyage suisses a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, s'établissant à l'un des niveaux les plus élevés qu'elle ait connu depuis l'introduction de la nouvelle procédure de demande, en 2010. Au total, 214 730 passeports et cartes d'identité ont été établis en 2025. En outre, le SDI a saisi les données biométriques de 28 418 personnes étrangères pour l'établissement de leur titre de séjour ; il a aussi effectué 3110 saisies pour l'établissement de documents de voyage en faveur du SEM. Au niveau de la charge de travail, les fluctuations saisonnières sont parfois importantes, mais elles sont bien gérées grâce à une planification active avec un temps de travail annuel flexible, et grâce à l'engagement de collaboratrices et collaborateurs pour une durée déterminée. Au cours de l'année, les sept centres de documents d'identité proposaient ainsi presque toujours un créneau possible pour un rendez-vous sous cinq jours ouvrés, tout en remplissant leurs créneaux à presque 100,0 pour cent.

Service de l'état civil et des naturalisations (SECN)
Le SECN a enregistré 10 139 décès durant l'année sous revue, un nombre qui se trouve dans la moyenne de ces dernières années. Par contre, le nombre de naissances a de nouveau légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Les 9642 naissances de 2025 sont inférieures de 497 au nombre de décès. 3864 mariages ont eu lieu, soit une diminution de 2,2 pour cent par rapport à l'année précédente. Dans l'ensemble cependant, la charge de travail du SECN a augmenté, notamment dans les affaires suivantes : naturalisations ordinaires (+16,0 %), décisions concernant l'inscription d'actes étrangers (+7,0 %), déclarations concernant le sexe (+10,6 %) et déclarations concernant le nom (+7,5 %). Pour faire face aux fluctuations de la charge de travail selon les sites et les domaines d'activité, des transferts de postes ont parfois eu lieu à l'interne. Des collaboratrices et collaborateurs ont aussi apporté leur aide sur d'autres sites ou dans d'autres domaines juridiques pour des durées limitées.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence au 31.12.	583	722
Nombre de personnes nouvellement bénéficiant de l'aide d'urgence selon la décision du SEM	1 448	1 421
Naturalisations ordinaires	2 589	3 004
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	3 583 000	3 627 000
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	257 698	234 134
Part des réservations de rendez-vous via Internet pour les demandes de passeport et de cartes d'identité (en %)	78	78

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires

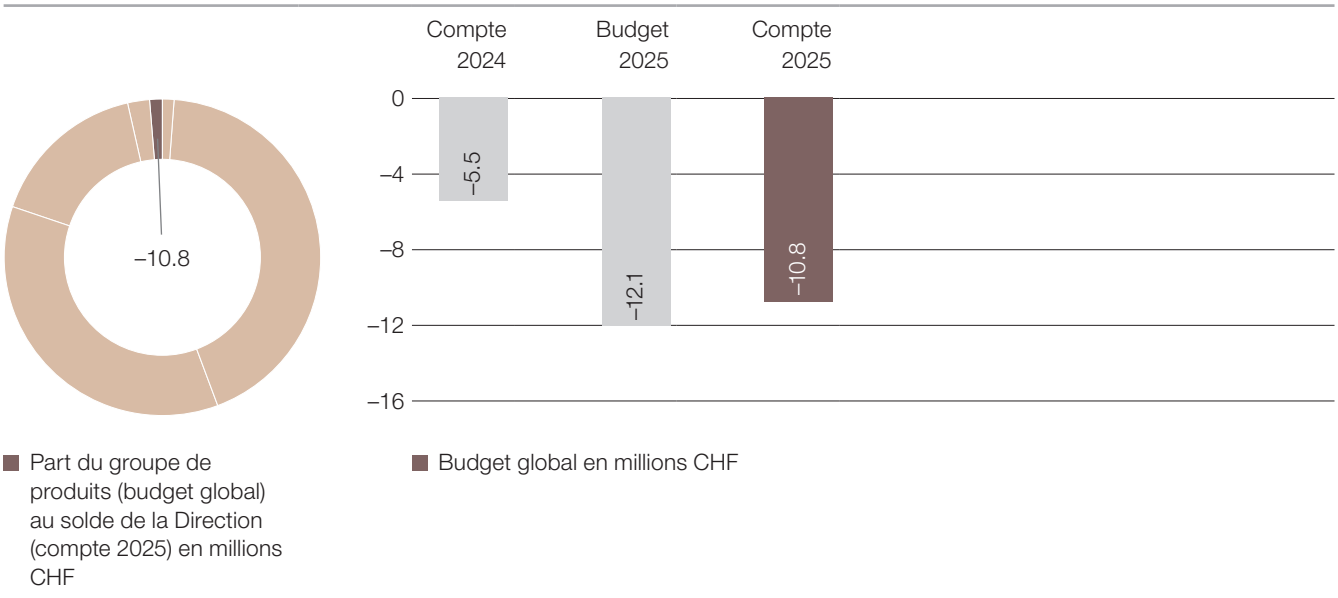

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

■ Budget global en millions CHF

Description

La protection de la population a pour but de sauvegarder la population et ses bases d'existence en cas d'événement majeur, de catastrophe, de situation d'urgence ou de conflit armé. Si des dommages se pro-duisent, elle contribue à limiter les dégâts et à maîtriser l'événement. Pour ce faire, elle établit des planifi-cations relatives à la préparation et aux mesures d'urgence, prend en charge les tâches de coordination entre ses différents partenaires et assure l'instruction et le perfectionnement des organes de conduite civils, entre autres attributions. L'organe de conduite cantonal (OCCant) assiste le Conseil-exécutif dans la gestion des événements dommageables tout en participant au système de protection de la population.

Dans le canton de Berne, la protection civile est avant tout l'affaire des communes. Cependant, face à la Confédération, le canton répond de la bonne application des prescriptions du droit fédéral et de la confor-mité des organisations de protection civile aux standards d'instruction et d'organisation. Il veille aussi à l'uniformité de l'instruction et du perfectionnement des personnes astreintes à la protection civile et coor-donne l'instruction avec les services impliqués à la Confédération et dans les communes. Il conseille, assiste, accompagne et contrôle les organisations communales de protection civile et assume des tâches de coordination pendant certaines interventions de la protection civile. Enfin, il est responsable des abris et des constructions protégées, mais aussi des sirènes.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les installations militaires cantonales bernoises sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coachs de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la Directions de la sécurité dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–24 730 594**	**–27 663 659**	**–28 298 385**	–634 726	–2.3 %
30 Charges de personnel	–13 283 862	–14 560 674	–14 033 621	527 053	3.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–4 428 368	–5 235 623	–4 976 822	258 801	4.9 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–120 697	–158 718	–125 579	33 139	20.9 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	–1 258 499	–3 000 000	–3 355 675	–355 675	–11.9 %
36 Charges de transfert	–3 867 671	–3 097 624	–3 870 905	–773 281	–25.0 %
37 Subventions à redistribuer	–1 246 904	–1 241 020	–1 157 560	83 460	6.7 %
39 Facturation interne	–524 593	–370 000	–778 223	–408 223	< –100.0 %
Revenu d'exploitation	**15 587 920**	**15 583 638**	**17 146 626**	1 562 988	10.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	6 272 948	7 284 618	8 378 499	1 093 881	15.0 %
43 Recettes diverses	6 654	0	7 187	7 187	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	3 514 141	2 090 000	2 774 400	684 400	32.7 %
46 Revenus de transfert	4 378 933	4 790 500	4 678 844	–111 656	–2.3 %
47 Subventions à redistribuer	1 246 904	1 241 020	1 157 560	–83 460	–6.7 %
49 Imputations internes	168 341	177 500	150 137	–27 363	–15.4 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–9 142 674**	**–12 080 021**	**–11 151 759**	928 262	7.7 %
34 Charges financières	333	0	–44 641	–44 641	–
44 Recette financière	3 641 936	0	356 342	356 342	–
Résultat du financement	**3 642 269**	**0**	**311 701**	311 701	–
Résultat d'exploitation	**–5 500 405**	**–12 080 021**	**–10 840 057**	1 239 964	10.3 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–5 500 405**	**–12 080 021**	**–10 840 057**	1 239 964	10.3 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Coordination de la protection de la population	–6 309 579	–7 599 776	**–6 384 706**	1 215 069	16.0 %
Sport	–2 767 884	–3 999 214	**–3 956 233**	42 981	1.1 %
Affaires militaires	1 211 028	1 452 152	**601 091**	–851 062	–58.6 %
Infrastructure	2 366 030	–1 933 184	**–1 100 209**	832 975	43.1 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Dans le compte annuel 2025, le compte de résultats boucle sur un solde de CHF 1,2 million en dessous du budget, ce qui s'explique pour l'essentiel comme suit.

Les frais de personnel ont représenté CHF 0,5 million de moins que prévu, en raison notamment de gains de rotation et de postes restés vacants un certain temps avant d'être repourvus. L'OSSM s'attend toutefois à davantage utiliser son enveloppe budgétaire à l'avenir, étant donné les nouvelles tâches qui lui incomberont à partir de 2026 et les économies inscrites au budget pour cette année.

Les charges matérielles et autres charges d'exploitation n'ont pas non plus atteint le montant budgété : elles y sont inférieures d'environ CHF 0,3 million, en raison d'économies réalisées sur les autres prestations de tiers et d'autres variations mineures. Le budget de ce poste a déjà été diminué pour 2026.

À l'inverse, le montant prévu pour les charges de transfert a été dépassé de CHF 0,8 million. La majeure partie de cet écart (CHF 0,7 mio) est liée au Fonds des contributions de remplacement (financement spécial) ; la fortune du fonds ayant été modifiée en conséquence (groupes de matières 35 et 45), il n'y a au final pas de répercussions sur le solde de l'OSSM. Le reste de l'écart est dû à diverses variations mineures au niveau des charges.

Les charges liées à la facturation interne de prestations ont dépassé les prévisions de CHF 0,4 million. Cet excédent n'a toutefois pas d'influence notable sur le solde de l'OSSM dans son ensemble ; il correspond aux revenus générés par les locaux affermés sur le site

de la caserne, qui figurent dans le groupe de matières 44. En vertu d'une convention avec l'OIC, les montants encaissés par l'OSSM pour ces locaux début 2025 ont été intégralement transférés à l'OIC à titre de facturation interne.

Du côté des revenus, l'OSSM a enregistré un excédent de CHF 1,1 million au niveau des rémunérations (groupe de matières 42). Sur cet excédent, une somme de CHF 0,1 million provient des revenus des cours dans le domaine de l'encouragement du sport ; les amendes prononcées en vertu du Code pénal militaire ont généré un supplément de CHF 0,3 million ; un montant identique est dû à la location de locaux dans les installations militaires cantonales. Le montant restant, d'un peu moins de CHF 0,4 million, est lié aux contributions de remplacement versées sur le fonds ad hoc ; il est intégralement porté au financement spécial et n'a pas d'effets sur le solde de l'OSSM.

Les revenus de transfert sont inférieurs de CHF 0,1 million au montant budgété. Ce résultat s'explique par une baisse des revenus escomptés dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir à hauteur de CHF 0,8 million – une baisse qui confirme une tendance observée depuis plusieurs années et sur laquelle l'OSSM n'a aucune influence (cf. « Chances et risques »). Le budget 2026 a été adapté en conséquence. La baisse des revenus dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir est toutefois largement compensée par des revenus que l'OSSM n'avait pas prévus en 2025 dans les domaines des sirènes (contributions fédérales), des ouvrages de protection (indemnisations versées par les communes pour des prestations dont elles ont bénéficié) et du sport (subvention du Fonds du sport à l'achat de terrains de gazon synthétique dans le cadre des mesures de pérennisation de l'Euro féminin 2025).

Priorités de développement

Les priorités de développement de l'OSSM peuvent être résumées comme suit:

Sport
La mise en œuvre des mesures prévues dans la stratégie sportive du canton de Berne se poursuit. De plus, la stratégie doit être revue et mise à jour.

Protection civile
La protection civile dans le canton de Berne sera développée et les changements prescrits par la Confédération seront appliqués. Une attention particulière sera apportée à l'instruction de la protection civile, compte tenu du transfert de la compétence en la matière des communes au canton à partir de 2030.

Protection de la population
Dans ce domaine, de nouvelles planifications et stratégies seront élaborées et mises en œuvre, telles que la réorganisation de l'organe de conduite cantonal conformément aux dispositions de la nouvelle LCPP, entrée en vigueur en 2026. L'OSSM met aussi l'accent sur la reprise des nouvelles tâches dans le domaine des ouvrages de protection.

Affaires et infrastructure militaires
Une attention particulière est accordée à la mise en œuvre des tâches attribuées au canton par la Confédération dans le domaine de l'administration militaire, notamment de la taxe d'exemption de l'obligation de servir. En outre, l'OSSM continue de gérer le site des installations militaires cantonales.

Chances et risques

Il n'est pas possible, pour l'heure, de déterminer avec certitude les effets à long terme des nouvelles étapes du développement de l'armée sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes. Le résultat pourrait être déficitaire (tendance observée dans le domaine de la taxe d'exemption de l'obligation de servir) comme bénéficiaire (tendance observée dans le domaine des amendes).

De même, on ignore quels seront les effets sur les activités de l'OSSM de la baisse tendancielle des effectifs de la protection civile, d'une éventuelle modification du système de l'obligation de servir au niveau fédéral et de l'introduction d'une journée d'information obligatoire pour les femmes.

En adoptant la LCPP, le Grand Conseil a décidé, le 11 septembre 2024, que les Suissesses et les personnes étrangères titulaires d'un permis d'établissement auraient l'obligation, à l'âge de 23 ans, de participer à des séances d'information sur la sécurité dans le canton de Berne. Cette nouvelle tâche entraînera des dépenses supplémentaires qui n'ont pas encore été inscrites au budget. En raison d'une procédure de recours pendante devant le Tribunal fédéral, on ignore pour l'heure si et quand les séances d'information pourront avoir lieu. On estime toutefois qu'elles pourraient commencer en 2027, de sorte que les dépenses supplémentaires qu'elles engendreront n'ont pas encore été prises en compte dans le budget 2026. Certaines dépenses dès 2026 ne sont toutefois pas exclues.

Également adoptée par le Grand Conseil le LCPCi prévoit le transfert de la compétence pour l'instruction de la protection civile des communes au canton à compter de l'année 2030. Les dépenses supplémentaires nécessaires seront alors compensées par la péréquation financière et la compensation des charges.

La nouvelle donne en matière de sécurité et l'augmentation potentielle des catastrophes naturelles et anthropiques devraient avoir des répercussions sur les activités de l'OSSM, mais il n'est actuellement pas possible de savoir dans quelle mesure.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Affaires militaires : annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	26 398	23 778
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	42 108	39 045
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	10 323	10 742
Nombre de moniteurs J+S actifs	24 963	26 076
Protection civile : nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	7 190	6 818
Protection civile : nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	45 926	45 136
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	214 233	213 714

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Constributions de remplacement

L'art. 62 de la loi fédérale du 20 décembre 2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi ; RS 520.1) dispose que les contributions de remplacement reviennent au canton et qu'elles servent en premier lieu à financer les abris publics communaux et à moderniser les abris privés. Le solde peut être affecté à d'autres mesures de protection civile.

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–4 785 816**	**–5 090 000**	**–6 143 675**	–1 053 675	–20.7 %
Revenus	**4 785 816**	**5 090 000**	**6 143 675**	1 053 675	20.7 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–13 176	0	–13 600	–13 600	–
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	–1 258 499	–3 000 000	–3 355 675	–355 675	–11.9 %
36 Charges de transfert	–3 424 141	–2 000 000	–2 684 400	–684 400	–34.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–90 000	–90 000	–90 000	0	0.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	1 271 675	3 000 000	3 369 275	369 275	12.3 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	3 514 141	2 090 000	2 774 400	684 400	32.7 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

– Patrimoine net positif *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Solde au 01.01.	74 654 405	75 564 405	72 398 763	–3 165 642	–4.2 %
Solde au 31.12.	72 398 763	76 474 405	72 980 038	–3 494 367	–4.6 %
Évolution	–2 255 642	910 000	**581 275**	–328 725	–36.1 %

Commentaire

La LPPCi prévoit depuis 2012 que les contributions de remplacement pour la construction d'abris reviennent aux cantons, qui constituent un fonds de financement spécial. Des montants peuvent être prélevés sur le fonds pour des mesures dans le domaine de la construction d'abris, pour la réalisation du contrôle périodique des abris, pour des acquisitions de matériel par des organisations de protection civile et pour la couverture des frais administratifs du fonds.

Les recettes dépendent directement de l'activité de construction dans le canton et les dépenses sont influencées par le nombre de demandes de prélèvement. Les moyens du fonds ne peuvent être affectés qu'aux buts fixés par la Confédération : ils sont réservés aux abris publics et privés et à d'autres mesures de protection civile.

Les montants prélevés sur le fonds ont totalisé environ CHF 2,7 millions dans les charges de transfert (groupe de matières 36), auxquels s'ajoute un montant forfaitaire d'un peu moins de CHF 0,1 million pour l'administration du fonds (groupe de matières 39). Il en résulte un besoin supplémentaire de CHF 0,7 million dans les charges de transfert par rapport au budget.

À l'opposé, les contributions de remplacement ont généré des revenus d'un montant total de CHF 3,4 millions (groupe de matières 42). Il en résulte un excédent de CHF 0,4 million par rapport au budget. Les recettes proviennent des contributions fixées par la loi et versées par les maîtres d'ouvrage exemptés de l'obligation de construire leur propre abri.

Au final, la fortune du fonds a augmenté de CHF 0,6 million en 2025 pour atteindre CHF 73,0 millions au 31 décembre 2025.

7.9 Fonds

7.9.1 Fonds de loterie

La part des bénéfices nets de la Loterie intercantonale est versée au Fonds de loterie.

	Compte 2024	Compte 2025	Ecart p. rapp. compte 2024 CHF	%
Recettes				
Part des bénéfices SWISSLOS	70 350 801	82 716 868	12 366 067	17.6 %
Remboursement de la contribution COVID	58 670	0	–58 670	–100.0 %
Intérêt	84 995	0	–84 995	–100.0 %
Total recettes	**70 494 466**	**82 716 868**	12 222 402	17.3 %
Dépenses				
Culture	–2 082 741	–3 480 770	–1 398 029	–67.1 %
Conservation des monuments historiques et protection du paysage	–9 525 801	–9 663 874	–138 073	–1.4 %
Nature + protection de l'environnement	–3 675 490	–1 341 310	2 334 180	63.5 %
Coopération au développement et secours en cas de catastrophe	–3 325 940	–3 556 730	–230 790	–6.9 %
Société	–2 907 915	–5 115 500	–2 207 585	–75.9 %
Subventions périodiques	–6 486 401	–6 280 543	205 858	3.2 %
Utilité publique ou bienfaisance	–3 440	0	3 440	100.0 %
Alimentation Fonds d'encouragement des activités culturelles INC	–14 070 000	–16 543 370	–2 473 370	–17.6 %
Alimentation Fonds du sport	–17 580 000	–28 950 900	–11 370 900	–64.7 %
Frais administratifs	–650 597	–624 230	26 367	4.1 %
Transfert FL CJB à FEAC CJB (art. 21a LStP)[1]	–450 000	–120 000	330 000	73.3 %
Régularisation des projets 2025	0	–1 296 939	–1 296 939	–100.0 %
Total dépenses	**–60 758 325**	**–76 974 166**	–16 215 841	–26.7 %
Total recettes	70 494 466	82 716 868	12 222 402	17.3 %
Total dépenses	–60 758 325	–76 974 166	–16 215 841	–26.7 %
Excédent des recettes (+) / Excédent des dépenses (–)	**9 736 141**	**5 742 702**	–3 993 439	–41.0 %
Etat de la fortune	**31.12.2024**	**31.12.2025**		
Fortune initiale compte courant	152 371 299	162 107 440	9 736 141	6.4 %
Excédent des recettes (+) / Excédent des dépenses (–)	9 736 141	5 742 702	–3 993 439	–41.0 %
Etat compte courant Fonds de loterie	**162 107 440**	**167 850 142**	5 742 702	3.5 %
Etat subventions promises	–59 883 430	–45 219 202	14 664 228	24.5 %
Fortune nette Fonds de loterie	**102 224 010**	**122 630 940**	20 406 930	20.0 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

[1] Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (LStP ; RSB 102.1)

7.9.2 Fonds du sport

Le Fonds du sport est utilisé pour la construction et l'entretien d'installations sportives, l'acquisition de matériel sportif, des cours, des manifestations sportives et des compétitions, ainsi que pour des mesures spéciales de promotion du sport.

	Compte 2024	Compte 2025	Ecart p. rapp. compte 2024 CHF	%
Recettes				
Attribution du Fonds de loterie	17 580 000	28 950 900	11 370 900	64.7 %
Part au produit de la liquidation de la société du Sport-Toto	2 626 521	0	–2 626 521	–100.0 %
Intérêt	19 446	0	–19 446	–100.0 %
Total recettes	**20 225 967**	**28 950 900**	8 724 933	43.1 %
Dépenses				
Infrastructures sportives	–6 848 650	–3 658 458	3 190 192	46.6 %
Grands engins d'entretien	–5 630	–20 000	–14 370	–100.0 %
Matériel sportif	–1 697 100	–1 868 720	–171 620	–10.1 %
Relève dans le sport populaire	–1 976 622	–1 972 246	4 376	0.2 %
Relève dans le sport de compétition	–4 564 562	–1 534 589	3 029 973	66.4 %
Cours	–199 280	–228 310	–29 030	–14.6 %
Subventions aux fédérations	–255 790	–255 790	0	0.0 %
Compétitions européennes	–141 570	–126 470	15 100	10.7 %
Compétitions sportives	–2 025 275	–1 817 690	207 585	10.2 %
Projets particuliers de promotion du sport	–30 000	–10 000	20 000	66.7 %
Promotion mesures particulières	–14 710	–2 220	12 490	84.9 %
Frais administratifs	–572 107	–515 509	56 598	9.9 %
Régularisation des projets 2023	1 602 353	0	–1 602 353	–100.0 %
Régularisation des projets 2025	0	–12 183 818	–12 183 818	–100.0 %
Total dépenses	**–16 728 943**	**–24 193 820**	–7 464 877	–44.6 %
Total recettes	20 225 967	28 950 900	8 724 933	43.1 %
Total dépenses	–16 728 943	–24 193 820	–7 464 877	–44.6 %
Excédent des recettes (+) / Excédent des dépenses (–)	**3 497 024**	**4 757 080**	1 260 056	36.0 %
Etat de la fortune	**31.12.2024**	**31.12.2025**		
Fortune initiale compte courant	35 734 328	39 231 352	3 497 024	9.8 %
Excédent des recettes (+) / Excédent des dépenses (–)	3 497 024	4 757 080	1 260 056	36.0 %
Etat compte courant Fonds du sport	**39 231 352**	**43 988 432**	4 757 080	12.1 %
Etat subventions promises	–21 387 980	–16 162 353	5 225 627	24.4 %
Fortune nette Fonds du sport	**17 843 372**	**27 826 079**	9 982 707	55.9 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025)

en millions CHF	Charges	Revenus
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.3	0.3
Prestations de services finances du groupe	–74.5	499.9
Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	–310.8	1 758.6
Impôts et prestations de services	–276.8	6 623.5
Personnel	105.6	4.5
Informatique et organisation	–140.7	0.3

8.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

en millions CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4.4	–4.5	–4.0	0.6	12.2 %
Prestations de services finances du groupe	77.2	250.2	425.3	175.2	70.0 %
Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	1 318.0	1 444.4	1 447.9	3.4	0.2 %
Impôts et prestations de services	6 076.4	6 241.1	6 346.7	105.6	1.7 %
Personnel	–33.2	–11.4	110.1	121.5	> 100.0 %
Informatique et organisation	–39.0	–139.3	–140.4	–1.1	–0.8 %
Total	**7 394.9**	**7 780.5**	**8 185.7**	405.2	5.2 %

8.3 Priorités de l'activité

Le Conseil-exécutif a communiqué en mars 2025 les résultats des comptes de 2024. Ceux-ci ont clôturé sur un excédent de revenus de CHF 10,7 millions et un solde de financement négatif de CHF 157,5 millions.

En 2025, la FIN a comme d'habitude piloté et coordonné le processus cantonal de planification visant à l'élaboration du budget 2026 et du plan intégré mission-financement 2027 à 2029. Le Grand Conseil a adopté durant sa session d'hiver 2025 la planification que lui a présentée le Conseil-exécutif. Le budget 2026 table sur un excédent de revenus de CHF 385,0 millions et une réduction de CHF 29,0 millions de la dette.

Durant l'année sous rapport, la deuxième étape du projet « Enterprise Resource Planning » (ERP) s'est achevée, et la troisième a démarré. Celle-ci vise principalement à simplifier et à mettre en réseau les processus de support, en s'appuyant sur les résultats et les enseignements tirés des deux premières étapes.

Le Grand Conseil a examiné en première lecture, le projet de modification de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 6931.1) soumis par le Conseil-exécutif. Ce texte prévoit l'indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain des communes de Berthoud et de Langenthal, en plus de celle déjà versée à Berne, Bienne et Thoune.

Lors de sa session d'automne 2025, le Grand Conseil a examiné en première lecture le projet de révision 2027 de la loi du 21 mai 2000 sur les impôts (LI; RSB 661.11) dont l'objectif principal est de mettre en œuvre diverses mesures définies dans la stratégie fiscale arrêtée par le Conseil-exécutif pour les années 2023 et suivantes.

Les travaux se sont poursuivis dans le projet « NewEO » qui vise à développer un nouveau système pour l'évaluation officielle des immeubles destiné à l'Intendance des impôts.

Les mesures définies dans la Stratégie relative au personnel des années 2024 à 2027 ont été traitées conformément au calendrier prévu.

Durant sa session d'été 2025, le Grand Conseil a adopté la loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité élaborée par la FIN. Ce texte adapte les dispositions cantonales en matière de sécurité aux risques et normes actuels.

L'Office d'informatique et d'organisation (OIO) a pu achever courant 2025 l'intégration du nouveau service d'authentification des autorités suisses AGOV dans le service d'authentification cantonal BE-Login. Plusieurs centaines de milliers de personnes qui utilisent les cyberservices cantonaux (p. ex. la déclaration d'impôt en ligne) se connectent désormais via AGOV.

En mars 2025, le Conseil-exécutif a adopté à l'intention du Grand Conseil un rapport détaillé sur la participation du canton dans la Banque cantonale bernoise (BCBE). L'évaluation de cette participation aux plans économique, financier et juridique en constituait le point central. Le Grand Conseil a pris connaissance de ce rapport durant sa session d'été 2025, et approuvé le maintien de la participation majoritaire du canton dans la BCBE.

8.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–902 367 988**	**–953 024 723**	**–750 822 293**	202 202 429	21.2 %
Revenus	**8 297 313 190**	**8 733 516 580**	**8 936 506 496**	202 989 916	2.3 %
Solde	**7 394 945 205**	**7 780 491 859**	**8 185 684 206**	405 192 347	5.2 %
Charges					
30 Charges de personnel	–173 771 357	–155 677 349	–35 238 318	120 439 032	77.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–238 463 014	–229 225 152	–231 173 457	–1 948 304	–0.8 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–10 183 098	–13 077 031	–11 845 099	1 231 931	9.4 %
34 Charges financières	–53 468 529	–63 750 500	–48 800 665	14 949 836	23.5 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–367 669 177	–356 576 600	–370 717 616	–14 141 016	–4.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–58 812 810	–134 718 088	–53 047 136	81 670 952	60.6 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	5 831 146 565	5 849 600 000	6 059 428 012	209 828 012	3.6 %
41 Régales et concessions	106 473	100 000	294 551 982	294 451 982	> 100.0 %
42 Rémunérations	55 205 961	45 990 000	56 600 979	10 610 979	23.1 %
43 Recettes diverses	125 179	100 000	385 055	285 055	> 100.0 %
44 Recette financière	172 770 185	225 865 000	185 260 187	–40 604 813	–18.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	39 546	2 000	500	–1 500	–98.7 %
46 Revenus de transfert	2 098 785 728	2 207 178 000	2 241 108 067	33 930 067	1.5 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	23 216 187	270 312 290	49 312 569	–220 999 721	–81.8 %
49 Facturation interne	115 917 366	134 369 290	49 859 145	–84 510 145	–62.9 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats de la FIN clôture en 2025 sur un excédent de revenus de CHF 8185,7 millions, soit un montant supérieur de CHF 405,2 millions (5,2 %) à celui budgété. Compte tenu du facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton (CHF 136,0 mio), qui est inscrit comme revenu au budget, ce résultat découle d'une augmentation des revenus (CHF 423,5 mio) et d'une diminution des charges (CHF 120,5 mio) par rapport aux prévisions budgétaires (imputations internes non comprises).

Du côté des revenus, les améliorations résultent en particulier de l'évolution positive des recettes fiscales du canton (CHF +209,8 mio) et de la distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) (CHF +237,9 mio) qui n'avait pas été budgété. Sont également supérieurs aux prévisions budgétaires les dividendes sur les participations cantonales (CHF +13,8 mio), les contributions (CHF +10,6 mio) et les revenus de transfert (CHF +33,9 mio), avec des recettes supplémentaires marquantes en ce qui concerne l'impôt fédéral et l'impôt anticipé. Un revenu extraordinaire provient d'un nouveau prélèvement sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, destiné à financer l'augmentation des besoins d'investissement du canton par rapport aux besoins ordinaires (CHF 450,0 mio). D'un montant de CHF 49,3 millions, ce prélèvement est inférieur de CHF 85,0 millions aux prévisions budgétaires.

Du côté des charges, la réévaluation annuelle des provisions pour les cotisations de financement des deux caisses de pension ainsi que pour les primes de fidélité futures du personnel se traduit par une baisse considérable des charges de personnel (CHF -119,0 mio). Comme la Caisse de pension bernoise (CPB) affichait un degré de couverture supérieur à 100,0 pour cent fin 2025, le reste des provisions constituées pour les cotisations de financement (CHF 126,1 mio) a pu être dissous. Par contre, il a fallu constituer de nouvelles provisions (CHF +7,1 mio) pour la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) et pour les primes de fidélité. Par ailleurs, la diminution des charges financières par rapport au montant budgété (CHF -14,9 mio) a été neutralisée par la hausse des charges de transfert (CHF +14,1 mio), puisque les quotes-parts de revenus destinées à des tiers étaient supérieures aux prévisions.

8.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–10 790 561**	**–8 192 154**	**–7 225 819**	966 335	11.8%
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Solde	**–10 790 561**	**–8 192 154**	**–7 225 819**	966 335	11.8%
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–18 198	0	–11 286	–11 286	–
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0%
52 Immobilisations incorporelles	–10 772 363	–8 192 154	–7 214 533	977 621	11.9%
54 Prêt	0	0	0	0	0.0%
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0%
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0%
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0%
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0%
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0%
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0%
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements de la FIN présente CHF 7,2 millions de dépenses en 2025, soit une baisse de CHF 1,0 million par rapport aux prévisions budgétaires. Alors que les charges inscrites à l'actif au titre du projet ERP (CHF 3,5 mio) sont inférieures à celles prévues au budget (CHF -0,9 mio), les montants activés dans le cadre du remplacement des applications fiscales spécialisées (CHF 3,7 mio) se situent au niveau budgété (CHF -0,1 mio).

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

2021	2022	2023	2024	2025
999.5	1 004.3	1 031.9	1 042.7	1 055.4

Commentaire

L'effectif du personnel de la FIN exprimé en nombre de postes à plein temps ou équivalents plein temps (EPT) a augmenté durant l'année sous rapport. Cette évolution résulte pour l'essentiel de nouvelles tâches en lien avec la mise en œuvre de l'imposition minimale de l'OCDE (2,0 EPT), d'une nouvelle tranche d'internalisation de postes d'estimateurs et estimatrices cantonaux de l'évaluation officielle, sans incidence sur les coûts (4,0 EPT), et d'une diminution des postes vacantes, en particulier à l'OIO.

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit

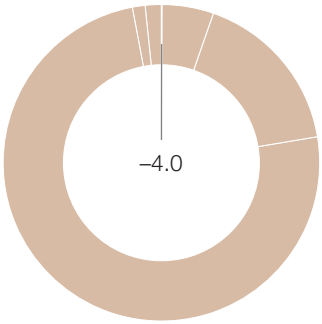

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

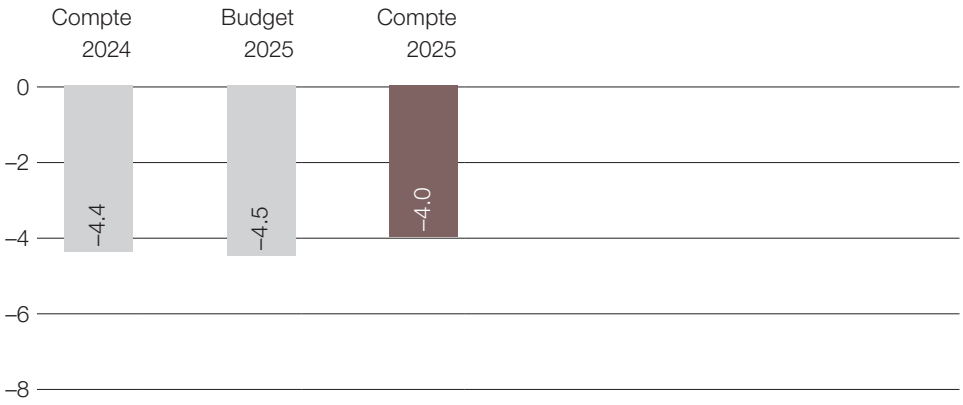

Budget global en millions CHF

Description

Prestations de services relevant du groupe de produits «Gestion interne de la Direction, politique financière et droit»:

soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement des DIR/CHA dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique;
législation dans le domaine de compétence de la Direction des finances (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office); instruction des recours contre des décisions des offices; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–4 680 817**	**–4 819 939**	**–4 298 222**	521 717	10.8%
30 Charges de personnel	–4 061 034	–4 109 939	–4 040 633	69 306	1.7%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–443 097	–620 000	–192 654	427 346	68.9%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	–60 873	–90 000	–60 646	29 354	32.6%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	–115 814	0	–4 289	–4 289	–
Revenu d'exploitation	**298 326**	**270 000**	**302 585**	32 585	12.1%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	106 473	100 000	110 495	10 495	10.5%
42 Rémunérations	189 625	170 000	192 090	22 090	13.0%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
46 Revenus de transfert	2 228	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–4 382 490**	**–4 549 939**	**–3 995 637**	554 302	12.2 %
34 Charges financières	0	0	4	4	–
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**0**	**0**	**4**	4	–
Résultat d'exploitation	**–4 382 490**	**–4 549 939**	**–3 995 633**	554 306	12.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–4 382 490**	**–4 549 939**	**–3 995 633**	554 306	12.2 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	–4 382 490	–4 549 939	**–3 995 633**	554 306	12.2 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le solde du groupe de produits est d'environ CHF 0,6 million (12,2 %) supérieur au montant budgété. Ce résultat positif s'explique principalement par des coûts inférieurs aux prévisions concernant le personnel (CHF 0,1 mio) ainsi que les biens, services et marchandises (CHF 0,4 mio), en particulier dans le domaine des prestations de services de tiers en lien avec des projets de la FIN.

Priorités de développement

Voici les travaux qui ont constitué les priorités de l'année sous rapport :

Gestion interne de la Direction

- Corapports : évaluation de quelque 580 affaires d'autres Directions et de la CHA concernant tous les domaines de la politique cantonale.
- Affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : élaboration et examen de quelque 170 affaires de la Direction des finances à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil.
- Questions de citoyennes et de citoyens : réponse à environ 70 questions, principalement dans le domaine fiscal.
- Politique fiscale : Poursuite de la politique fiscale/application de la stratégie fiscale pour 2023 et les années suivantes ; Révision 2027 de la loi du 21 mai 2000 sur les impôts (LI; RSB 661.11): Projet « NewEO » de réforme de l'évaluation officielle ; Clôture des travaux concernant l'Évaluation générale 2020 (« EG20 ») ; Réforme du système d'imposition de la propriété du logement (votation du 28. 09. 2025) ; Changement de la technologie NESKO ; Préparation du changement d'appartenance cantonale de Moutier.
- Domaine informatique : Mise en œuvre de la Stratégie TIC du canton de Berne 2021 à 2025 et élaboration de la nouvelle stratégie TIC et AN 2026 à 2030 ; Nouvelle loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité (LSIC) et ordonnance sur la sécurité de l'information et des données (OSID) ; Reporting TIC 2024 ; Clôture du projet « work@BE » (poste de travail équipé de M365) ; Déploiement du nouveau poste de travail informatique cantonal « PTC 11 » (équipé de Windows 11) ; Mise en place de « AGOV@BE ».
- Politique du personnel : Soutien des fonctions de direction et évaluation d'affaires de l'Office du personnel, notamment : révision de l'ordonnance du 18 mai 2005 sur le personnel (OPers ; RSB 153.011.1) (et du système de rémunération), révision de la loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension (LCPC ; RSB 153.41) et mise en œuvre de la stratégie sur le personnel.

Politique financière

- Soutien des fonctions de direction et évaluation d'affaires de l'Administration des finances (AF) (en particulier aussi en lien avec le projet ERP et les comptes annuels).
- Direction du processus d'élaboration du budget de 2026 et du plan intégré mission-financement 2027 à 2029 à l'échelle cantonale.

– Examen d'autres moyens de piloter et de financer les besoins d'investissement.

– Rédaction du rapport sur les risques à l'échelle du canton pour 2025.

– Rédaction du compte rendu de l'exercice 2024 des autres organisations chargées de tâches publiques et des participations relevant de l'intérêt public.

– Rédaction d'un rapport sur la participation du canton dans la BCBE et d'un rapport intitulé « Contenir la distorsion de la concurrence par les entreprises publiques ».

Service juridique

– Instruction de recours administratifs formés contre des décisions des offices (44 dossiers).

– Élaboration d'un projet de loi sur la gouvernance institutionnelle publique.

Chances et risques

Le groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » ne présente ni d'opportunités ni de risques pertinents du point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	185	166
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	10	14
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	38	23
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	485	578
Nombre de recours déposés à la FIN	38	44
Nombre de recours réglés de la FIN	29	31

8.7.2 Prestations services finances du groupe

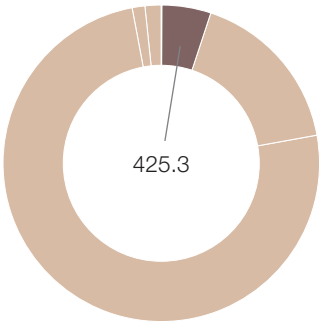

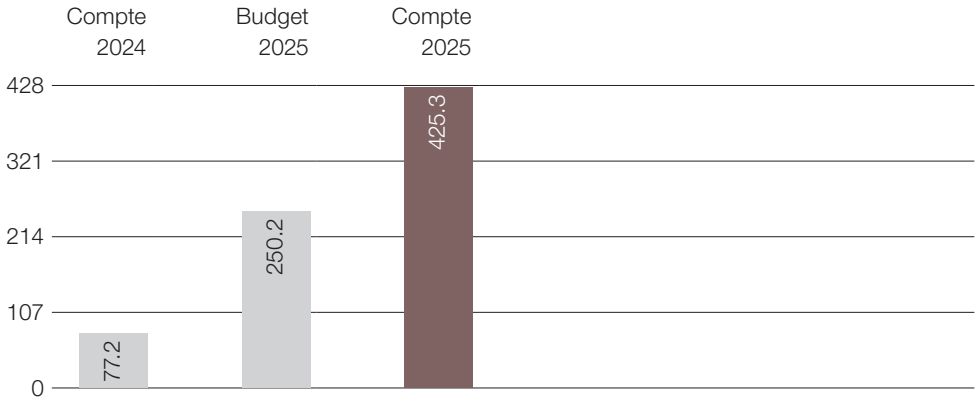

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

L'Administration des finances (AF) fournit principalement les tâches transversales suivantes dans le domaine financier pour l'ensemble du groupe : elle gère les finances et la comptabilité du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des participations, elle fournit et assure la maintenance des outils informatiques servant à la comptabilité cantonale et à la coordination de la gestion des assurances du canton.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–47 417 956**	**–28 679 952**	**–34 645 195**	–5 965 243	–20.8 %
30 Charges de personnel	–9 433 660	–8 957 924	–9 456 996	–499 072	–5.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–11 473 256	–9 541 385	–12 333 902	–2 792 517	–29.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–7 611 918	–9 853 643	–9 469 036	384 607	3.9 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–12 936 764	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–5 962 357	–327 000	–3 385 262	–3 058 262	< –100.0 %
Revenu d'exploitation	**23 972 388**	**134 624 290**	**344 515 921**	209 891 631	> 100.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	294 441 487	294 441 487	–
42 Rémunérations	683 279	310 000	451 216	141 216	45.6 %
43 Recettes diverses	54 969	0	12 045	12 045	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	16 954	0	298 103	298 103	–
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	23 217 187	134 314 290	49 313 069	–85 001 221	–63.3 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–23 445 568**	**105 944 338**	**309 870 725**	203 926 388	> 100.0 %
34 Charges financières	–47 185 410	–53 702 000	–39 896 238	13 805 762	25.7 %
44 Recette financière	147 854 666	197 915 000	155 362 894	–42 552 106	–21.5 %
Résultat du financement	**100 669 255**	**144 213 000**	**115 466 656**	–28 746 344	–19.9 %
Résultat d'exploitation	**77 223 688**	**250 157 338**	**425 337 381**	175 180 044	70.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**77 223 688**	**250 157 338**	**425 337 381**	175 180 044	70.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Comptabilité du groupe	22 015 837	133 073 313	**48 210 021**	–84 863 293	–63.8 %
Trésorerie	86 998 119	143 120 074	**409 352 908**	266 232 834	> 100.0 %
ERP et support de processus	–25 935 275	–21 442 119	**–24 962 989**	–3 520 870	–16.4 %
Gestion des assurances	–4 033 692	–2 715 457	**–5 302 072**	–2 586 615	–95.3 %
Centre de services Finances et controlling	–1 821 302	–1 878 474	**–1 960 486**	–82 013	–4.4 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le solde du compte de résultats de l'exercice 2025 (budget global) est de CHF 175,2 millions supérieur au montant budgété. Cet écart positif (excédent de revenus) résulte du versement de CHF 237,9 millions de la BNS au titre de la distribution de ses bénéfices, qui n'était pas prévu au budget. En 2024, la BNS a dégagé un bénéfice de CHF 80,7 milliards et a distribué CHF 3,0 milliards à la Confédération et aux cantons, conformément à ce que prévoit la Convention du 29 janvier 2021 entre le Département fédéral des finances (DFF) et la BNS. Le canton de Berne a ainsi encaissé un revenu non budgété de CHF 237,9 millions. De plus, le rappel des billets de banque de la sixième série a entraîné un autre versement de la BNS, d'un montant de CHF 56,6 millions, qui était prévu au budget. Par contre, les ressources provenant de la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS sont inférieures de CHF 85,0 millions au budget du fait que le montant de l'investissement net ordinaire budgété n'a pas été totalement atteint durant l'année sous rapport.

Du côté des revenus financiers, on enregistre une amélioration de CHF 13,8 millions par rapport au budget, grâce aux recettes supplémentaires correspondant aux dividendes perçus des participations cantonales (en particulier de BKW et de la BCBE). Les baisses du taux directeur opérées par la BNS au cours de l'exercice sous rapport ont entraîné un allégement de CHF 13,4 millions des charges d'intérêt par rapport au montant budgété.

Priorités de développement

Comptabilité de groupe
Le Conseil-exécutif a présenté début juin 2025 le résultat définitif des comptes du canton de Berne pour l'exercice 2024. Le Contrôle des finances (CF) a rendu une opinion d'audit avec réserves pour plusieurs raisons : flux de valeurs entre SAP HCM et SAP FI/CO parfois obscurs et centres de profit incomplets et erronés, notamment en ce qui concerne les financements spéciaux. Ces deux réserves n'ayant pas selon lui d'incidence majeure sur le résultat des comptes de 2024, il a recommandé à la Commission des finances et au Grand Conseil d'approuver les comptes. En conséquence, le Grand Conseil a approuvé le rapport de gestion et les comptes de 2024 le 11 juin 2025, par 130 voix pour, une voix contre et deux abstentions. En même temps, il a adopté une déclaration de planification chargeant les services concernés de mettre en œuvre dès que possible une solution concernant les flux de valeurs parfois obscurs. Les corrections nécessitant toutefois des adaptations organisationnelles et parfois techniques, il n'est pas possible de les réaliser en temps utile.

Les comptes de l'exercice 2024 ont été établis selon les principes du MCH2. Les mesures adoptées pour garantir la qualité de la clôture des comptes, en particulier la mise en service de SAP CTBE et l'abandon des IPSAS début 2023, se sont révélées appropriées. Durant l'année sous rapport, elles ont été constamment contrôlées, et adaptées si nécessaire, de sorte que la clôture des comptes de 2024 est de bonne qualité.

Trésorerie
Le canton a emprunté pour CHF 200,0 millions de capitaux à long terme durant l'année sous rapport, tandis que les échéances à long terme (emprunts publics) se sont élevées à CHF 300,0 millions. La différence et la couverture des fluctuations des liquidités en cours d'année ont été refinancées par des emprunts à court terme sur le marché des capitaux. La dette de trésorerie a diminué de CHF 52,1 millions par rapport à 2024.

Suite au fléchissement de la pression inflationniste, la BNS a assoupli sa politique monétaire durant l'année sous rapport. Elle a abaissé à deux reprises son taux directeur, qui s'applique aux avoirs à vue en dépôt chez elle, de 0,25 point de pourcentage à chaque fois, le faisant ainsi passer de 0,5 pour cent initialement à 0 pour cent fin 2025. Le renchérissement (inflation) moyen en Suisse s'est maintenu en 2025 au faible niveau de 0,2 pour cent. La BNS a donc atteint sans aucun problème l'objectif de stabilité des prix (inflation comprise entre 0,0 et 2,0 %) grâce aux baisses des intérêts. À l'heure où nous rédigeons ce rapport, les acteurs du marché s'at-

tendent plutôt à ce que le taux directeur de la BNS se maintienne à peu près au même niveau en 2026, malgré la force persistante du franc suisse, qui exerce sur l'inflation un effet similaire à celui de la hausse des intérêts.

ERP et support de processus
La deuxième étape du projet ERP s'est achevée au cours de l'été 2025, suivant le calendrier prévu, après quoi la troisième étape a immédiatement été lancée. Au quatrième trimestre 2025, le Customer Centre of Expertise (CCoE) SAP CTBE ; centre d'expertise client a réalisé comme prévu le changement de version de la plateforme,
parallèlement au renforcement de ses processus d'exploitation et de ceux des organes associés. L'exploitation de SAP CTBE reste stable et ininterrompue. Les problèmes de performance apparus en 2024 dans le domaine SAP HCM ont été résolus courant 2025, et la task force constituée dans ce but a été dissoute.

Gestion des assurances
Durant l'année sous rapport, les principales tâches du service spécialisé en gestion des assurances ont été les suivantes :

- Prise en charge du portefeuille d'assurances du canton et, partant, optimisation permanente de la couverture des risques du canton de Berne jugés dignes d'être assurés.

- Gestion du Pool dommages cantonal (cf. ACE 1404/2012) avec au total 573 cas de dommages en 2025.

- Conseils en assurance fournis aux offices, services et (hautes) écoles rattachées, dans le cadre du modèle du courtier interne, et règlement des principales affaires suivantes :

  - Contrôle de la situation de l'assurance des travaux en cours, suivi de la prolongation des contrats-cadres de l'assurance des travaux de construction et de l'assurance responsabilité civile du maître d'ouvrage (bâtiments et génie civil) pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

  - Prolongation de l'assurance responsabilité civile des cyclomoteurs et vélos électriques pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

  - Prolongation de l'assurance responsabilité civile concernant les plaques journalières et les courses de transfert vers l'étranger (exportation) pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

  - Prolongation hors délai de l'assurance de choses de toutes les institutions cantonales et des hautes écoles rattachées pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026.

  - Centrale d'achat cantonale (CAC) Assurances : responsabilité interne du déploiement du nouveau module SAP CTBE dédié aux commandes et participation à la Conférence cantonale des achats (CCA).

Centre de services Finances et controlling
Au cours de l'année sous rapport, de nouvelles opérations ont été automatisées dans le domaine de la gestion centralisée des paiements. Aussi bien dans le cadre de la clôture de la deuxième étape du projet ERP que lors de la mise en service des trois nouvelles versions spécialisées, d'importantes optimisations ont été réalisées en ce qui concerne l'enregistrement des pièces comptables, les processus automatisés et le reporting. De nouveaux efforts ont été déployés pour améliorer la qualité de la gestion centralisée des données de référence des partenaires d'affaires. De plus, ces données ont été complétées pour répondre aux nouvelles exigences concernant le processus de commande et la gestion de la trésorerie.

Chances et risques

La BNS devrait dégager un bénéfice de l'ordre de CHF 26,0 milliards pour l'exercice 2025. Elle pourra ainsi verser un dividende maximal par action et distribuer une partie de ces bénéfices à la Confédération et aux cantons, pour un montant total de CHF 4,0 milliards, conformément à la Convention du 29 janvier 2021 entre le DFF et la BNS. La somme totale à distribuer, soit CHF 4,0 milliards, revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. Le canton de Berne peut donc tabler en 2026 sur le versement d'un montant non budgété d'environ CHF 316,0 millions.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'unités organisationnelles prises en charge par l'AF dans le groupe	55	55
Nombre d'utilisateurs du SAP CTBE	29 000	55 000
Nombre de versements traités	1 124 799	1 157 452
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	84	47
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	54	27
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF)	3	3
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	575	573

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes

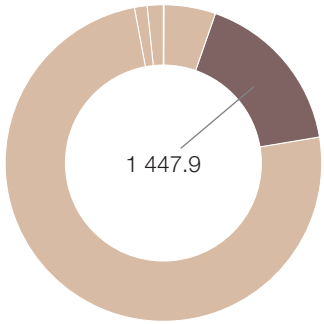

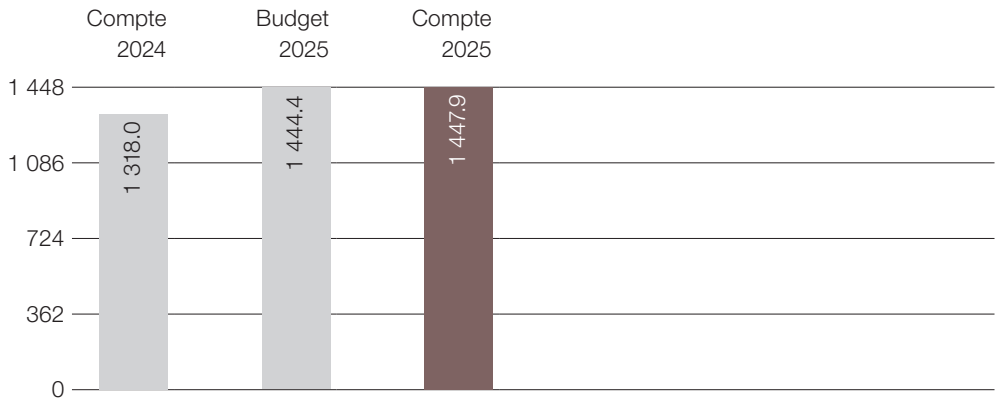

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons vise à renforcer l'autonomie financière cantonale et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances (AF) encaisse les moyens financiers à libre disposition provenant de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur. Avec le concours de l'Intendance des impôts (ICI), elle contrôle les calculs de la Confédération dans le délai imparti.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes vise à atténuer les différences de capacité financière entre les communes. L'AF veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. En outre, elle établit la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination pour le canton dans ce domaine.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–302 284 772**	**–309 892 647**	**–310 779 703**	–887 056	–0.3 %
30 Charges de personnel	–756 243	–752 568	–833 460	–80 892	–10.7 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–171 197	–101 379	–111 479	–10 100	–10.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–301 356 116	–309 036 700	–309 833 760	–797 060	–0.3 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–1 216	–2 000	–1 004	996	49.8 %
Revenu d'exploitation	**1 620 234 965**	**1 754 327 000**	**1 758 633 727**	4 306 727	0.2 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	25	25	–
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	39 546	2 000	500	–1 500	–75.0 %
46 Revenus de transfert	1 620 195 419	1 754 325 000	1 758 633 202	4 308 202	0.2 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**1 317 950 193**	**1 444 434 353**	**1 447 854 024**	3 419 671	0.2 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
34 Charges financières	0	0	0	0	–
44 Recette financière	9 696	0	8 030	8 030	–
Résultat du financement	**9 697**	**0**	**8 030**	8 030	–
Résultat d'exploitation	**1 317 959 890**	**1 444 434 353**	**1 447 862 054**	3 427 700	0.2 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**1 317 959 890**	**1 444 434 353**	**1 447 862 054**	3 427 700	0.2 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	16 388 155	11 103 909	**14 552 999**	3 449 089	31.1 %
Péréquation financière confédération – canton	1 301 827 485	1 433 566 409	**1 433 566 741**	332	0.0 %
Coordination statistique et statistique financière	–255 751	–235 965	**–257 686**	–21 721	–9.2 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Les montants globaux (résultat d'exploitation) fondant la péréquation financière intracantonale pour la réduction des disparités (péréquation financière horizontale) et la dotation minimale aux communes financièrement les plus faibles (péréquation financière verticale) changent chaque année du fait de l'évolution de la capacité contributive des différentes communes.

Le Conseil-exécutif peut refuser d'octroyer aux communes qui se trouvent dans une très bonne situation financière la totalité ou une partie des prestations complémentaires financées par le canton, à savoir les prestations complémentaires géo-topographiques (ACE 996/2025) et la dotation minimale (ACE 997/2025).

Priorités de développement

Lors de sa session d'automne 2024, le Grand Conseil a adopté deux déclarations de planification à l'intention du Conseil-exécutif dans le cadre de l'examen du rapport LPFC 2024. Conformément à la première, le Conseil-exécutif a soumis au Parlement un projet d'adaptation de la LPFC prévoyant l'indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain des communes de Berthoud et de Langenthal, en plus de Berne, Bienne et Thoune. Au cours de sa session d'hiver 2025, le Grand Conseil a examiné ce projet en première lecture.

Chances et risques

Le Conseil-exécutif soumettra la toute nouvelle réglementation des charges de centre urbain au Grand Conseil d'ici fin 2027 au plus tard, dans le cadre d'une autre révision de la LPFC. Les travaux correspondants ont démarré.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation comp. géo-topo., prestation comp. socio-démo.) (en mio CHF)	292	302
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	140	142
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	224	224
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 371	1 373
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 248	1 369
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des DIR publiées sur le portail cantonal des statistiques	125	125

8.7.4 Impôts et prestations de services

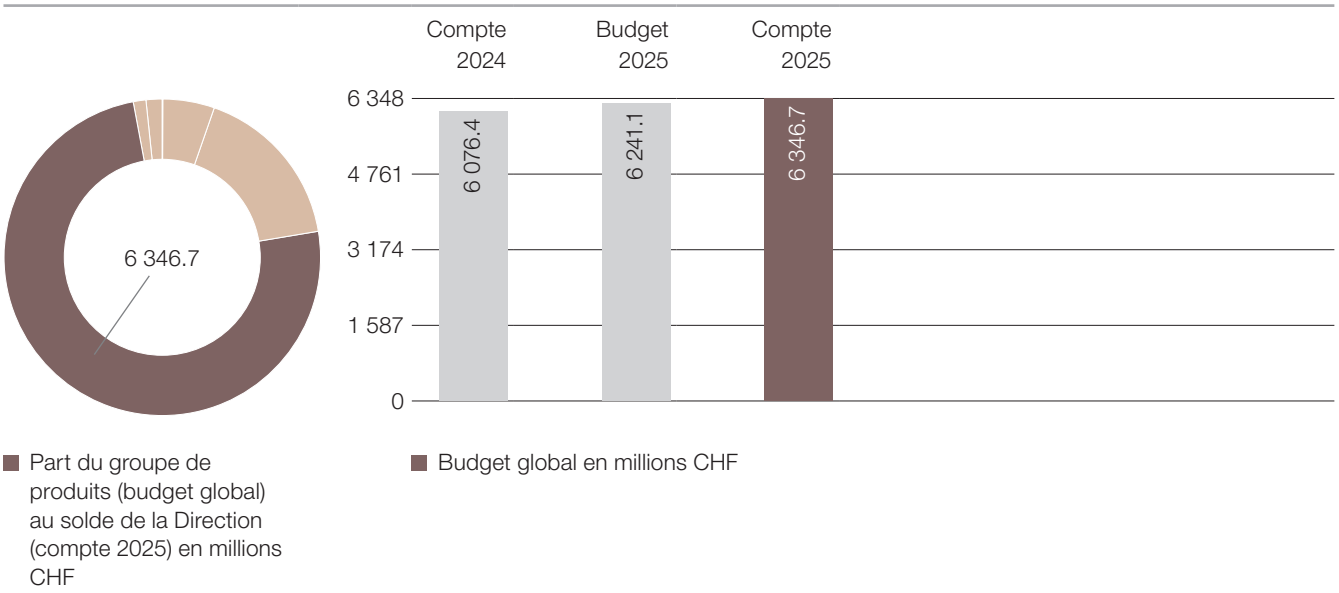

Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais : expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, des DIR/CHA et à d'autres institutions cantonales.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–302 301 898**	**–256 752 864**	**–268 060 084**	–11 307 219	–4.4 %
30 Charges de personnel	–108 080 562	–110 036 761	–110 734 124	–697 363	–0.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–111 799 783	–96 519 033	–95 560 157	958 876	1.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–2 552 066	–3 212 171	–2 364 846	847 324	26.4 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–51 808 362	–46 949 900	–59 111 747	–12 161 847	–25.9 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–28 061 125	–35 000	–289 209	–254 209	< –100.0 %
Revenu d'exploitation	**6 359 893 780**	**6 343 685 000**	**6 593 609 940**	249 924 940	3.9 %
40 Recettes fiscales	5 831 146 565	5 849 600 000	6 059 428 012	209 828 012	3.6 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	50 064 160	42 977 000	51 593 160	8 616 160	20.0 %
43 Recettes diverses	70 208	100 000	373 006	273 006	> 100.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	478 530 730	450 953 000	482 160 762	31 207 762	6.9 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	82 117	55 000	55 000	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**6 057 591 882**	**6 086 932 136**	**6 325 549 856**	238 617 721	3.9 %
34 Charges financières	–6 112 164	–9 775 000	–8 717 737	1 057 263	10.8 %
44 Recette financière	24 902 779	27 950 000	29 889 250	1 939 250	6.9 %
Résultat du financement	**18 790 615**	**18 175 000**	**21 171 513**	2 996 513	16.5 %
Résultat d'exploitation	**6 076 382 497**	**6 105 107 136**	**6 346 721 370**	241 614 234	4.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	136 000 000	0	–136 000 000	–100.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**136 000 000**	**0**	–136 000 000	–100.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**6 076 382 497**	**6 241 107 136**	**6 346 721 370**	105 614 234	1.7 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Impôts	5 717 713 299	5 879 204 507	**5 975 905 187**	96 700 680	1.6 %
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	358 669 198	361 902 628	**370 816 183**	8 913 554	2.5 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

À la clôture de l'exercice 2025, le résultat global (budget global) du groupe de produits affiche une amélioration de CHF 105,6 millions (1,7 %).

Les revenus d'exploitation excèdent le budget de CHF 249,9 millions (3,9 %). Cet écart est principalement dû à une augmentation des rentrées fiscales de CHF 241,0 millions. En outre, les recettes supplémentaires provenant de la facturation d'émoluments et d'actes officiels (p. ex. prolongations de délais et frais de sommation), des amendes et des recouvrements de créances éliminées ont contribué à améliorer le résultat à hauteur de CHF 8,9 millions.

En 2025, les charges d'exploitation ont dépassé le budget de CHF 11,3 millions (4,4 %). Cela s'explique, d'une part, par l'augmentation de la part des communes aux impôts cantonaux sur les successions et les donations (CHF 9,2 mio) et, d'autre part, par la hausse de la part des communes et des paroisses à l'impôt fédéral direct (CHF 3,4 mio) en raison de la progression des rentrées fiscales.

En 2025, les charges de personnel ont dépassé le budget de CHF 0,7 million (0,6 %). Cet écart s'explique par l'ajustement des provisions pour le personnel ainsi qu'à des postes repourvus.

En revanche, les charges de biens et services et autres charges d'exploitation ainsi que les charges d'amortissement ont été inférieures au budget d'environ CHF 1,8 million. Les intérêts accordés sur les paiements anticipés ont été conformes au budget, contrairement à ceux versés sur les paiements excédentaires d'impôts, qui se sont révélés inférieurs de CHF 2,2 millions aux prévisions.

Produit de l'impôt
Personnes physiques : l'Intendance des impôts avait établi ses prévisions pour 2025 en juin 2024, sur la base de ses statistiques d'évolution du produit de l'impôt, de l'évolution du revenu déclaré à l'AVS et des prévisions d'instituts économiques renommés. Le produit des impôts sur le revenu, y compris les impôts à la source, les taxations spéciales et l'impôt sur la fortune, dépasse le budget de CHF 71,3 millions (1,4 %). Par rapport aux comptes 2024, il est en hausse de CHF 161,1 millions (3,3 %).

Impôts sur le bénéfice et sur le capital : les recettes issues des impôts sur le bénéfice et sur le capital ont dépassé le budget de CHF 89,0 millions (14,5 %). Cette progression s'explique par une conjoncture économique favorable ainsi que par plusieurs cas fiscaux d'envergure. Par rapport aux comptes 2024, le produit des impôts frappant les personnes morales a augmenté de CHF 22,4 millions (3,3 %).

Impôt sur les successions et donations : marqué par plusieurs cas d'ampleur, le produit de l'impôt sur les successions et donations est nettement supérieur au montant budgété, à savoir de de CHF 45,8 millions (65,0 %).

Impôt sur les gains immobiliers : une hausse d'environ CHF 23,7 millions a été enregistrée par rapport à l'année précédente. Les prévisions budgétaires ont été légèrement dépassées de CHF 6,7 millions. Le marché de l'immobilier ainsi que le nombre de dossiers et le prix des biens immobiliers se maintiennent à un niveau élevé.

Parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé : le produit total dépasse le budget de CHF 26,2 millions. L'Administration fédérale des contributions (AFC) a annoncé un produit brut de CHF 94,5 millions pour l'impôt anticipé, ce qui représente, hors provisions, une baisse de près de CHF 4,0 millions par rapport à l'année précédente. En prévision de 2025, des provisions d'environ CHF 23,7 millions avaient été constituées. Concernant l'impôt fédéral direct, le résultat est supérieur au budget d'environ CHF 14,4 millions et affiche une hausse de CHF 14,2 millions par rapport à l'année précédente.

Priorités de développement

Impôts périodiques
La nouvelle solution d'authentification AGOV introduite dans le canton de Berne a suscité de nombreuses demandes de renseignements au cours du premier semestre, y compris auprès de l'Intendance des impôts, et a entraîné un retard dans la réception des déclarations d'impôt, qui avait été rattrapé à la fin de l'exercice. Bien que sa progression ait ralenti, le nombre de déclarations d'impôt remplies en ligne par des personnes physiques s'établit à plus de 573 000, soit 92,9 pour cent, ce qui constitue un nouveau record. La quantité de déclarations sur papier a diminué, pour atteindre 43 900 (7,1 %).

Le nombre de déclarations d'impôt à traiter a encore augmenté de plus de 4000 par rapport à l'année précédente. Le fort engagement de l'ensemble du personnel et le moindre taux de fluctuation ont permis d'accroître la productivité. Toutefois, les objectifs quantitatifs n'ont été que partiellement atteints. Au 31 décembre 2025, la taxation de 87,7 pour cent des personnes salariées (soit 515 259 CAS) avait été effectuée. L'objectif, qui était d'atteindre 95,0 pour cent à la fin du mois de février 2026, sera probablement manqué de peu. S'agissant des personnes exerçant une activité lucrative indépendante, le taux de taxation se situait légèrement plus haut que l'année précédente avec 64,1 pour cent (35 648 CAS) au 31 décembre 2025. Enfin, en ce qui concerne la taxation des personnes morales, l'Intendance des impôts a presque atteint les objectifs. À ressources humaines constantes, il devient d'année en année plus difficile de réaliser et d'assurer la qualité des taxations relatives aux impôts périodiques dont le nombre ne cesse d'augmenter. Les objectifs de qualité ont néanmoins été atteints au cours de l'exercice.

Le passage du système de numérisation de BEDAG à celui de SPS ainsi que les travaux liés au changement de canton de Moutier – notamment le déménagement d'environ 35 personnes de l'Intendance des impôts vers les sites temporaires de Sonceboz et de Bienne – se sont déroulés avec succès.

Impôts à la source
Les retards dans les décomptes ont pu être considérablement réduits grâce à des engagements à durée déterminée supplémentaires et à diverses mesures. L'analyse de l'organisation structurelle et fonctionnelle qui se poursuit actuellement vise à consolider les progrès réalisés et à améliorer progressivement encore davantage le niveau de taxation.

Rappels d'impôt
Le nombre de dénonciations spontanées non punissables a légèrement augmenté mais reste faible (617 cas en 2025, 569 en 2024, 526 en 2023).

Impôt sur les successions et donations
Près de 10 500 successions et 1600 donations ont été taxées en 2025. Plusieurs cas d'ampleur ont exercé une influence positive sur l'exercice.

Évaluation officielle
Après l'achèvement de l'évaluation générale, l'Évaluation officielle a retrouvé son activité normale. Le nombre d'affaires en suspens a pu être encore réduit.

Impôt sur les gains immobiliers
Un grand nombre de transactions, portant toujours sur des montants élevés, a entraîné des résultats positifs également dans le domaine de l'impôt sur les gains immobiliers. Aucun changement de tendance n'est à prévoir pour les années à venir.

Perception des impôts
En matière de perception, les objectifs de performance, tant quantitatifs que qualitatifs, ont été atteints durant l'exercice. La disposition des contribuables à payer leurs impôts est très satisfaisante : près de 86,0 pour cent des tranches ont été payés dans les délais.

Chances et risques

Considérant la progression constante du nombre de déclarations d'impôt, il devient toujours plus difficile, à effectifs inchangés, de traiter l'ensemble des cas tout en garantissant le maintien d'un niveau de qualité élevé.

La reprogrammation en Java de toutes les applications informatiques de l'Intendance des impôts initialement programmées en Cobol (suppression de l'ordinateur central IBM) continuera à mobiliser d'importantes ressources financières et humaines jusqu'à son achèvement prévu fin 2026. C'est pourquoi le projet AES, lancé en 2024, a dû être interrompu ; seule la mise à jour technique de la solution de déclaration TaxMe sera poursuivie. Les travaux de maintenance nécessaires et le développement des applications informatiques de l'Intendance des impôts risquent d'être retardés. Parallèlement, la mise en œuvre des modifications législatives adoptées récemment (p. ex. suppression de la valeur locative, possibilité de paiement anticipé de l'impôt sur les gains immobiliers) nécessitent d'adapter les applications de taxation et de perception de l'Intendance des impôts. Cela risque de différer à nouveau les projets de digitalisation, qui permettraient de simplifier les opérations de masse et de gagner en efficacité.

Le projet «NewEO», qui vise à développer une méthode d'évaluation plus simple des biens immobiliers, est en bonne voie. Il permettra de réduire notablement les coûts et d'apporter plus de simplicité dans un domaine important, ce qui constitue une opportunité majeure. La révision 2027 de la LI, qui doit notamment mettre en œuvre la stratégie fiscale (allégement de la charge fiscale pour les revenus faibles et moyens et suppression de la « pénalisation du mariage » pour l'impôt sur la fortune), suit également son cours. Il convient d'attendre le résultat de la votation sur la loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle qui, si elle était acceptée, entraînerait des changements fondamentaux pour les contribuables, la législation fiscale du canton de Berne et l'Intendance des impôts.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	666 029	669 581
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	55 232	56 787
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	593	593
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, p.ex. la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	12	13
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	80 700	78 655
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	768 488	703 441
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p.ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	9 060	9 289
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	569 972	573 425

8.7.5 Personnel

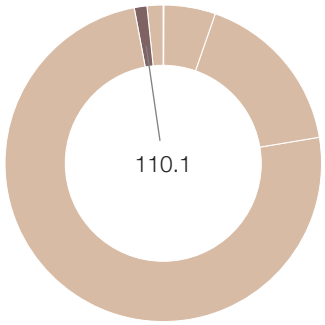

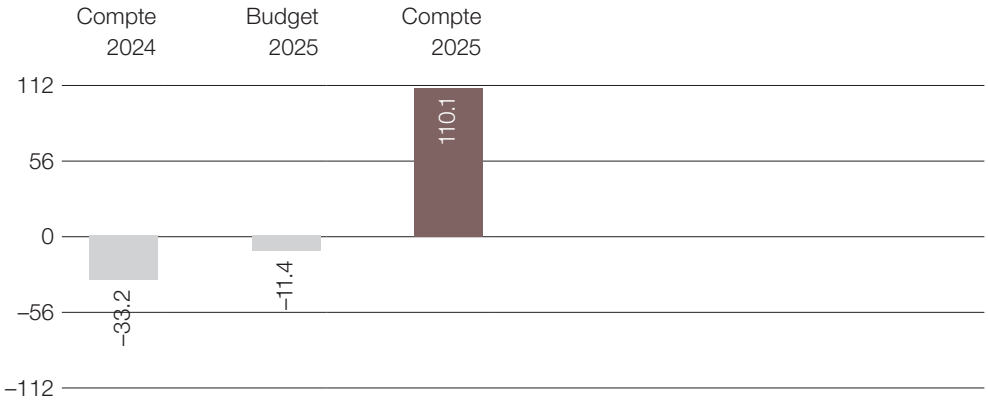

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Politique du personnel et traitements : élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires.

Développement du personnel, santé et affaires sociales : offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–37 682 959**	**–15 454 308**	**105 648 525**	121 102 833	> 100.0 %
30 Charges de personnel	–32 502 680	–11 658 809	109 494 665	121 153 473	> 100.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–2 225 234	–3 250 820	–2 097 629	1 153 191	35.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–17 575	–9 679	–9 679	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–1 497 062	–500 000	–1 711 463	–1 211 463	< –100.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–1 440 404	–34 998	–27 365	7 633	21.8 %
Revenu d'exploitation	**4 571 321**	**4 150 000**	**4 542 207**	392 207	9.5 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	3 997 470	2 250 000	4 051 926	1 801 926	80.1 %
43 Recettes diverses	1	0	4	4	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	29 803	1 900 000	16 000	–1 884 000	–99.2 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	544 047	0	474 276	474 276	–
Résultat de l'activité d'exploitation	**–33 111 637**	**–11 304 308**	**110 190 732**	121 495 040	> 100.0 %
34 Charges financières	–78 284	–70 000	–68 457	1 543	2.2 %
44 Recette financière	263	0	13	13	–
Résultat du financement	**–78 021**	**–70 000**	**–68 444**	1 556	2.2 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat d'exploitation	**–33 189 659**	**–11 374 308**	**110 122 288**	121 496 596	> 100.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–33 189 655**	**–11 374 306**	**110 122 291**	121 496 597	> 100.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Politique du personnel et traitements	–29 657 607	–6 551 128	**113 752 671**	120 303 799	> 100.0 %
Développement du personnel, santé et affaires sociales	–3 532 051	–4 823 180	**–3 630 384**	1 192 797	24.7 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le solde du groupe de produits dépasse le montant budgété de CHF 121,5 millions.

Les rentrées financières sont de CHF 0,4 million supérieures au montant budgété. La facturation des coûts pour les prestations de services SAP centralisées est de CHF 0,6 million meilleure que budgétée. Les écritures de transfert pour les prestations de services SAP fournies de manière centralisée aux hautes écoles sont de quelque CHF 1,2 million supérieures au montant budgété. Présentées en tant que subventions cantonales du côté des charges, elles sont donc sans effet sur le budget global. Les imputations internes concernant la fréquentation des cours du programme central sont portées au budget en diminution des charges. En 2025, elles ont représenté environ CHF 0,5 million de coûts de cours. La redistribution de la taxe CO_2 pour 2025 ayant été reportée à 2026, du fait que la Caisse de compensation a changé de système, les revenus à percevoir à ce titre sont de CHF 1,9 million inférieurs au montant budgété.

Globalement, les coûts sont de CHF 121,1 millions inférieurs aux prévisions budgétaires. En ce qui concerne les coûts de personnel, l'écart de CHF 121,2 millions en moins s'explique comme suit : depuis la mise en service de SAP CTBE, le 1er janvier 2023, les différences d'incorporation matérielle ne figurent plus dans le rapport de gestion (art. 6, al. 2, lit. c du loi du 15 juin 2022 sur les finances [LFin; RSB 620.0]). Le solde du groupe de produits comprend donc aussi les provisions constituées pour le personnel cantonal et le corps enseignant. L'écart par rapport aux montants budgétés est de CHF 0,8 million pour ce qui concerne les primes de fidélité, et de CHF 119,9 millions en moins pour les cotisations de financement : les provisions de CHF 126,2 millions constituées pour les cotisations de financement de la CPB ont pu être dissoutes du fait que le taux de couverture a dépassé les 100,0 pour cent. Il a en revanche fallu augmenter de CHF 6,3 millions les provisions concernant la CACEB. Du fait des postes octroyés pour décharger certaines personnes impliquées dans le projet ERP et de l'utilisation incomplète du crédit d'intégration central, les coûts salariaux sont inférieurs de CHF 0,7 million aux prévisions. L'ajustement unique centralisé des avoirs accumulés de l'assurance d'indemnités journalières s'est traduit par une diminution des charges de CHF 1,4 million. L'écart enregistré concernant les coûts de biens, services et marchandises (CHF +0,1 mio) résulte en particulier des subventions cantonales mentionnées plus haut (CHF 1,2 mio) qui n'ont pas d'incidence sur les finances au niveau du budget global. Contre toute attente, les besoins en services d'expertise externes et en prestations de services pour différentes applications spécialisées ont en outre été moins importants que prévu (CHF -1,1 mio).

Priorités de développement

Voici les principales évolutions et priorités qui ont été prises en compte pour ce groupe de produits en 2025 :

- Quelque 59 100 traitements, représentant environ CHF 278,0 millions, ont été versés chaque mois au moyen du module SAP HCM.
- Des travaux complexes, sollicitant beaucoup de ressources, ont dû être réalisés pour étendre l'utilisation de SAP CTBE (2e étape). Concernant le sous-projet « Personnel », il s'agissait en particulier de mettre en service la nouvelle plateforme de formation pour l'administration centrale des cours.
- Le nombre de contrats d'apprentissage conclus par l'administration cantonale (tous métiers confondus) s'est stabilisé. L'élaboration d'une stratégie de formation professionnelle va se traduire à long terme par une augmentation des contrats d'apprentissage (mesure prévue dans la stratégie relative au personnel 2024-2027).
- Le catalogue de perfectionnements de l'administration cantonale est continuellement adapté aux besoins actuels, notamment dans les domaines de la transformation numérique et de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).

– Les consultations proposées par le service spécialisé de l'Office du personnel chargé de conseiller les collaboratrices et collaborateurs rencontrant des difficultés sont de plus en plus complexes et durent donc plus longtemps. Selon les estimations, la demande de consultation devrait se maintenir à un niveau constant.
– La mise en œuvre de la stratégie relative au personnel pour la période 2024 à 2027 a constitué une autre priorité en 2025.

Chances et risques

Par ACE 1394/2023, le Conseil-exécutif a adopté la Stratégie relative au personnel du canton de Berne 2024 à 2027, qui doit garantir que le canton reste à l'avenir un employeur attrayant de manière à recruter et fidéliser le personnel nécessaire pour fournir les prestations variées qui lui incombent pour la population ainsi que pour les entreprises et les organisations qui y sont établies.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal ; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	10 325	10 592
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	57 400	59 100
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	267	278
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	255	223
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	125	130
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	194	283

8.7.6 Informatique et organisation

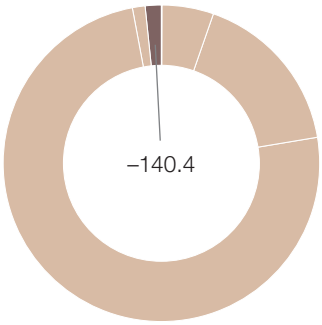

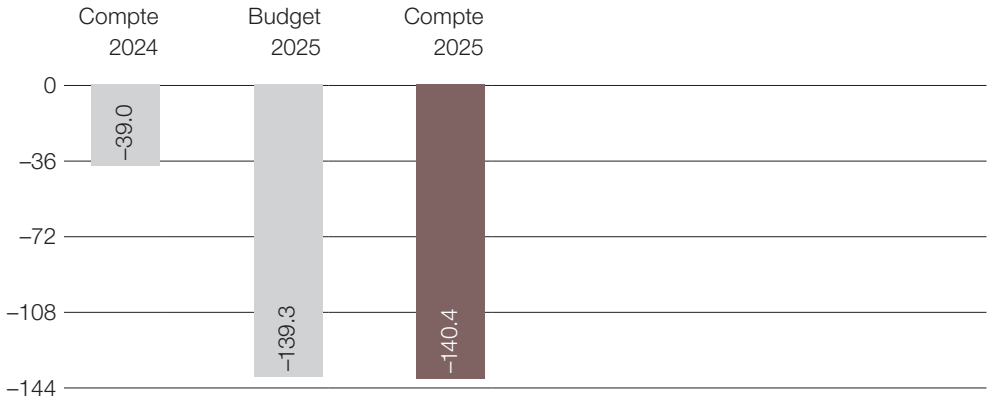

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

L'Office d'informatique et d'organisation (OIO) est le centre de compétences pour la mise en œuvre de la numérisation dans l'administration cantonale. Avec ses solutions et prestations de services standard dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), ses clients peuvent appliquer la transformation numérique à leurs affaires. L'OIO assure la fourniture des services de base TIC à l'administration, centralise les achats de prestations TIC et tient des fichiers centralisés de données personnelles. Il soutient le pilotage des TIC ainsi que les utilisateurs-trices des TIC par des formations et du support. Il assume en outre les tâches interdirectionnelles des achats publics ainsi que d'autres tâches dans le domaine de l'organisation.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–131 314 870**	**–139 362 222**	**–140 574 381**	–1 212 159	–0.9 %
30 Charges de personnel	–18 937 178	–20 161 349	–19 667 770	493 579	2.4 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–112 350 447	–119 192 535	–120 877 635	–1 685 101	–1.4 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–1 538	–1 538	–1 538	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–10 000	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–15 707	–6 800	–27 438	–20 638	< –100.0 %
Revenu d'exploitation	**92 356 036**	**283 000**	**329 361**	46 361	16.4 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	271 427	283 000	312 561	29 561	10.4 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	10 594	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	92 074 016	0	16 800	16 800	–
Résultat de l'activité d'exploitation	**–38 958 833**	**–139 079 222**	**–140 245 020**	–1 165 798	–0.8 %
34 Charges financières	–92 671	–203 500	–118 236	85 264	41.9 %
44 Recette financière	2 781	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**–89 890**	**–203 500**	**–118 236**	85 264	41.9 %
Résultat d'exploitation	**–39 048 723**	**–139 282 722**	**–140 363 256**	–1 080 534	–0.8 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–39 048 723**	**–139 282 722**	**–140 363 256**	–1 080 534	–0.8 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Applications	–7 555 080	–18 276 056	**–9 918 662**	8 357 394	45.7 %
Poste de travail	–11 179 781	–40 866 383	**–47 148 245**	–6 281 862	–15.4 %
Infrastructure	–14 252 895	–74 731 343	**–78 883 248**	–4 151 905	–5.6 %
Organisation	–5 735 018	–4 905 734	**–4 296 006**	609 728	12.4 %
Sécurité	–325 950	–503 205	**–117 095**	386 110	76.7 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le solde du groupe de produits «Informatique et organisation» est supérieur de CHF 1,1 million (+0,8 %) au montant budgété. Le coût des postes de travail cantonsl (BE-PTC) a augmenté (prix des services fournis par Bedag en hausse d'environ 5 %). En outre, les dépenses nécessaires pour les licences M365 de Microsoft se sont révélées plus élevées que prévu.

Priorités de développement

Transformation numérique/cyberadministration

- Mise en œuvre de la législation sur l'administration numérique (www.be.ch/lan) et de la stratégie TIC BE 2021 à 2025 : cette législation et la stratégie TIC du canton de Berne définissent le cadre de la planification, du pilotage et de l'utilisation des TIC dans l'administration cantonale. Leurs objectifs sont les suivants :
  - Primauté du numérique (digital first)
  - Organisation TIC interdépendante
  - Poste de travail TIC mobile et flexible
- work@BE : ce programme a mis le BE-PTC à la pointe de la technologie sur la base de Microsoft 365. Il s'est terminé mi-2025.
- IAM@BE : ce projet vise à acquérir et déployer un logiciel de gestion des utilisateurs et des accès (Identity- and Access-Management, IAM) permettant d'automatiser l'administration des droits d'accès des utilisateurs et utilisatrices de l'administration cantonale. Il devrait s'achever fin 2026.
- AGOV@BE : ce projet vise à migrer vers AGOV (service d'authentification des autorités suisses) les identités que la population et les entreprises du canton de Berne ont enregistrées dans BE-Login. AGOV permet de renforcer la vérification des identités des personnes physiques pour l'accès aux services électroniques utilisant des données particulièrement dignes de protection. Il crée aussi les conditions d'utilisation de la nouvelle identité électronique nationale (e-ID). Dans ce cadre, il est nécessaire de développer une nouvelle version du cœur de BE-Login, qui est techniquement dépassé. Ce projet devrait s'achever fin 2026.
- MyPortal@BE : ce projet a consisté à remplacer l'ancien intranet cantonal pour mettre à la disposition des utilisatrices et utilisateurs un « cockpit » rassemblant la plupart des fonctions de communication et de collaboration dont ils ont besoin. Il s'est achevé fin 2025.
- OGD@BE : ce projet vise à mettre en œuvre les mesures définies dans la stratégie 2024 à 2028 du canton de Berne relative aux données gouvernementales ouvertes (DGO). Le principal objectif est de créer une organisation, des normes et une infrastructure de base pour les DGO à l'échelle de l'administration. Ce projet devrait s'achever fin 2026.

Sécurité de l'information

- SI@BE : ce projet a permis d'élaborer les bases et prescriptions légales, stratégiques et organisationnelles dans le domaine de la sécurité de l'information et à les mettre en œuvre dans l'ensemble du canton. Il s'est achevé fin 2025.

Projets relatifs au cycle de vie

– Nouvel appel d'offres pour BE-Print : ce projet porte sur un nouvel appel d'offres public pour la gestion des services d'impression (Managed Printing Services) de l'administration cantonale (appareils multifonctions et imprimantes de bureau). Il devrait prendre fin mi-2026.

Chances et risques

La mise en œuvre de la stratégie TIC du canton de Berne comporte à la fois des opportunités et des risques financiers, à savoir des économies et des dépenses. Son suivi est assuré au moyen du reporting TIC auprès de la Conférence pour l'administration numérique et les TIC (CNT).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'utilisateurs pris en charge par l'OIO	15 033	15 889
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO	0	3
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	208	226
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	21	13
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	40 266	44 131
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	1 398	612

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

L'art. 49, al. 3 de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC ; RSB 631.1) dispose que le Conseil-exécutif décide de l'utilisation des ressources du fonds et autorise les dépenses. La priorité est accordée au financement de la réglementation des cas spéciaux.

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–39 546**	**–2 000**	**–500**	1 500	75.0 %
Revenus	**39 546**	**2 000**	**500**	–1 500	–75.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–38 546	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–1 000	–2 000	–500	1 500	75.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	39 546	2 000	500	–1 500	–75.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

– *Patrimoine net positif*	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
+ *Patrimoine net négatif*	2024	2025	2025	CHF	%
Solde au 01.01.	–3 627 452	–3 605 452	–3 587 906	17 546	0.5 %
Solde au 31.12.	–3 587 906	–3 603 452	–3 587 406	16 046	0.4 %
Évolution	39 546	2 000	**500**	–1 500	–75.0 %

Commentaire

Depuis 2020, les compensations versées aux communes qui fusionnent sont imputées à la charge du compte de résultats et non plus au Fonds pour les cas spéciaux. Le solde résiduel de ce Fonds doit être réservé en priorité au financement de la réglementation future des cas spéciaux résultant des modifications de la LPFC.

8.9 Préfinancements

8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

Aux termes de la loi du 2 septembre 2009 sur le Fonds de couverture des pics d'investissements (LFI ; RSB 621.2), les ressources sont affectées aux financement des dépenses d'investissement. Le Grand Conseil décide si une dépense d'investissement est financée totalement ou en partie par le biais du fonds. Les contributions prélevées sur le fonds sont supérieures à CHF 1,0 million par projet d'investissement.

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Revenus	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

– Patrimoine net positif *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Solde au 01.01.	–282 491 000	–282 491 000	–282 491 000	0	0.0 %
Solde au 31.12.	–282 491 000	–282 491 000	–282 491 000	0	0.0 %
Évolution	0	0	**0**	0	0.0 %

Commentaire
Aucun prélèvement n'a été effectué sur ce Fonds pendant l'année sous rapport.

8.10 Réserve de politique financière

8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS

Aux termes de la loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS ; RSB 621.3), ce Fonds est un financement spécial au sens de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). Il est alimenté par des ressources non budgétées, afin de compenser l'absence ou la réduction des distributions du bénéfice de la BNS. Son unique but est de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice, et non d'affecter les ressources du Fonds à un but déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de fonctionnement, sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS).

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–23 216 187**	**–134 312 290**	**–49 312 569**	84 999 721	63.3 %
Revenus	**23 216 187**	**134 312 290**	**49 312 569**	–84 999 721	–63.3 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–23 216 187	–134 312 290	–49 312 569	84 999 721	63.3 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	23 216 187	134 312 290	49 312 569	–84 999 721	–63.3 %
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

– Patrimoine net positif	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
+ Patrimoine net négatif	2024	2025	2025	CHF	%
Solde au 01.01.	–229 962 468	–172 267 891	–206 746 281	–34 478 390	–20.0 %
Solde au 31.12.	–206 746 281	–37 955 601	–157 433 712	–119 478 111	< –100.0 %
Évolution	23 216 187	134 312 290	**49 312 569**	–84 999 721	–63.3 %

Commentaire

Durant l'année sous rapport, un montant de CHF 49,3 millions a été prélevé sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, dans le but de financer les besoins cantonaux d'investissement qui dépassent le montant ordinaire de CHF 450,0 millions.

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

9.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–17.2	0.3
École obligatoire et offres périscolaires	–2 082.8	705.1
Écoles moyennes et formation professionnelle	–883.1	202.2
Enseignement supérieur	–665.8	0.0
Culture	–95.9	23.6
Service centralisés	–50.9	9.1

9.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2024	2025	2025	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	–17.1	–19.2	–16.9	2.3	12.0 %
École obligatoire et offres périscolaires	–1 322.5	–1 274.3	–1 377.7	–103.4	–8.1 %
Écoles moyennes et formation professionnelle	–655.0	–646.6	–680.9	–34.2	–5.3 %
Enseignement supérieur	–640.3	–666.2	–665.8	0.4	0.1 %
Culture	–70.1	–75.1	–72.3	2.8	3.7 %
Service centralisés	–44.8	–42.7	–41.8	0.9	2.1 %
Total	**–2 749.8**	**–2 724.1**	**–2 855.3**	–131.2	–4.8 %

9.3 Priorités de l'activité

École obligatoire
Durant l'année scolaire 2025 à 2026, l'accent a encore été mis sur le renforcement de la viabilité de l'ensemble du système de l'école obligatoire. Différentes offres de soutien ont été proposées aux communes et aux écoles.

En outre, la pénurie de personnel qualifié dans les établissements de la scolarité obligatoire reste un défi majeur pour toutes les parties concernées. Une fois de plus, les postes vacants n'ont pu être pourvus qu'au prix d'efforts considérables. L'INC et les hautes écoles pédagogiques ont élargi et renforcé les mesures et offres de soutien destinées aux écoles qui pâtissent de la pénurie de personnel qualifié.

Par ailleurs, l'évolution des coûts de l'école obligatoire a représenté un thème central durant l'exercice sous revue. La première période couverte par les conventions de prestations conclues avec les établissements particuliers de la scolarité obligatoire s'est terminée avec l'établissement du rapport à l'intention du Conseil-exécutif sur l'offre spécialisée de l'école obligatoire dans le canton de Berne (2022-2025). Dans le domaine de l'école ordinaire, la nouvelle répartition des ressources allouées aux mesures de pédagogie spécialisée ordinaires à partir du 1er août 2027 a constitué un thème prioritaire de l'exercice sous revue.

Enfin, les travaux relatifs au transfert cantonal de Moutier se sont poursuivis.

Écoles du degré secondaire II
Les travaux visant à mettre en œuvre le projet national « Évolution de la maturité gymnasiale » ont continué à bien progresser. La grille horaire cantonale pour les gymnases a été adoptée durant le premier semestre 2025. Une proposition définitive d'options spécifiques et d'options complémentaires devrait être présentée au Conseil-exécutif durant le premier trimestre 2026. En outre, durant l'exercice sous revue, une nouvelle classe a pu être ouverte dans la filière bilingue de la formation en école de culture générale. Afin de couvrir la demande croissante en locaux scolaires, diverses clarifications et analyses sont réalisées au sein de groupes de travail, en collaboration avec l'Office des immeubles et des constructions (OIC).

En comparaison avec l'année précédente, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage conclus a légèrement augmenté. Dans le même temps, un nombre plus élevé de résiliations de contrats d'apprentissage a été enregistré. Par ailleurs, le traitement du nombre croissant de demandes de compensation des désavantages s'est avéré difficile. Les places d'apprentissage restent difficiles à pourvoir, en particulier dans des métiers caractérisés par des longues journées de travail ou des activités exigeantes physiquement. Une campagne de recrutement sur TikTok a eu un écho très positif et a conforté la démarche engagée, consistant à davantage engager le dialogue en ligne avec les jeunes.

Dans le cadre de la réforme des professions de l'industrie des machines, des équipements éléctriques et des métaux (MEM) intitulée « FUTUREMEM », Swissmem et Swissmechanic ont jeté les bases d'une formation professionnelle moderne. Les nouvelles ordonnances sur la formation entrent en vigueur en 2026. L'accent est mis sur le passage d'un enseignement orienté sur les disciplines à un enseignement orienté sur les compétences. D'autres projets de réforme nationaux, tels que « Maturité professionnelle 2030 » et « Culture générale 2030 », sont en cours et mettent l'accent sur la numérisation. En outre, un projet d'évaluation et de réorganisation de la formation professionnelle commerciale a été initié dans la partie francophone du canton. Le déménagement du ceff ARTISANAT de Moutier à Bienne a été repoussé d'un an et est désormais prévu pour août 2027. La répartition entre les cantons du Jura et de Berne de la formation aux métiers artisanaux fait l'objet d'un contrôle dans un but d'optimisation.

La mise en œuvre de la stratégie en matière de numérisation pour les écoles du degré secondaire II pour la période 2023 à 2027 et de ses 39 mesures suit son cours. En 2025, la mise en œuvre d'onze mesures a été approuvée ; deux d'entre elles (sur les compétences numériques et la gestion de l'innovation et des connaissances) ont pratiquement été menées à bien. Le reste des mesures approuvées porte sur l'optimisation de la conformité aux normes en matière de protection des données, sur la réduction des risques en matière de sécurité informatique et sur l'amélioration de la rentabilité et de l'interopérabilité des ressources TIC utilisées.

Par ailleurs, l'offre de conseil dans les centres d'orientation professionnelle et personnelle a été sollicitée de manière croissante depuis 2022 (+20,0 %). La gestion des ressources et l'optimisation des temps d'attente pour les consultations ont été des thèmes centraux durant l'exercice sous revue. Du fait de l'arrêt du financement fédéral de viamia (bilan de la situation professionnelle tenant compte du marché du travail pour les personnes de plus de 40 ans) depuis fin 2025, les bases de financement de cette offre dans le canton de Berne ont été définies afin de garantir son maintien à partir de 2026.

Enseignement supérieur
Sur la base des dispositions de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11) et de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91) et en tenant compte des objectifs réalisés et des objectifs stratégiques fixés par le Conseil-exécutif, l'Office de l'enseignement supérieur (OENS) a préparé, avec les organes directeurs de ces deux hautes écoles, une ébauche de leur mandat de prestations pour la période 2026 à 2029.

Afin de permettre la mise en œuvre de la déclaration de planification du Grand Conseil sur le budget 2025 et plan intégré mission - financement 2026 à 2028 concernant une augmentation adaptée des taxes d'études, l'OENS a élaboré une révision partielle de l'ordonnance du 12 septembre 2012 sur l'Université (OUni ; RSB 436.111.1) avec des modifications indirectes des ordonnance du 16 novembre 2022 sur la Haute école spécialisée bernoise (OHESB ; RSB 436.811) et l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911).

Politique du personnel – corps enseignant
Dans le cadre de l'augmentation des traitements du corps enseignant arrêtée au 1er août 2025, 1,5 pour cent de la masse salariale a été budgété pour la progression individuelle des traitements. Ainsi, les moyens prévus dans le cadre de la progression ordinaire des traitements étaient de nouveau suffisants. De plus, des corrections ont pu être effectuées pour les enseignantes et enseignants concernés par un retard par rapport à la courbe salariale visée.

Une nouvelle analyse des traitements du corps enseignant a mis en évidence que l'écart salarial entre hommes et femmes a sensiblement diminué depuis 2021, passant de 4,6 pour cent à 2,6 pour cent. Une comparaison salariale par classe de traitement aboutit à un léger avantage pour les enseignantes, qui gagnent en moyenne 0,5 pour cent de plus que leurs collègues masculins.

Par ailleurs, au 1er août 2025, les conditions d'engagement pour les directrices et directeurs des établissements de la scolarité obligatoire ont été améliorées. Une modernisation du mode de calcul de leur dotation a permis de leur affecter des pourcentages de poste supplémentaires. Les directions d'école auront ainsi nettement plus de ressources pour accomplir leurs tâches aussi diverses qu'importantes. En outre, le pool destiné aux tâches spéciales (p. ex. pour les spécialistes Médias et informatique [SMI]) a lui aussi été augmenté.

Stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant
Suite à l'introduction de SAP CTBE(étape 2 du projet ERP), la simplification et la numérisation des processus qui impliquent les écoles, le corps enseignant et le service centralisé de gestion des traitements de la Section du personnel de l'Office des services centralisés (OSC) se sont poursuivies dans le cadre de la stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant.

Culture
Dans le cadre de l'encouragement des activités culturelles dans le canton de Berne, les travaux relatifs au renouvellement des contrats de prestations quadriennaux avec les institutions culturelles d'importance régionale dans les régions Berne-Mittelland et Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois ont démarré. Pour la première fois, le prix interdisciplinaire « Médaille mitenand – ensemble » a remplacé le Prix de la médiation culturelle. Cette nouvelle récompense honore les institutions culturelles, les collectifs et les personnes qui permettent et renforcent la participation culturelle.

Le Service archéologique a, quant à lui, initié le plan d'urgence pour ses dépôts et ses archives. Des mesures de protection et de documentation ont été mises en œuvre sur les sites palaffitiques de Lüscherz et du lac d'Inkwil, classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Le plan de gestion pour la vieille ville de Berne, classée elle aussi au Patrimoine mondial de l'UNESCO, est désormais achevé. En outre, la fouille de sauvetage sur le site de Challnechwald est en cours de finalisation ; celle en lien avec la construction de la boucle de rebroussement à Chlywabere a été initiée. Des fouilles de sauvetage et des travaux de documentation et de conservation ont été menés sur plusieurs sites. Par ailleurs, les résultats relatifs au fourreau d'arc du Schnidejoch datant du Néolithique et aux recherches effectuées sur les ruines du château de Grünenberg à Melchnau ont été publiés. Au Musée d'Histoire de Berne, l'exposition temporaire « Nouveautés archéologiques : trouvailles récentes en terres bernoises » a été poursuivie. L'exposition archéologique dans l'église d'Amsoldingen est quant à elle renouvelée.

Pour sa part, le Service cantonal des monuments historiques a pu lancer le projet de définition des sites construits d'importance cantonale. Celui-ci a pour objectif de garantir un instrument de planification cantonal pour ces sites. En outre, la liste des sites construits d'importance régionale ou locale existants sera remaniée et limitée aux principaux sites construits.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–3 655 683 954**	**–3 569 455 394**	**–3 795 594 653**	–226 139 259	–6.3 %
Revenus	**905 862 608**	**845 385 575**	**940 319 190**	94 933 615	11.2 %
Solde	**–2 749 821 347**	**–2 724 069 819**	**–2 855 275 464**	–131 205 644	–4.8 %
Charges					
30 Charges de personnel	–2 104 943 036	–2 091 706 069	–2 187 937 869	–96 231 799	–4.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–112 233 053	–98 695 458	–109 230 009	–10 534 551	–10.7 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–5 199 064	–5 291 058	–6 819 413	–1 528 355	–28.9 %
34 Charges financières	–1 070 355	–725 489	–704 982	20 507	2.8 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	–2 909 076	–19 240 000	–2 016 269	17 223 731	89.5 %
36 Charges de transfert	–1 355 981 379	–1 298 751 622	–1 424 219 768	–125 468 146	–9.7 %
37 Subventions à redistribuer	–10 829 685	–11 137 500	–12 096 757	–959 257	–8.6 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–62 518 306	–43 908 198	–52 569 588	–8 661 390	–19.7 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	53 146 079	49 546 580	51 844 139	2 297 560	4.6 %
43 Recettes diverses	241 423	0	483 435	483 435	–
44 Recette financière	1 329 683	1 104 799	1 208 594	103 795	9.4 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	14 520 000	15 620 000	16 663 370	1 043 370	6.7 %
46 Revenus de transfert	794 458 367	748 896 257	833 524 256	84 627 999	11.3 %
47 Subventions à redistribuer	10 829 685	11 137 500	12 096 757	959 257	8.6 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	31 337 370	19 080 439	24 498 639	5 418 200	28.4 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats de l'INC, d'un montant de CHF 2855,3 millions, est supérieur de CHF 131,2 millions (4,8 %) au montant budgété. Les charges ont été supérieures de CHF 226,1 millions (6,3 %) aux prévisions et les revenus ont dépassé de CHF 94,9 millions (11,2 %) les chiffres du budget.

Cet excédent de charges a entraîné l'octroi de crédits supplémentaires dans les groupes de produits « École obligatoire et offres périscolaires » et « Écoles moyennes et formation professionnelle ». Les principaux écarts par rapport au budget concernent les charges de transfert, les charges de personnel ainsi que les attributions aux fonds et financements spéciaux.

L'écart constaté dans les charges de transfert (CHF 125,5 mio) est principalement dû à l'offre spécialisée de l'école obligatoire. Comme c'était déjà le cas pour l'exercice 2024, les subventions prélevées sur le Fonds d'encouragement des activités culturelles (CHF 16,3 mio) sont comptabilisées dans les charges de transfert au lieu d'être imputées aux « Apports aux Fonds et financement spécial », tel qu'inscrit au budget.

L'écart budgétaire constaté dans les charges de personnel (CHF 96,2 mio) résulte principalement de l'évolution démographique et de l'ouverture de nouvelles classes qui y est liée dans les écoles ordinaires, les écoles moyennes et les écoles professionnelles, de la hausse des dépenses dans le domaine des mesures de pédagogie spécialisée, du nombre croissant de remplacements et de l'augmentation des dépenses pour les enfants bénéficiant de l'offre spécialisée de l'école obligatoire mise en œuvre de manière intégrée.

L'écart enregistré pour les écoles ordinaires et les établissements particuliers de la scolarité obligatoire a entraîné une hausse des remboursements des communes au titre des revenus de transfert (CHF 84,6 mio).

9.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–20 918 543**	**–8 917 049**	**–6 237 495**	2 679 554	30.0 %
Recettes	**25 280 900**	**0**	**47 869**	47 869	–
Solde	**4 362 357**	**–8 917 049**	**–6 189 626**	2 727 423	30.6 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–4 287 464	–5 897 434	–3 443 759	2 453 675	41.6 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	–19 615	0	19 615	100.0 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	–16 631 079	–3 000 000	–2 793 736	206 264	6.9 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	25 210 480	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	6 275	0	27 869	27 869	> 100.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	18 691	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	20 000	0	20 000	20 000	–
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	25 454	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets sont inférieurs de CHF 2,7 millions au montant budgété (CHF 8,9 mio). Globalement, des retards de calendrier et la renonciation à un projet d'investissement sont à l'origine de la baisse des dépenses d'investissement.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC

2021	2022	2023	2024	2025
1 055.8	1 104.0	1 132.7	1 153.9	1 165.5

Commentaire

L'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO) enregistre une augmentation de son volume de travail par rapport à l'année précédente, notamment en raison des mesures visant à lutter contre la pénurie de personnel qualifié, de l'ouverture de classes supplémentaires, des besoins toujours plus importants en matière de mesures de pédagogie spécialisée renforcées et de la mise en œuvre de solutions numériques dans le domaine des établissements particuliers de la scolarité obligatoire (+5,1 équivalents plein-temps [EPT] à durée déterminée).

Des postes supplémentaires à durée déterminée ont été créés à l'OSC en raison de l'augmentation de son volume de travail, notamment au sein du Service central des traitements du corps enseignant (+4,2 EPT).

Des postes à durée déterminée affectés à des projets ont été créés au sein de l'Office de la culture (OC), plus précisément au Service des monuments historiques (+2,2 EPT).

D'autres écarts (notamment des doubles occupations dues à des absences de longue durée) ont pu être compensés dans l'ensemble.

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques

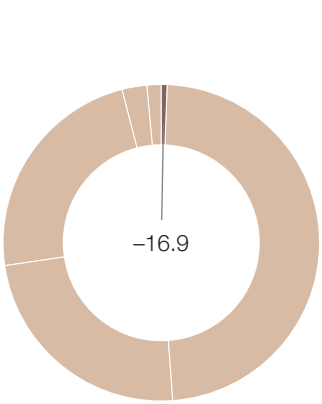

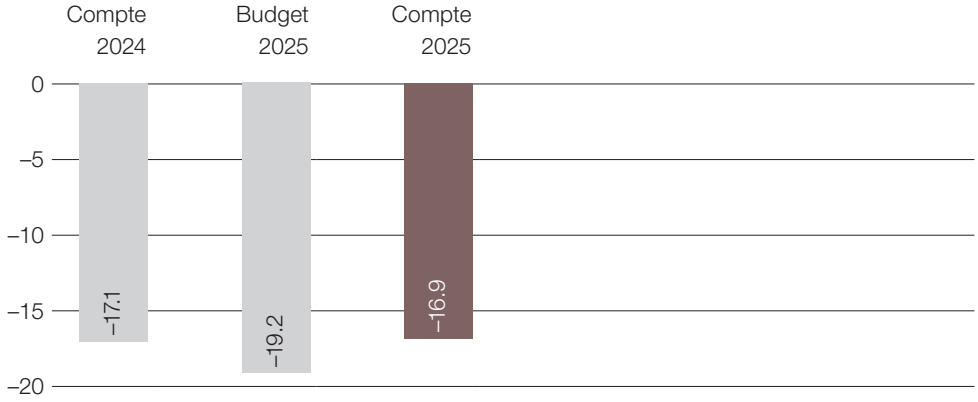

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

■ Budget global en millions CHF

Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planification financière et à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–17 371 371**	**–19 514 683**	**–17 219 047**	2 295 636	11.8 %
30 Charges de personnel	–9 471 908	–11 110 883	–9 326 178	1 784 705	16.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–703 057	–1 017 890	–761 543	256 347	25.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–6 957 449	–7 185 910	–6 896 199	289 711	4.0 %
37 Subventions à redistribuer	–200 000	–200 000	–200 000	0	0.0 %
39 Facturation interne	–38 956	0	–35 127	–35 127	–
Revenu d'exploitation	**299 473**	**320 000**	**326 324**	6 324	2.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	120 498	120 000	109 448	–10 552	–8.8 %
43 Recettes diverses	–26 153	0	16 876	16 876	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	5 128	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	200 000	200 000	200 000	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–17 071 898**	**–19 194 683**	**–16 892 723**	2 301 959	12.0 %
34 Charges financières	–1	0	170	170	–
44 Recette financière	2	0	1	1	–

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat du financement	**0**	**0**	**171**	171	–
Résultat d'exploitation	**–17 071 898**	**–19 194 683**	**–16 892 552**	2 302 130	12.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–17 071 898**	**–19 194 683**	**–16 892 552**	2 302 130	12.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien aux fonctions de direction	–15 545 835	–17 925 979	**–15 458 819**	2 467 160	13.8 %
Prestations juridiques	–1 526 063	–1 268 703	**–1 433 733**	–165 030	–13.0 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le résultat du groupe de produits est inférieur de CHF 2,3 millions au budget. Cela s'explique par le fait que les deux postes « charges de personnel » et « Charges matérielles et autres charges d'exploitation » ont nécessité moins de ressources que prévu.

Priorités de développement

Le soutien de la directrice dans la préparation et l'analyse des décisions, dans les travaux législatifs et dans la conduite de la direction constitue la mission centrale de ce groupe de produits. L'examen juridique des décisions sur recours et des décisions attaquées relève également de ce domaine de compétences. En raison du contexte financier difficile, les travaux sont concentrés sur les tâches les plus essentielles.

Chances et risques

Aucun risque particulier n'a été identifié pour l'année 2025.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	100	91
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	7	19
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	38	51
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	159	201
Nombre de recours déposés à la INC	410	425
Nombre de recours réglés de la INC	378	385

9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires

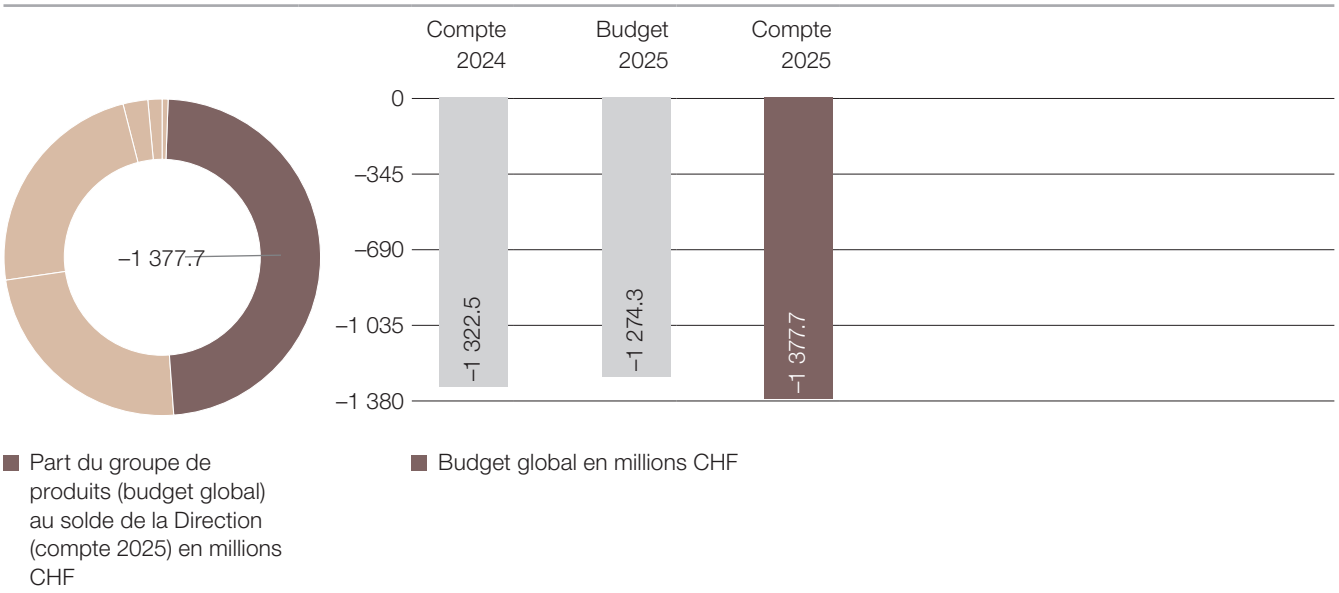

Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants, tant dans le cadre de l'offre ordinaire que dans celui de l'offre spécialisée, et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mis en œuvre d'examen psychologiques, d'évaluations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en millieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–1 987 280 784**	**–1 895 115 577**	**–2 082 745 294**	–187 629 717	–9.9 %
30 Charges de personnel	–1 546 769 707	–1 541 887 462	–1 608 501 125	–66 613 663	–4.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–13 092 789	–8 117 178	–11 333 051	–3 215 873	–39.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–80 398	–34 300	–43 423	–9 123	–26.6 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–411 057 143	–329 749 655	–444 458 933	–114 709 278	–34.8 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–16 280 748	–15 326 982	–18 408 761	–3 081 779	–20.1 %
Revenu d'exploitation	**664 761 766**	**620 815 728**	**705 029 063**	84 213 335	13.6 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	1 245 006	777 026	948 063	171 037	22.0 %
43 Recettes diverses	2	0	1	1	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	661 135 529	617 447 963	702 135 054	84 687 091	13.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	2 381 229	2 590 739	1 945 945	–644 794	–24.9 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–1 322 519 018**	**–1 274 299 849**	**–1 377 716 230**	–103 416 382	–8.1 %
34 Charges financières	–347	–21 400	–6 410	14 990	70.0 %
44 Recette financière	31 528	26 000	29 330	3 330	12.8 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat du financement	**31 182**	**4 600**	**22 920**	18 320	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	**–1 322 487 836**	**–1 274 295 249**	**–1 377 693 310**	–103 398 061	–8.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–1 322 487 836**	**–1 274 295 249**	**–1 377 693 310**	–103 398 061	–8.1 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
École obligatoire	–1 257 766 285	–1 183 344 495	**–1 288 051 705**	–104 707 210	–8.8 %
Offres périscolaire	–64 721 552	–90 950 754	**–89 641 605**	1 309 149	1.4 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le solde du groupe de produits « École obligatoire et offres périscolaires » s'élève à CHF 1377,7 millions et est supérieur de CHF 103,4 millions (8,1 %) au budget 2025. Ce dépassement budgétaire résulte principalement d'une hausse des coûts dans le domaine de l'offre spécialisée de l'école obligatoire. L'OECO a par conséquent dû demander un crédit supplémentaire au Grand Conseil.

Priorités de développement

En 2025, l'activité a de nouveau été marquée par des mesures pour lutter contre la pénurie de personnel enseignant ainsi que par des mesures visant à garantir une offre suffisante dans le domaine de l'offre spécialisée de l'école obligatoire.

L'élaboration du rapport sur l'offre spécialisée de l'école obligatoire dans le canton de Berne entre 2022 et 2025, à l'attention du Conseil-exécutif, a été un autre point marquant de l'année.

Des thèmes interdirectionnels, tels que la planification des offres scolaires et résidentielles, les mesures de protection de l'enfant et les mesures concernant les interfaces avec les établissements de la scolarité obligatoire, étaient également au centre des préoccupations.

Chances et risques

Les mesures et projets mentionnés ci-après servent à renforcer globalement la capacité de prise en charge de l'école obligatoire. Ils agissent sur le long terme et de manière préventive en allégeant les coûts sur le long cours. Il s'agit d'investissements dans l'avenir et donc de chances. À court terme, les mesures peuvent entraîner des charges supplémentaires.

- Transformation numérique au sein de l'administration et des écoles.
- Le travail social en milieu scolaire permet de décharger considérablement les enseignantes et enseignants et constitue une offre de prévention importante dans le domaine de la santé mentale des enfants et des jeunes. La demande est parfois supérieure à l'offre.
- Renforcement du soutien aux établissements de la scolarité obligatoire (p. ex. cofinancement des secrétariats scolaires).
- Renforcement de la capacité de prise en charge de l'école obligatoire avec différentes mesures et offres (p. ex. offres de formation continue et de soutien de la PHBern, services de l'INC et autres partenaires).
- Implémentation des outils d'annonce numériques dans le domaine de l'encouragement des talents dans le canton de Berne en collaboration avec la DSE.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'élèves (école obligatoire)	111 605	112 725[1]
Nombre de classes (classes régulières)	5 693	5 763[1]
Nombre d'élèves (Offre spécialisée de l'école obligatoire mise en œuvre de manière séparée)	3 752	4 153[1]
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	9 113 436	9 117 289[1]
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	11 260	11 489[2]
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	19 500	19 400

1 Le nombre d'élèves et le nombre de classes peuvent encore varier au cours de l'année sous revue, car les chiffres des statistiques de la formation du canton de Berne ne sont publiés officiellement qu'en septembre de l'année suivante. Le nombre d'heures d'encadrement peut également varier selon que l'on prend en compte l'année scolaire ou l'année civile.
2 La diminution du nombre de nouvelles annonces est principalement due au fait que la demande de prolongation des mesures de soutien spécialisé ou de mise en place d'un soutien élargi (SE) n'est plus considérée comme une nouvelle annonce.

9.7.3 Écoles moyennes et formation professionnelle

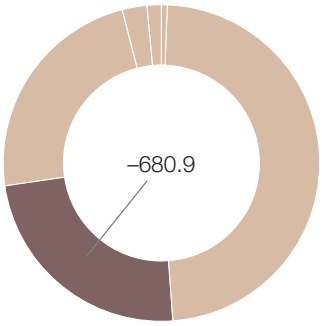

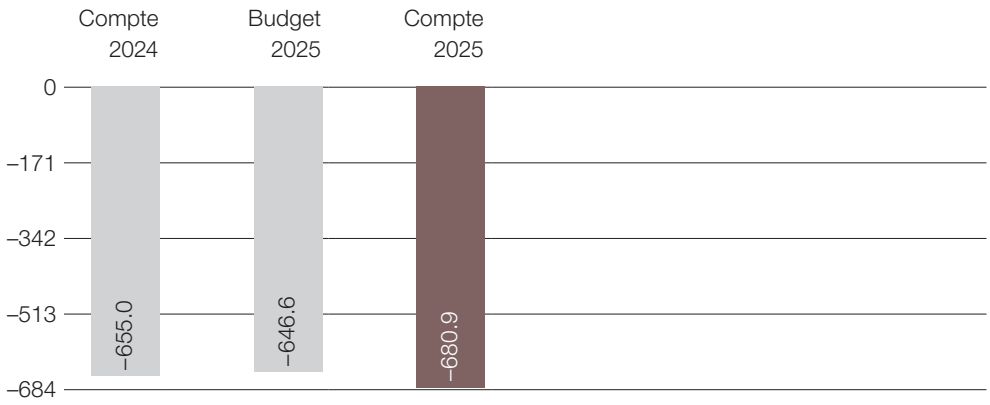

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue offrent par ailleurs aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–862 786 214**	**–839 678 505**	**–882 433 827**	–42 755 322	–5.1 %
30 Charges de personnel	–508 050 206	–497 762 104	–527 044 277	–29 282 173	–5.9 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–87 140 411	–77 329 917	–84 789 452	–7 459 535	–9.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–4 766 745	–4 910 843	–6 489 366	–1 578 523	–32.1 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–222 227 944	–222 674 565	–224 272 844	–1 598 279	–0.7 %
37 Subventions à redistribuer	–9 271 337	–9 041 000	–9 981 238	–940 238	–10.4 %
39 Facturation interne	–31 329 571	–27 960 076	–29 856 650	–1 896 574	–6.8 %
Revenu d'exploitation	**207 391 286**	**192 341 667**	**201 011 133**	8 669 466	4.5 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	46 864 352	41 369 565	46 524 649	5 155 084	12.5 %
43 Recettes diverses	267 568	0	466 545	466 545	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	132 711 428	131 138 502	131 075 228	–63 274	–0.0 %
47 Subventions à redistribuer	9 271 337	9 041 000	9 981 238	940 238	10.4 %
49 Imputations internes	18 276 600	10 792 600	12 963 473	2 170 873	20.1 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–655 394 929**	**–647 336 838**	**–681 422 695**	–34 085 856	–5.3 %
34 Charges financières	–923 739	–377 089	–618 379	–241 290	–64.0 %
44 Recette financière	1 298 145	1 078 799	1 179 263	100 464	9.3 %
Résultat du financement	**374 406**	**701 710**	**560 884**	–140 826	–20.1 %
Résultat d'exploitation	**–655 020 523**	**–646 635 128**	**–680 861 811**	–34 226 683	–5.3 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–655 020 523**	**–646 635 128**	**–680 861 811**	–34 226 683	–5.3 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Ecoles moyennes	–184 899 208	–189 195 416	**–194 223 780**	–5 028 364	–2.7 %
Formation professionnelle	–446 470 610	–432 657 478	**–462 548 965**	–29 891 487	–6.9 %
Orientation professionnelle	–23 650 705	–24 782 234	**–24 089 066**	693 168	2.8 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le résultat du groupe de produits « Écoles moyennes et formation professionnelle » s'élève à CHF 680,9 millions pour l'année 2025, soit un montant plus élevé de CHF 34,2 millions (5,3 %) que prévu, ce qui entraîne une demande de crédit supplémentaire. Cet écart s'explique principalement par l'évolution démographique et par l'ouverture de nouvelles classes dans les écoles moyennes et professionnelles, ainsi que par une planification restrictive.

Priorités de développement

Écoles moyennes
Le projet national « Évolution de la maturité gymnasiale » et sa mise en œuvre dans le canton restent un thème central.

Dans le domaine de la maturité spécialisée, la première année soumise au nouveau plan d'études a eu lieu. En outre, le certificat d'École de Culture Générale (ECG) bilingue a été reconnu par la Conférence des directrices et directeurs contonaux de l'instruction publique (CDIP) et le bilinguisme continue d'être encouragé grâce à la filière bilingue en ECG.

Les travaux visant à garantir des locaux scolaires en suffisance et à promouvoir la transformation numérique se poursuivent.

Formation professionnelle
D'importantes révisions d'ordonnances sur la formation (avenir du MEM, Culture générale 2030, Maturité professionnelle 2030) ont été accompagnées et mises en œuvre par l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle (OMP), en collaboration avec les organisations du monde du travail, des entreprises et des écoles professionnelles.

La transformation numérique reste un thème important au sein des écoles professionnelles. Un programme a été lancé en conséquence et avance dans les structures définies.

Les travaux visant à garantir des locaux scolaires en suffisance en vue de l'augmentation du nombre d'élèves se sont poursuivis.

Orientation professionnelle, universitaire et de carrière
Les chiffres concernant les prestations de conseil proposées par l'Orientation professionnelle (OP) ont continué d'augmenter : la hausse s'élève à près de 20 pour cent ces trois dernières années. L'augmentation continue du nombre d'élèves exige également de renforcer les moyens dans les domaines du conseil et de la coopération avec les écoles.

Chances et risques

Au niveau du degré secondaire II et de la formation professionnelle supérieure, le canton de Berne assure une offre de formation vaste et de qualité. Il garantit à la population des prestations de conseil modernes, qui sont constamment développées et adaptées aux besoins. En outre, il participe à des projets et des comités, tant au niveau national qu'international. Cet engagement permet ainsi de créer de nouveaux développements qui vont dans le sens du canton.

Les évolutions concernant les examens sous forme numérique et la transformation numérique doivent être suivies de près, afin d'utiliser efficacement les ressources financières et de relever les défis de manière adéquate. L'objectif est d'instaurer un bon environnement qui favorise un quotidien scolaire tourné vers l'avenir.

Le thème des locaux scolaires au degré secondaire II reste exigeant en raison de la croissance démographique et des réformes des métiers. Les travaux visant à mettre à disposition les locaux nécessaires se poursuivent avec une intensité soutenue.

Par ailleurs, l'intelligence artificielle (IA) représente un défi de taille pour l'Orientation professionnelle. Il faut s'attendre à ce que les

profils professionnels, y compris dans les activités plus qualifiées, évoluent avec une plus grande dynamique dans les années à venir. Les incertitudes des clientes et clients face aux développements sur le marché du travail pourraient entraîner une hausse de la demande. Les conseillères et conseillers doivent donc acquérir de nouvelles compétences.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	24 907	25 429
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 552	1 633
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	4 825	4 724
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	110 044	113 863
Nombre d'élèves dans les gymnases	7 050	7 281
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 598	1 617
Nombre de consultations des centres OP	13 712	14 094

9.7.4 Enseignement supérieur

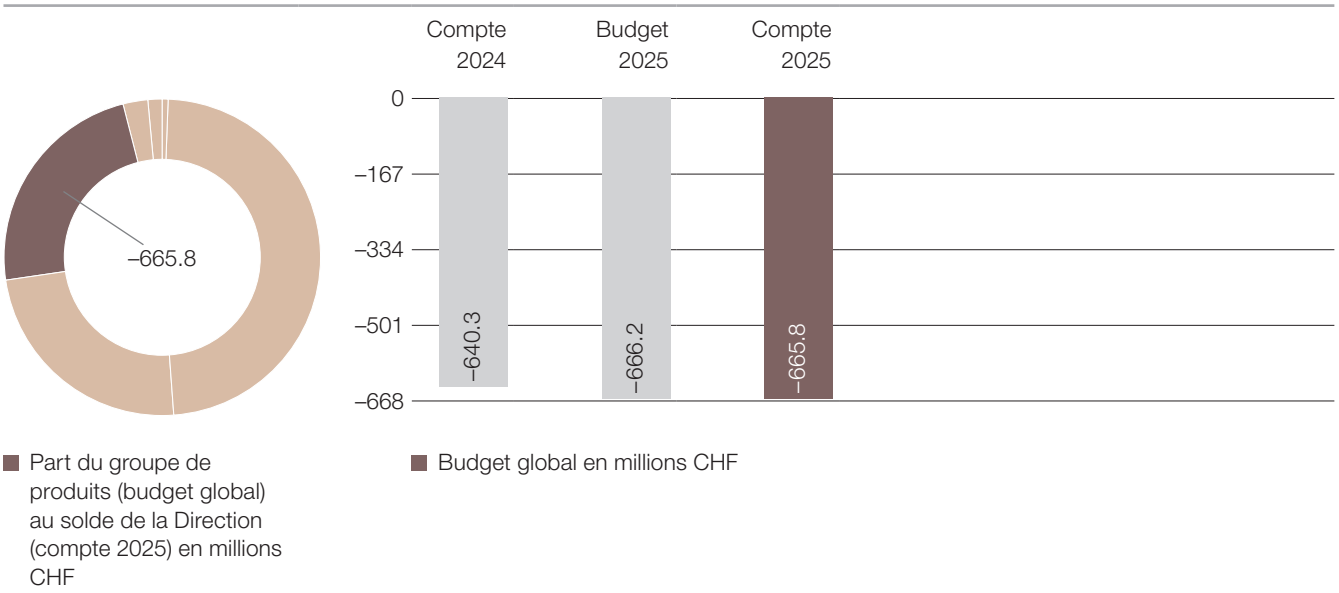

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles, est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE et est le mandant d'un institut de droit privé pour les hautes écoles pédagogiques. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur (OENS) élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles cantonales au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage des hautes écoles gérées conjointement avec le Jura et Neuchâtel par le biais d'une collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Tout aussi essentiels sont la mise en œuvre des accords intercantonaux sur les hautes écoles ainsi que le soutien au Directrice/Directeur de l'instruction publique et de la culture dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles. En outre, l'Office de l'enseignement supérieur gère un service de conseil pour les employés et les étudiants des hautes écoles du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–640 469 647**	**–666 293 633**	**–665 814 140**	479 493	0.1 %
30 Charges de personnel	–4 148 178	–3 962 483	–3 819 985	142 499	3.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–32 988	–138 150	–92 538	45 612	33.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–635 895 482	–661 803 000	–661 510 518	292 482	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–393 000	–390 000	–391 100	–1 100	–0.3 %
Revenu d'exploitation	**141 183**	**84 200**	**44 169**	–40 031	–47.5 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	138 886	84 200	44 166	–40 034	–47.5 %
43 Recettes diverses	0	0	3	3	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	2 297	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–640 328 465**	**–666 209 433**	**–665 769 971**	439 462	0.1 %
34 Charges financières	–4	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**–4**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	**–640 328 469**	**–666 209 433**	**–665 769 971**	439 462	0.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–640 328 469**	**–666 209 433**	**–665 769 971**	439 462	0.1 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Formation universitaire	–373 169 493	–387 497 617	**–385 710 503**	1 787 115	0.5 %
Formation en haute école spécialisée	–180 781 874	–190 890 608	**–192 536 628**	–1 646 021	–0.9 %
Formation du corps enseignant	–86 377 101	–87 821 208	**–87 522 840**	298 368	0.3 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le solde du groupe de produits « Enseignement supérieur » est inférieur de CHF 0,4 million (0,1 %) au budget 2025.

Priorités de développement

Les besoins en matière d'investissement immobilier restent élevés en ce qui concerne l'Université de Berne, notamment pour les laboratoires et la formation en médecine. Dans le cadre de la priorisation des investissements immobiliers, le Conseil-exécutif a défini le programme de construction à l'horizon 2030 pour les projets à réaliser. Compte tenu de l'évolution des coûts dans le domaine de la construction, la question se pose de savoir si le cadre d'investissement prévu pour la réalisation de ce programme réduit sera suffisant. Le principal projet de construction pour l'Université, qui se poursuit sous la responsabilité de la DTT en collaboration avec l'Université et l'INC, est le centre de recherche et de formation pour la médecine (« périmètre d'évolution 07 »). En 2026 commenceront les travaux pour un nouveau bâtiment destiné à la formation en médecine (« périmètre d'évolution 03 »), qui vise notamment à remplacer le bâtiment provisoire sis dans l'ancien hôpital Ziegler et à assurer un nombre suffisant de places d'études en médecine.

Des mesures de conservation de la substance sont nécessaires pour un certain nombre d'autres laboratoires importants pour les sciences expérimentales et la médecine vétérinaire. Des locaux provisoires sont recherchés afin que les travaux puissent être effectués dans les bâtiments existants sans que les activités d'enseignement et de recherche ne soient trop perturbées.

En outre, des bases sont actuellement élaborées pour garantir à long terme l'avenir de l'hôpital vétérinaire et pour prévoir un nouveau site principal pour la faculté de médecine vétérinaire, ce qui permettra de planifier les investissements pour les mesures d'entretien à court terme et le développement à moyen terme de la faculté.

La mise en œuvre de la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) sur les campus de Biel/Bienne et de Berne et le développement du TecLab de Berthoud qui y est lié battent toujours leur plein. Quant aux travaux de construction du Campus Biel/Bienne, ils se déroulent selon le plan établi. Par contre, sur le Campus de Berne, les travaux d'excavation qui avaient débuté en 2024 ont dû être stoppés en raison de la découverte d'une pollution aux Substances per- et polyfluoralkylées (PFAS). Sous la supervision des CFF, propriétaire du terrain, et en étroite collaboration avec la DTT, un plan d'assainissement doit d'abord être établi, puis mis en œuvre. Une coordination étroite avec le projet de construction est recherchée afin que le retard, inévitable, de la fin des travaux soit aussi court que possible. Cependant, ce retard sera dans le meilleur des cas supérieur à une année, raison pour laquelle la durée de la délocalisation des unités administratives de la BFH prévues pour le Campus de Berne sera prolongée, de même que les coûts et les inconvénients que cela implique.

Chances et risques

Pour ancrer durablement le relèvement du nombre annuel de places en médecine à 100, ce qui a été décidé en 2024, il est nécessaire de disposer de locaux supplémentaires de la qualité requise pour ces études. Les travaux relatifs au bâtiment d'enseignement et de recherche (« périmètre d'évolution 07 ») ont débuté et les travaux pour le nouveau bâtiment destiné aux études en médecine (« périmètre d'évolution 03 ») seront lancés en 2026. L'utilisation du bâtiment provisoire pour les études de médecine, situé dans l'ancien hôpital Ziegler, a pu être prolongée jusqu'en 2030. Sur la base de l'horizon de réalisation pour le bâtiment destiné à la formation en médecine, la solution du bâtiment provisoire risque d'être supprimée avant que les nouveaux locaux soient prêts. Le parlement a en outre adopté une motion demandant une clarification sur la question de savoir si et comment le nombre de places en études de médecine peut encore être relevé. Le défi consiste donc à élaborer des prévisions de coûts et des bases de décision pour examiner les nouvelles étapes de l'augmentation du nombre de places, alors que les travaux pour la précédente étape sont encore en cours de réalisation.

Des risques existent aussi en ce qui concerne le renouvellement et le développement des laboratoires pour la chimie, la biochimie et la médecine vétérinaire. Le manque de laboratoires répondant aux normes légales peut en effet entraîner la perte de fonds de tiers destinés à la recherche. Concernant l'hôpital vétérinaire de la faculté de médecine vétérinaire, un non-respect des normes de biosécurité en raison du mauvais état des bâtiments risque également d'entraîner un retrait de l'autorisation d'exploiter. Des mesures ont été prises pour remédier aux problèmes les plus urgents (nouvelles écuries d'isolement) et le budget d'investissement nécessaire a été approuvé.

Les travaux relatifs aux campus de la BFH à Biel/Bienne et à Berne, qui ont débuté pratiquement en même temps après le retard pris à Biel/Bienne, représentent un défi de taille, tant en termes de volume d'investissement que de capacités en matière de gestion de projet pour le canton et la haute école. Comme les sites contaminés sur le terrain du nouveau bâtiment du Campus de Berne entraînent maintenant un retard dans cette construction, la BFH rencontre des difficultés ailleurs : elle doit planifier simultanément le déménagement coûteux vers le Campus de Biel/Bienne et l'utilisation prolongée des sites de Berne, qui seront ultérieurement transférés vers le Campus de Berne, en collaboration avec l'INC et l'OIC. Bien que la BFH ait réussi à regagner des parts de marché perdues auprès des étudiantes et étudiants, le désavantage concurrentiel devrait perdurer en raison du retard pris dans la construction des nouveaux bâtiments sur le campus. Cela pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour le canton de Berne au titre des contributions liées à l'Accord intercantonal du 12 juin 2003 sur les hautes écoles spécialisées (AHES ; RSB 439.21-1) qui sont versées pour les étudiantes et étudiants venant d'autres cantons.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	19 608	16 815[3]
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	34	39
Nombre d'étudiant-e-s à la BFH	7 925	7 959
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la BFH (en %)	45	43
Nombre d'étudiant·e·s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) et à l'institution de formation du corps enseignant de l'association NMS Bern	3 296	3 358
Part des étudiant·e·s bernois·e·s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) et à l'institution de formation du corps enseignant de l'association NMS Bern	65	65
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	701	675
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	142	149

3 Depuis le semestre d'automne 2025-2026, seul le nombre d'étudiantes et d'étudiants ne suivant pas de formation continue (MAS, DAS, CAS) est encore pris en compte (à l'instar de la BFH/PHBern, y c. institut NMS).

9.7.5 Culture

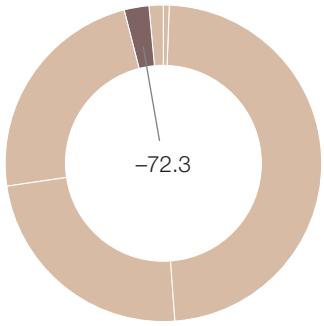

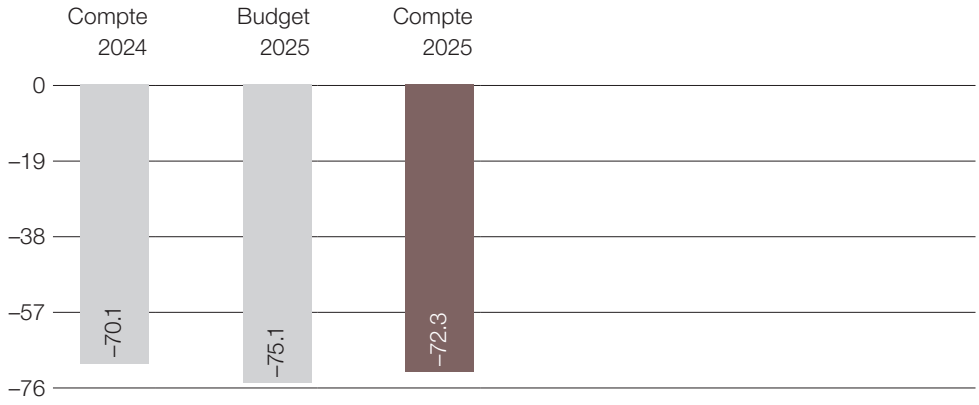

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Le groupe de produits «Culture» est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sauvegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communqiuer des valeurs culturelles.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–91 763 765**	**–95 591 291**	**–95 825 920**	–234 629	–0.2 %
30 Charges de personnel	–19 917 742	–20 777 294	–20 992 608	–215 314	–1.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–2 906 808	–4 116 517	–2 876 095	1 240 422	30.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–233 986	–165 988	–170 782	–4 794	–2.9 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	–2 909 076	–19 240 000	–2 016 269	17 223 731	89.5 %
36 Charges de transfert	–60 641 774	–49 337 492	–64 222 461	–14 884 969	–30.2 %
37 Subventions à redistribuer	–1 358 348	–1 896 500	–1 915 519	–19 019	–1.0 %
39 Facturation interne	–3 796 031	–57 500	–3 632 186	–3 574 686	< –100.0 %
Revenu d'exploitation	**21 733 480**	**20 604 808**	**23 641 752**	3 036 944	14.7 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	1 434 908	2 788 308	1 043 155	–1 745 153	–62.6 %
43 Recettes diverses	1	0	2	2	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	14 520 000	15 620 000	16 663 370	1 043 370	6.7 %
46 Revenus de transfert	580 492	300 000	328 925	28 925	9.6 %
47 Subventions à redistribuer	1 358 348	1 896 500	1 915 519	19 019	1.0 %
49 Imputations internes	3 839 730	0	3 690 781	3 690 781	–
Résultat de l'activité d'exploitation	**–70 030 286**	**–74 986 483**	**–72 184 168**	2 802 315	3.7 %
34 Charges financières	–64 493	–67 000	–72 548	–5 548	–8.3 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**–64 493**	**–67 000**	**–72 548**	–5 548	–8.3 %
Résultat d'exploitation	**–70 094 778**	**–75 053 483**	**–72 256 716**	2 796 767	3.7 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–70 094 778**	**–75 053 483**	**–72 256 716**	2 796 767	3.7 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Encouragement des activités culturelles	–50 825 048	–54 426 307	**–51 452 475**	2 973 832	5.5 %
Protection du patrimoine	–7 947 595	–8 314 160	**–8 650 663**	–336 503	–4.0 %
Archéologie	–11 322 136	–12 313 016	**–12 153 578**	159 438	1.3 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le solde du groupe de produits « Culture » est supérieur de près de CHF 2,8 millions au budget. Les investissements dans le Fonds d'encouragement des activités culturelles ont été réduits de CHF 1,0 million par rapport au budget. En outre, les moyens budgétés pour les travaux de construction d'institutions culturelles n'ont pas été entièrement utilisés en raison de retards pris dans les projets.

Par ailleurs, en raison d'une nouvelle pratique comptable dans le Fonds d'encouragement des activités culturelles, il y a parfois des écarts considérables par rapport au budget (en particulier dans les groupes de matières 35, 36, 39, 45 et 49). Le Fonds d'encouragement des activités culturelles est en soi neutre en termes de coûts et ne grève pas le compte d'État, à l'exception de l'alimentation du Fonds, qui se monte à CHF 2,6 millions.

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles
Des contributions destinées à des travaux de construction ou de planification ou encore à des investissements immobiliers ont été versées : au Musée d'Histoire de Berne, au Zentrum Paul Klee, au Théâtre et Orchestre Bienne Soleure, à la Fondation Ballenberg, ainsi que pour les études urbanistiques du quartier des musées de Berne.

Service des monuments historiques
Le projet de définition des sites construits d'importance cantonale permet au Service des monuments historiques de poursuivre son objectif de mettre à jour et de réduire les inventaires des sites construits d'importance régionale ou locale. Le traitement des demande de subvention a été numérisé et les monuments historiques placés sous protection sont désormais disponibles en tant que géoproduits.

Archéologie
Le Service archéologique a, quant à lui, initié le plan d'urgence pour ses dépôts et ses archives. Des mesures pour protéger des sites de fouilles en forêt ont été introduites. Des mesures de protection et de documentation ont été mises en œuvre sur les sites palaffitiques de Lüscherz et du lac d'Inkwil, classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Le plan de gestion pour la vieille ville de Berne, classée elle aussi au Patrimoine mondial de l'UNESCO, est désormais achevé. Les fouilles de sauvetage en lien avec les travaux de la boucle de rebroussement à Chlywabere ont démarré. Les résultats des analyses du fourreau d'arc de Schniedjoch et des recherches effectuées sur les ruines du château de Grünenberg à Melchnau ont été publiés. Au Musée d'Histoire de Berne, l'exposition temporaire « Nouveautés archéologiques : trouvailles récentes en terres bernoises » a été poursuivie. L'exposition archéologique dans l'église d'Amsoldingen est quant à elle renouvelée.

Chances et risques

Aucun risque particulier n'a été identifié pour l'année 2025.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	3 246	3 278
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	75	76
Nombre de demandes de permis de construire examinées par le Service archéologique dans le canton de Berne	8 243	9 013
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	2	3
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	102	105
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 292	4 357
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	10	11
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie) (en CHF)	9 754 837	10 539 215

9.7.6 Service centralisés

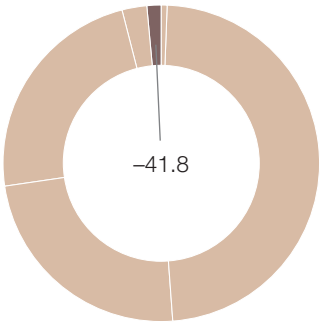

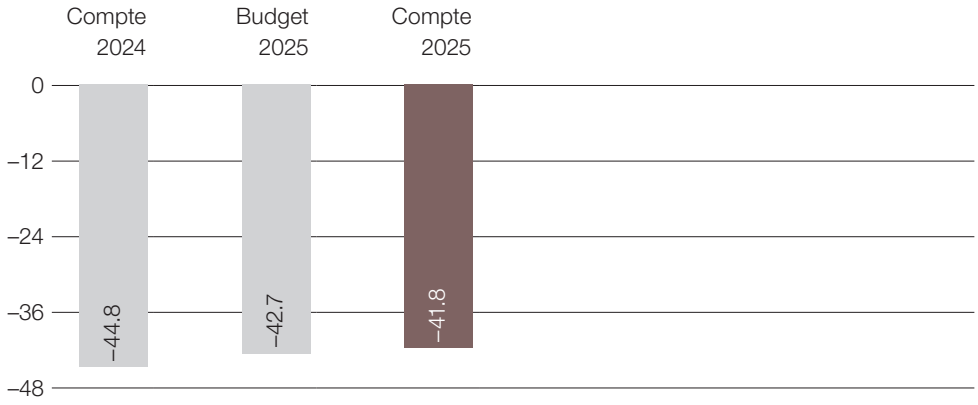

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Le groupe de produits « Service centralisés » comporte les produits « Prestations internes » et « Subsides de formation ».

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que la gestion du versement des traitements à l'ensemble des enseignantes et enseignants des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II ;
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes des charges liées aux traitements du corps enseignant ;
- les opérations financières et comptables de l'INC (à l'exception de l' Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle [OSP]) ;
- l'exploitation et le développement d'EDUBERN, ainsi que la gestion des services concernant les applications spécialisées de l'INC ;
- la coordination des services informatiques de base de l'INC ;
- les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INC à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit « subsides de formation » a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–54 941 818**	**–52 536 216**	**–50 851 444**	1 684 773	3.2 %
30 Charges de personnel	–16 585 294	–16 205 843	–18 253 697	–2 047 854	–12.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–8 357 001	–7 975 806	–9 377 329	–1 401 523	–17.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–117 935	–179 927	–115 841	64 086	35.6 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–19 201 588	–28 001 000	–22 858 813	5 142 187	18.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–10 680 000	–173 640	–245 763	–72 123	–41.5 %
Revenu d'exploitation	**10 205 738**	**10 114 373**	**9 058 156**	–1 056 217	–10.4 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	3 342 430	4 407 481	3 174 659	–1 232 822	–28.0 %
43 Recettes diverses	5	0	7	7	–

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	23 492	9 792	–14 951	–24 743	< –100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	6 839 811	5 697 100	5 898 440	201 340	3.5 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–44 736 079**	**–42 421 844**	**–41 793 288**	628 555	1.5 %
34 Charges financières	–81 771	–260 000	–7 815	252 185	97.0 %
44 Recette financière	8	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**–81 763**	**–260 000**	**–7 815**	252 185	97.0 %
Résultat d'exploitation	**–44 817 842**	**–42 681 844**	**–41 801 103**	880 741	2.1 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–44 817 842**	**–42 681 844**	**–41 801 103**	880 741	2.1 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Prestations internes de service	–25 709 010	–14 997 757	**–18 735 181**	–3 737 423	–24.9 %
Subsides de formation	–19 108 832	–27 684 087	**–23 065 922**	4 618 164	16.7 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le solde du groupe de produits « Services centralisés » est inférieur d'environ CHF 0,9 million (2,1 %) au montant budgété. Cette baisse s'explique par le recul des montants versés dans le domaine des subsides de formation, recul dû en partie aux changements concernant la population ayant droit aux subsides. À l'inverse, les coûts de personnel ont augmenté en raison de la nécessité d'augmenter les effectifs du service chargé de la gestion des traitements du corps enseignant, et ce afin de traiter le nombre élevé d'annonces de changement et d'assurer le versement des traitements en temps voulu. Les coûts supplémentaires dans le domaine des charges de biens et de services et des autres charges d'exploitation sont dus au soutien externe requis pour la gestion des traitements, à l'augmentation des coûts de licence, ainsi qu'aux développements dans le domaine de la numérisation.

Priorités de développement

Dans le cadre de l'étape 2 du projet ERP, les processus de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant entre les écoles, les membres du corps enseignant et le service central de versement des traitements de la Section du personnel de l'OSC ont continué d'être simplifiés et numérisés.

Le 1er août 2025, les TIC du be-med (école professionnelle) ont pu migrer avec succès vers EDUBERN, une offre de prestations de l'OSC dans le domaine des TIC destinée aux écoles du degré secondaire II et de la scolarité obligatoire.

Chances et risques

Lors de la session d'hiver 2025, le Grand Conseil a autorisé la transformation de 21,6 postes à durée déterminée en postes à durée indéterminée au sein des services chargés de la gestion des traitements des membres du corps enseignant et des directions d'école. Ces postes seront en effet encore nécessaires à l'avenir. Ces nouveaux postes ont été créés en raison de l'évolution démographique et du fort surcroît de travail, et pour garantir la gestion des traitements des membres du corps enseignant et des directions d'école.

Dans le cadre de l'étape 3 du projet ERP, il est prévu de continuer de simplifier et de numériser les processus de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant entre les écoles, les membres du corps enseignant et le service central de versement des traitements de la Section du personnel.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Demandes de subsides traitées	4 426	5 905
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	62	63
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	20 724	21 224
Nombre de comptes relevant de la compétence des TIC INC	31 283	31 749

9.7.7 Fonds d'encouragement des activités culturelles

Le Fonds d'encouragement des activités culturelles est utilisé pour des garanties de couverture du déficit et des contributions à des manifestations et des productions culturelles de toutes sortes.

	Compte 2024	Compte 2025	Ecart p. rapp. compte 2024 CHF	%
Recettes				
Attribution (Fonds de loterie)	14 520 000	16 663 370	2 143 370	12.9 %
Dotation (fonds publics)	2 793 767	2 600 000	–193 767	–7.5 %
Dissolution provision non utilisée	50	100	50	50.0 %
Dons	8 181	0	–8 181	–
Total recettes	**17 321 998**	**19 263 470**	1 941 472	10.1 %
Dépenses				
Contributions payées	–13 925 133	–15 161 064	–1 235 931	–8.2 %
Indemnités pour pertes financières COVID-19 payées	142 730	–69 659	–212 388	–304.9 %
Remboursement de fonds fédéraux (charges de transfert)	0	–10 023	–10 023	–100.0 %
Perte sur débiteurs	0	–10 960	–10 960	–100.0 %
délimitation (subventions dues au 31 décembre)	0	–1 037 210	–1 037 210	–100.0 %
Frais administratifs	–930 519	–958 286	–27 767	–2.9 %
Total dépenses	**–14 712 922**	**–17 247 201**	–2 534 279	–14.7 %
Total recettes	17 321 998	19 263 470	1 941 472	10.1 %
Total dépenses	–14 712 922	–17 247 201	–2 534 279	–14.7 %
Excédent des recettes (+) / Excédent des dépenses (–)	**2 609 076**	**2 016 269**	–592 807	–29.4 %
État de la fortune	**31.12.2024**	**31.12.2025**		
Fortune initiale	16 014 204	18 923 279	2 909 076	15.4 %
Extourne des subventions dues au 31 décembre de l'année précédente	300 000	0	–300 000	–
Excédent des recettes (+) / Excédent des dépenses (–)	2 609 076	2 016 269	–592 807	–29.4 %
État Fonds d'encouragement des activités culturelles	**18 923 280**	**20 939 548**	2 016 269	9.6 %
État engagements ouverts	–7 165 146	–5 041 263	2 123 883	42.1 %
Fortune nette Fonds d'encouragement des activités culturelles	**11 758 134**	**15 898 285**	4 140 152	26.0 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT)

10.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025)

en millions CHF	Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction	–16.2	0.8
Justice administrative et services juridiques	–2.7	0.4
Infrastructures	72.7	175.1
Transports publics et coordination des transports	–443.2	147.3
Gestion des biens immobiliers	–429.4	195.3
Eau et déchets	–449.6	474.4

10.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2024	2025	2025	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	20.3	15.8	15.4	0.4	2.5 %
Justice administrative et services juridiques	2.3	2.5	2.3	0.2	6.3 %
Infrastructures	73.9	74.7	–247.8	322.5	> 100.0 %
Transports publics et coordination des transports	282.0	310.1	295.9	14.2	4.6 %
Gestion des biens immobiliers	272.2	265.9	234.1	31.8	12.0 %
Eau et déchets	–25.0	–22.8	–24.8	2.0	8.9 %
Total	**625.7**	**646.3**	**275.2**	371.1	57.4 %

10.3 Priorités de l'activité

En tant que direction en charge des infrastructures, la DTT situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements et des projets. Comme chaque année, la DTT a pu faire avancer et réaliser de nombreux projets importants pour l'économie publique.

Bâtiment
Le transfert cantonal de Moutier au 1er janvier 2026 a entraîné la délocalisation de divers services administratifs. Les travaux de rénovation du bâtiment Tavannes Machines, qui hébergera les différents services, devraient être terminés au cours de l'année 2028. Toutes les unités administratives, policières et judiciaires ont néanmoins pu être hébergées dans les délais impartis grâce à des solutions transitoires. L'Office des immeubles et des constructions (OIC) mène à bien de nombreux projets de construction tels que le nouveau centre de police à Niederwangen, le centre de recherche et de formation en médecine sur le site de l'Île (périmètre d'évolution PE07), le campus de Biel/Bienne ou la rénovation et l'extension du gymnase de Neufeld. La première étape de rénovation du gymnase de Thoune a pu être terminée et la nouvelle salle de sport double mise en service. Lors de la construction du campus de Berne, une forte concentration de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) a été détectée, rendant nécessaire l'assainissement du site. La prochaine étape consistera à élaborer le plan d'assainissement en 2026.

L'OIC a élaboré la « Stratégie de durabilité 2026-2035 » pour garantir un portefeuille immobilier durable. Cette stratégie définit des objectifs contraignants, des mesures et des instruments de pilotage pour la planification, la construction, l'exploitation et l'acquisition d'immeubles cantonaux et crée un cadre de référence clair pour leur développement durable d'ici à 2040 en mettant l'accent sur l'adaptation au climat, la préservation de la valeur, la résilience et la responsabilité. Le rapport « Portefeuille immobilier et projets de construction de l'Office des immeubles et des constructions » a en outre été adopté pour la première fois par le Conseil-exécutif pour la période de législature 2022-2026. Il sera traité par le Grand Conseil lors de la session de printemps 2026.

Génie civil
Toutes les oppositions contre les approbations des plans des deux projets de réaménagement routier dans la région de l'Emmental et à Aarwangen ont été rejetées par le Conseil-exécutif en première instance. Des oppositions ont toutefois été portées devant le Tribunal administratif pour les deux projets. Dans la région de Bienne, les travaux de l'organisation faîtière « Espace Biel/Bienne.Nidau », fondée par le canton, les villes de Bienne et de Nidau, les communes de Brügg, d'Ipsach et de Port, ont été achevés. Les autorités ont décidé que le comblement de la lacune dans le réseau routier national à Bienne restait une option stratégique importante. Les six projets d'agglomération de 5e génération Berne, Bienne/Lyss, Berthoud, Interlaken, Langenthal et Thoune ont été remis à la Confédération. Dans le Jura bernois, la première étape de la correction de la route cantonale Les Reussilles-Tramelan a été achevée. Les laves torrentielles ayant sensiblement augmenté au Spreitgraben, un projet de construction visant à sécuriser la galerie pare-avalanche existante sur la route cantonale menant à Guttannen a été élaboré. Le projet « Réaménagement du réseau routier et de développement urbain de Laupen » se déroule comme prévu. Les deux étapes suivantes ont débuté avec la construction du nouveau pont sur la Singine et la réfection de la Murtenstrasse. Les travaux principaux des projets d'aménagement de la traversée des localités de Frutigen et de Münsingen ont été achevés.

Transports publics et coordination des transports
Les travaux d'extension des infrastructures ferroviaires des CFF à l'ouest de Berne et dans la zone d'Ostermundigen ont débuté. Par ailleurs, en ce qui concerne la gare principale de Berne, le canton de Berne participe au financement des installations publiques des CFF, de l'accès Bubenberg ainsi que de la gare souterraine RBS. Le canton n'assume toutefois pas la maîtrise d'ouvrage pour les projets de transports publics. Selon les estimations actuelles, la mise en service des installations est reportée à 2031 et les coûts pour les installations publiques des CFF devraient augmenter. De manière générale, la demande en transports publics a évolué de manière positive en 2025. Le trafic de loisirs, en particulier, continue à enregistrer une croissance supérieure à la moyenne. La demande a évolué de manière moins dynamique pour le trafic pendulaire et surtout en trafic urbain. L'arrêté sur l'offre de transports publics (TP) pour la période d'horaire 2027-2030 et le crédit-cadre d'investissement 2027-2030 ont été adoptés par le Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil. Ils seront traités au Parlement lors de la session de printemps 2026.

Eaux et déchets
La stratégie Eau 2040 a été élaborée par la DTT. Elle devra être portée à la connaissance du Conseil-exécutif puis du Grand Conseil en 2026. La stratégie vise à garantir une utilisation et une gestion durables des eaux, qui prennent en compte non seulement la qualité de l'eau potable, mais aussi la protection des eaux.

Lors de la session d'hiver 2025, le Grand Conseil a renvoyé la stratégie cantonale relative aux concessions hydrauliques au Conseil-exécutif pour révision. Les entreprises d'approvisionnement en énergie bernoises devront être renforcées par la modification de la structure de participation et il faudra veiller à ce qu'aucun retard ne soit pris dans les projets stratégiques. Concernant la réalisation des projets d'extension les plus importants de la société Kraftwerke Oberhasli AG (KWO), à savoir la centrale de Trift ainsi que le rehaussement des barrages du Grimsel et du lac d'Oberaar, des mesures compensatoires ont été convenues avec les associations environnementales et seront mises en œuvre à l'avenir. En contrepartie, les organisations environnementales renoncent à toute autre voie de recours contre les projets stratégiques. En 2025, une des priorités a été d'analyser la situation concernant la pollution des eaux par les PFAS, des substances chimiques dites « éternelles ». Les mesures nécessaires sont développées sur la base des résultats recueillis.

Aide à la conduite
Les équipes chargées de l'aide à la conduite ont également été fortement sollicitées en 2025 par la 2e et 3e étape du projet ERP et l'exploitation SAP en cours, par exemple avec l'examen de concepts ou des travaux dans le domaine du contrôle des achats. Le soutien aux offices dans la numérisation de leurs processus de travail et l'intégration de tâches de comptabilité financière de l'office des pouts et chaussées OPC au Secrétariat général ont constitué d'autres axes prioritaires. Avec le changement de canton de Moutier au 1er janvier 2026, les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général ont également été fortement sollicités en 2025 pour la mise en œuvre des mandats politiques liés à Avenir Berne romande (ABR).

10.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–1 199 887 429**	**–1 230 623 305**	**–1 268 414 074**	–37 790 769	–3.1 %
Revenus	**574 215 655**	**584 361 296**	**993 241 314**	408 880 018	70.0 %
Solde	**–625 671 774**	**–646 262 008**	**–275 172 759**	371 089 249	57.4 %
Charges					
30 Charges de personnel	–119 305 052	–122 711 277	–122 714 597	–3 320	0.0
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–202 939 260	–194 518 329	–614 846 257	–420 327 928	< –100.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–244 899 113	–236 539 100	–219 157 918	17 381 182	7.3 %
34 Charges financières	–11 610 746	–10 900 000	–9 013 465	1 886 535	17.3 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	–10 935 002	–4 681 860	–4 631 374	50 486	1.1 %
36 Charges de transfert	–581 291 394	–624 756 934	–277 123 544	347 633 390	55.6 %
37 Subventions à redistribuer	–6 020 742	–4 000 000	–4 245 465	–245 465	–6.1 %
38 Charges extraordinaires	–7 096 082	–23 800 000	–7 602 335	16 197 665	68.1 %
39 Facturation interne	–15 790 038	–8 715 805	–9 079 120	–363 315	–4.2 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	53 793 186	53 024 000	53 973 440	949 440	1.8 %
42 Rémunérations	37 597 861	32 634 400	48 203 843	15 569 443	47.7 %
43 Recettes diverses	3 447 367	2 515 000	2 907 993	392 993	15.6 %
44 Recette financière	164 762 737	155 672 000	169 516 622	13 844 622	8.9 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	15 946 280	398 410 412	382 464 132	> 100.0 %
46 Revenus de transfert	296 756 629	310 490 312	301 737 494	–8 752 818	–2.8 %
47 Subventions à redistribuer	6 020 742	4 000 000	4 245 465	245 465	6.1 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	11 837 133	10 079 304	14 246 045	4 166 741	41.3 %

Evolution du compte de résultats

Le compte de résultats boucle sur un solde inférieur de CHF 371,1 millions (soit 57,4 %) au montant budgété. L'écart important dans les charges de transfert est essentiellement lié à la dissolution de la provision destinée à l'achèvement du réseau des routes nationales dans le domaine du génie civil (CHF 314,7 mio). La nouvelle provision concernant les PFAS n'a pas d'incidence sur le compte de résultats, mais elle grève les charges matérielles et allège le prélèvement sur les financements spéciaux de respectivement CHF 390,0 millions.

Une augmentation des revenus de l'OIC, due notamment aux indemnités versées par les assurances pour les dommages subis (nouvelle salle de sport d'Interlaken, dégât des eaux à Bienne), aux bénéfices de réévaluation dans le patrimoine financier ainsi qu'aux contributions à fonds perdu pour les transports publics moins élevées que prévu, améliorent encore le compte de résultats.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–563 270 743**	**–621 359 564**	**–552 513 655**	68 845 909	11.1 %
Recettes	**92 644 373**	**75 318 564**	**101 064 219**	25 745 655	34.2 %
Solde	**–470 626 370**	**–546 041 000**	**–451 449 436**	94 591 564	17.3 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–438 150 520	–506 595 064	–424 022 912	82 572 152	16.3 %
51 Investissements pour le compte de tiers	–1 605 800	0	–955 659	–955 659	–
52 Immobilisations incorporelles	–563 424	–1 300 000	–2 446 166	–1 146 166	–88.2 %
54 Prêt	–4 776 700	–8 073 400	–7 104 628	968 772	12.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	–107 554 645	–96 391 100	–80 403 853	15 987 247	16.6 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	–10 619 655	–9 000 000	–37 580 438	–28 580 438	< –100.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	2 096 087	100 000	621 213	521 213	> 100.0 %
61 Remboursements	3 362 121	3 258 000	4 615 760	1 357 760	> 100.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	70 788	0	1 599	1 599	–
63 Subventions d'investissement acquises	69 321 753	56 726 364	49 353 862	–7 372 502	–28.8 %
64 Remboursement de prêts	7 173 970	6 234 200	8 891 347	2 657 147	42.6 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	10 619 655	9 000 000	37 580 438	28 580 438	> 100.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements boucle sur un solde inférieur de CHF 94,6 millions (soit 17,3 %) au montant budgété. Dans le domaine de la construction de routes cantonales, des investissements supplémentaires de CHF 7,4 millions ont été engagés, les projets ayant pu de manière générale être réalisés conformément à la planification sectorielle. Cet écart de planification a eu pour conséquence un dépassement du budget de l'OPC. Des retards dans les délais des projets de construction (campus de Berne BFH, rénovation du gymnase de Hofwil, nouveau centre de recherche PE07 sur le site de l'Île et rénovation/transformation de la Schänzlihalde) ont principalement entraîné une diminution des investissements de CHF 81,7 millions au total dans le secteur du bâtiment. À l'Office des eaux et des déchets (OED), des contributions d'investissement de CHF 14,9 millions destinées aux communes n'ont pas été utilisées.

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT

2021	2022	2023	2024	2025
755.4	771.5	772.1	805.9	802.2

Commentaire

Les effectifs de la DTT en nombre de postes à plein temps (EPT) ont légèrement baissé au cours de l'année sous revue, notamment en raison de postes vacants au sein des offices chargés de la construction, qui n'ont pu être repourvus avant la fin de l'année. Les effectifs se situent dans les limites de l'effectif théorique autorisé.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction

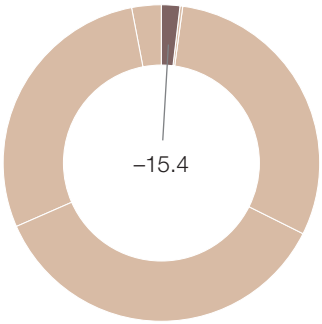

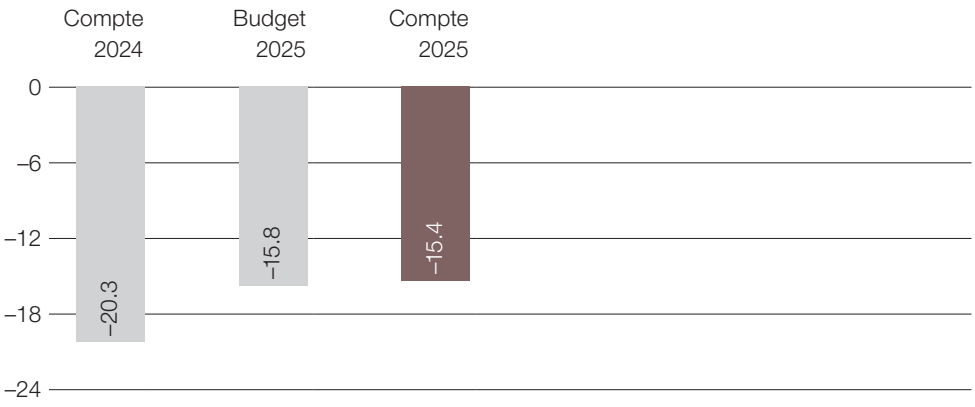

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Le secrétariat général (SG) est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des ressources, le SG garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–21 047 533**	**–16 523 451**	**–16 219 920**	303 531	1.8 %
30 Charges de personnel	–10 737 005	–11 056 526	–11 426 322	–369 796	–3.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–3 366 508	–4 113 000	–3 610 498	502 502	12.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–908 489	–1 119 925	–901 687	218 238	19.5 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–153 493	–135 000	–155 196	–20 196	–15.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–5 882 038	–99 000	–126 217	–27 217	–27.5 %
Revenu d'exploitation	**759 482**	**552 000**	**777 773**	225 773	40.9 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	148 582	42 000	151 566	109 566	> 100.0 %
43 Recettes diverses	6 013	0	7 303	7 303	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	18 133	10 000	15 182	5 182	51.8 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	586 755	500 000	603 722	103 722	20.7 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–20 288 051**	**–15 971 451**	**–15 442 148**	529 304	3.3 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	135 000	0	–135 000	–100.0 %
Résultat du financement	**0**	**135 000**	**0**	–135 000	–100.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat d'exploitation	**–20 288 051**	**–15 836 451**	**–15 442 148**	394 304	2.5 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–20 288 051**	**–15 836 451**	**–15 442 148**	394 304	2.5 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soutien à la direction	–20 288 051	–15 836 451	**–15 442 148**	394 304	2.5 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le résultat global du compte de résultat (budget global) dépasse de CHF 0,4 million le montant budgété.

Les charges de personnel sont quant à elles supérieures de CHF 0,4 million au montant inscrit au budget. Ce dépassement s'explique par le transfert de postes de l'OPC au secrétariat général, qui n'était pas inscrit dans la planification. Les mesures d'économie prévues de CHF 0,1 million dans le domaine des charges de biens et de services hors informatique ont été respectées. Le montant des projets réalisés est inférieur de CHF 0,5 million au montant prévu. Pour de nombreux projets, les coûts principaux seront imputés à l'exercice 2026. Les amortissements sont inférieurs de CHF 0,3 million au montant budgété en raison du plus faible nombre de projets mis en œuvre. Afin que l'OPC puisse faire valoir auprès de l'office fédéral des routes (OFROU) la refacturation de frais informatiques, une imputation interne doit désormais être effectuée avec le ecrétariat général. En 2025, les recettes ont augmenté de CHF 0,1 million par rapport à l'exercice précédent.

Priorités de développement

En 2025 également, le ecrétariat général était compétent pour le soutien au directeur et aux offices, pour la communication ainsi que pour les prestations de services centrales (personnel, informatique, finances, services centraux, traductions).

La possibilité de recourir au télétravail reste souvent utilisée. Cela confirme qu'offrir ce mode de travail constitue un atout important pour renforcer l'attractivité du canton en tant qu'employeur en cette période de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

En plus de ses nombreuses tâches quotidiennes, le ecrétariat général a notamment traité les thématiques suivantes :

- amélioration de l'utilisation des moyens budgétaires et optimisation de la planification des investissements ;
- projet «Avenir Berne romande» (ABR) : au cours de l'exercice écoulé, la mise en œuvre des mandats politiques liés au projet ABR a de nouveau fortement sollicité les collaboratrices et collaborateurs du SG ;
- conduite de la Task Force mise en place à l'OIC en attendant de repourvoir les postes de direction vacants ;
- poursuite de la numérisation des processus de travail ;
- transfert au Secrétariat général de tâches relatives à la comptabilité de l'OPC.

Chances et risques

Une efficacité accrue grâce à des processus continus est nécessaire pour accomplir le nombre croissant de tâches avec les ressources disponibles. La section Digital Management soutient les offices dans la transformation des processus opérationnels et la mise en œuvre de la stratégie cantonale de gestion numérique.

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier du personnel technique, reste un défi de taille en raison du faible nombre de spécialistes MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles, techniques).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Temps de traitement moyen des factures SG de la réception à l' enregistrement dans le processus de workflow de la comptabilité	8	7
Nombre de projets menés à bien en proprotion au total de tous les projets en un an (en pourcent)	83	73
Nombre de démissions par rapport au total des salariés SG en un an (en pourcent)	3	1
Nombre de toutes les arrêtés du Conseil-exécutif, des affaires gouvernementales du Grands Conseil, d' interventions et de rapports conjoints en un an	445	415

10.7.2 Justice administrative et services juridiques

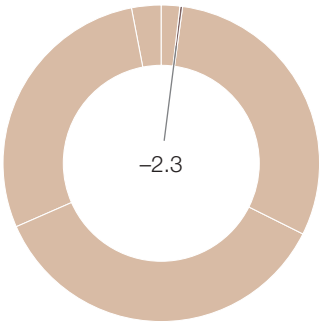

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

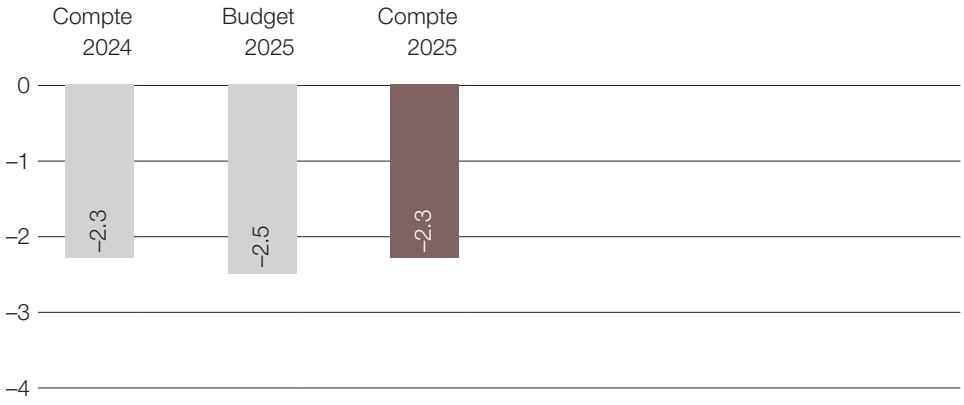

Budget global en millions CHF

Description

L'Office juridique (OJ) traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la DTT. Il prépare les décisions à l'attention du directeur ou de la directrice. L'OJ soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–2 637 452**	**–2 738 826**	**–2 712 183**	26 643	1.0 %
30 Charges de personnel	–2 546 490	–2 687 126	–2 661 446	25 679	1.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–83 682	–42 700	–45 047	–2 347	–5.5 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–7 280	–9 000	–5 690	3 310	36.8 %
Revenu d'exploitation	**323 901**	**247 700**	**376 959**	129 259	52.2 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	317 531	247 700	376 589	128 889	52.0 %
43 Recettes diverses	157	0	283	283	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	1 400	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	4 814	0	87	87	–
Résultat de l'activité d'exploitation	**–2 313 551**	**–2 491 126**	**–2 335 224**	155 902	6.3 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	**–2 313 551**	**–2 491 126**	**–2 335 224**	155 902	6.3 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–2 313 551**	**–2 491 126**	**–2 335 224**	155 902	6.3 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Justice administrative et services juridiques	–2 128 836	–2 242 013	**–2 149 742**	92 271	4.1 %
Prestations juridiques	–184 715	–249 112	**–185 481**	63 631	25.5 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le résultat global du compte de résultat (budget global) dépassé de CHF 0,2 millions le montant budgété.

Le nombre de procédures de recours s'est maintenu à un niveau élevé. Cela a entraîné une hausse du produit des émoluments d'un montant de CHF 0,1 millions.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des acteurs et actrices impliqués dans les procédures et celles des instances supérieures restent élevés. Le nombre de recours déposés reste élevé. L'OJ veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et donne la priorité aux projets importants sur le plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'OJ met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité a été accordée à l'achèvement des travaux législatifs relatifs à la loi du 5 mars 2025 sur la participation du canton à BLS SA et à BLS Netz AG (LBLS ; RSB 762.5) ainsi qu'aux travaux relatifs aux révisions du décret du 22 mars 1994 concernant la procédure d'octroi du permis de construire (DPC ; RSB 725.1) et de l'ordonnance du 23 août 1995 sur la participation des communes aux coûts des transports publics (OPCTP ; RSB 762.415).

Chances et risques

L'augmentation des ressources en personnel en 2024 a permis de maîtriser le volume de travail en forte hausse. Le risque que les procédures de recours en matière de construction et que les projets législatifs durent plus longtemps demeure.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de recours déposés à la DTT	374	301
Nombre de recours réglés de la DTT	380	309
Nombre de projets législatifs réglés	3	2

10.7.3 Infrastructures

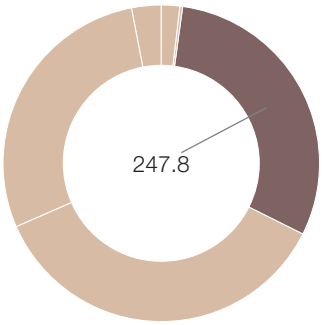

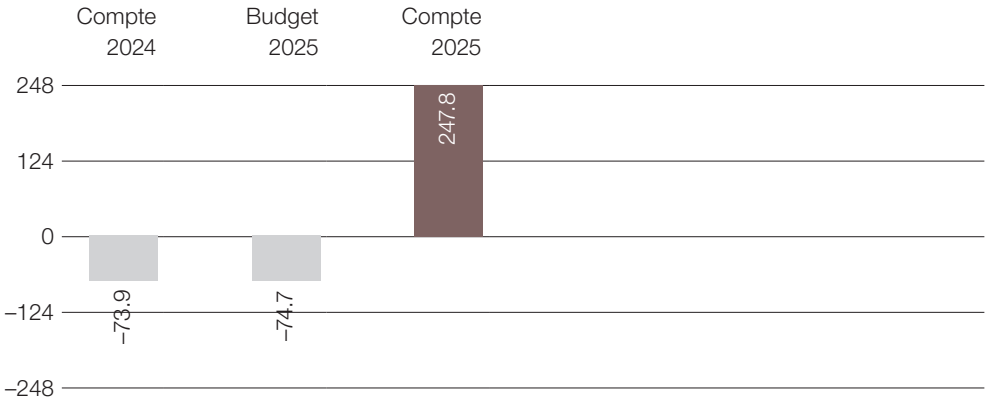

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Planification, élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

Achèvement du réseau (construction) et entretien des routes nationales.

Mise au point de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne. Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–250 501 694**	**–245 723 509**	**72 979 754**	318 703 263	> 100.0 %
30 Charges de personnel	–70 207 291	–71 059 222	–71 569 640	–510 418	–0.7 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–62 057 131	–58 912 681	–60 878 155	–1 965 474	–3.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–90 018 824	–90 148 110	–86 896 496	3 251 614	3.6 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	–159 017	0	–427 448	–427 448	–
36 Charges de transfert	–19 732 792	–20 613 596	300 001 156	320 614 752	> 100.0 %
37 Subventions à redistribuer	–5 462 977	–3 000 000	–4 758 861	–1 758 861	–58.6 %
39 Facturation interne	–2 863 662	–1 989 900	–2 490 802	–500 902	–25.2 %
Revenu d'exploitation	**175 224 899**	**171 387 873**	**172 072 531**	684 658	0.4 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	1 705 789	1 675 000	1 869 157	194 157	11.6 %
42 Rémunérations	9 472 999	7 846 500	10 417 267	2 570 767	32.8 %
43 Recettes diverses	2 406 574	2 245 000	2 045 372	–199 628	–8.9 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	870 000	0	–870 000	–100.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
46 Revenus de transfert	154 361 815	154 210 373	149 855 055	–4 355 318	–2.8 %
47 Subventions à redistribuer	5 462 977	3 000 000	4 758 861	1 758 861	58.6 %
49 Imputations internes	1 814 745	1 541 000	3 126 819	1 585 819	> 100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–75 276 796**	**–74 335 636**	**245 052 285**	319 387 921	> 100.0 %
34 Charges financières	–5 149	0	–26 504	–26 504	–
44 Recette financière	1 709 820	1 169 000	3 043 019	1 874 019	> 100.0 %
Résultat du financement	**1 704 671**	**1 169 000**	**3 016 515**	1 847 515	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	**–73 572 125**	**–73 166 636**	**248 068 800**	321 235 436	> 100.0 %
38 Charges extraordinaires	–350 700	–1 500 000	–233 788	1 266 212	84.4 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**–350 700**	**–1 500 000**	**–233 788**	1 266 212	84.4 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–73 922 825**	**–74 666 636**	**247 835 012**	322 501 648	> 100.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Infrastructures	–74 842 463	–74 916 075	**247 323 813**	322 239 888	> 100.0 %
Routes nationales exploration	919 639	467 707	**511 199**	43 492	–0.1 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le résultat global du compte de résultat (budget global) est supérieur d'environ CHF 322,5 millions par rapport au montant budgété.

Dans les revenus de transfert, les recettes tirées des droits de douane sur les carburants perçus par la Confédération, les subventions fédérales pour les mesures de revitalisation et la contribution globale de la Confédération aux routes principales suisses sont inférieures au budget de CHF 1,9 million. De plus, les subventions fédérales globales pour l'exploitation des routes nationales et les prestations facturables selon les frais effectifs ainsi que les subventions d'exploitation de la Confédération et des communes ont été inférieures au budget de CHF 2,3 millions.

Les revenus supplémentaires de CHF 2,6 millions dans les taxes découlent de ventes plus importantes de carburant et de recettes plus élevées pour les travaux de remise en état liés aux réparations d'accidents ainsi que d'émoluments pour des rapports officiels et diverses autorisations. La hausse des revenus financiers de CHF 1,9 million découle de bénéfices réalisés lors de la vente de biens-fonds et d'immobilisations corporelles ainsi que de réévaluations des contrats de droit de superficie pour les aires d'autoroute de Grauholz, Münsingen et Perles.

Les imputations internes plus élevées résultent de recettes supplémentaires du Fonds de régénération des eaux pour les projets de protection contre les crues et de renaturation ainsi que d'imputations de prestations internes aux offices.

La hausse des subventions à redistribuer dans les revenus et les charges résulte de décomptes plus élevés pour des projets d'agglomérations des communes et des villes.

Les prestations de service pour l'examen de l'état des ouvrages ainsi que les études relatives aux routes cantonales, à la mobilité douce et à la protection contre les crues sont en grande partie responsables de la charge supplémentaire en ce qui concerne les charges et les services. Les amortissements planifiés dans le patrimoine administratif sont inférieurs de CHF 3,3 millions par rapport au budget en raison d'investissements plus faibles.

Les charges de transfert affichent un résultat nettement meilleur en raison de la dissolution de la provision pour l'achèvement du réseau des routes nationales d'un montant de CHF 314,7 millions. Par ailleurs, les subventions versées à des projets d'agglomération des communes et à des projets de revitalisation le long des lacs et des cours d'eau ont été inférieures de CHF 5,6 millions.

Dans les charges extraordinaires, les amortissements ont diminué de CHF 1,2 million, car les investissements dans le Fonds des rives des lacs et des rivières ont été retardés.

Priorités de développement

En 2025 également, la priorité de l'OPC a été de maintenir la valeur des routes cantonales. L'accent continue d'être mis sur la réfection et le maintien de la valeur de ponts et de murs de soutènement, et ce en particulier dans l'Oberland bernois. Les investissements dans les travaux de génie civil ont été priorisés en conséquence. Les ressources en personnel nécessaires à la mise en œuvre de ces projets de réfection ont dû être renforcées par le biais de réaffectations à l'interne. La protection contre le bruit, avec principalement

des mesures à la source (revêtements phonoabsorbants) ainsi que le réaménagement des points noirs du trafic restants sont également restés des priorités d'investissement. L'aménagement sans obstacles des arrêts de bus a pour sa part été poursuivi. Par ailleurs, sur la base des projets d'agglomération, de nombreux projets visant à améliorer les infrastructures destinées aux piétons et aux cyclistes sont en planification ou en cours de réalisation.

Avancement des projets majeurs de construction routière : Les travaux de réaménagement de la traversée de Frutigen (y c. pose du revêtement) sont terminés, à l'exception d'une place qui sera achevée au printemps 2026. Les phénomènes de laves torrentielles ayant nettement augmenté au Spreitgraben, un projet de construction a été élaboré en vue de sécuriser la galerie de protection contre les avalanches située sur la route cantonale en direction de Guttannen. Le projet « Réaménagement du réseau routier et développement urbain de Laupen » avance selon le calendrier. La réfection de la traversée de la localité est terminée depuis la fin du mois de juillet 2025. Début août 2025, les étapes suivantes ont pu commencer avec la reconstruction du pont de la Singine et la réfection de la Murtenstrasse. Les travaux de réaménagement de la traversée de Münsingen ont été menés à bien en 2025 dans le cadre du sous-projet 4. Les adaptations de la Tägertschistrasse convenues avec la commune ont déjà débuté. Concernant les projets de réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et de l'Emmental, les décisions de première instance ont été rendus : tous les recours ont été rejetés par l'ensemble du Conseil-exécutif. Pour le projet d'Aarwangen, dix recours ont été portés devant le Tribunal administratif, contre deux pour le projet concernant l'Emmental. Il a été tenu compte du retard prévu pour les travaux de réalisation des deux projets dans le plan d'investissement intégré. Dans la région de Bienne, les travaux de l'organisation faîtière de projet « Espace Biel/Bienne.Nidau », composée du canton de Berne, des Villes de Bienne et de Nidau ainsi que des communes de Brügg, de Port et d'Ipsach, ont été clôturés. Les autorités ont décidé que l'élimination des lacunes du réseau de routes nationales à Bienne reste une option stratégique importante à long terme. Les travaux de planification correspondants ne devraient toutefois commencer qu'en 2040 au plus tôt. D'ici là, les autorités ont prévu de miser sur des mesures de mobilité globale dans le cadre des projets d'agglomération. Il est prévu de mettre en place un monitoring et un controlling réguliers afin de contrôler la réalisation des objectifs fixés. Un concept global a été élaboré pour l'axe Marais-de-Brügg–Faubourg du Lac. Les propriétaires de routes compétents développeront et mettront en œuvre ce concept par tronçons. Dans le Jura bernois, la première étape de la correction de la route cantonale Les Reussilles–Tramelan a pu être achevée.

À la suite de l'entrée en vigueur de la version révisée de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR ; RSB 732.11) et de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR ; RSB 732.111.1), le plan sectoriel pour le réseau de voies cyclables a été adopté au mois de septembre 2025 par le Conseil-exécutif. Le plan sectoriel répond aux exigences de la législation fédérale afférente aux voies cyclables. Il inclut désormais également les itinéraires VTT ainsi que les liaisons de remplacement dans le trafic cycliste quotidien. En accord avec ces nouvelles bases de planification, des études de corridors ont par ailleurs été lancées pour les principaux itinéraires prioritaires pour les vélos.

La réalisation des travaux de protection contre les crues et des projets de revitalisation le long de l'Aar, pour laquelle l'obligation d'aménager les eaux incombe au canton. Outre les projets prioritaires entre Thoune et Berne, d'autres projets sont en cours de planification ou de réalisation au niveau de l'Aarboden dans le Haslital. Les communes assujetties à l'obligation d'aménager les eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux planifient, étudient ou réalisent de nombreux projets de revitalisation et de protection contre les crues (p. ex. Lütschine [Bödeli] à Wilderswil, Chratzbach à Thoune, Aar à Berne, Birse à Sorvilier, canal de décharge à Langenthal et Oesch à Ersigen).

Chances et risques

Un réseau routier sûr, efficace et compatible desservant toutes les régions, la protection contre les crues, la revitalisation des cours d'eau ainsi que des réseaux d'itinéraires cyclables et de randonnée pédestre sûrs et attractifs revêtent une importance primordiale pour le canton de Berne. Ce sont des facteurs essentiels à l'amélioration de la qualité de vie ainsi qu'à son développement économique et touristique. Le maintien et le développement de ces infrastructures restent un défi pour l'OPC en termes de ressources. Pour cette raison, une priorisation des investissements s'avère indispensable. Le résultat de cette dernière a été pris en compte dans le plan d'investissement intégré (PII) dans le cadre du processus actuel de planification financière ordinaire.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	640	630
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	82	82
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	244	237
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	265	292
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	3 243	3 464
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100

10.7.4 Transports publics et coordination des transports

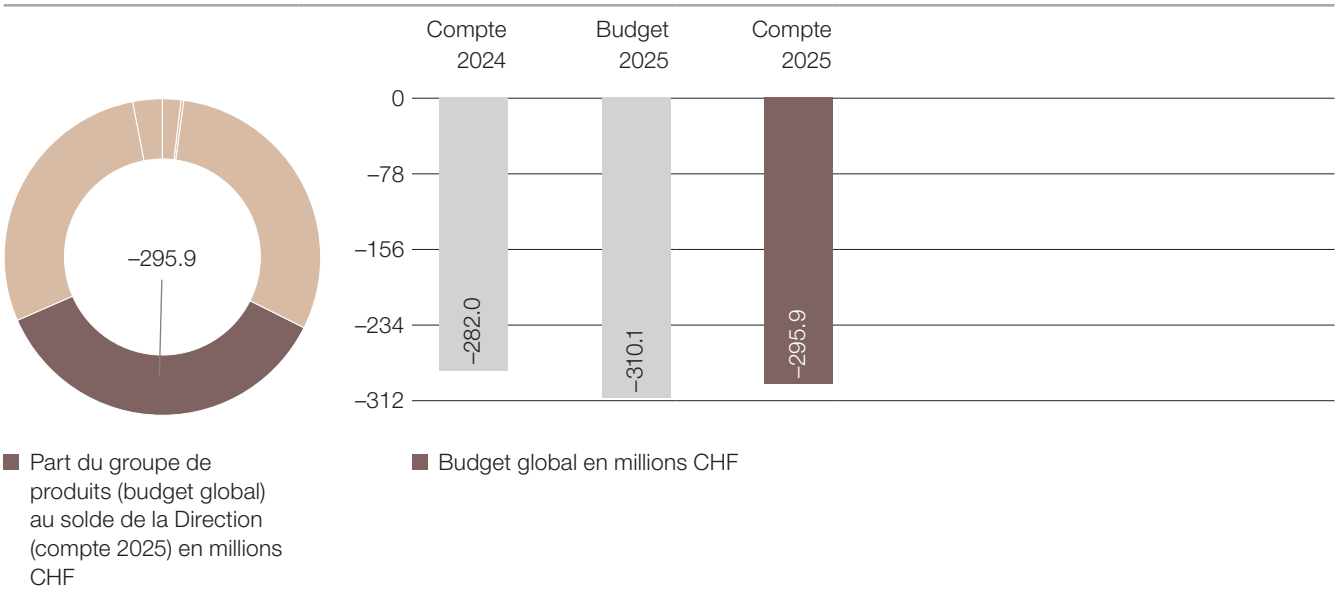

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR) et Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics (TP) et le crédit-cadre d'investissement pour les TP, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des TP (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde le Directeur ou la directrice ainsi que le SG dans ces domaines.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–421 657 794**	**–463 609 684**	**–443 234 858**	20 374 827	4.4 %
30 Charges de personnel	–2 618 074	–2 538 467	–2 731 135	–192 668	–7.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–703 881	–567 501	–636 700	–69 199	–12.2 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–418 198 019	–460 390 216	–439 668 896	20 721 320	4.5 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–137 820	–113 500	–198 126	–84 626	–74.6 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Revenu d'exploitation	**138 963 895**	**153 352 763**	**146 638 525**	–6 714 238	–4.4 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	356 737	391 500	505 134	113 634	29.0 %
43 Recettes diverses	41	0	72 354	72 354	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	138 604 598	152 961 263	146 057 257	–6 904 007	–4.5 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	2 520	0	3 780	3 780	–
Résultat de l'activité d'exploitation	**–282 693 899**	**–310 256 921**	**–296 596 332**	13 660 589	4.4 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	714 165	140 000	679 900	539 900	> 100.0 %
Résultat du financement	**714 165**	**140 000**	**679 900**	539 900	> 100.0 %
Résultat d'exploitation	**–281 979 734**	**–310 116 921**	**–295 916 432**	14 200 489	4.6 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–281 979 734**	**–310 116 921**	**–295 916 432**	14 200 489	4.6 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Infrastructure et matériel roulant	–99 005 582	–165 742 069	**–109 839 250**	55 902 819	33.7 %
Offre de transports	–182 974 152	–144 374 852	**–186 077 182**	–41 702 330	–28.9 %

ommentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le résultat global du compte de résultats (budget global) dépasse de CHF 14,2 millions le montant budgété, car les contributions d'investissement à fonds perdu pour des projets du secteur des transports publics ont été nettement plus basses que prévu (groupe de matières 36). Différents projets ont charges de transfert nécessité moins de moyens que budgété en raison de retards pris au début des travaux ou en cours de projet (p. ex. nouveau bateau pour BLS Navigation et tram Berne-Ostermundigen). La baisse des dépenses pour les subventions cantonales les recettes des transferts a automatiquement entraîné une baisse des recettes pour le (groupe de matières 46). Il s'agit en l'occurrence du cofinancement des transports publics par les communes bernoises (« tiers communal »).

Priorités de développement

Dans le cadre des projets d'agglomération (PA), le canton de Berne reçoit des subventions fédérales issues du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), qu'il utilise notamment pour financer de gros projets dans le domaine des transports publics. Il s'agit en particulier du réaménagement de la gare de Berne, du prolongement de la ligne de tram jusqu'à Kleinwabern, de la nouvelle ligne de tram entre Berne et Ostermundigen et de mesures de revalorisation du nœud de transports publics de la gare de Langenthal. D'autres subventions fédérales PA sont octroyées pour l'électrification des lignes du trafic local à Berne (Bernmobil et Regionalverkehr Bern-Solothurn) et à Bienne (Transports publics biennois).

D'après la planification actuelle, la nouvelle gare RBS, le nouveau passage souterrain ainsi que les deux nouveaux accès à la gare de Berne devraient être inaugurés en 2031. Les travaux de transformation de la gare d'Ostermundigen en nœud de transports publics sont en cours. Les travaux pour le projet « Augmentation des prestations Berne Ouest » ont commencé en 2025.

La demande en transports publics a évolué de manière positive en 2025. Le trafic de loisirs, en particulier, continue de connaître une croissance supérieure à la moyenne. La demande a évolué de manière beaucoup moins dynamique pour le trafic pendulaire et surtout en trafic urbain.

L'arrêté sur l'offre 2022-2025, prolongé jusqu'en 2026 par le Grand Conseil en mars 2024, a été mis en œuvre pour les années d'horaire 2025 et 2026.

Chances et risques

Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés, les TP présentent, en termes de coûts, d'efficacité et d'utilisation du sol, de grands avantages par rapport au trafic individuel motorisé.

Grâce à une bonne coordination entre l'urbanisation et les transports, notamment dans les conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) et les projets d'agglomération, le canton de Berne parvient à réaliser un système de mobilité durable en collaboration avec les régions d'aménagement.

Fin janvier 2025, le Conseil fédéral a adopté le projet concernant le programme d'allégement budgétaire 2027 et ouvert la procédure de consultation à ce sujet. Le paquet de mesures prévoit des économies de près de CHF 60,0 millions dans les transports publics à compter de 2027. À cette fin, le taux de couverture des coûts doit être amélioré dans le trafic régional de voyageurs (TRV). Cet objectif peut uniquement être atteint en réduisant les coûts des entreprises de transport ou en augmentant les tarifs des transports publics de manière drastique. Dans ces conditions, il sera difficile d'améliorer l'offre des transports publics dans le TRV ces prochaines années.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	23	23
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	68 774 419	69 907 562
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	2 046 569 612	2 077 632 984
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	264 000 000	273 617 190
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les TP	107 642 690	94 310 278

10.7.5 Gestion des biens immobiliers

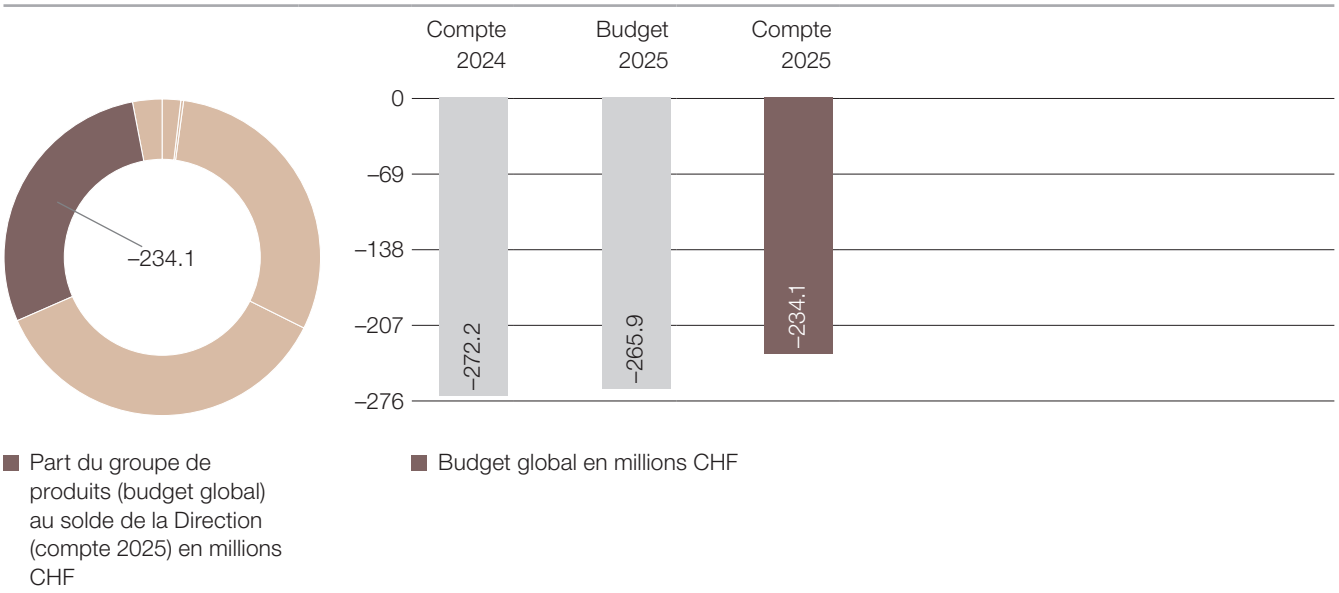

Description

En tant que représentant du propriétaire, l'office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (maintien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, on réalise de nouvelles constructions, des transformations ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de locataire, on loue des locaux sur le marché. La mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine inancier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–443 110 631**	**–425 260 910**	**–420 370 121**	4 890 789	1.2 %
30 Charges de personnel	–16 183 587	–17 471 210	–16 403 099	1 068 110	6.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–133 126 833	–125 320 000	–138 217 422	–12 897 422	–10.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–151 876 568	–142 800 000	–129 277 845	13 522 155	9.5 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–140 438 300	–139 256 000	–135 551 419	3 704 581	2.7 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–1 485 344	–413 700	–920 336	–506 636	< –100.0 %
Revenu d'exploitation	**20 183 832**	**16 011 996**	**29 526 611**	13 514 615	84.4 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	9 944 828	8 810 000	17 727 942	8 917 942	> 100.0 %
43 Recettes diverses	1 010 555	270 000	647 042	377 042	> 100.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	1 534 264	1 155 000	2 148 839	993 839	86.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	7 694 185	5 776 996	9 002 788	3 225 792	55.8 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–422 926 799**	**–409 248 914**	**–390 843 510**	18 405 403	4.5 %
34 Charges financières	–11 605 465	–10 900 000	–8 986 270	1 913 730	17.6 %
44 Recette financière	162 323 976	154 228 000	165 726 642	11 498 642	7.5 %
Résultat du financement	**150 718 511**	**143 328 000**	**156 740 373**	13 412 373	9.4 %
Résultat d'exploitation	**–272 208 288**	**–265 920 914**	**–234 103 138**	31 817 776	12.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–272 208 288**	**–265 920 914**	**–234 103 138**	31 817 776	12.0%

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Gestion des biens immobiliers	–272 208 288	–265 920 914	**–234 103 138**	31 817 776	12.0%

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le résultat global du compte de résultats (budget global) dépasse de CHF 31,8 millions le montant budgété.

Les charges de personnel ont été inférieures de CHF 1,1 million en raison de postes vacants à la suite de plusieurs démissions dans la direction de l'Office.

Les frais de location et les charges locatives dépassent le montant budgété d'environ CHF 5,0 millions. Les coupes prévisionnelles de CHF 2,3 millions n'ont pas pu être respectées en raison de contrats existants.

Le gros entretien se situe au niveau de l'exercice précédent et dépasse ainsi le budget de CHF 8,0 millions. Les coûts entraînés par la mise à l'arrêt du chantier du campus de Berne, due à l'analyse PFAS nécessaire et au report des travaux sur les canalisations de la Ville, ont participé à ce dépassement pour un montant de CHF 3,5 millions. Les consignes d'économies de CHF 4,6 millions n'ont pas pu être respectées en raison de mesures urgentes et nécessaires.

Les amortissements ont été inférieurs de CHF 13,5 millions au budget. Cela est dû en particulier à des mises en service retardées et à une sous-évaluation de l'effet de biens-fonds déjà amortis.

Les versements d'assureurs ont mené à des remboursements d'un montant de CHF 9,3 millions, dont CHF 7,0 millions concernent le sinistre de la nouvelle salle de sport d'Interlaken et CHF 2,0 millions un dégât des eaux à Bienne.

Une autre amélioration importante du résultat de CHF 15,5 millions résulte d'adaptations aux valeurs marchandes. Les bénéfices d'évaluation découlent des réévaluations régulières d'immeubles inscrits au patrimoine financier pour un montant de CHF 12,0 millions et de l'effet de réévaluation lors des transferts d'immeubles du patrimoine administratif au patrimoine financier, pour un montant de CHF 3,5 millions.

Priorités de développement

Le degré secondaire II, qui englobe les écoles professionnelles et moyennes, continuera à enregistrer une hausse du nombre d'élèves jusqu'au milieu des années 2030. Les besoins futurs en locaux scolaires pour les écoles moyennes ont été déterminés sous la forme de scénarios régionalisés sur l'évolution de la formation, sur la base de la planification stratégique des locaux scolaires et sportifs au degré secondaire II.

Les locaux supplémentaires requis à court et moyen termes dans les écoles moyennes à compter de l'année scolaire 2027/2028 peuvent être couverts en optimisant les sites existants, en prolongeant des locations et en densifiant des sites. À partir des années 2030, un site de formation supplémentaire pour le degré secondaire II sera nécessaire pour compenser la pénurie de locaux scolaires dans la région de Berne, qui concernera environ 36 classes, soit environ 1000 élèves. Celui-ci verra le jour dans le quartier Wankdorfcity 3. Les crédits correspondants seront présentés au Grand Conseil au cours des années 2026 et 2027.

La rénovation des gymnases existants avance comme prévu. Le financement de la rénovation et de l'extension du gymnase de Berne-Neufeld est garanti par le crédit de réalisation approuvé et le permis de construire a été délivré. À Thoune, la première étape de la remise en état est terminée. La nouvelle salle de sport double a été mise en service. Les travaux de construction de la nouvelle salle de sport d'Interlaken, qui avaient dû être interrompus en raison d'un sinistre, ont pu reprendre. La salle de sport triple devrait être mise en service fin 2026.

En vue de renforcer le site médical bernois, la Faculté de médecine de l'Université de Berne doit être agrandie et regroupée sur le site de l'Île. Les parcelles nécessaires à la construction des bâtiments universitaires prévus appartiennent au canton de Berne. Les travaux de construction du nouveau centre de recherche de la Faculté de médecine sur le périmètre d'évolution 07 sont en cours. La sécurisation de la fouille a été terminée fin 2025. En ce qui concerne le deuxième bâtiment prévu pour la formation en médecine dans le périmètre d'évolution 03, des études sont en cours pour la préparation de la mise au concours.

Le regroupement des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) suit son cours. Les travaux de construction du nouveau Campus Biel/Bienne ont commencé en 2025 ; la pose de la première pierre a eu lieu et les travaux de charpenterie ont pu commencer.

Les travaux d'excavation du Campus Berne ont dû être interrompus en raison de la présence de PFAS. Un plan d'assainissement devrait être approuvé en 2026. Les travaux d'assainissement pourront ensuite démarrer.

Le bâtiment de remplacement de la prison régionale de Bienne est un projet clé pour la mise en œuvre du plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire. Il est prévu de l'ériger dans l'enceinte de l'établissement pénitentiaire (EP) de Witzwil. Le concours portant sur l'étude et la réalisation débutera en 2026. L'EP de Witzwil a en outre restitué une partie des terres agricoles utilisées. Les surfaces ainsi libérées continueront à être utilisées à des fins agricoles : une partie est revenue au fermier ayant cédé son terrain à Rörswil (nouveau campus de football régional Berne-Bolligen) et le reste de la surface sera cédé en tenant compte des surfaces de promotion de la biodiversité à créer.

Le nouveau centre de police de Berne est en cours de construction et doit être mis en service en 2028. Il permettra de réduire le nombre de sites de la police cantonale dans la région de Berne.

Le changement d'appartenance cantonale de Moutier a lieu le 1er janvier 2026. La relocalisation des diverses entités administratives sur le sol bernois est terminée. La décision de déplacer également les services de justice dans le bien-fonds de Tavannes Machines, désormais aux mains du canton, entraîne un changement d'affectation et retarde la mise en service du bâtiment, initialement prévue pour fin 2025. Des locaux provisoires sont mis à la disposition des utilisatrices et utilisateurs jusqu'à ce que le bâtiment soit prêt.

Pour ce qui est des transactions concernant des bien-fonds, il convient de mentionner l'aliénation réussie du château de Villars-les-Moines ainsi que le rachat de réserves de terrain autour du site Bührer à Bienne à des fins de regroupement parcellaire.

Chances et risques

À l'OIC, les postes-clés à la direction de l'office ont pu être repourvus. Les projets et les affaires ont bien avancé en 2025.

Les opportunités et les risques portent sur les quatre plus grands projets de construction jamais réalisés par le canton de Berne, qui sont en phase de réalisation et engendrent des investissements annuels exceptionnellement élevés. Ces projets offrent de nouvelles perspectives pour le site de formation de Berne et la sécurité dans le canton. Néanmoins, leur envergure est telle que tout retard pris par les travaux conduit à d'importantes diminutions des investissements durant l'année concernée, ce qui se répercute seulement au cours des années suivantes.

Le volume de construction élevé continue à se heurter à un secteur de la construction très chargé. Les risques qui en résultent, comme une hausse des coûts et le non-respect des délais, ont une grande influence sur la réussite des affaires.

Les demandes de locaux émanant des Directions doivent à l'avenir être gérées de manière durable et freinées en améliorant la transparence vis-à-vis des coûts globaux de l'immobilier et en augmentant l'occupation des locaux existants. La DTT élabore actuellement un plan visant à renforcer le taux d'occupation des locaux, qui implique toutes les Directions ainsi que la CHA.

Depuis 2025, l'électricité requise pour l'administration cantonale est acquise de manière centralisée. À compter de 2026, près de 50 GWh d'électricité seront ajoutés au portefeuille cantonal. Ce regroupement permettra au canton de Berne d'économiser près de CHF 2,0 millions par rapport au tarif d'électricité et de réduire les coûts d'opportunité liés au personnel cantonal.

L'OIC a mis au point et publié sa stratégie de durabilité 2026-2035, qui concrétise la stratégie immobilière et définit l'orientation stratégique pour la gestion des bâtiments cantonaux sur toute la durée du cycle de vie. L'objectif est de garantir que le portefeuille immobilier cantonal évolue de manière durable et axée sur l'avenir.

Pour la première fois, un rapport sur le portefeuille immobilier et les projets de construction de l'OIC pour la législature 2022-2026 a été élaboré et sera présenté au Grand Conseil en mars 2026. Il illustre de manière transparente le développement du portefeuille ainsi que les retombées financières de l'évolution des surfaces.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Surface de plancher nette (en m2) pour les besoins du canton de Berne	1 971 973	1 971 482
Dont part de surface de plancher Minergie (en m2)	304 268	308 164
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 394	1 384

10.7.6 Eaux et déchets

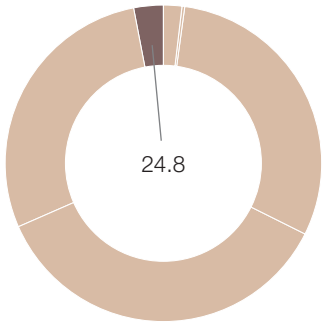

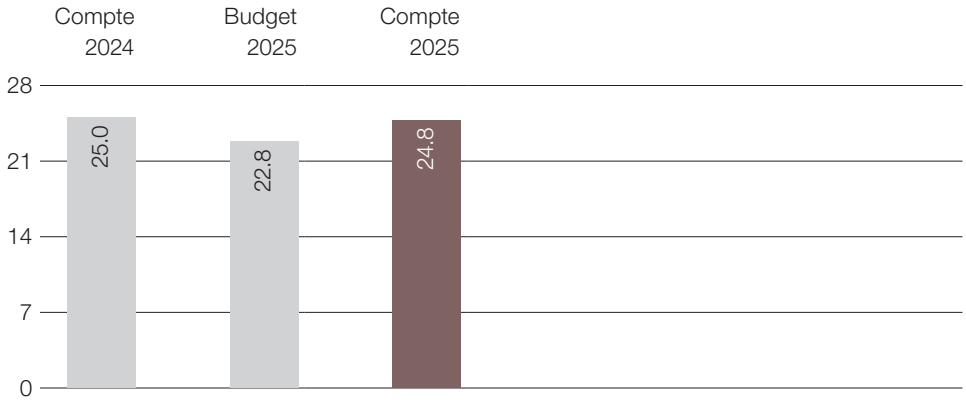

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

L'Office des eaux et des déchets (OED) assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées [OPC]).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés. Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique et d'eau d'usage ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;
- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;
- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'apréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du catastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessisant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;
- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;
- Application de la régale de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–42 225 496**	**–42 066 925**	**–442 240 946**	–400 174 021	< –100.0 %
30 Charges de personnel	–17 012 605	–17 898 726	–17 922 954	–24 228	–0.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–3 601 225	–5 562 447	–411 458 434	–405 895 987	< –100.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–2 095 232	–2 471 065	–2 081 890	389 175	15.7 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	–10 775 985	–4 681 860	–4 203 925	477 935	10.2 %
36 Charges de transfert	–2 768 791	–4 362 122	–1 749 189	2 612 933	59.9 %
37 Subventions à redistribuer	–557 765	–1 000 000	513 396	1 513 396	> 100.0 %
39 Facturation interne	–5 413 893	–6 090 705	–5 337 949	752 756	12.4 %
Revenu d'exploitation	**73 996 909**	**87 136 964**	**474 332 294**	387 195 330	> 100.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	52 087 397	51 349 000	52 104 283	755 283	1.5 %
42 Rémunérations	17 357 185	15 296 700	19 025 346	3 728 646	24.4 %
43 Recettes diverses	24 028	0	135 639	135 639	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	15 076 280	398 410 412	383 334 132	> 100.0 %
46 Revenus de transfert	2 236 419	2 153 676	3 661 161	1 507 485	70.0 %
47 Subventions à redistribuer	557 765	1 000 000	–513 396	–1 513 396	< –100.0 %
49 Imputations internes	1 734 114	2 261 308	1 508 849	–752 459	–33.3 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**31 771 412**	**45 070 039**	**32 091 348**	–12 978 691	–28.8 %
34 Charges financières	–132	0	–692	–692	–
44 Recette financière	14 777	0	67 061	67 061	–
Résultat du financement	**14 645**	**0**	**66 368**	66 368	–
Résultat d'exploitation	**31 786 057**	**45 070 039**	**32 157 717**	–12 912 322	–28.6 %
38 Charges extraordinaires	–6 745 382	–22 300 000	–7 368 547	14 931 453	67.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**–6 745 382**	**–22 300 000**	**–7 368 547**	14 931 453	67.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**25 040 675**	**22 770 039**	**24 789 170**	2 019 131	8.9 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Utilisation des eaux	39 758 521	38 873 991	**39 726 042**	852 051	2.2 %
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	–5 369 358	–6 329 562	**–5 461 213**	868 348	13.7 %
Protection des eaux	–5 361 336	–5 023 284	**–5 022 340**	944	0.0 %
L'économie des déchets et des ressources	–3 987 153	–4 751 106	**–4 453 319**	297 788	6.3 %

Commentaire :

Modification par rapport au budget 2025

Le résultat global du compte de résultat (budget global) est supérieur de CHF 2,0 millions au montant budgété.

Les charges de matériel et autres charges de fonctionnement sont supérieures de CHF 405,9 millions en raison de la nouvelle provision de CHF 390,0 millions constituée pour les sites pollués par des PFAS. En outre, le besoin de provisions pour les assainissements de sites contaminés, installations de tir comprises, a augmenté de CHF 13,1 millions.

L'écart de CHF 2,6 millions de la position « Charges de transfert » s'explique en grande partie par les contributions du Fonds pour l'assainissement aux communes et aux syndicats de communes plus faibles de CHF 2,1 millions. Les contributions prévues de CHF 0,4 million pour les assainissements de débits résiduels n'ont pas encore pu être approuvées. Les bases relatives aux débits des cours d'eau importants sont en cours d'élaboration.

Les revenus d'exploitation sont plus élevés de CHF 387,2 millions en raison d'un prélèvement sur le Fonds pour la gestion des déchets. Ce prélèvement s'explique par les nouvelles provisions constituées pour les sites contaminés par des PFAS d'un montant de CHF 390,0 millions. L'augmentation des contributions au Fonds pour l'assainissement de CHF 1,7 million explique également l'augmentation.

Les redevances de concession uniques dues pour le prélèvement d'eau d'usage entraînent des recettes supplémentaires pour un montant de CHF 0,7 million.

Les modifications de facturation interne s'expliquent principalement par des considérations techniques des fonds.

Dans les charges extraordinaires, les amortissements des subventions d'investissement sont inférieurs de CHF 14,9 millions, car les communes ont réalisé moins de projets cofinancés par les fonds cantonaux pour l'alimentation en eau et pour l'assainissement.

Priorités de développement

La « Stratégie Eau 2040 » a été élaborée dans le cadre d'une procédure impliquant de nombreux acteurs. La prochaine étape est maintenant son adoption par le Conseil-exécutif. Après révision, le plan sectoriel d'assainissement (VOKOS) a été intégré à la stratégie sous la forme d'une annexe.

Les programmes d'analyse visant à évaluer la pollution des eaux par des micropolluants organiques ont été poursuivis. Une analyse de situation a notamment été effectuée afin de déterminer le niveau de la pollution due aux PFAS, ou « polluants éternels ». Les mesures nécessaires sont développées sur la base des résultats recueillis.

L'intensification de l'exploitation de la force hydraulique indigène occupe une place prioritaire parmi les préoccupations politiques. Ce volet joue en effet un rôle essentiel pour atteindre les objectifs de la « Stratégie énergétique 2050 » du Conseil fédéral et de la stratégie énergétique cantonale. Les négociations menées avec les organisations de protection de la nature concernant les mesures de compensation sont terminées. Il faut maintenant les mettre en œuvre. La refonte de la stratégie relative aux concessions hydrauliques, rejetée par le Grand Conseil, est en cours d'adaptation.

La décision concernant les travaux d'assainissement des débits résiduels au niveau du cours inférieur l'Emme sera prise début 2026. L'assainissement des débits résiduels de la Simme-Kander sera relancé en tenant compte de l'ensemble des aspects relatifs à l'assainissement. Les autres assainissements de centrales hydroélectriques qui n'ont pas encore eu lieu, feront l'objet de décisions au fur-et-à-mesure, dans le délai légal imparti.

Les conditions-cadres pour l'assainissement du Brästengraben dans le Grand Marais ont été élaborées. En outre, l'avant-projet de revitalisation du canal de Nidau-Büren dans les Marais-de-Brügg a débuté. Celle-ci sera réalisée dans le cadre de la construction du nouveau centre hospitalier de Bienne.

Chances et risques

Les changements climatiques vont avoir d'importantes répercussions sur le régime hydrique, entraîner une hausse de la fréquence des événements extrêmes comme les crues et la sécheresse, tout en impactant les écosystèmes aquatiques.

Dans le cadre de la nouvelle « Stratégie Eau 2040 », nous avons développé à l'intention du canton des mesures visant à relever les défis liés au réchauffement climatique et à la pression croissante exercée par les activités humaines.

Les conflits d'intérêts concernant l'utilisation de l'eau pour la consommation d'eau potable, l'exploitation de la force hydraulique et l'irrigation ainsi que ceux concernant la protection des eaux (souterraines et superficielles) restent importants, tout comme le risque de blocages de plusieurs années qui en résulte.

L'évaluation de l'ampleur de la pollution due aux PFAS ainsi que des mesures nécessaires représente un défi supplémentaire. Pendant l'année sous rapport, des clarifications et analyses supplémentaires ont été menées ou ordonnées concernant les PFAS. De plus, les communes et les corps de sapeurs-pompiers ont été interrogés concernant leur utilisation de mousses d'extinction contenant des PFAS dans le passé. Les résultats seront désormais plausibilisés et évalués.

Le Grand Marais repose sur un système d'irrigation et d'évacuation des eaux fonctionnel. Si l'assainissement du Brästengraben est repoussé, les coûts d'entretien augmenteront, l'ouvrage continuera à se dégrader et les coûts grimperont de façon disproportionnée.

L'augmentation du nombre et de la complexité des procédures et des projets ainsi que l'apparition de nouvelles tâches suite à la modification de dispositions fédérales ont entraîné une forte hausse de la charge de travail pour les collaboratrices et collaborateurs. L'OED optimise les processus, notamment dans les domaines où la charge de travail est élevée, afin de produire le plus d'effets possibles avec les ressources à disposition. Dans ce cadre, l'OED fait appel de manière accrue aux outils numériques.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	956	960
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	383	382
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	3 374	3 357
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	305	305
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	329	329
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	866	758
Nombre de concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique gérés par l'office	318	316
Nombre de concessions et autorisations pour l'utilisation d'eau d'usage gérés par l'office	3 692	3 773
Longueur des canaux entretenus pour le maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (en km)	126	126

Financements spéciaux

10.7.7 Fonds pour la gestion des déchets

L'art. 25, al. 5 de la loi du 18 juin 2003 sur les déchets (LD ; RSB 822.1) dispose que le Conseil-exécutif a toute latitude pour édicter des prescriptions ou conclure des contrats dans le but de promouvoir des méthodes d'élimination des déchets.

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–7 843 308**	**–7 626 000**	**–409 520 663**	–401 894 663	< –100.0 %
Revenus	**7 843 308**	**7 626 000**	**409 520 663**	401 894 663	> 100.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–773 038	–1 000	–790 543	–789 543	< –100.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	1 131 951	–724 860	–407 076 459	–406 351 599	< –100.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	–6 772 781	–4 681 860	0	4 681 860	100.0 %
36 Charges de transfert	–362 846	0	–26 710	–26 710	–
37 Subventions à redistribuer	–557 765	–1 000 000	–1 086 604	–86 604	–8.7 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–508 829	–1 218 280	–540 347	677 933	55.6 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	6 932 479	6 005 000	7 835 463	1 830 463	30.5 %
43 Recettes diverses	6 667	0	112 084	112 084	–
44 Recette financière	0	0	11 534	11 534	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	398 410 412	398 410 412	–
46 Revenus de transfert	312 328	582 000	2 026 871	1 444 871	> 100.0 %
47 Subventions à redistribuer	557 765	1 000 000	1 086 604	86 604	8.7 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	34 069	39 000	37 695	–1 305	–3.3 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**–18 000**	–18 000	–
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**–18 000**	–18 000	–
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	–18 000	–18 000	–
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

– Patrimoine net positif *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Solde au 01.01.	71 002 328	66 597 928	64 229 547	–2 368 381	–3.6 %
Solde au 31.12.	64 229 547	61 916 068	462 639 960	400 723 892	> 100.0 %
Évolution	–6 772 781	–4 681 860	**398 410 412**	403 092 272	> 100.0 %

Commentaire

En 2025, le Fonds pour la gestion des déchets a versé CHF 4,0 millions pour l'assainissement de sites contaminés. Onze parcelles supplémentaires ont ainsi été assainies à Reconvilier et Loveresse en 2025. L'assainissement des parcelles restantes devrait être achevé en 2026. Les coûts pour l'assainissement d'un site pollué à Lyss d'un montant de CHF 1,2 million ont été remboursés par le propriétaire du terrain (principe du pollueur-payeur).

Le besoin de provisions a augmenté de CHF 403,1 millions par rapport à l'année précédente. La raison principale réside dans la création d'une provision de CHF 390,0 millions pour l'assainissement de sites contaminés par des PFAS. Les autres coûts supplémentaires sont liés entre autres à la réfection du site Tavannes Machines (CHF 5,0 mio) et d'autres sites (CHF 1,6 mio). Le reclassement des installations de tir à assainir, en particulier des installations de chasse et de tir à courte distance, a causé une augmentation du besoin de provisions pour l'assainissement des installations de tir pour un montant de CHF 6,5 millions.

La provision brute s'élève à CHF 513,5 millions au 31 décembre 2025. Les créances envers la Confédération et les tiers s'élèvent à CHF 31,7 millions.

En raison de la création de la nouvelle provision pour l'assainissement des sites contaminés par des PFAS, le prélèvement sur la fortune du fonds a augmenté fortement pour atteindre CHF 398,4 millions.

La révision de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE; RS 814.01) est entrée partiellement en vigueur le 1er avril 2025. La participation de la Confédération à l'assainissement d'installations de tir augmentera ainsi à 40,0 pour cent. En outre, les subventions fédérales passeront de 40,0 à 60,0 pour cent pour les investigations et les assainissements de sites non contaminés et de sites présentant des coûts non couverts. Au deuxième semestre 2025, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a déjà versé une contribution partielle de CHF 1,6 million.

Le nouveau plan sectoriel « Déchets » a été adopté par le Conseil-exécutif en avril 2025.

Le problème des PFAS fait actuellement l'objet de discussions poussées à l'échelon fédéral. En août 2025, des valeurs limites ont été proposées par l'OFEV pour uniformiser l'exécution. Ces valeurs limites font encore l'objet de discussions dans le cadre de la procédure de consultation.

10.7.8 Fonds pour l'assainissement

L'art. 16 de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE ; RSB 821.0) énumère de manière exhaustive à quels buts sont affectées les ressources du fonds. L'art. 15b LCPE règle le montant de la redevance.

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–8 254 466**	**–20 314 280**	**–9 125 105**	11 189 175	55.1 %
Revenus	**8 254 466**	**20 314 280**	**9 125 105**	–11 189 175	–55.1 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–150 859	0	–126 452	–126 452	–
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–563 964	–563 252	–596 222	–32 970	–5.9 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	–83	–83	–
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	–430 023	0	–2 320 979	–2 320 979	–
36 Charges de transfert	–1 670 672	–3 205 000	–1 182 081	2 022 919	63.1 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	–5 307 070	–16 300 000	–4 777 418	11 522 582	70.7 %
39 Facturation interne	–131 878	–246 028	–121 870	124 158	50.5 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	8 074 679	7 200 000	8 976 472	1 776 472	24.7 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	12 893 280	0	–12 893 280	–100.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	179 787	221 000	148 633	–72 367	–32.7 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–5 307 070**	**–16 300 000**	**–32 102 485**	–15 802 485	–96.9 %
Recettes	**0**	**0**	**27 320 058**	27 320 058	–
Solde	**–5 307 070**	**–16 300 000**	**–4 782 427**	11 517 573	70.7 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	–5 009	–5 009	–
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	–5 307 070	–16 300 000	–4 777 418	11 522 582	70.7 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	–27 320 058	–27 320 058	–
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	27 320 058	27 320 058	–
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

– Patrimoine net positif *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Solde au 01.01.	–52 610 931	–42 576 651	–53 040 954	–10 464 303	–24.6 %
Solde au 31.12.	–53 040 954	–29 683 371	–55 361 933	–25 678 562	–86.5 %
Évolution	–430 023	12 893 280	**–2 320 979**	–15 214 259	< –100.0 %

Commentaire

La priorité de développement est restée celle de la mise en œuvre du programme de mesures 2017-2022 du plan sectoriel d'assainissement (VOKOS), prolongé jusqu'à la fin 2025. Il comprend notamment le regroupement ou l'extension de stations d'épuration, la mise à jour de plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) avec un délai de mise en œuvre jusqu'en 2030 et le relevé de l'état des installations d'évacuation des eaux privées. L'introduction de la Plateforme d'information Eau (PIE) a dû être repoussée à mars 2026, car son développement a nécessité plus de temps que prévu.

Les subventions d'investissement ainsi que les subventions accordées aux communes et aux syndicats de communes pour le relevé de l'état des installations d'évacuation des eaux privées (RIP) et les plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) sont inférieures au montant budgété. Les communes ont mis en œuvre moins de projets que prévu.

10.7.9 Fonds pour l'alimentation en eau

L'art. 5b de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAEE ; RSB 752.32) dispose que les subventions prélevées sur le fonds dépendent des coûts annuels de maintien de la valeur, ainsi que des habitants permanents et non permanents desservis par chaque service ; il fixe les taux de subvention correspondant dans un tableau. Art. 5b, l'al. 6 LAEE dispose que le Conseil-exécutif règle les modalités de détail.

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–5 817 435**	**–7 383 000**	**–5 249 682**	2 133 318	28.9 %
Revenus	**5 817 435**	**7 383 000**	**5 249 682**	–2 133 318	–28.9 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–61 848	0	–72 445	–72 445	–
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–535 613	–1 154 000	–619 302	534 698	46.3 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	–3 573 181	0	–1 882 947	–1 882 947	–
36 Charges de transfert	–99 634	–100 000	–23 704	76 296	76.3 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	–1 438 312	–6 000 000	–2 591 129	3 408 871	56.8 %
39 Facturation interne	–108 848	–129 000	–60 155	68 845	53.4 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	5 817 435	5 200 000	5 249 557	49 557	1.0 %
42 Rémunérations	0	0	125	125	–
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	2 183 000	0	–2 183 000	–100.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–3 741 982**	**–6 000 000**	**–2 591 129**	3 408 871	56.8 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–3 741 982**	**–6 000 000**	**–2 591 129**	3 408 871	56.8 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–13 101	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	–3 728 881	–6 000 000	–2 591 129	3 408 871	56.8 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

– Patrimoine net positif *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Solde au 01.01.	25 960 044	28 484 044	22 386 864	–6 097 180	–21.4 %
Solde au 31.12.	22 386 864	30 667 044	20 503 917	–10 163 127	–33.1 %
Évolution	–3 573 181	2 183 000	**–1 882 947**	–4 065 947	< –100.0 %

Commentaire

Il n'a pas été possible d'achever toutes les mesures prévues (notamment garantie de l'existence des principaux captages, élaboration et actualisation du plan général d'alimentation en eau [PGA]) du programme de mesures 2017-2022 du volet Alimentation en eau, prolongé jusqu'à la fin 2025, notamment en raison de problèmes de ressources. De plus, les résidus de composés traces dans les nappes phréatiques ainsi que les conséquences du changement climatique placent l'alimentation en eau devant de nouveaux défis qui nécessitent en général des solutions régionales. Cela entraîne une augmentation des moyens destinés aux études régionales, sans toutefois déclencher d'engagements excessifs.

L'écart des subventions d'investissement pour le Fonds pour l'alimentation en eau résulte principalement d'adaptations pour l'estimation de l'avancement des travaux d'installations en construction ainsi que de coûts donnant droit à des subventions inférieurs aux prévisions. Les communes ont mis en œuvre moins de projets que prévu. Cela entraîne un apport au fonds et accélère son assainissement.

10.8 Fonds

10.8.1 Fonds des rives des lacs et des rivières

L'art. 7, al. 3 de la loi du 6 juin 1982 sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1) dispose que le Conseil-exécutif statue sur l'affectation de la fortune du fonds.

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–1 000 000**	**–1 870 000**	**–1 000 000**	870 000	46.5 %
Revenus	**1 000 000**	**1 870 000**	**1 000 000**	–870 000	–46.5 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–52 018	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	–159 017	0	–427 448	–427 448	–
36 Charges de transfert	–351 146	–300 000	–295 668	4 332	1.4 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	–350 698	–1 500 000	–233 771	1 266 229	84.4 %
39 Facturation interne	–87 121	–70 000	–43 113	26 887	38.4 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	0	0	0	0	0.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	870 000	0	–870 000	–100.0 %
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0.0 %

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–350 698**	**–1 500 000**	**–233 771**	1 266 229	84.4 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–350 698**	**–1 500 000**	**–233 771**	1 266 229	84.4 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0.0 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0.0 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	–350 698	–1 500 000	–233 771	1 266 229	84.4 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. ds actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

– Patrimoine net positif *+ Patrimoine net négatif*	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Solde au 01.01.	–4 019 604	–3 149 604	–4 178 621	–1 029 017	–32.7 %
Solde au 31.12.	–4 178 621	–2 279 604	–4 606 069	–2 326 465	< –100.0 %
Évolution	–159 017	870 000	**–427 448**	–1 297 448	< –100.0 %

Commentaire

La révision partielle de l'ordonnance du 29 juin 1983 sur les rives des lacs et des rivières (ORL ; RSB 704.111) et le programme d'exécution LRLR 2025-2028 décidé par le Conseil-exécutif entraînent le plafonnement des subventions cantonales du Fonds des rives des lacs et des rivières.

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025)

11.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2024	2025	2025	CHF	%
Révision des comptes annuels et surveillance financière	–4.0	–4.5	–3.9	0.6	13.0 %
Total	**–4.0**	**–4.5**	**–3.9**	0.6	13.0 %

11.3 Priorités de l'activité

Voir le rapport d'activité du CF (www.be.ch/controle-des-finances).

11.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–4 679 964**	**–4 932 193**	**–4 967 569**	–35 375	–0.7 %
Revenus	**653 245**	**429 500**	**1 048 600**	619 100	> 100.0 %
Solde	**–4 026 719**	**–4 502 694**	**–3 918 969**	583 725	13.0 %
Charges					
30 Charges de personnel	–3 836 494	–4 397 753	–3 813 740	584 013	13.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–137 331	–183 600	–145 097	38 503	21.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–5 895	–15 840	–4 232	11 609	73.3 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–535 500	–310 000	–979 500	–669 500	< –100.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–164 743	–25 000	–25 000	0	0.0 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	651 126	425 000	1 048 600	623 600	> 100.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	2 119	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	0	4 500	0	–4 500	–100.0 %

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1er janvier 2023, le CF ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultat et les changements par rapport à l'année précédente et à la planification sont expliqués dans le commentaire du groupe de produits.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Les investissements inscrits au budget n'ont pas été utilisés.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

2021	2022	2023	2024	2025
23.1	20.6	20.7	22.3	22.7

Commentaire

Au 31 décembre 2025, les effectifs s'élevaient à 22,7 équivalents plein temps (EPT), soit légèrement moins que le plafond de 24,0 EPT autorisé. Au 31 décembre 2025, neuf femmes et 16 hommes travaillaient au sein du Contrôle des finances. La part de femmes atteignait donc 36 pour cent. Les responsabilités supplémentaires et les exigences plus élevées concernant la pratique de révision ont pu être compensées par des gains d'efficience.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Révision des comptes annuels et surveillance financière

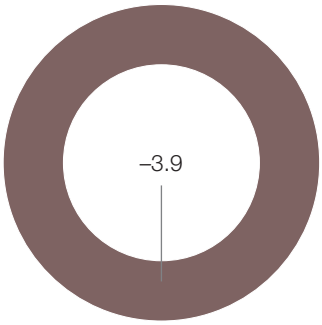

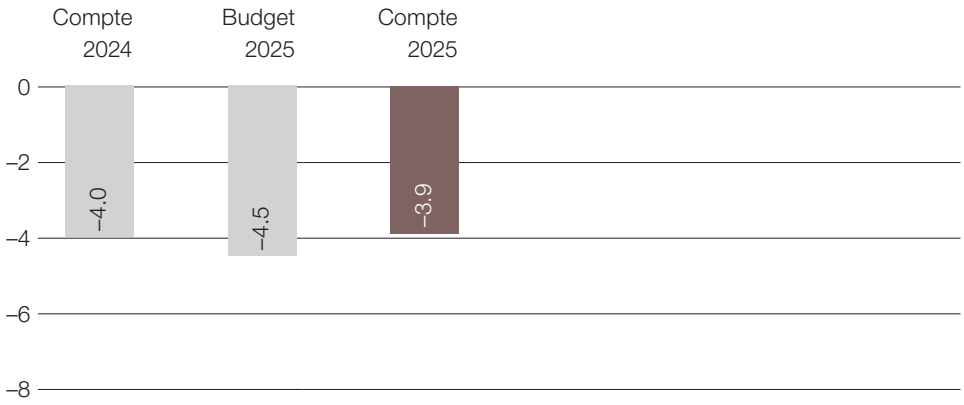

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Le Contrôle des finances (CF) assure principalement les tâches de la révision des comptes annuels, de la surveillance financière et du Service chargé d'enregistrer les irrégularités.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–4 679 964**	**–4 932 193**	**–4 967 569**	–35 375	–0.7 %
30 Charges de personnel	–3 836 494	–4 397 753	–3 813 740	584 013	13.3 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–137 331	–183 600	–145 097	38 503	21.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–5 895	–15 840	–4 232	11 609	73.3 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–535 500	–310 000	–979 500	–669 500	< –100.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–164 743	–25 000	–25 000	0	0.0 %
Revenu d'exploitation	**653 245**	**429 500**	**1 048 600**	619 100	> 100.0 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	651 126	425 000	1 048 600	623 600	> 100.0 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	2 119	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	4 500	0	–4 500	–100.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–4 026 719**	**–4 502 693**	**–3 918 969**	583 725	13.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat d'exploitation	**–4 026 719**	**–4 502 693**	**–3 918 969**	583 725	13.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–4 026 719**	**–4 502 693**	**–3 918 969**	583 725	13.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Révision des comptes annuels et surveillance financière	–4 026 719	–4 502 694	**–3 918 969**	583 725	13.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2025

Le résultat total du compte de résultats (budget global) s'élève à CHF 3,9 millions, soit une amélioration de CHF 0,1 million par rapport à l'année précédente et d'environ CHF 0,6 million par rapport aux prévisions du budget.

Les charges de personnel sont restées stables par rapport à l'année précédente ; en 2025, les 24,0 EPT autorisés n'ont pas pu être entièrement pourvus.

Les revenus se composent principalement de prestations non facturées liées aux activités de révision auprès des hautes écoles. Selon les directives cantonales, ces prestations au bénéfice des hautes écoles doivent être comptabilisées de manière brute, ce qui se traduit par des charges de transfert plus élevées. En 2025, le CF a fourni davantage de prestations d'audit auprès des hautes écoles, ce qui a entraîné des écarts significatifs par rapport au budget et à l'exercice précédent.

Outre les audits sur les états financiers et les audits d'instituts, le CF a également procédé à des audits dans le domaine des TIC.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire du CF.

Chances et risques

Les charges de personnel sont le facteur de coût le plus important, avec plus de 90 pour cent. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur l'évolution de ces charges. Si nécessaire, le CF peut faire appel à des spécialistes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale du 1ere décembre 1999 sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1)	24	24

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025)

en millions CHF	Charges	Revenus
Protection des données	–1.5	0.0

12.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2024	2025	2025	CHF	%
Protection des données	–1.4	–1.5	–1.5	0.0	2.0 %
Total	**–1.4**	**–1.5**	**–1.5**	0.0	2.0 %

12.3 Priorités de l’activité

Elles font l’objet d’un rapport spécial (art. 37, al. 1 de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données [LCPD ; RSB 152.04]).

12.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–1 465 834**	**–1 526 346**	**–1 496 130**	30 216	2.0%
Revenus	**17 216**	**30 000**	**30 240**	240	0.8%
Solde	**–1 448 618**	**–1 496 346**	**–1 465 890**	30 456	2.0%
Charges					
30 Charges de personnel	–1 239 942	–1 306 046	–1 304 160	1 885	0.1%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–225 592	–220 300	–191 470	28 830	13.1%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	–300	0	–500	–500	–
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	15 580	30 000	30 240	240	0.8%
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	611	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
49 Facturation interne	1 025	0	0	0	0.0%

Evolution du compte de résultats

Le résultat global du compte de résultats se solde plus favorablement que ne le prévoyait le budget, à raison de CHF 30 456. La différence est principalement due à des charges plus basses qu'envisagé pour des prestations de tiers devant faciliter les contrôles de sécurité des données (audits). L'examen de la protection de base des TIC d'un hôpital a dû être repoussé en raison de la transformation de l'exploitation de ce dernier. Il a par ailleurs fallu renoncer à un autre audit pour des raisons liées au personnel.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Solde	**0**	**0**	**0**	0	0.0%

Evolution du compte des investissements

Le BPD n'effectue aucun inverstissement.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

2021	2022	2023	2024	2025
5.8	5.7	6.5	6.7	7.5

Commentaire

L'effectif du BPD s'est accru de 0,8 équivalents à plein temps (ETP). Une fois que la nouvelle loi sur la protection des données sera mise en œuvre, le BPD devra, au cours de 2026, fournir des conseils et assurer la surveillance en matière de protection des données pour la majorité des communes. Compte tenu du fait qu'il ne sera alors plus envisageable de conseiller individuellement plus de 1000 collectivités de droit communal, une spécialiste de la communication a été engagée dans le but d'établir les besoins en information des communes, de rédiger des textes pertinents et compréhensibles à leur intention mais aussi de se charger de la collaboration avec les autres services concernés (en particulier l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire [OACOT], les préfectures, l'Association des communes bernoises).

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données

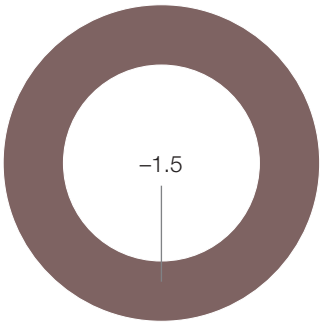

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

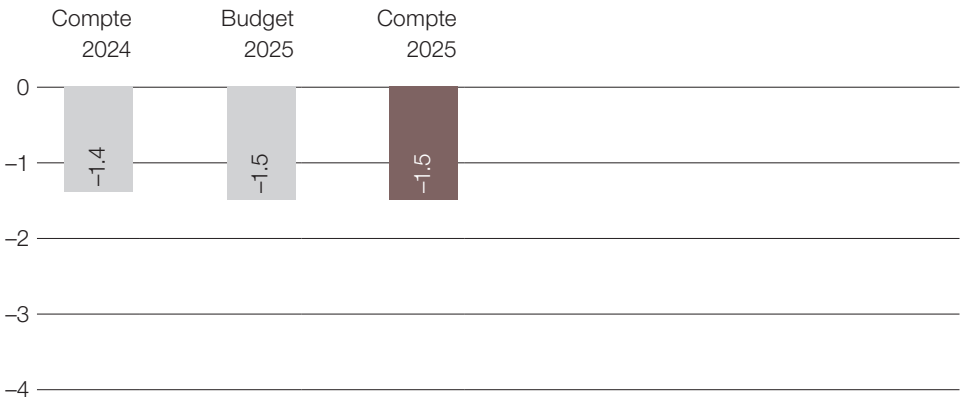

Budget global en millions CHF

Description

Surveillance de l'application des dispositions sur la protection des données par les autorités cantonales, notamment au moyen des activités suivantes : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, prises de position sur des actes législatifs cantonaux et d'autres mesures ayant des incidences sur la protection des données, contrôles préalables de projets informatiques et examen d'applications et systèmes informatiques en fonction, au besoin recommandations au sujet de recours et conduite de ces derniers, haute surveillance sur les autorités communales de surveillance, collaboration avec les autorités de surveillance de la Confédération et des autres cantons.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–1 465 834**	**–1 526 346**	**–1 496 130**	30 216	2.0 %
30 Charges de personnel	–1 239 942	–1 306 046	–1 304 160	1 885	0.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–225 592	–220 300	–191 470	28 830	13.1 %
33 Amortissements des actifs administratifs	0	0	0	0	0.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–300	0	–500	–500	–
Revenu d'exploitation	**17 216**	**30 000**	**30 240**	240	0.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	15 580	30 000	30 240	240	0.8 %
43 Recettes diverses	0	0	0	0	0.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	611	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	1 025	0	0	0	0.0 %
Résultat de l'activité d'exploitation	**–1 448 618**	**–1 496 346**	**–1 465 890**	30 456	2.0 %
34 Charges financières	0	0	0	0	0.0 %
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2024	2025	2025	CHF	%
Résultat d'exploitation	**–1 448 618**	**–1 496 346**	**–1 465 890**	30 456	2.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–1 448 618**	**–1 496 346**	**–1 465 890**	30 456	2.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en CHF	2024	2025	2025	CHF	%
Protection des données	–1 448 618	–1 496 346	**–1 465 890**	30 456	2.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2025

Le résultat total du compte de résultats se solde plus favorablement que ne le prévoyait le budget, à raison de CHF 30 456. La différence est principalement due à des charges plus basses qu'envisagé pour des prestations de tiers devant faciliter les contrôles de sécurité des données (audits). L'examen de la protection de base des TIC d'un hôpital a dû être repoussé en raison de la transformation de l'exploitation de ce dernier. Il a par ailleurs fallu renoncer à un autre audit pour des raisons liées au personnel.

Priorités de développement

En 2025, le BPD a traité 183 contrôles préalables et examens préalables de projets informatiques (contre 160 en 2024) et clos 95 affaires (90 lors de l'exercice précédent). En plus des contrôles préalables, qui reposent uniquement sur les documents remis, l'examen d'applications et systèmes informatiques en fonction (audits) joue un rôle important. Deux audits ont été achevés, quatre autres ont donné lieu à des vérifications, la conclusion (entretien final avec le service ayant fait l'objet du contrôle et finalisation du rapport d'examen) étant prévue au premier trimestre de 2026. L'augmentation du nombre de conseils et de prises de position formelles concernant des autorités s'est poursuivie. Dans le cadre des débats parlementaires portant sur la révision complète de la LCPD, le délégué à la protection des données s'est exprimé à deux reprises devant la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) et une fois devant le Bureau du Grand Conseil.

Chances et risques

La révision complète de la LCPD que le Grand Conseil a adoptée le 3 décembre 2025 permet de moderniser la législation datant de 1986 et de la rendre eurocompatible. Le texte entrera en vigueur au cours de 2026, comme d'ailleurs la nouvelle loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité (LSIC). Toutes deux offriront un cadre moderne favorisant la transition numérique des autorités du canton de Berne. À cela s'ajoutent les prescriptions concernant l'information sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) désormais intégrée à l'accomplissement des tâches publiques, qui va gagner encore en importance (voir la Charte et les lignes directrices de l'IA sur le site Internet de la CHA sous Thèmes > Administration numérique > Intelligence artificielle [IA]). Il convient à cet égard de veiller non seulement à exploiter les nouvelles possibilités techniques, mais aussi à respecter en permanence les principes de l'État de droit et la protection des droits fondamentaux, dont la protection des données fait partie.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de contrôles préalables entrepris	86	88
Nombre de contrôles préalables terminés	90	95
Nombre d'audits terminés	8	2
Nombre de vérifications terminées de la mise en œuvre des mesures fixées lors de l'audit	0	0
Nombre de prises de position sur le traitement des données par l'administration	220	223
Nombre de prises de position sur le traitement des données en dehors de l'administration	163	156
Nombre de propositions motivées selon l'article 35, alinéa 3 de Loi sur du 19 février 1986 de la protection des données (LCPD ; RSB 152.04)	0	0

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (compte 2025)

en millions CHF	Charges	Revenus
Direction de la magistrature état-major	–18.6	0.0
Juridictions civile et pénale	–104.6	33.0
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–15.9	1.0
Ministère public	–94.4	47.9

13.2 Résultat total du compte de résultats des groupes de produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
en millions CHF	2024	2025	2025	CHF	%
Direction de la magistrature état-major	–16.6	–15.7	–18.6	–3.0	–18.9 %
Juridictions civile et pénale	–72.0	–76.2	–71.6	4.6	6.0 %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	–14.3	–16.4	–14.9	1.5	9.0 %
Ministère public	–45.1	–47.1	–46.5	0.6	1.3 %
Total	**–148.0**	**–155.3**	**–151.6**	3.6	2.3 %

13.3 Priorités de l'activité

Elles sont présentées dans le rapport d'activité de la JUS.

13.4 Compte de résultats

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte de résultats					
Charges	**–225 812 655**	**–231 566 568**	**–233 619 954**	–2 053 386	–0.9 %
Revenus	**77 818 600**	**76 278 590**	**81 977 487**	5 698 897	7.5 %
Solde	**–147 994 055**	**–155 287 978**	**–151 642 467**	3 645 511	2.3 %
Charges					
30 Charges de personnel	–139 557 226	–144 016 624	–144 934 902	–918 278	–0.6 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–80 309 258	–85 136 896	–80 838 877	4 298 019	5.0 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–79 871	–827 728	–6 966 713	–6 138 985	< –100.0 %
34 Charges financières	–55 461	–92 600	–100 412	–7 812	–8.4 %
35 Apports aux Fonds et financement spécial	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–147 329	–227 000	–153 192	73 809	32.5 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–5 663 510	–1 265 720	–625 858	639 862	50.6 %
Recettes					
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	76 419 070	75 043 350	77 952 684	2 909 334	3.9 %
43 Recettes diverses	1 295 329	1 086 000	3 992 248	2 906 248	> 100.0 %
44 Recette financière	450	0	4	4	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	86 661	102 240	19 484	–82 756	–80.9 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
49 Facturation interne	17 089	47 000	13 067	–33 933	–72.2 %

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats de la JUS est CHF 3,6 millions en dessous du solde du budget. Au total, la JUS clôture CHF 5,7 millions au-dessus des produits inscrits au budget. Les retards répétés encourus dans le cadre du projet « Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo)/Rialto » ont entrainé des dépenses plus basses que prévu dans le domaine des charges de matériel. Les dépenses pour les projets « Tribuna V4 », « myJustice » et « Déménagement au site provisoire de Bienne » sont également inférieures aux montants budgétés. Au total, les charges sont inférieures de près de CHF 2,0 millions au montant budgété. Les amortissements du groupe de produits « Direction de la magistrature état-major » des ressources sont supérieurs de près de CHF 6,0 millions au montant budgété. À la fin de l'année, le Ministère public a décidé de ne pas réaliser le projet « (NeVo) ». Le groupe de produits « Juridictions civile et pénale » clôture l'année sous revue avec des charges supérieures de près de CHF 1,0 million au montant porté au budget. En revanche, il a pu comptabiliser des recettes supplémentaires de CHF 5,6 millions.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Compte des investissements					
Dépenses	**–2 745 485**	**–1 611 089**	**–92 800**	1 518 289	94.2 %
Recettes	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Solde	**–2 745 485**	**–1 611 089**	**–92 800**	1 518 289	94.2 %
Dépenses					
50 Immobilisations corporelles	–109 515	–338 000	–51 246	286 754	84.8 %
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0.0 %
52 Immobilisations incorporelles	–2 635 971	–1 273 089	–41 554	1 231 535	96.7 %
54 Prêt	0	0	0	0	0.0 %
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
Recettes					
60 Transf. immobilisations corp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
61 Remboursements	0	0	0	0	0.0 %
62 Transf. immobilisations incorp. des actifs financiers	0	0	0	0	0.0 %
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0.0 %
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0.0 %
66 Remboursement subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements clôture nettement en dessous des valeurs planifiées, en particulier suite aux retards encourus dans le cadre du projet «NeVo/Rialto».

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS

2021	2022	2023	2024	2025
789.9	784.7	790.2	816.2	829.5

Commentaire

Le nombre de postes à plein temps auprès du Ministère public et de l'état-major des ressources est en augmentation. Au Ministère est public, cette situation est imputable d'une part à la charge de travail générale, et d'autre part aux postes occupés à double suite à des maternités et à des absences pour cause de maladie. Pour l'état-major des ressources, cette augmentation concerne en particulier les postes de durée déterminée dans le domaine de l'encaissement des amendes.

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature état-major

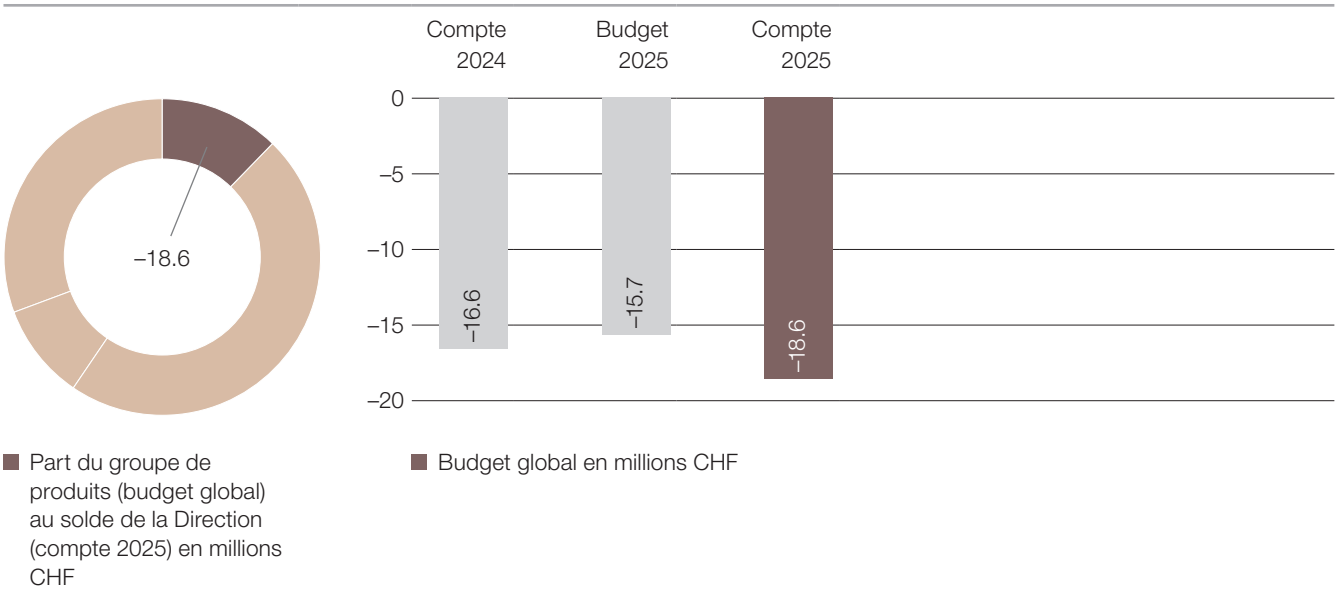

Description

La Direction administrative de la magistrature est l'organe commun de la Cour suprême, du Tribunal administratif et du Parquet général. Elle est l'interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines. Le groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes : soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'art. 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM ; RSB 161.1), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances, de la comptabilité et du personnel, de l'encaissement des amendes et du Service de coordination chargé du casier judiciaire et ADN.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–16 565 181**	**–15 570 772**	**–18 550 240**	–2 979 468	–19.1 %
30 Charges de personnel	–5 412 093	–5 901 018	–6 262 463	–361 445	–6.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–6 391 540	–8 859 821	–5 441 217	3 418 604	38.6 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–27 631	–809 932	–6 836 421	–6 026 488	< –100.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–4 733 916	0	–10 138	–10 138	–
Revenu d'exploitation	**11 439**	**8 000**	**9 264**	1 264	15.8 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	5 950	5 500	5 200	–300	–5.5 %
43 Recettes diverses	2 852	0	4 064	4 064	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	2 637	2 500	0	–2 500	–100.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%
Résultat de l'activité d'exploitation	**–16 553 741**	**–15 562 772**	**–18 540 975**	–2 978 203	–19.1%
34 Charges financières	–55 461	–91 000	–77 545	13 455	14.8%
44 Recette financière	1	0	4	4	–
Résultat du financement	**–55 460**	**–91 000**	**–77 541**	13 459	14.8%
Résultat d'exploitation	**–16 609 201**	**–15 653 772**	**–18 618 516**	–2 964 744	–18.9%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0%
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0%
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0%
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–16 609 201**	**–15 653 772**	**–18 618 516**	–2 964 744	–18.9%

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Direction de la magistrature état-major	–16 609 201	–15 653 772	**–18 618 516**	–2 964 744	–18.9%

Commentaire :

Modification par budget 2025

Le groupe de produits clôture l'année sous revue à hauteur de CHF 3,0 millions moins bien que prévu.

Les charges de personnel sont supérieures de CHF 0,4 million au montant budgété. Cette augmentation des charges est due à la prolongation des postes de durée déterminée dans le domaine de l'encaissement des amendes.

Les charges de matériel sont inférieures d'environ CHF 3,4 million au montant budgété. Les retards bien connus encourus dans le cadre du projet NeVo ont entrainé des dépenses plus basses que prévu. Les dépenses afférentes aux projets « Tribuna V4 », « myJustice » et « Déménagement au site provisoire de Bienne » sont également plus basses que les montants budgétés.

Les amortissements sont supérieurs de près de CHF 6,0 millions au montant budgété. À la fin de l'année, le Ministère public a décidé de ne pas réaliser le projet « Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) ».

Priorités de développement

Au cours de toute l'année sous revue, l'état-major s'est occupé, en plus de ses activités courantes, de nombreux projets dans les domaines spécialisés Finances, RH et TIC.

Chances et risques

Le projet d'introduction dans toute la Suisse du dossier judiciaire électronique (« Justitia 4.0 »), lancé conjointement par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et par le Tribunal fédéral, prend de l'ampleur. Les autorités judiciaires et le Ministère public du canton de Berne participent également à ce projet et le soutiennent dans le cadre de leurs possibilités, tant sur le plan financier que sur le plan du personnel en participant activement aux organes du projet.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	40 855	56 036
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	7 403	7 292
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	80 512	81 011

13.7.2 Juridictions civile et pénale

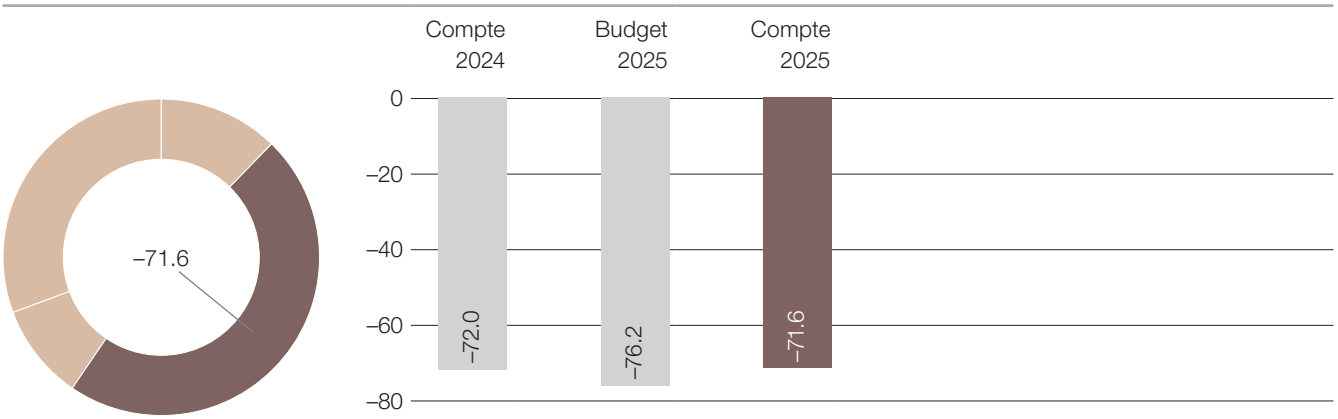

■ Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

■ Budget global en millions CHF

Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et des autorités de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation ainsi qu'autres tâches de la Cour suprême.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–100 507 649**	**–103 569 693**	**–104 628 131**	–1 058 438	–1.0 %
30 Charges de personnel	–66 222 461	–68 812 616	–68 904 557	–91 941	–0.1 %
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–33 824 334	–34 173 565	–35 170 832	–997 267	–2.9 %
33 Amortissements des actifs administratifs	–51 583	–17 792	–130 292	–112 500	< –100.0 %
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
36 Charges de transfert	–99 620	–107 000	–105 724	1 276	1.2 %
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
39 Facturation interne	–309 652	–458 720	–316 725	141 995	31.0 %
Revenu d'exploitation	**28 482 896**	**27 413 200**	**33 028 591**	5 615 391	20.5 %
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Rémunérations	27 376 870	26 807 200	29 477 987	2 670 787	10.0 %
43 Recettes diverses	1 068 896	606 000	3 547 104	2 941 104	> 100.0 %
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
46 Revenus de transfert	36 511	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	620	0	3 500	3 500	–
Résultat de l'activité d'exploitation	**–72 024 753**	**–76 156 493**	**–71 599 540**	4 556 953	6.0 %
34 Charges financières	0	–100	–4 597	–4 497	< –100.0 %
44 Recette financière	449	0	0	0	0.0 %
Résultat du financement	**449**	**–100**	**–4 597**	–4 497	< –100.0 %
Résultat d'exploitation	**–72 024 303**	**–76 156 593**	**–71 604 137**	4 552 456	6.0 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–72 024 303**	**–76 156 593**	**–71 604 137**	4 552 456	6.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Décision judiciaire droit civil Cour suprême	–7 772 821	–8 396 106	**–8 274 093**	122 013	1.5 %
Décision judiciaire droit pénal Cour suprême	–9 942 482	–9 517 004	**–10 023 756**	–506 752	–5.3 %
Autres tâches Cour suprême	153 077	294 800	**128 083**	–166 717	–56.6 %
Décision judiciaire droit civil première instance	–19 316 236	–21 979 139	**–19 569 812**	2 409 327	11.0 %
Décision judiciaire droit pénal première instance	–25 729 986	–26 697 633	**–24 446 467**	2 251 166	8.4 %
Décision judiciaire mesures de contrainte droit pénal	–1 162 472	–1 722 400	**–1 479 467**	242 932	14.1 %
Conciliation judiciaire, conseil juridique	–8 253 384	–8 139 111	**–7 938 624**	200 487	2.5 %

Commentaire :

Modification par budget 2025

Les juridictions civile et pénale ont clôturé l'exercice annuel 2025 avec une perte de CHF 71,6 millions. Par conséquent, le résultat a été meilleur de CHF 4,6 millions (soit 6,0 %) que les prévisions budgétaires. Par rapport à l'année précédente, la perte a diminué de CHF 0,4 million.

Les coûts de personnel se sont élevés à CHF 68,9 millions et se situent ainsi dans l'ensemble dans les limites du budget. Les charges relatives aux biens ont représenté CHF 35,2 millions et ont dépassé le budget de CHF 1,0 million, soit 3,0 pour cent. Sur le plan des revenus, des recettes supplémentaires de CHF 5,6 millions par rapport au budget ont été réalisées, ce qui représente une différence de 20,0 pour cent.

Une créance compensatrice s'élevant à CHF 2,4 millions a contribué de manière déterminante à cette hausse des revenus supérieure au budget. Celle-ci servait exclusivement à garantir les conclusions des parties plaignantes à la procédure. Par conséquent, le montant a été transféré et la créance a été amortie, de sorte qu'il n'en est résulté aucun revenu durable.

Seule une petite partie du budget peut être influencée. Les charges de matériel et les recettes dépendent directement du nombre et de l'étendue des procédures à traiter, ainsi que de la situation financière des participants à la procédure. Ces paramètres ne peuvent être ni prévus ni influencés.

Priorités de développement

Les juridictions civile et pénale sont en mesure d'exécuter leur principale mission, l'administration de la justice civile et pénale (y le conseil juridique). Cette efficacité doit être préservée également dans un environnement d'exigences accrues (cf. « Opportunités et risques »).

Chances et risques

A tous les échelons de la juridiction civile, on constate des nombres de cas en hausse et des charges de travail à un niveau élevé. En particulier, le nombre de procédures de faillite a triplé en 2025 en raison d'une modification de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP ; RS 281.1).

Pour la juridiction pénale, les analyses de cas font état d'un nombre croissant d'arriérés et d'une augmentation de la durée des procédures. De plus, les exigences de qualité posées aux tribunaux ne cessent d'augmenter. Cela est dû à la législation, à la jurisprudence du Tribunal fédéral, aux attentes des parties et des justiciables et au besoin croissant de transparence et de communication publique.

Afin de faire face à cette évolution qui dure depuis plusieurs années et désormais irréversible, le Grand Conseil a approuvé une augmentation de l'état des effectifs à partir du 1er janvier 2026. L'effet d'allègement de cette mesure ne devrait toutefois se faire sentir qu'après une période initiale correspondante.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de procédures pénales liquidées par la Cour suprême	1 117	1 211
Nombre de procédures civiles liquidées par la Cour suprême	2 016	2 160
Nombre de procédures civiles liquidées par les tribunaux régionaux	20 252	21 802
Nombre de procédures pénales liquidées par les tribunaux régionaux, le tribunal pénal économique et le tribunal des mineurs	2 803	2 727
Nombre de procédures de mesures de contrainte liquidées par le tribunal cantonal des mesures de contrainte et les tribunaux régionaux des mesures de contrainte	2 993	2 986
Nombre de procédures de conciliation liquidées par les autorités de conciliation	6 423	5 513
Nombre de consultations juridiques liquidées par les autorités de conciliation	21 316	20 748

13.7.3 Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration

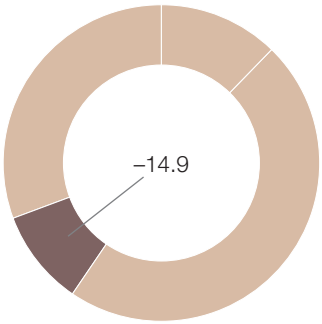

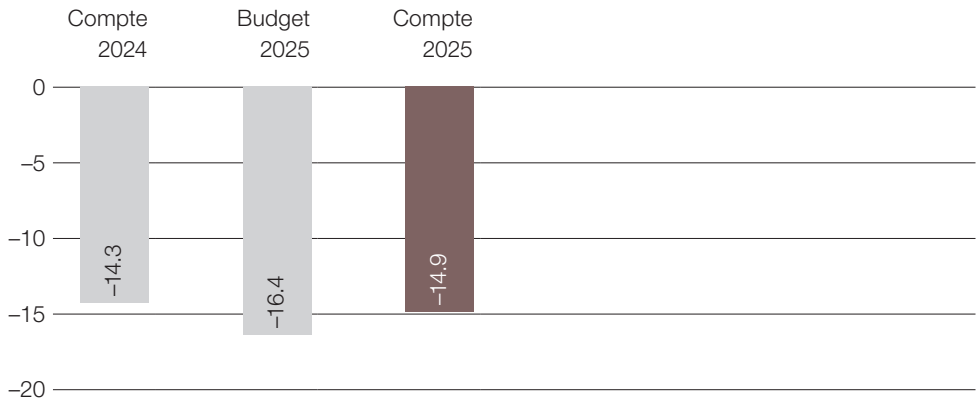

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–15 466 432**	**–17 354 517**	**–15 915 698**	1 438 819	8.3%
30 Charges de personnel	–14 877 652	–16 246 004	–15 343 885	902 119	5.6%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–587 680	–1 107 510	–570 163	537 347	48.5%
33 Amortissements des actifs administratifs	0	–3	0	3	100.0%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	–1 100	–1 000	–1 650	–650	–65.0%
Revenu d'exploitation	**1 165 051**	**965 390**	**994 433**	29 043	3.0%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	1 153 731	955 650	992 192	36 542	3.8%
43 Recettes diverses	0	0	791	791	–
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	8 193	7 740	0	–7 740	–100.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	3 127	2 000	1 450	–550	–27.5%
Résultat de l'activité d'exploitation	**–14 301 381**	**–16 389 127**	**–14 921 265**	1 467 862	9.0%
34 Charges financières	0	–1 500	–638	862	57.5%
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
Résultat du financement	**0**	**–1 500**	**–638**	862	57.5%
Résultat d'exploitation	**–14 301 381**	**–16 390 627**	**–14 921 902**	1 468 725	9.0%

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–14 301 381**	**–16 390 627**	**–14 921 902**	1 468 725	9.0 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Jugement en droit administratif	–4 567 283	–4 657 370	**–4 776 574**	–119 204	–2.6 %
Jugement en droit des assurances sociales	–6 065 594	–6 432 800	**–6 212 212**	220 588	3.4 %
Décision sur recours de la Commission des recours	–3 062 173	–4 515 537	**–3 324 501**	1 191 036	26.4 %
Décision sur recours/sur opposition de la Commission des améliorations foncières	–47 652	–87 332	**–61 289**	26 043	29.8 %
Jugement de la Commission d'estimation en matière	–58 643	–71 532	**–78 932**	–7 400	–10.3 %
Mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	–500 036	–626 055	**–468 394**	157 661	25.2 %

Commentaire :

Modification par budget 2025

Dans le cadre du compte de résultat à plusieurs niveaux sur un budget global de CHF 16,4 millions au total, le solde est inférieur de CHF 1,5 millions (9,0 %) par rapport aux prévisions budgétaires.

Par rapport au budget, les charges de personnel présentent un solde créditeur (CHF 0,9 mio). Ces écarts résultent principalement de postes restés vacants à la suite de fluctuations de personnel et les gains de fluctuation réalisés dans ce contexte.

Les charges relatives aux biens, services et marchandises ont quant à elles été inférieures au budget à raison de CHF 0,5 millions.

En ce qui concerne ces divergences, celles-ci sont d'une part la conséquence des coûts de l'activité principale (frais d'assistance judiciaire, régularisations, expertises, amortissements etc.

En ce qui concerne les recettes, l'objectif de CHF 0,9 million a été légèrement dépassé, de CHF 29 034 million.

Priorités de développement

La juridiction administrative a mis l'accent sur l'accomplissement de sa tâche principale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public.

Au cours de l'exercice, 2360 nouveaux cas ont été introduits auprès de la juridiction administrative. 2297 cas ont pu être traités. 1500 cas pendants en fin d'année ont été transférés en 2026.

Chances et risques

Dans l'ensemble, le volume d'affaires a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (voir en détail le rapport d'activité des autorités judiciaires et du Ministère public du canton de Berne 2025).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	**2024**	**2025**
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice)	2 330	2 360
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	2 274	2 298
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées)	1 442	1 499

13.7.4 Ministère public

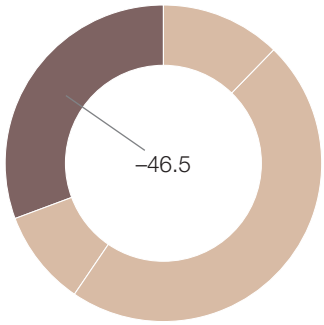

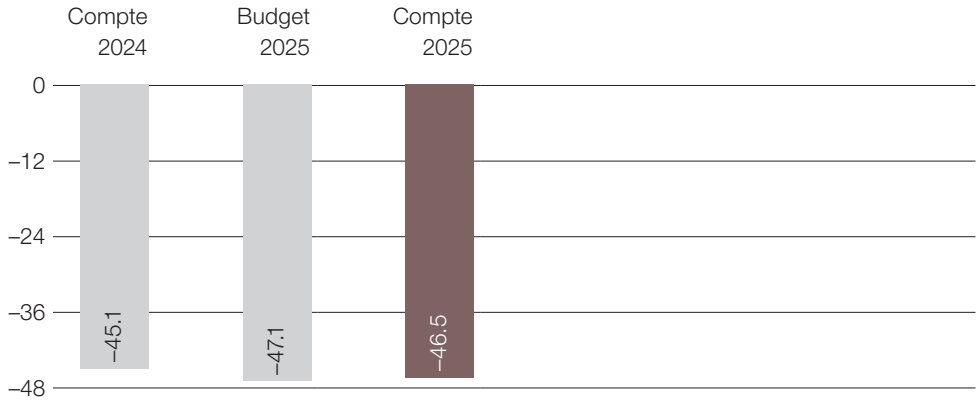

Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (compte 2025) en millions CHF

Budget global en millions CHF

Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-àvis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de recours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édiction de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Charges d'exploitation	**–93 217 932**	**–94 978 986**	**–94 425 473**	553 513	0.6%
30 Charges de personnel	–53 045 020	–53 056 986	–54 423 996	–1 367 010	–2.6%
31 Charges matérielles et autres charges d'exploitation	–39 505 704	–40 996 000	–39 656 665	1 339 335	3.3%
33 Amortissements des actifs administratifs	–657	0	0	0	0.0%
35 Apports aux Fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0.0%
36 Charges de transfert	–47 709	–120 000	–47 467	72 533	60.4%
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
39 Facturation interne	–618 842	–806 000	–297 345	508 655	63.1%
Revenu d'exploitation	**48 158 763**	**47 892 000**	**47 945 193**	53 193	0.1%
40 Recettes fiscales	0	0	0	0	0.0%
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Rémunérations	47 882 519	47 275 000	47 477 304	202 304	0.4%
43 Recettes diverses	223 581	480 000	440 288	–39 712	–8.3%
45 Prélèvement sur Fonds et financement spéciaux	0	0	0	0	0.0%
46 Revenus de transfert	39 320	92 000	19 484	–72 516	–78.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	13 342	45 000	8 117	–36 883	–82.0%
Résultat de l'activité d'exploitation	**–45 059 170**	**–47 086 986**	**–46 480 280**	606 706	1.3%
34 Charges financières	0	0	–17 632	–17 632	–
44 Recette financière	0	0	0	0	0.0%
Résultat du financement	**0**	**0**	**–17 632**	–17 632	–

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Résultat d'exploitation	**–45 059 170**	**–47 086 986**	**–46 497 911**	589 074	1.3 %
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0.0 %
48 Recette exceptionnelle	0	0	0	0	0.0 %
Résultat exceptionnel	**0**	**0**	**0**	0	0.0 %
Résultat global du compte de résultats (budget global)	**–45 059 170**	**–47 086 986**	**–46 497 911**	589 074	1.3 %

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Instruction	–46 990 232	–41 869 684	**–59 050 579**	–17 180 895	–41.0 %
Procédure d'ordonnance pénale	21 515 470	–8 173 278	**33 225 144**	41 398 422	> 100.0 %
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	–14 539 342	–19 381 356	**–15 564 926**	3 816 430	19.7 %
Diverses tâches du Ministère public	–5 045 065	22 337 332	**–5 107 551**	–27 444 883	< –100.0 %

Commentaire :

Modification par budget 2025

Avec un résultat total du compte de résultats budgété (budget global) de CHF 47,1 millions, le groupe de produits clôture les comptes CHF 0,6 millions (1,3 %) mieux que prévu, avec une diminution des charges de près de CHF 0,5 millions (0,6 %) et une hausse de revenus de près de CHF 0,1 millions (0,1 %), soit un total de CHF 46,5 millions (0,6 %).

Les charges de personnel sont supérieures au budget d'environ CHF 1,4 million (2,6 %). Cette hausse est due en particulier aux postes occupés à double suite à des maternités, à des absences pour cause de maladie et à des renforcements ponctuels du personnel.

Sur le plan des charges de matériel et des autres charges d'exploitation, on enregistre une diminution d'environ CHF 1,3 million (3,3 %), qui se compose comme suit : les frais de procédure et d'instruction sont inférieurs au budget de près de CHF 1,5 million (10,9 %). En revanche, les coûts inhérents à l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs sont supérieurs de près de 0,2 million (1,5 %) au montant inscrit au budget. L'indemnisation de la défense d'office et celle du défenseur (assistance judiciaire partie plaignante) ont également accusé des frais plus élevés d'environ CHF 0,4 millions (19,4 %). Le Ministère public n'est pas en mesure de contrôler ces coûts. Dans le domaine des corrections de valeurs issues des créances, qui se composent des pertes sur créances effectives (amortissements des créances résultant de la vente de biens et de prestations de services, y compris l'exécution de détention/travail d'intérêt public, la prescription et le décès en cas de factures d'ordonnance pénale), ainsi que les corrections de valeurs issues des créances (ducroire), on constate au total une diminution des charges d'environ CHF 0,2 million (1,7 %). De plus, plusieurs postes afférents aux charges de matériel et autres charges d'exploitation sont restés inférieurs au budget, grâce à une politique généralement prudente en matière de dépenses.

En ce qui concerne les compensations internes, on remarque une diminution des charges de près de CHF 0,5 million (63,1 %), particulièrement dans le domaine des services.

Les contributions clôturent globalement avec une légère augmentation d'environ CHF 0,2 million (0,4 %). Il en résulte une légère augmentation des revenus de CHF 0,1 million (0,7 %) dans le domaine des émoluments pour actes administratifs et une augmentation des revenus de CHF 0,8 million (2,9 %) dans le domaine des amendes (y peines pécuniaires). En revanche, les remboursements sont environ CHF 0,6 million (33,1 %) inférieurs au budget ; s'agissant des frais de procédure, on constate une baisse des revenus de près de CHF 0,4 million (30,0 %) et, pour les frais des peines et des mesures applicables aux mineurs, une baisse des revenus de près de CHF 0,3 million (73,1 %).

Priorités de développement

En raison de la renonciation à réaliser l'application spécialisée Rialto pour le Ministère public (projet « NeVo »), le Ministère public continue à utiliser Tribuna (V3) et Jugis pour la gestion des dossiers. À moyen terme, il s'agira de déterminer quelle application sera utilisée à l'avenir pour la gestion des dossiers. Parallèlement, il convient de préparer l'introduction de la communication électronique (projet « Justitia 4.0 » / loi fédérale du 20 décembre 2024 sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire [LPCJ ; RS 172.023]), d'aborder les nouveaux défis qui se posent, comme l'utilisation de l'intelligence artificielle au profit de l'activité principale, et de travailler à la poursuite de la numérisation des processus administratifs.

Chances et risques

Le Ministère public n'est pas en mesure d'influencer l'évolution des principaux postes de coûts et de revenus (frais de procédure et d'instruction, exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, revenus des frais de procédure, débours, amendes et peines pécuniaires) qui sont largement déterminés par des tiers.

La dotation en personnel ne correspond plus à la charge de travail (non imposable par le Ministère public). En particulier dans le domaine des instructions pénales régionales, la charge de travail a connu une augmentation sur plusieurs années. Cette augmentation se manifeste non seulement sous la forme du nombre élevé d'affaires pendantes, conformément à la situation générale de la chaîne pénale, mais également sous la forme de soutiens de l'accusation devant les tribunaux et de recours. Pour le Ministère public des mineurs, cette augmentation se reflète également dans le domaine de l'exécution.

Il en résulte un nombre trop élevé d'affaires pendantes, une péjoration de la durée et de la structure d'âge des procédures, ainsi qu'une surcharge du personnel. C'est pourquoi, ayant épuisé les mesures internes et les renforcements ponctuels en personnel de durée limitée, des postes supplémentaires sont nécessaires afin d'équilibrer la charge de travail et de corriger la dotation sur le long terme. Pour l'année 2027, le Ministère public va demander la troisième étape de l'augmentation des postes prévue sur trois ans.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2024 et 2025)	2024	2025
Nombre de dénonciations reçues	119 855	126 868
Nombre d'instructions ouvertes	9 493	10 143
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	5 564	6 127
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	84 045	85 839
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	17 341	21 866